



© 2012

(Pas de copyright...)

L'usage commercial reste soumis à l'accord de l'auteur

ISBN 978-2-912631-14-4

Le photocopillage tue l'industrie du livre.  
Le plus tôt sera le mieux!

*BURKINA FASO 2011*  
CHRONIQUE D'UN MOUVEMENT SOCIAL

LILA CHOULI



## SOMMAIRE

**INTRODUCTION.....9**

**CONTEXTE.....16**

*Parti-État – Un système indéboulonnable ? – « Docteur ès médiations »  
– Économie / corruption – Un mouvement social dynamique*

**TROP C'EST TROP.....48**

*Une simple imitation de ce qui se passe plus au nord ? – Un mouvement populaire – L'entrée en scène des militaires – Des protestations à plusieurs niveaux – Réactions des forces sociales aux mutineries et protestations populaires – Restauration de l'autorité de l'État ?*

**PREMIER TEMPS.....79**

*Ou comment une dispute entre deux camarades se finit par une mort – Répression à Koudougou – La journée meurtrière du 23 février 2011 – L'extension des émeutes aux autres villes du pays – Évolution dans les réactions des autorités dans le premier temps de la mobilisation – Une constante : l'appel à la médiation des autorités coutumières et religieuses – Zones d'ombre autour des victimes de la répression*

**DEUXIÈME TEMPS. .... 96**

*La marche de l'ANEB – Répression économique des élèves et étudiants – Justification de la répression : la manipulation du mouvement par la main étrangère – Retour à l'ennemi traditionnel – Intimidations contre le mouvement social – Les miliciens de l'ordre...*

**TROISIÈME TEMPS - MANIFESTATIONS DES MILITAIRES. .... 121**

*Acte I – Acte II – Acte III – Le retour de Blaise Compaoré – Poursuite des mobilisations ici et là*

**QUATRIÈME TEMPS -  
MOBILISATION DE LA CCVC : RÉVÉLATEUR DE LA FRAGILITÉ DU RÉGIME. .... 133**

**CINQUIÈME TEMPS - LE POUVOIR VACILLE. .... 138**

*Acte IV*

**SIXIÈME TEMPS - UN CHANGEMENT DANS LA MANIÈRE DE GOUVERNER? ... 143**

*Changement de têtes, pas de système : nouveau gouvernement – L'exigence de mesures concrètes – Des mobilisations plus institutionnelles? – Les habitudes ont la vie dure : la rage aussi*

**SEPTIÈME TEMPS. .... 161**

*Actes V et VI – Concertations, concertations, concertations... – Poursuite des mobilisations populaires et spontanées – Les contestations locales se poursuivent... – L'arbre qui cache la forêt*

**HORS TEMPS - PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS. .... 193**

*La « coopération » européenne – Ambiguïtés françaises : « quelqu'un est devenu dispensable » ?*

## *Chronique d'un mouvement social*

### **HORS TEMPS - LE PRINTEMPS DES REVENDEICATIONS. .... 209**

*Finances – Grèves des enseignants – Producteurs de coton – SN/SOSUCO  
– Mines*

### **HUITIÈME TEMPS - « L'OPÉRATION DE BOBO ». .... 251**

*Kaya - Dori - Tenkodogo - Dédougou - Koupéla – L'exception bobolaise  
– Bobo-Dioulasso : un tournant – Revanche du pouvoir – Perception  
par la population – Rôle du RSP dans la reprise en main – La mutinerie  
en elle-même – Qui sont les mutins ? D'autres mutineries en préparation ?  
– Les mutins sanctionnés – Pourquoi Bobo-Dioulasso ?*

### **HORS TEMPS - TENTATIVE DE LECTURE DES MUTINERIES. .... 278**

*« La fin du mythe » – Paupérisation des soldats et mise en cause de la  
hiérarchie – Les mutins sont des Burkinabé comme les autres... Les armes  
en plus*

### **NEUVIÈME TEMPS - LES LENDEMAINS DE LA PÉRIODE INSURRECTIONNELLE. ... 288**

### **CONCLUSION. .... 298**

### **INDEX DES PRINCIPAUX NOMS PROPRES. .... 307**

### **INDEX DES SIGLES. .... 311**



## INTRODUCTION

Cette chronique des évènements du début de l'année 2011 au Burkina Faso ne s'inscrit pas dans une approche différentialiste, courante chez les analystes des sociétés africaines. Certes, elle relate des faits qui se sont produits au Burkina Faso, mais les violences policières ne sont pas une exclusivité burkinabé ou africaine.

En France, pays des Droits de l'Homme, les violences policières ont fait lors de la dernière décennie neuf morts en moyenne par an<sup>1</sup>. En Angleterre, « on compte trois cent trente-trois morts depuis 1998, quatre-vingt sept d'entre elles ont eu lieu alors que les victimes étaient retenues entre les mains des policiers. Aucune de ces morts n'a été suivie de procès victorieux contre les policiers impliqués ; en fait, aucun policier n'a été reconnu coupable des morts dans les locaux de police s'étant produites pendant les quarante dernières années »<sup>2</sup>. En général les victimes sont de jeunes hommes étrangers ou issus de l'immigration et de classes populaires.

1– Cf. [http://atouteslesvictimes.samizdat.net/?page\\_id=376](http://atouteslesvictimes.samizdat.net/?page_id=376)

2– *The Tottenham Chronicles. Émeutes et pillages au Royaume-Uni du 6 au 10 août 2011*. Recueil de textes.

Le phénomène émeutier en général, étudié par Alain Bertho<sup>1</sup>, est de plus en plus récurrent dans toutes les régions du globe même s'il s'ancre dans la spécificité des situations nationales. Tout autour du monde, un certain nombre de ces émeutes sont déclenchées par la mort d'un jeune : Alain Bertho en a dénombré vingt-cinq en 2009, quarante-deux en 2010<sup>2</sup>.

On se souvient de la révolte sociale de 2005 en France suite à la mort de Bouna et Zied. Débutée le 27 octobre 2005, elle s'est propagée à un grand nombre de banlieues à travers le pays pendant trois semaines. Le phénomène, par sa durée et son ampleur territoriale, fut alors exceptionnel. Cependant ces émeutes n'ont pas suscité de mouvement social plus large. Sans nous aventurer dans une analyse très poussée, on peut considérer que cela tient notamment au profil des émeutiers (immigrés, enfants, petits-enfants d'immigrés), à leurs origines postcoloniales, et à la gestion par la société française de cet élément en son sein. Pour reprendre les mots d'Alain Bertho, « on n'a pas su dire : ces jeunes sont nos enfants »<sup>3</sup>.

En Grèce, le 6 décembre 2008, Alexandros Grigoropoulos, quinze ans, est tué par un policier. La police prétend qu'avec une trentaine de jeunes il lançait des pierres ou un cocktail Molotov sur une voiture de police. Des témoins contredisent cette version : ils parlent d'une simple altercation verbale avec deux adolescents. Filmée, la scène est mise en ligne le soir même. La nouvelle se répand comme une traînée de poudre, d'abord à Athènes, puis dans tout le pays, et va déclencher trois semaines d'émeutes. L'émotion devant cette mort a rencontré d'autres mécontentements :

1— A. Bertho, 2009, *Le temps des émeutes*, Ed. Bayard.

2— Séminaire du 15 mars 2011, « Sur le "printemps arabe" », cf. interventions disponibles sur : <http://www.attac93sud.fr/spip.php?article815> [8/5/2011]

3— *Idem*.

détournements d'argent public dans des affaires de corruption, appauvrissement des classes populaires, augmentation du taux de chômage, réduction des aides sociales, violences policières, etc.

En Angleterre, à Londres, une vague d'émeutes commence le 6 août 2011 après la mort de Mark Duggan, vingt-neuf ans, un Britannique d'origine antillaise, tué par la police dans le quartier multiethnique et défavorisé de Tottenham. Le lendemain, les émeutes ont gagné d'autres quartiers de Londres et, le 8 août, d'autres grandes villes industrielles sont touchées (Birmingham, Liverpool, Manchester, Bristol, etc.). Ces émeutes surviennent au moment où est appliqué un plan d'austérité drastique, comme la Grande Bretagne n'en avait pas connu depuis les années 1920<sup>1</sup>. On assiste alors à des phénomènes inquiétants – par leur étendue plus que par leur originalité : organisation de brigades d'autodéfense mises en place par les citoyens, délation, justice d'exception, etc.

Où que ce soit, les autorités étatiques parlent toujours de « casseurs », et ne veulent considérer les émeutes que sous leur aspect illégal et délinquant, ce qui n'a pas manqué au Burkina Faso au début du mouvement de 2011. Ces réactions gouvernementales renvoient à la question de la légitimité de la violence de l'État et de l'illégitimité de celle des opprimés. Dans la phase néolibérale de la mondialisation, on note, *mutatis mutandis*, d'extraordinaires convergences non seulement dans le phénomène émeutier mais aussi dans les réactions des pouvoirs, partout dans le monde. Ce que disait Victor Serge<sup>2</sup> en son temps reste valable : « La défense capitaliste emploie partout les mêmes moyens ; car toutes les polices, d'ailleurs solidaires, se ressemblent ». Ainsi, les dispositifs répressifs

1– Au moment des émeutes, les coupes budgétaires n'avaient même pas encore commencé à être appliquées...

2– V. Serge, 2009, *Ce que tout révolutionnaire doit savoir sur la répression*, Zones, La Découverte.

déployés lors des situations de crise devraient suffire à balayer l'évidence démocratique attachée aux États du Nord et l'évidence autoritaire attachée à ceux du Sud.

Cette chronique est le fruit de la lecture attentive de centaines d'articles de la presse écrite, pour l'essentiel burkinabé<sup>1</sup>, pour trouver çà ou là une information inédite. Pour l'essentiel, il s'agit de quotidiens comme *Le Pays* (environ 7000 exemplaires diffusés – désigné par *LP* dans cette chronique), *L'Observateur Paalga* (environ 8000 exemplaires – abrégé en *Obs*), *Sidwaya*<sup>2</sup>, de périodiques comme *L'Indépendant* (abrégé en *Ind*), *L'Opinion*, *L'Hebdomadaire du Burkina* (abrégé en *Hebdo*), *Bendré*<sup>3</sup>, *San Finna* (désigné par *SF*), *Le Journal du Jeudi* (abrégé en *JJ*), *L'Évènement* (abrégé en *Ev*), « titrant pour la plupart à moins de 5000 exemplaires »<sup>4</sup>, *L'Express du Faso* (abrégé en *EF* dans la chronique), *L'Éveil Éducation* (abrégé en *EE*), *Le Reporter* (abrégé en *LR*), *Burkina 24*, *Agence de presse Labor*...

La presse au Burkina Faso est une institution qui peut être vue comme un révélateur des rapports de force entre l'État et la société civile à travers plusieurs périodes<sup>5</sup>.

1– Tous les articles issus de publications burkinabé ont été trouvés sur internet.

2– Sur le site internet *lefaso.net*.

3– Les articles de *Bendré* ont été récupérés exclusivement sur internet, tantôt on les trouvera avec le numéro, tantôt avec une date qui est celle de la mise en ligne par l'équipe du journal et non celle de la parution.

4– Les tirages mentionnés ici sont issus de M.S. Frère, 2010, « "Enterrement de première classe" ou "leçon de droit" : la presse burkinabé et l'affaire Norbert Zongo », in M. Hilgers, J. Mazzocchetti, 2010, *Révoltes et oppositions dans un régime semi-autoritaire. Le cas du Burkina Faso*, Karthala, pp. 241-268.

5– Les informations suivantes sur la presse sont issues – sauf indications

Dans un premier temps, jusqu'à la fin des années 1970, la presse a joué un rôle relativement mineur selon un modèle que l'on peut qualifier de « tableau d'affichage ». Elle se réduisait alors à peu de titres, dont aucun n'était quotidien (les deux principaux sont *L'Observateur* et *Carrefour africain*). Dans une deuxième phase (années 1980), où les régimes se succèdent et se militarisent, elle est dominée par la presse d'État (*Sidwaya*) qui détient alors le monopole de l'information écrite ou audiovisuelle. Ensuite, à partir du début des années 1990, on assiste à une libéralisation qui aboutit à la multiplication des titres de presse. Norbert Zongo, avec *L'Indépendant* qu'il dirige de 1993 à 1998, devient pendant cette période le symbole d'une presse d'investigation qui met ouvertement en cause le régime en dévoilant la corruption et le recours à la violence qui le caractérisent, en dépit de sa façade démocratique. L'assassinat de Norbert Zongo et la crise politique majeure qui s'ensuit constituent le paroxysme de cet affrontement entre l'État et la société civile. Dans la décennie qui suit, en dépit des mobilisations récurrentes sur cette question, avec le classement sans suite du dossier Norbert Zongo et les intimidations contre des journalistes, le pouvoir montre clairement sa volonté de mettre au pas la presse lorsqu'elle cherche à lever le voile sur ses pratiques inavouables... « Si la critique est admise dans le pays, mettre en cause le chef de l'État, sa famille ou ses plus proches alliés reste toutefois un exercice à risques »<sup>1</sup>. Par exemple, dans les dernières années, des journalistes du bimensuel *L'Évènement* et du mensuel *Le Reporter* ont été l'objet

contraires – de P. Bianchini, S. Koala, 2003, « Presse écrite, mouvements sociaux et jeux politiques au Burkina Faso : éléments pour une socio-histoire de l'opinion dans un pays d'Afrique noire », *Les Cahiers du journalisme*, n°12, pp. 170-197.

1 – *Reporters sans frontières*, 17 avril 2009,

<http://fr.rsf.org/burkina-faso-burkina-faso-01-02-2007,20620> [1/3/2012]

de menaces de mort<sup>1</sup> « pour avoir critiqué trois responsables importants du gouvernement »<sup>2</sup>...

Des informations peuvent également provenir de la presse internationale, comme l'édition internet de *Jeune Afrique* (abrégé en *JA web*), *La Lettre du Continent*, les sites internet d'*Afrique Expansion*, *Directscoop*, *Afriscoop*, *Slateafrique*, etc.

Nous avons pris le parti de ne pas nous concentrer sur les aspects institutionnels de la situation : nous nous occuperons peu de l'opposition – en particulier celle représentée par le chef de file de l'opposition politique (CFOP) –, des nouveaux partis, du Conseil consultatif sur les réformes politiques, de la réorganisation de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), etc. De la même manière, nous n'avons pas mis l'accent sur les « débats politiques ». Ces aspects institutionnels nous ont paru réellement en décalage avec la situation dans le « pays réel », même si cela ne signifie évidemment pas que les deux sphères n'interfèrent pas l'une avec l'autre. Elles sont intrinsèquement liées, mais la volonté ici est de mettre l'accent sur le mouvement social.

Pour autant, il est important de préciser que le débat sur la modification de l'article 37 de la Constitution a été un facteur important de la crise, un catalyseur de la révolte. Cet article empêche, dans l'état actuel des choses, que Blaise Compaoré se présente une nouvelle fois aux élections de 2015. Cette question a encore

1– Cf. la lettre adressée par le Committee to Protect Journalists au président du Faso, 17/2/2009. <http://cpj.org/fr/2009/02/des-journalistes-burkinabes-menaces-de-mort-par-co.php> [1/3/2012]

2– [http://www.ifex.org/burkina\\_faso/2009/02/17/journalists\\_from\\_magazine\\_reporter/fr/](http://www.ifex.org/burkina_faso/2009/02/17/journalists_from_magazine_reporter/fr/) [1/3/2012]

## *Chronique d'un mouvement social*

gagné en acuité après le déclenchement des mutineries et notamment après celle du Régiment de la sécurité présidentielle (RSP), au point de devenir une question quotidienne, maintes et maintes fois évoquée dans toutes les analyses et comptes-rendus sur la situation nationale. La non-modification de cet article a pu sembler à un moment être un préalable à toute « normalisation de la situation ». Cela n'est peut-être pas toujours perceptible à la lecture de la chronique, mais il est important de ne pas le perdre de vue.

Cette chronique ne prétend pas être un récit exhaustif des événements de ces mois du premier semestre 2011 pendant lesquels le Burkina Faso a été secoué comme jamais encore dans son histoire postcoloniale. Des faits ont pu se dérouler sans que nous en ayons eu connaissance, ou sans qu'ils nous aient paru – peut-être à tort – importants.

Nous avons choisi de procéder à la fois de façon chronologique et thématique, tout en tenant compte du fait que le mouvement n'est pas achevé, et qu'au moment où nous écrivons, d'importantes mobilisations ont toujours lieu. Par ailleurs, les protestations populaires locales ayant été très nombreuses, il était impossible de toutes les recenser. Dans cette chronique, il ne s'agit que d'exemples. Tout comme pour les conflits sociaux dans le secteur économique, qui ont été pléthoriques, quasiment toutes les branches d'activités ayant été touchées : seuls quelques-uns sont racontés.

## CONTEXTE

Le Burkina Faso<sup>1</sup>, ancienne colonie française, pays enclavé d'Afrique de l'Ouest, compte environ dix-sept millions d'habitants. Tout au long de son histoire postcoloniale, depuis l'indépendance le 5 août 1960, les militaires ont eu un rôle déterminant dans la direction de ce pays qui a connu sept coups d'État jusqu'à la IV<sup>e</sup> République en 1991. Parallèlement, le Burkina Faso est aussi caractérisé par un mouvement social dynamique, qui a résisté à toutes les tentatives d'instaurer un parti unique et sa courroie de transmission syndicale.

Sous la Première République, dirigée par Maurice Yaméogo (1960-1966), le déni des libertés et la misère dans laquelle le régime a plongé le peuple provoquent un soulèvement populaire le 3 janvier 1966. Ce jour-là, un front syndical qui vient de se constituer appelle à la grève générale après l'annonce d'un nouveau plan d'austérité drastique. Ce soulèvement fait chuter le gouvernement. En 1975, le régime d'exception du Renouveau national (1974-1977), dirigé par le général Lamizana, tente aussi de mettre en place un parti unique, le MNR (Mouvement national pour le renouveau). Les

1 – La Haute-Volta change de nom le 4 août 1984 sous le CNR, le Conseil national de la révolution, pour devenir le Burkina Faso, une expression signifiant « la patrie des Hommes intègres ».

syndicats et partis d'opposition proclament la grève générale et réclament le retour aux libertés constitutionnelles, ce qui fait reculer le pouvoir. Sous la III<sup>e</sup> République (1977-1980), les luttes syndicales se multiplient malgré la répression. En 1980, les enseignants mènent une grève de plus de cinquante jours. Les mesures répressives n'entaient pas la combativité des travailleurs, et la III<sup>e</sup> République, délégitimée, se termine par un coup d'État. Le Comité militaire pour le redressement et le progrès national prend alors le pouvoir et instaure un ordre que certains observateurs qualifient de fascisant<sup>1</sup>. Il est renversé en 1982 par le Conseil du salut du peuple qui va connaître des divergences internes profondes entre son aile droite et son aile gauche. Ce régime militaire prend fin avec le coup d'État du 4 août 1983, que ses auteurs qualifient de « Révolution démocratique et populaire ».

Le Conseil national de la Révolution (CNR), une junte militaire présidée par Thomas Sankara et dont le numéro deux est Blaise Compaoré, se met alors en place. Le régime entend appliquer un programme révolutionnaire, antinéo-colonialiste et anti-impérialiste. Après l'échec de la tentative d'intégrer tous les syndicats dans une centrale unique, il tente de leur substituer les Comités de défense de la Révolution (CDR), censés être une organisation de masse. La logique « révolutionnaire » est alors celle de l'exclusion de toute dynamique ou mouvement indépendant ou autonome. Tout Burkinabé est en principe membre des CDR, les dissidents/résistants sont qualifiés d'« ennemis du peuple ». Ce qui tient plus de l'embrigadement que de l'auto-organisation. Un front syndical, dont fait partie l'Union générale des étudiants burkinabé (UGEB, ex-UGEV), est constitué en janvier 1985 entre autres contre le recul des libertés.

1 – Taha, Wowobé, 1982, « Vers un fascisme sanglant en Haute-Volta : le spectre du PCRV et la guerre contre ses soi-disant militants », *Peuples Noirs, Peuples Africains*, n°30, pp. 17-38.

Les actions syndicales sont considérées comme subversives et punies de « sanctions révolutionnaires » (Décret N°85-078 du 1<sup>er</sup> février 1985). Dans son discours du 2 octobre 1987, Thomas Sankara fait son autocritique s'agissant de l'imposition autoritaire de la révolution, mais il n'a pas le temps de réorienter sa politique... Faute d'une dialectique des moyens et de la fin, le régime a voulu faire la révolution pour le peuple, mais sans sa libre adhésion, ce qui revient presque à la faire contre lui<sup>1</sup>...

## Parti-État

Le coup d'État du 15 octobre 1987 contre Thomas Sankara met fin à ce régime dans le sang (Thomas Sankara et douze de ses collaborateurs sont tués) et porte Blaise Compaoré, numéro deux du CNR, au pouvoir. Il pourrait bien avoir été perpétré avec le soutien de la France de Mitterrand, inquiète des vellétés d'indépendance de Sankara, et avec la complicité de la Côte d'Ivoire de Houphouët-Boigny, qui était alors le pilier de la Françafrique en Afrique de l'Ouest. Dès son arrivée au pouvoir, Blaise Compaoré revient sur certaines mesures impopulaires prises par le CNR, notamment les sanctions visant des syndicalistes. Ce faisant, il donne l'impression que seul Sankara en était responsable<sup>2</sup>. L'objectif annoncé au

1— Sur le bilan de l'expérience sankariste, on peut consulter des analyses divergentes, soit systématiquement à charge — « Retour au Burkina », *Politique Africaine*, n°33, mars 1989 ; ou à l'inverse plus enclines à défendre cette expérience de pouvoir révolutionnaire : B. Jaffré, 2000, *Burkina Faso. Les années Sankara. De la révolution à la rectification*, L'Harmattan ; ou encore à un ouvrage de synthèse plus équilibré : P. Englebert, 1986, *La Révolution Burkinabé*, L'Harmattan.

2— V. Ouattara, 2006, *L'ère Compaoré. Crimes, Politique et Gestion du Pouvoir*, Klanda Editions, p. 44.

départ est de poursuivre la construction d'un parti unique et la révolution. Blaise Compaoré dénomme la période suivant le coup d'État « rectification » : il s'agit selon lui de rectifier les erreurs commises sous la Révolution. Pour cela, un Front populaire regroupant les forces politiques d'orientation communiste ou démocrate et quelques organisations populaires et syndicales se met en place dans le contexte de l'État d'exception. Tous les régimes dans l'histoire postcoloniale s'étaient jusque-là bâtis sur une logique d'exclusion idéologique. Le Front populaire s'ouvre lui aux diverses tendances. Cependant « la période de "Rectification" instaura un système ambigu dans lequel plusieurs partis existaient mais tous devaient être reconnus par la structure étatique centrale et décisionnaire : le Front populaire »<sup>1</sup>. Ce Front accapare tous les pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire), avec une hégémonie de l'armée. Les institutions de l'État d'exception se confondent avec les siennes, le phénomène de parti-État connu sous le CNR demeure et demeurera par la suite.

En avril 1989, les partis d'obédience communiste et certains autres fusionnent pour créer l'ODP/MT (Organisation pour la démocratie populaire/Mouvement du travail), le parti présidentiel, qui devient la formation dominante du Front populaire. Émanation des structures populaires (Comités de défense de la Révolution sous le CNR, devenus les comités révolutionnaires), il dispose d'une implantation nationale en monopolisant « les structures et infrastructures issues de la Révolution ». Mais, au début des années 1990, la situation politique internationale pousse le pays à entamer sa « transition démocratique », la démocratisation se définissant ainsi : multipartisme + économie de marché. Les partis politiques, dès lors, se multiplient sans remettre en cause

1 – S. Capitant, 2008, *Médias et Pratiques démocratiques en Afrique de l'Ouest. Usages des Radios au Burkina Faso*, Thèse de sociologie, Université Paris I – Panthéon Sorbonne, p. 294.

l'hégémonie du parti majoritaire (ODP/MT), ni même l'entamer. Ce qui confirme dans le cas burkinabé ce que disait le philosophe et théologien camerounais Fabien Eboussi Boulaga : « C'est à peine de la provocation et un paradoxe que de déclarer que "le multipartisme est le stade suprême du monopartisme". »<sup>1</sup>

En 1996, l'ODP/MT se renforce avec l'absorption d'une dizaine de partis d'opposition et devient le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP). Le parti se confond avec Blaise Compaoré, comme le Front populaire et l'ODP/MT avant lui, et donc avec l'État. Blaise Compaoré « occupe une place hégémonique qui tient tout à la fois à l'autorité qu'il exerce sur l'exécutif et à l'étendue de ses prérogatives. Dans le même temps, paradoxalement, il n'est pas responsable devant le Parlement. De ce fait, il apparaît comme un "président monarque non soumis à aucun contrôle" »<sup>2</sup>. Dans les faits, malgré la possibilité théorique d'une compétition politique, le parti majoritaire apparaît comme une sorte de parti-État, produit du Front populaire. Le régime est toutefois traversé par une tension : « pour exister [il doit] nourrir et rendre institutionnellement possibles les espérances qu'[il cherche] à neutraliser »<sup>3</sup>. Le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD<sup>4</sup>), divers analystes et la

1— F. Eboussi Boulaga, 1993, *Les conférences nationales en Afrique noire. Une affaire à suivre*, Karthala, p. 88.

2— MBDHP (Mouvement des droits de l'Homme et des peuples), 2009, *Situation des droits humains au Burkina Faso. Rapport 2008-2009*, pp. 9-10.

3— M. Hilgers (avec la collaboration de J. Mazzocchetti), 2010, « Semi-autoritarisme, perceptions et pratiques du politique », in M. Hilgers, J. Mazzocchetti, *Révoltes et oppositions dans un régime semi-autoritaire. Le cas du Burkina Faso*, Karthala, pp. 5-13.

4— Des rapports et analyses sur le système électoral au Burkina Faso, la vie politique burkinabé, etc. sont disponibles en ligne sur le site du Centre : <http://www.cgd-igd.org/> Les quelques points explicatifs énoncés ici, sauf mention contraire, en sont issus.

presse parlent de « système verrouillé ». L'existence de cellules CDP au sein de l'administration montre la politisation de cette dernière<sup>1</sup>. Par ailleurs, « la quasi-totalité des élites administratives et économiques sont, ou se croient obligées d'adhérer au parti au pouvoir pour exister ou survivre. En période électorale, les cadres de l'administration sont sommés de montrer leur loyauté envers le parti »<sup>2</sup>. D'ailleurs, puisque le parti « bénéficie des moyens de l'État et de l'administration »<sup>3</sup>, le recours à la fraude ouverte lors des élections peut même paraître superflu.

La chefferie traditionnelle, qualifiée de « rétrograde et contre-révolutionnaire » sous le CNR, est réhabilitée sous la IV<sup>e</sup> République<sup>4</sup>. En tant que « leader d'opinion », elle milite pour le parti majoritaire. Des ministres du Mogho Naba (le souverain traditionnel à la tête du royaume mossi de Ouagadougou) sont députés du CDP (*SlateAfrique*, 3/2/2011). Le CGD note que lors de la dernière campagne présidentielle « les chefs coutumiers et traditionnels ont brillé par leur présence et leur soutien au candidat de la majorité ». Les chefs sont des « apporteurs puissants de vote. Le régime du président Blaise Compaoré et son parti le CDP les ont mis à une place importante dans leur tactique électorale et cette puissance

1— *Idem* ; et UA (Union Africaine), mai 2008, Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, « Rapport d'évaluation du Burkina Faso », p. 103.

2— A. Loada, 2010, « Contrôler l'opposition dans un régime semi-autoritaire. Le cas du Burkina Faso de Blaise Compaoré », in M. Hilgers, J. Mazzocchetti, 2010, *Révoltes... op. cit.*, pp. 269-294.

3— UA, mai 2008, Mécanisme... *op. cit.*, p. 103.

4— B. Salifou, 2007, *Les chefs traditionnels et leur participation au pouvoir politique en Afrique : le cas du Burkina Faso et du Niger*, thèse de doctorat en science politique, Université de Reims Champagne-Ardenne. La Première République (1960-1966) avait commencé à remettre ouvertement en cause le pouvoir de la chefferie puis on avait vu un certain retour en grâce avec la II<sup>e</sup> République.

politique acquise renforce leur pouvoir traditionnel qui était en perte de vitesse. C'est pourquoi, de plus en plus, on voit des chefs traditionnels utiliser la tradition pour accéder à des postes électifs. » (Ind, n°840, 13/10/2009) Même l'Union africaine recommande un statut qui « préciserait les termes de la neutralité politique des autorités coutumières et religieuses », car « dans un pays essentiellement rural, ces autorités jouissent encore d'une forte légitimité dans les communes et villages de l'intérieur [...]. Leur implication dans le jeu démocratique est source de conflits et de confusion, contribuant en définitive à saper et décrédibiliser l'institution. »<sup>1</sup> Le fonctionnement du CDP en parti-État, avec un quadrillage territorial et social, entre autres, explique « l'alternance impossible »<sup>2</sup>.

## Un système indéboulonnable ?

En raison de la nature du régime, les partis d'opposition évoluent dans un environnement difficile. Lors des élections l'écart de voix entre le parti dominant et les partis d'opposition est abyssal. Le CGD analyse dans diverses publications un jeu politique clos. La fragmentation d'une opposition pléthorique (le pays comptait 163 partis d'opposition début octobre 2011<sup>3</sup>) l'empêche de tenir son

1— UA, mai 2008, *Mécanisme...* *op. cit.* Il faut malgré tout noter le rôle salubre qu'ont joué ces autorités traditionnelles dans le collège des sages institué après l'assassinat de Norbert Zongo et de ses compagnons. Cette structure, soupçonnée a priori de partialité par la société, a produit un rapport finalement salué. Leurs recommandations sont des références pour les forces sociales.

2— Titre du dossier de *Politique Africaine*, n°101, mars-avril 2006.

3— *Bendré*, 12/10/2011. Dans leur grande majorité ces partis n'ont pas de projet de société, il s'agit bien plus de capter des privilèges et les subventions aux partis politiques, pratique de plus en plus courante (en 2007 on ne comptait "que" 129 formations politiques). Le Conseil des

rôle vis-à-vis du pouvoir. D'autant que ce dernier s'applique à la démanteler par une série de pratiques informelles (corruption), voire crée lui-même des « partis », ce qui participe aussi de cette fragmentation. Par ailleurs, certains partis, bien que se disant de l'opposition, soutiennent le CDP. C'est le cas de l'ADF/RDA, deuxième plus grand parti après le CDP, dont Wikileaks dit en 2009 qu'il soutient le président 99 % du temps, et qu'il est présent au gouvernement. « Des trente-huit opposants élus à l'Assemblée nationale en 2007, vingt-cinq sont proches du Président Compaoré et/ou du CDP, il y a donc seulement treize vrais membres de l'opposition »<sup>1</sup>.

Salif Diallo, qui a été vice-président du CDP jusqu'à ce qu'il soit suspendu, plusieurs fois ministre, présenté comme l'un des hommes les plus forts du régime en place, déclarait à *L'Évènement* (n° 133, 10/2/2008) :

« [À la question de savoir si] nous avons anéanti l'opposition, je dirais oui et non. Oui parce que nous avons à faire quand même à des adversaires politiques dont l'objectif proclamé est la conquête du pouvoir d'État et nous en tant que parti majoritaire, notre principe aussi, c'est la conservation du pouvoir d'État. [...] [Personnellement, j'ai souvent donné] des coups politiques, sinon ils seraient au pouvoir aujourd'hui. J'avoue aussi que ce n'est pas facile d'être dans l'opposition. Nous, nous avons un avantage, il

ministres du 14 décembre 2011 a décidé de sanctions vis-à-vis des formations politiques qui ne seraient pas à jour légalement : par exemple, 105 d'entre elles « ne sont pas à jour pour le minimum existentiel » (tenue de l'instance dirigeante, possession d'un siège, etc.).

1 – Wikileaks, 18/3/2009, "Democratic progress in Burkina Faso in 2010 and beyond", disponible sur <http://www.wikileaks.org/cable/2009/03/09OUAGADOUGOU187.html#>

faut être honnête et le reconnaître, c'est que nous avons l'appareil d'État et dans les pays africains, quand on a l'appareil d'État, on a une longueur d'avance sur l'opposition... »

Par ailleurs, dans un système de parti hégémonique, « le parti draine vers lui les cadres du pays » (A. Loada, *Africa* 24, 4/1/2010). Cet état de fait – alors même qu'il est largement imputable à la nature du régime – permet au pouvoir de sous-entendre que seul Blaise Compaoré peut occuper la présidence. À commencer par Blaise Compaoré lui-même qui confiait en juillet 1997 :

« Je vais vous dire franchement, là où je suis, ce qui me ferait le plus plaisir ce n'est pas de rester éternellement à la tête du Burkina Faso.

Mais c'est plutôt de voir un jour après moi que les structures fonctionnent, que la Constitution est respectée et appliquée. Je crois que cela serait pour moi le plus grand plaisir. Ce qui me préoccupe, c'est de voir comment ce système auquel je crois peut fonctionner avec des Burkinabé sans moi » (*Sidwaya*, 5/3/2010).

De ce point de vue, depuis quinze ans, l'article 37 de la Constitution est un sujet épineux au Burkina Faso. La IV<sup>e</sup> République en juin 1991 y prévoyait l'alternance en limitant à deux le nombre de mandats présidentiels consécutifs possibles. Mais en janvier 1997, Blaise Compaoré et sa majorité à l'Assemblée nationale ont supprimé cette clause limitative, un peu moins de deux ans avant la crise sociopolitique profonde née de l'« affaire Norbert Zongo », et ramené la durée du mandat à cinq ans au lieu de sept auparavant. En 2000, sous la pression populaire et suite à la recommandation du Collège des sages institué après cette crise, la limitation est rétablie. Les débats sont très importants dans la période qui précède

les élections présidentielles de 2005. Certains soutiennent que Blaise Compaoré ne peut être candidat ; d'autres que la loi n'est pas rétro-active, et qu'il peut donc se présenter aux deux élections à venir (2005 et 2010). Le Conseil constitutionnel tranche en octobre 2005 en faveur de cette dernière option. Le mandat exercé depuis novembre 2010 devrait donc être le dernier. Mais depuis quelques temps, la tentation de procéder à une nouvelle modification de la Constitution est de plus en plus perceptible.

Lors du quatorzième anniversaire du CDP le 6 février 2010, le président du parti Roch Marc Christian Kaboré déclarait : « La limitation du mandat, dans son principe est antidémocratique. Elle va contre le droit du citoyen à désigner qui il veut ». Il s'agit alors de commencer à préparer l'opinion publique à une nouvelle modification de la Constitution. Le débat est lancé tôt, alors que la possibilité pour le chef de l'État de se présenter en 2010 à sa propre succession est acquise, comme le Conseil constitutionnel en a déjà décidé. Il y a deux raisons à cela : « s'y prendre à la dernière minute donnerait l'impression d'un putsch constitutionnel à la "nigérienne". De quoi faire désordre pour le docteur ès médiations, qui se rêve nobélisé en se rasant chaque matin. Il s'agit également de calmer les dauphins impatients. Et de plus en plus bruyants ! » (*La Lettre du Continent*, n°582, 18/2/2010) En effet, la succession de Blaise Compaoré est un sujet de préoccupation au sein du pouvoir depuis quelques temps et le parti est en crise. Le symbole de cette crispation a été l'éviction d'un des plus fidèles lieutenants de Blaise Compaoré, Salif Diallo, envoyé comme ambassadeur en Autriche en 2008<sup>1</sup> et sa suspension de « tous les organes et

1— Le câble 08OUAGADOUGOU268, "Burkina Faso : French DCM on Compaore's" du 9/4/2008 dévoilé par Wikileaks avance une autre raison à ce départ : Salif Diallo aurait utilisé un avion pour un trafic d'armes vers le Soudan qui pourrait être retracé jusqu'au Burkina Faso ; <http://wikileaks.org/cable/2008/04/08OUAGADOUGOU268.html>

instances » du CDP. Dans une interview à *L'Observateur Paalga* (9/7/2009), quelques temps avant le quatorzième anniversaire du CDP, Salif Diallo avait dénoncé la faillite des institutions de la IV<sup>e</sup> République et la patrimonialisation du pouvoir d'État et préconisait notamment un régime parlementaire. Rétroactivement, on peut se dire que les voix discordantes au sein même de la majorité auraient dû alerter sur la nécessité de réformes profondes dans la façon de gouverner pour prévenir les événements à venir, d'autant que ces désaccords sont intervenus après les émeutes contre la vie chère.

En 2008, le site « journalisme engagé » expose les griefs de Salif Diallo dans un article intitulé « Blaise Compaoré, en monarchie, se replie sur sa famille »<sup>1</sup> :

« On ne connaît pas de problème personnel entre Blaise et Salif. Le ministre d'État était entièrement dévoué à son patron, même quand certains signes pouvaient laisser penser que les deux hommes n'ont plus tout à fait la même vision sur la manière de conduire les affaires du pays. Il est évident qu'un homme d'appareil comme Salif Diallo ne voyait pas d'un bon œil l'importance que prenait la famille du président dans la gestion des choses et des hommes. Outre l'épisode David Ouédraogo où François Compaoré s'est illustré comme celui par qui la crise est arrivée, crise qui a failli mettre fin au pouvoir de son frère, on peut aussi relever la mainmise de "la belle-mère nationale" sur les affaires du pays et cela par le truchement de son beau-fils dont on connaît l'influence (en raison de sa position dans le cabinet du président) sur les structures bancaires nationales ainsi que sur les marchés publics. Salif aurait maintes fois attiré l'attention de son ami Blaise sur le

1 – Disponible sur [http://ramsesl.blog4ever.com/blog/lire-article-66434-757533-blaise\\_compaore\\_en\\_monarchie\\_se\\_replie\\_sur\\_sa\\_famil.html](http://ramsesl.blog4ever.com/blog/lire-article-66434-757533-blaise_compaore_en_monarchie_se_replie_sur_sa_famil.html) [1/1/2012]

danger constitué par cette belle-mère sans scrupules qui accapare à tour de bras les marchés publics et qui, en revanche, ne s'embarrasse pas des règles de l'art, une fois ceux-ci acquis. La belle-mère a en effet la réputation de livrer des ouvrages mal finis et gare à celui qui oserait s'en plaindre ! [...] Cette tendance à l'affairisme débridé du clan familial, dans une totale impunité, embarrasse plus d'un au sein du parti-État. Mais la nature du pouvoir décourage l'expression de ces mécontentements. N'empêche que des militants du CDP et non des moindres n'hésitent plus à poser le problème en privé.»

Nous reviendrons sur la « belle-mère nationale », la femme d'affaires Alizéta Ouédraogo, dont la fille a épousé François Compaoré, frère du président.

Depuis quelques années la presse et l'opposition croyaient pouvoir déceler la préparation d'une succession dynastique dans le comportement de François Compaoré, très discret jusqu'alors, mais qui est davantage apparu sur le devant de la scène au moment des célébrations des vingt ans de Blaise à la tête du pays en 2007. Il aurait été envisagé comme un possible successeur si d'aventure la modification de la Constitution échouait. Étant donné les griefs contre le conseiller du président à travers notamment sa belle-mère et l'association de son nom aux affaires « David Ouédraogo » et « Norbert Zongo », cela peut paraître assez surprenant. Il est difficile d'imaginer que la volonté de conserver le pouvoir puisse faire fi à ce point de l'hostilité de la population vis-à-vis du frère du président. Pourtant, l'exemple des successions dynastiques ailleurs d'une part, et la distance entre le pouvoir et la population, d'autre part, peuvent faire craindre tous les scénarios. Nombreux sont ceux qui

voient dans la création de l'association « apolitique » [sic!] nommée « Fédération associative pour la paix et le progrès avec Blaise Compaoré » (FEDAP-BC), dont il serait l'inspirateur, un moyen de marginaliser le CDP et de disposer d'une machine politique favorable à une succession dynastique ou à une modification de l'article 37. La Fédération serait devenue « l'outil politique le plus influent dans le premier cercle du pouvoir » (*La Lettre du Continent*, n°570, 27/8/2009). Les acteurs économiques, dont le célèbre milliardaire Oumarou Kanazoé<sup>1</sup>, se tournent plutôt vers elle. La FEDAP-BC, en s'appuyant sur « les Amis de Blaise Compaoré »<sup>2</sup> et sur des structures coutumières, associatives, issues des milieux paysan et artisan, du monde commerçant, s'est très vite structurée sur tout le territoire comme un véritable parti politique. Après la tourmente subie par le parti majoritaire au cours de l'année 2011, on a assisté lors de son V<sup>e</sup> Congrès en mars 2012 à « une véritable OPA de la FEDAP/BC sur le CDP. Après avoir échoué à le liquider de l'extérieur, le parti vient d'être investi de l'intérieur par les "Amis de Blaise Compaoré". [...] Étapes suivantes, le contrôle complet des structures de base en vue des élections couplées [municipales et législatives prévues en décembre 2012], et la marche triomphale pour la pérennisation de la dynastie Compaoré »

1 – Oumarou Kanazoé, président de la Chambre du commerce et de l'industrie du Burkina Faso, est décédé le 19 octobre 2011. Il est remplacé le 29 décembre 2011 à ce poste par Alizéta Ouédraogo.

2 – Cf. *L'Évènement*, n°81, 10/12/2005 : l'organisation est née en 1991, elle se réclame de la société civile. Elle vient finalement remplacer les structures populaires, démantelées sous le Front populaire. Ses adhérents sont issus des organisations politiques soutenant Blaise Compaoré, de leaders coutumiers, religieux, d'acteurs économiques, etc. Ce sont des jeunes qui sont alors mis en avant, pour montrer que Blaise Compaoré est aimé. Avec la création du CDP, le but est de garder les mécontents et d'élargir la base sociale du pouvoir. Leur président officieux est semble-t-il leur parrain officiel : François Compaoré.

(*Ev*, n°229, 10/3/2012). Ainsi, si la FEDAP/BC était censée « asphyxier » le CDP, tous les opérateurs économiques l'ayant rejointe, les événements de 2011 auraient obligé à revoir cette stratégie (*idem*). Dans tous les cas, l'entrée de François Compaoré, plus habitué à l'ombre, dans le secrétariat exécutif du parti, démontre qu'« entre démocratisation et patrimonialisation, Blaise a fait son choix ! » (*Bendré*, n°681, 12/3/2012).

### « Docteur ès médiations<sup>1</sup> »

Blaise Compaoré, soixante ans, est le plus ancien président au pouvoir dans la région ouest-africaine. Depuis quelques années il apparaît sur la scène africaine sous diverses casquettes : médiateur, facilitateur, faiseur de paix, etc. Il est intervenu dans différents pays : Togo, Guinée, Niger, Côte d'Ivoire... avec des résultats diplomatiques salués par la communauté internationale. Il parvient même à négocier avec Al-Qaïda au Maghreb islamique la libération d'otages au Niger. Sa puissance diplomatique est pourtant disproportionnée par rapport à la situation du Burkina Faso, enclavé, pauvre en ressources naturelles, avec un indicateur de développement humain parmi les plus bas du monde. Cette "stature" est l'objet de diverses critiques : d'abord elle s'appuie sur un individu et non pas sur une diplomatie institutionnelle (ministère des Affaires étrangères). Ensuite, il apparaît que depuis la mort de Félix Houphouët-Boigny en 1993, le président Compaoré joue le rôle de relais de la diplomatie et de l'influence françaises, tant en Afrique de l'Ouest que dans les instances régionales ou internationales.

Surtout, le chef de l'État est accusé d'être impliqué dans différentes crises, notamment la crise ivoirienne et au-delà dans le soutien à des rébellions/régimes parmi les plus sanglants de l'Histoire. La

1— Sauf indications contraires, toutes les informations sont extraites de RFI, « Le débat africain », 10/9/2010.

présidente de l'ONG International Crisis Group, Louise Harbour, expliquait en novembre 2009 à *The International Herald Tribune*, à propos de sa médiation en Guinée : « M. Compaoré, qui a été militaire, meneur d'un coup d'État et parrain politique de Charles Taylor (ex-chef rebelle et ancien président du Libéria, actuellement jugé pour crimes contre l'humanité, ndlr), n'est pas l'homme le plus fiable pour prêcher la démocratie et [favoriser] le pouvoir civil ». En dépit des efforts pour faire oublier son arrivée au pouvoir et ses implications au Libéria, en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire, beaucoup se souviennent. En outre, si ses succès diplomatiques sont reconnus par la communauté internationale, il y a un profond hiatus avec la perception qu'en ont les Burkinabé, qui lui reprochent de délaisser les problèmes domestiques...

## Économie/corruption

En 1991, année de la naissance de la IV<sup>e</sup> République, le pouvoir a signé les premiers plans d'ajustement structurel (PAS) avec les institutions financières internationales (Banque mondiale et Fonds monétaire international)<sup>1</sup>. Depuis lors, les performances macro-économiques sont saluées. En 2010, la croissance était de 5,2 % ; le Fonds monétaire international (FMI) prévoyait qu'elle atteindrait 5,5 % en 2011. En avril 2011, le Premier ministre d'alors, Tertius Zongo, « ancien cadre du FMI et de la Banque mondiale [...] ambitieuse

1— Auparavant, le Burkina Faso avait pratiqué l'« auto-ajustement » une première fois de 1966 à 1975, avec la mise en œuvre d'un programme drastique de réduction des dépenses, connu sous le nom de « Garangose » ; une seconde fois sous le CNR, ce qui le maintenait à l'écart de la tutelle des institutions financières internationales ; cf. P. Zagré, 1994, *Les politiques économiques du Burkina Faso. Une tradition d'ajustement structurel*, Karthala.

de réaliser une croissance à deux chiffres»<sup>1</sup> pendant le quinquennat 2010-2015. Mais, comme l'écrit *Le Pays* (21-23/10/2011) : « On ne mange pas les taux de croissance ! » Le Burkina Faso est classé 181<sup>e</sup> sur 187 selon l'indice de développement humain du PNUD (2011)<sup>2</sup>. Dans ce pays où deux Burkinabé sur trois ont moins de vingt-cinq ans<sup>3</sup>, 46 % de la population vit sous le seuil de pauvreté.

Cependant, la pauvreté s'explique non seulement par le peu de ressources naturelles et l'ajustement structurel néolibéral, mais aussi par la répartition très inégalitaire de la richesse nationale : 10 % des Burkinabé détiennent la moitié des richesses du pays<sup>4</sup>. En 2003, les Burkinabé avaient « 1 233 milliards de francs CFA dans les banques des pays riches, donc plus de deux fois le budget national annuel du Burkina Faso » à l'époque (*LP*, 14/10/2003)<sup>5</sup>.

- 1— *Les Afriques*, n° 155, 31/3-6/4/2011, « Le Burkina à l'heure des grands défis. Economie, une croissance à deux chiffres », pp. 18-19. Par la suite, les autorités étaient revenues sur les prévisions de croissance de 2011, estimant que la crise traversée par le pays de février à juin lui avait fait perdre un demi point. Le taux de croissance en 2011 est finalement de 4,2%.
- 2— L'indice de développement humain mesure le niveau de développement des pays, au-delà des indices macroéconomiques comme le PIB. Il intègre des données qualitatives : l'espérance de vie, le niveau d'éducation et le niveau de vie.
- 3— J.-P. Guengant, 2011, « Capturer le dividende démographique ? La démographie au centre des trajectoires de développement. Analyse pays Burkina Faso », Conférence *Population, développement et planification familiale en Afrique de l'Ouest francophone : l'urgence d'agir*, Ouagadougou, 8-10/2/2011. 72 % de la population a moins de vingt-neuf ans, un quart a entre quinze et vingt-neuf ans.
- 4— Étude nationale prospective, « Burkina 2025 », rapport général, 2005.
- 5— Une allusion à ce « pactole » avait semble-t-il été faite dans une émission à la télévision lors de la présidentielle de 2005 ; cf. *L'Observateur Paalga*, 31/5/2011.

Sans parler de l'argent qui voyagerait en djembé pour promouvoir la démocratie en France : « Blaise déconne »<sup>1</sup>.

La gabegie de la bourgeoisie politico-administrative a pour symbole le quartier de Ouaga 2000. Ce projet pharaonique de Blaise Compaoré, situé à dix kilomètres de l'ancien centre-ville de Ouagadougou, est né à l'occasion du sommet France-Afrique de 1996. L'idée à l'époque était d'équiper la capitale afin de recevoir de tels rendez-vous internationaux. Tous les services de l'État vont y être transférés dans un cadre résidentiel de très haut standing.

*Jeune Afrique* (9/6/2009) explique que ses habitants sont célèbres, « hauts fonctionnaires, politiques, opérateurs économiques... sans compter la quasi totalité des membres du gouvernement qui y disposent d'une villa de fonction... » Ouaga 2000 est baptisé « cité de l'impunité » par les Burkinabé. Le détournement des deniers publics pourrait même être l'une des raisons de « la bulle immobilière dans la zone [...] où certaines maisons ne reflètent pas le véritable niveau de revenus des propriétaires, dont la plupart sont des fonctionnaires de l'État »<sup>2</sup>.

L'affairisme du clan présidentiel est incarné par Alizéta Ouédraogo, surnommée la « belle-mère nationale ». En septembre 1994, sa fille épouse François Compaoré, frère cadet et conseiller spécial du chef

1 – Selon Robert Bourgi, des millions de dollars cachés dans des djembés (tambours) auraient été envoyés à Paris. À leur arrivée, Dominique de Villepin, alors secrétaire général de l'Élysée, se serait exclamé : « Blaise déconne. Encore des petites coupures » (information disponible sur de nombreux sites, dont :

<http://www.blaisecompaore2015.info/Affaire-financement-occultes-de>

2 – Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), 2010, rapport annuel 2010, p. 21.

de l'État. Son témoin est Oumarou Kanazoé ; celui du marié, Chantal Compaoré, première dame du Burkina Faso. « [Alizéta Ouédraogo] est le prototype même de la fulgurance en affaires. En 1990, elle n'avait que sa moto et quatre ans plus tard, après s'être alliée aux Compaoré, et après que l'État lui ait accordé un monopole indu, elle devenait milliardaire. Depuis, elle a diversifié ses activités » (*La Dépêche diplomatique*, 03/01/12). « Elle dirige le "Groupe Aliz", holding travaillant dans le domaine de l'industrie et l'immobilier. L'entreprise regroupe AZIMMO (société immobilière créée en 1997 principalement active à "Ouaga 2000"), Tan Aliz (société spécialisée dans le traitement de cuirs depuis 2000), la SOCOGIB (société d'État rachetée en 2001), et la société africaine de construction de barrages, d'aménagements hydro-agricoles et de travaux publics (SACBA-TP, active depuis 2005) »<sup>1</sup>. Elle acquiert « les marchés publics les plus divers, des moustiquaires aux travaux de bitumage de routes, vendant des terrains à prix d'or aux sociétés d'État » (*Ind*, n°920, 3/5/2011). Les marchés publics importants se partagent notamment entre ses entreprises du BTP, celles d'El Hadj Oumarou Kanazoé ; de Henriette Kaboré et de Georges Fadoul<sup>2</sup>. Le milliardaire El Hadj Oumarou Kanazoé, présenté comme « la *success story* » du Burkina Faso par *Les Afriques*<sup>3</sup>, rendait même quelques services à l'État « sans contrepartie », comme la rénovation des locaux de la télévision nationale en octobre 2006 pour plus de soixante-

1— O. Söderström, B. Dupuis, S. Geertman, P. Leu, 2010, *La mondialisation des formes urbaines à Hanoi et Ouagadougou*, Version provisoire en quatre parties, Neuchâtel : Institut de géographie et Fonds national suisse de la recherche scientifique, Partie III.

2— *Idem*.

3— <http://www.lesafriques.com/africain-de-la-semaine/oumarou-kanazoe-vendeur-ambulant-il-s-est-hisse-au-premier-rang-des-entrepreneurs-du-burkina.html?Itemid=195> [10/1/2012]

dix millions<sup>1</sup>. Sans doute par amour de la démocratie, il aurait donné plus de cinq cents millions de francs CFA pour produire les cartes d'identité de plusieurs milliers d'habitants des zones rurales pour la présidentielle de novembre 2010. Il aurait également sollicité ses amis, notamment Georges Fadoul, du groupe éponyme, qui aurait versé cinquante millions de francs CFA (*La Lettre du Continent*, 14/10/2010). Certaines de ces fortunes colossales pourraient notamment avoir été accumulées grâce à des procédures non conformes ou abusives : de « nombreux biens et services sont surfacturés par suite des pratiques non concurrentielles telles les marchés de gré à gré ou sans appel d'offres, mobilisant toujours plus d'argent de l'État pour obtenir une même quantité de biens et de services. Enfin, l'esprit d'entreprise est émoussé, l'opérateur économique burkinabé étant valorisé non par sa compétence et sa capacité technique, mais plutôt selon l'importance des pots-de-vin qu'il peut verser ou selon son appartenance à la sphère du pouvoir » (Message du Ren-Lac, LP, 14/12/2010).

Le CGD, Centre pour la gouvernance démocratique, explique en 2010 qu'« il y a une forte mobilisation de la quasi-totalité des opérateurs économiques qui soutiennent financièrement la campagne du président après avoir arraché des marchés publics de gré à gré ». Cette corruption omniprésente dans les cercles du pouvoir est de fait érigée en système dans toute la société, étant donné l'impunité régnant au niveau des hauts responsables politiques. Les autorités locales par exemple profitent également de leur position, et ce phénomène a encore été accentué par le processus de décentralisation qui sous couvert de développer la démocratie locale assure la domination du CDP à travers la territorialisation<sup>2</sup>. Par

1 – *Idem*.

2 – L. Fourchard, 2010, « L'historicité des registres politiques au Burkina Faso », in M. Hilgers, J. Mazzocchetti, 2010, *Révoltes... op. cit.*, pp. 195-202.

exemple, « sur les 359 communes, le parti majoritaire en dirige 326 » (*Hebdo*, n°664, 10-16/2/2012).

Dans un rapport de 2010<sup>1</sup>, la Banque mondiale pointe le pays comme étant parmi les plus exposés à la « corruption discrète ». Celle-ci se produit « lorsque des employés de l'État ne fournissent pas les services ou les intrants payés par des deniers publics » (absentéisme des professeurs dans les écoles publiques et des médecins dans les centres de soins primaires) ; « l'expression désigne également le vol de médicaments dans les dispensaires publics et leur revente sur le marché privé, ou l'adultération d'engrais subventionnés avant qu'ils ne parviennent au producteur ». Pourtant, cela peut s'expliquer par la corruption régnant au sommet de l'État et des institutions d'une part, et par les mesures antisociales prônées par la Banque mondiale elle-même, d'autre part. La débrouille – qui peut passer par des pratiques corruptrices – est une nécessité, et ne peut être mise en parallèle avec la corruption dans les cercles de pouvoirs (familial, politique, économique, etc.). Ceci d'autant plus que ce phénomène est constaté à tous les échelons administratifs.

Les partenaires techniques et financiers du Burkina Faso auraient d'ailleurs, lors de leur rencontre avec le Premier ministre Tertius Zongo au Danemark en janvier 2010, évoqué le degré de corruption et l'absence de poursuites contre les personnes impliquées et parlé de « la forte immixtion des autorités dans la gestion des sociétés d'État et dans le fonctionnement des conseils d'administration ». (*La Lettre du Continent*, n°584, 18/3/2010)<sup>2</sup>. La Cour des comptes

1 – Banque mondiale, 2010, *Silencieuse et fatale. La corruption discrète entrave les efforts de développement en Afrique*, cf. chapitre VII.

2 – L'ancien Premier ministre se voulait le « champion anti-corruption », mais l'affaire du verger de Koudougou, dont nous reparlerons, est venue lui apporter un démenti cinglant. En somme « TERTIUS ZONGO S'EST FOUTU DE NOTRE GUEULE PENDANT TROIS ANS ! » (pour reprendre le titre de *L'Événement* repris par *LR*, n°79, 1<sup>er</sup>-14/10/2011).

du Burkina Faso elle-même a dénoncé des malversations financières dans l'administration publique, n'hésitant pas à citer des personnalités et des sociétés, sans qu'aucune suite judiciaire ne soit donnée. « En janvier 2009, le bimensuel *Le Reporter* publie les noms des personnes qui ont acquis à crédit des villas avec la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) ; ces débiteurs de la CNSS accusent des retards dans le règlement des échéances. [...] Mais suite à la publication de l'article du *Reporter*, des menaces de mort »<sup>1</sup> ont été proférées à l'encontre de ses journalistes.

## Un mouvement social dynamique

Si la classe dominante a pu installer un dispositif puissant de conservation de pouvoir, elle doit cependant faire face à un mouvement social fort.

Depuis l'arrivée du Front populaire, le mouvement social s'incarne notamment à travers les mobilisations menées par certaines organisations parmi lesquelles la Confédération générale du travail du Burkina (CGT-B), le Mouvement burkinabé des droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP) et l'Union générale des étudiants burkinabé (UGEB). C'est en 1988 qu'est créée la CGT-B, une centrale syndicale issue du Front syndical du 28 janvier 1985 évoqué plus haut. La CGT-B se réclame du syndicalisme révolutionnaire. Le MBDHP naît, lui, en 1989. Depuis, on note une alliance entre la CGT-B, le MBDHP et l'UGEB. Les relations d'interdépendance sont fortes entre ces organisations, d'autant que la CGT-B et le MBDHP sont animés par d'anciens militants de l'UGEB, ce qui explique la cohérence idéologique des principales forces contre-hégémoniques dans le pays<sup>2</sup>.

1— Ren-Lac, « Indice de Perception de la Corruption 2010 de TI : Burkina Faso : un pas en avant, deux pas en arrière ».

Disponible sur : <http://www.renlac.org/spip.php?article130> [10/5/2011].

2— A. Loada, 1999, « Réflexion sur la société civile en Afrique : le Burkina de

Cependant, il faut préciser que nombre de responsables du parti majoritaire ont également été à « l'école UGEB ».

Cette réactivité sociale a été illustrée notamment – mais pas uniquement – lors de la « lutte contre l'impunité » née de « l'affaire Norbert Zongo ».

Norbert Zongo était le directeur de publication de *L'Indépendant*. Le 13 décembre 1998, il est assassiné avec trois de ses compagnons. À ce moment-là, il enquêtait sur le décès de David Ouédraogo sur lequel il avait déjà publié plusieurs articles. David Ouédraogo, chauffeur du frère du président, François Compaoré, avait été faussement accusé de lui avoir dérobé de l'argent. Remis à la garde présidentielle, il était mort le 18 janvier 1998 à l'infirmierie de la présidence, où l'on avait indiqué comme cause sur son certificat de décès : « sa maladie ».

Suite à la mort de Norbert Zongo, le MDBHP, la CGT-B, et l'UGEB se réunissent, avec d'autres, pour former un « Collectif contre l'Impunité » (Collectif des organisations démocratiques de masse et de partis politiques – CODMPP) qui réclame justice dans cette affaire. La réaction populaire à ce crime a été vive, sous des formes organisée ou spontanée : des mobilisations soutenues sur tout le territoire (manifestations, grèves, émeutes, etc.), regroupant différentes classes sociales, ont perduré plus de deux ans et constitué la plus grave crise sociopolitique du pays depuis l'indépendance. Dès l'annonce de la mort du journaliste dans un « accident de voiture », les gens descendent dans les rues, dans la capitale et dans les provinces. Les symboles du pouvoir sont attaqués, y compris le siège du parti présidentiel. Dans un premier temps, les autorités

*l'après-Zongo », Politique africaine, n°76 ; S. Ouédraogo, 2006, Collectif des organisations démocratiques de masse et de partis politiques contre l'impunité au Burkina Faso, Crises, Collection Mouvements sociaux, Canada.*

sont totalement prises de court. Mais elles ne tardent pas, en même temps qu'elles négocient une sortie de crise, à utiliser la répression (arrestations, violences, création de milices, sanctions administratives contre les grévistes, fermeture des établissements scolaires, etc.). Elles sont pourtant contraintes, sous la pression populaire, à mettre en place une commission d'enquête indépendante en décembre 1998. Dans son rapport (7/5/1999), cette commission désigne « six suspects sérieux », tous membres de la garde présidentielle. Concernant les mobiles de ce quadruple meurtre, elle « pense qu'il faut les chercher du côté des enquêtes menées depuis des années par le journaliste, et notamment sur ses récentes investigations concernant la mort de David Ouédraogo, le chauffeur de François Compaoré, conseiller à la présidence. Norbert Zongo a été assassiné pour des motifs purement politiques parce qu'il pratiquait un journalisme engagé d'investigation », « ses trois compagnons ont été tués, pour ne pas laisser de témoins gênants vivants »<sup>1</sup>.

Fortement ébranlé, le régime était proche de la chute. Cette mobilisation a marqué un tournant dans la lutte contre l'impunité : un mouvement d'une telle ampleur, tant dans sa durée, son étendue territoriale que par le nombre de personnes investies est une première dans le pays.

En juin 1999, les autorités créent un « collège des sages » censé faire des recommandations pour réconcilier la nation. Le pays entre dans un processus de justice transitionnelle<sup>2</sup>. Mais l'application

1 – Rapport de la CEI.

2 – Le concept de justice transitionnelle est apparu dans les années 1990, dans le contexte de la fin de la Guerre froide. Il répondait à une question principale dans la plupart des pays où il a été appliqué : comment assumer son passé tout en reconstruisant une cohésion sociale par la réconciliation ? Depuis, les expériences de par le monde sont nombreuses, même si leurs portées restent très inégales. Sur le continent, le concept est associé au processus sud-africain de transition politique après l'Apartheid. Cepen-

du processus se démarque des autres expériences dans le monde par deux singularités au moins. D'abord, c'est la première fois à notre connaissance qu'un pays entame un processus de justice transitionnelle à cause d'une crise sociopolitique. Ensuite, comme son nom l'indique, ce dispositif s'applique dans une phase de transition après un conflit (quelle que soit sa nature). Or, quand le Burkina Faso y a eu recours, il n'était nullement dans cette phase. Au contraire, il était dans le présent du conflit. Le processus s'est traduit par la création d'une Commission de réconciliation nationale en novembre 1999 chargée de l'examen des différents dossiers de crimes économiques et de violences politiques restés impunis depuis l'indépendance du pays. Elle devait indiquer les orientations à donner à leurs traitements, formuler des propositions pour la consolidation de l'exercice des libertés publiques et proposer des modalités de mise en œuvre de la réconciliation nationale. Les propositions de cette commission ont abouti à l'organisation de la Journée nationale du pardon (JNP) le 30 mars 2001, qui s'est depuis ritualisée... Ce jour-là, le chef de l'État prend des engagements qui n'ont rien à voir avec un quelconque processus judiciaire<sup>1</sup>. Pour

dant, dans d'autres pays, la justice transitionnelle a été largement plus « brouillonne » dans son processus, comme en Algérie, ou en République démocratique du Congo.

- 1— « 1. La mise en œuvre de mesures de réparation dont la création d'un fonds d'indemnisation en faveur de toutes les familles des victimes de la violence en politique ; 2. l'érection de monuments témoins du devoir de mémoire à l'égard des martyrs et des héros nationaux ; 3. le traitement diligent de l'ensemble des dossiers de crimes économiques et de sang ; 4. l'institutionnalisation du 30 mars chaque année comme journée du souvenir, de promotion des droits humains et de la démocratie ; 5. la mise en place d'un comité d'éthique [dans] le but d'aider à la moralisation de la vie publique et sociale ; 6. la consolidation du dialogue avec tous les acteurs politiques et sociaux [...] ; 7. la mise en place d'un mécanisme de suivi des présents engagements, composé de représentants des autorités morales et spirituelles, des organismes de défense des droits humains et de la démocratie. »

nombre de Burkinabé, la réconciliation était biaisée dès lors que la justice et la vérité n'étaient pas obtenues dans chacun des dossiers. Un fonds d'indemnisation en faveur des familles de victimes de violence politique est créé, mais l'indemnisation est conditionnée au renoncement à toute action judiciaire. De nombreuses familles ont refusé ce principe, à l'instar de celle de Dabo Boukary, un étudiant porté disparu depuis le 19 mai 1990 lors d'une manifestation estudiantine, car, explique-t-elle, elle n'a « en définitive aucune base pour pardonner » (Lettre de la famille au président de la Commission de réconciliation nationale, 16/3/2001). Pour ces familles, le pardon ne s'achète pas. Tout le processus, de la création du Collège des sages – dont les recommandations figurant dans son rapport ne seront pour la plupart pas appliquées – à la Journée nationale du pardon, visait moins à réconcilier la nation qu'à apaiser la situation pour maintenir l'ordre établi. Pour preuve, huit ans après l'assassinat de Norbert Zongo, en 2006, la justice rend un non-lieu dans cette affaire<sup>1</sup>.

La situation vécue au Burkina Faso en 2011, en tant qu'elle est partie d'un mouvement populaire et spontané incluant différentes catégories sociales (élèves, étudiants, secteur de l'économie informelle, chômeurs, commerçants, etc.), peut être mise en miroir avec les événements qui ont suivi l'assassinat de Norbert Zongo et de ses compagnons. L'enlisement de ce dossier – non clos pour la société civile – explique la méfiance des Burkinabé envers la justice, accusée d'être inféodée au pouvoir. D'autant

1 – Pour toute information sur le volet judiciaire de cette affaire et de celle concernant la mort de David Ouédraogo, cf. notamment M.S. Frère, 2010, « "Enterrement de première classe" ou "leçon de droit" : la presse burkinabé et l'affaire Norbert Zongo », in M. Hilgers, J. Mazzocchetti, 2010, *Révolte... op. cit.*, pp. 241-268 ; <http://norbertzongo10ans.blogspot.com/2008/10/etat-du-dossier-en-justice.html> [1<sup>er</sup>/2/2012].

que, sous le régime de Blaise Compaoré, de nombreux crimes sont restés impunis : des enquêtes ont été bâclées, d'autres n'ont jamais été ouvertes. Dans son rapport de 1999<sup>1</sup>, le Collège des sages expliquait :

« La crise actuelle que notre pays traverse depuis quelques mois est réelle et profonde. Elle n'est pas que conjoncturelle ; elle est structurelle. Elle s'étend à tous les secteurs de la vie nationale et touche toutes les couches de la population. Elle se manifeste dans le domaine social et culturel, politique et administratif, économique et enfin au niveau éthique. Les tragiques événements récents, notamment le drame intervenu le 13 décembre 1998 à Sapouy [date et lieu de l'assassinat de Norbert Zongo], n'en ont été que le détonateur. »

En 2002, le MBDHP<sup>2</sup> publiait une liste « non exhaustive » recensant plus d'une centaine de morts suspectes non élucidées depuis l'arrivée au pouvoir de Blaise Compaoré. Pour certaines de ces affaires, il y a eu un traitement judiciaire depuis, sur lequel la société a émis de sérieuses réserves : de celle de Thomas Sankara à celles des élèves de Garango<sup>3</sup> en passant par celle de Oumarou Clément Ouédraogo<sup>4</sup>...

1— Rapport du Collège des sages sur les crimes impunis de 1960 à nos jours, 1999, p. 9.

2— MBDHP, 2002, *Rapport sur l'état des droits humains au Burkina Faso – Période 1996-2002*, pp. 228-230.

3— Le 9 mai 1995, les élèves de Garango manifestent pour soutenir leurs professeurs en lutte pour de meilleures conditions de vie et de travail. Lors de la répression de cette manifestation, deux élèves, Blaise Sidiani et Emile Zigani, sont tués par balles.

4— Oumarou Clément Ouédraogo était un personnage central de la scène politique. Dès le début de la "Révolution", il est aux côtés de Blaise

Si la violence reste une arme par défaut pour le régime, il s'efforce d'utiliser au mieux les institutions démocratiques pour réprimer les contestations. L'indépendance de la justice est largement mise en cause. Alors que les dossiers de morts suspectes restent ouverts ou bâclés, elle se montre beaucoup plus prompte à juger les acteurs du mouvement social. Les autorités usent de la « stratégie du procès » pour mettre un terme aux revendications originelles du mouvement social qui se concentre alors sur le soutien aux inculpés. Cela est particulièrement flagrant vis-à-vis du mouvement étudiant. Des militants ou sympathisants de l'ANEB (Association nationale des étudiants burkinabé<sup>1</sup>) à l'université de Ouagadougou sont arrêtés lors des crises d'ampleur sur le campus et parfois présentés à la justice comme en 2002 et 2008, ou en 2009 à l'université de Koudougou. En 2008, ce sont dix-neuf élèves de différents établissements de la capitale qui sont jugés suite à des manifestations commémoratives pour Flavien Nébié, un élève de CM2 tué le 6 décembre 2000.

Ces dernières années, l'offensive contre l'exercice des libertés démocratiques et syndicales en général s'est élargie avec toute une gamme de dispositifs juridiques, certains d'exception : le symbole en est l'établissement de « zones rouges<sup>2</sup> » décidé par le maire de

Compaoré et Thomas Sankara. Après le coup d'État du 15 octobre 1987, il soutient le nouveau chef de l'État. Après avoir été considéré comme le numéro deux du régime, il se pose en dissident à la faveur de la période de "transition démocratique" qui s'ouvre au début des années 1990 en Afrique. Le 9 décembre 1991, il perd la vie dans un attentat en plein centre de Ouagadougou non loin de la Présidence, tué par une grenade lancée par un motard qui s'est enfui après son forfait.

1– L'ANEB est la section nationale de l'Union générale des étudiants burkinabé, qui a aussi des sections au Sénégal et en France.

2– Zones interdites aux manifestations autour de certaines institutions.

la capitale en 1998. Au-delà, les lois répressives contre les libertés démocratiques sont de plus en plus sophistiquées<sup>1</sup>.

En 1997, alors que les protestations étudiantes prennent de l'ampleur, deux décrets sont pris pour criminaliser le mouvement. L'un porte sur la prévention des troubles à l'ordre public dans les locaux et enceintes universitaires (Conseil des ministres du 22/01/1997), le second sur la liberté de réunion et de manifestation sur la voie publique (29/01/1997). Leur but est de mettre fin à la crise universitaire qui semble devoir s'étendre. Plus tard, après l'invalidation de l'année académique 1999-2000 et la refondation de l'université de Ouagadougou<sup>2</sup>, des manifestations entendent s'opposer au démantèlement du système éducatif. Le 6 décembre 2000, à Boussé, Flavien Nébié, un élève de douze ans qui participe à une manifestation, est abattu par les forces de l'ordre. Le jour même, le pouvoir adopte un décret qui suspend les manifestations sur la voie publique et interdit toutes les manifestations à caractère public à l'exception des cortèges religieux et funéraires dûment autorisés. Selon le Collectif des organisations démocratiques de masse et de partis politiques<sup>3</sup>, il visait surtout à empêcher les activités commémoratives du deuxième anniversaire de l'assassinat de Norbert Zongo prévues du 12 au 15 décembre. À cette période, le pays est quasiment en état de siège (établissements scolaires fermés et occupés par l'armée, Bourses du travail et sièges des organisations du Collectif investis par les brigades anti-émeutes,

1– Sur le raffinement des méthodes de répression – en particulier contre le mouvement étudiant – depuis l'ouverture démocratique, cf. L. Chouli, à paraître, *La gestion répressive des contestations estudiantines à l'université de Ouagadougou (1990-2011)*.

2– P. Bianchini, 2002, « La "refondation" de l'Université de Ouagadougou. Une mise en perspective », in N. Akam, R. Ducasse, *Quelle université pour l'Afrique ?*, Bordeaux, Éditions de la MSHA, 2002, pp. 149-165.

3– CODMPP, 2000, *Rapport*.

places assiégées). Le décret ne sera abrogé qu'en 2002... En 1999, ce sont des membres du Collectif contre l'impunité qui sont accusés « d'incitation à la sédition de l'armée, d'incitation à la désobéissance civile et d'atteinte à la sûreté de l'État ».

Cependant c'est en 2008 que la législation contre le mouvement social va encore "se sophistiquer" un peu plus suite aux émeutes contre la vie chère. « Les 20 et 21 février, trois villes [...] (Bobo-Dioulasso, Ouahigouya et Banfora) ont été le théâtre de violentes émeutes motivées par le prix élevé des aliments et la volonté accrue des pouvoirs publics de taxer les petits commerçants. Une semaine plus tard, le 28 février, plusieurs quartiers pauvres de Ouagadougou ont connu une flambée de violence lors d'une grève contre la vie chère »<sup>1</sup>. Les organisations MBDHP, CGT-B, UGEB et de nombreuses autres sont alors à l'initiative de la création de la Coalition contre la vie chère (CCVC<sup>2</sup>) pour prendre le relais des émeutes spontanées. Là aussi, la machine répressive tourne à plein régime très promptement dès lors qu'il s'agit de museler la contestation. Des dizaines d'arrestations ont lieu, par exemple dans les deux plus grandes villes : cent cinquante-trois à Bobo-Dioulasso et cent soixante-neuf dans la capitale. Les procès des prévenus – qui dans leur écrasante majorité ont moins de vingt ans – interviennent très rapidement : à Bobo-Dioulasso, vingt-neuf prévenus sont condamnés (la peine la plus lourde est de trente-six mois de prison ferme) ; à Ouagadougou quarante-cinq personnes sont condamnées à de la prison ferme (de douze à vingt-six mois) (*Obs*, 13/3/2008). La loi du 8 mai 2008 portant répression des actes de vandalisme commis lors des mani-

1 – E. Harsch, « Manifestations contre la vie chère. Émeutes et répression témoignent des problèmes de gouvernance en Afrique », *Afrique Renouveau*, Vol. 22#2, juillet 2008.

2 – Coalition nationale de lutte contre la vie chère, la corruption, la fraude, l'impunité et pour les libertés qui regroupe des syndicats autonomes, des centrales syndicales et des associations de la société civile.

festations sur la voie publique n'interdit pas les libertés démocratiques mais les soumet à des menaces réelles et disproportionnées. Elle prévoit la procédure de comparution immédiate pour les auteurs d'actes de vandalisme lors des manifestations pour, selon ses initiateurs, éviter la détention de personnes innocentes. Ou comment le liberticide trouve sa justification dans l'arbitraire... Désormais, « le simple fait de ne pas quitter spontanément toute manifestation susceptible de troubler l'ordre public dès les sommations d'usage constitue une infraction » (*Bendré*, 21/5/2008). Le projet de loi permet également la répression des organisateurs de manifestations légales qui n'auraient pas dispersé les manifestants après avoir eu connaissance d'actes de violence, ou les manifestants qui ne renoncent pas à leur action bien qu'ayant eu écho d'une violence quelconque. Il prévoit des peines très lourdes : les sanctions sont de un à cinq ans d'emprisonnement et de cinq cent mille francs CFA à trois millions de francs CFA d'amende pour les organisateurs ou instigateurs et de cent mille francs CFA à un million de francs CFA pour les manifestants (*idem*).

En décembre 2009, les scolaires de Ouagadougou manifestent comme chaque année en mémoire de l'assassinat de Flavien Nébïé le 6 décembre 2000. Depuis l'assassinat de Norbert Zongo, une des stratégies du gouvernement avait été d'allonger la durée des congés de fin du premier trimestre de sorte qu'ils incluent le 13 décembre (jour de la commémoration de la mort de Norbert Zongo) pour priver le Collectif de son plus gros contingent de manifestants potentiels<sup>1</sup>. Pour les scolaires, les congés incluaient également le 6 décembre pour éviter la jonction. Mais en 2009, ce n'est plus le cas et « dès le 5 décembre, un petit comité d'élèves s'est organisé pour perturber les cours [à Ouagadougou]. Ces

1 – S. Ouédraogo, 2006, *op. cit.*

perturbations ont pris de l'ampleur à mesure qu'approchait la commémoration du 13 décembre» (*Ev*, n° 178, 25/12/2009). Suite à une manifestation, dix-neuf élèves comparaissent le 22 décembre 2009 pour participation à une manifestation non autorisée et atteinte à l'ordre public. Ils sont relaxés, mais *L'Évènement* (*idem*) après avoir dressé le tableau d'une très bonne fin d'année 2009 pour le régime, souligne : ce dernier a « cette attitude incohérente que chaque fois que les circonstances lui sont favorables, au lieu d'engager des réformes audacieuses qui l'inscrivent dans l'histoire, il pédale à rebours de la démocratie ». « Le paradoxe du régime burkinabé, c'est qu'il n'est jamais aussi fragile que lorsqu'il se croit fort et que tout paraît lui réussir », prévient le journal en référence à l'élection présidentielle. Il titrait d'ailleurs : « LE DANGER POUR 2010 : UN RÉGIME TROP SÛR DE LUI », ce qui se révèle assez bien analysé avec juste une année d'avance...

Les différents modes d'action utilisés dans les protestations populaires de 2011 ont montré la fragilité des dispositifs répressifs nonobstant leur raffinement progressif. Ils s'adressent en effet d'abord et avant tout aux forces sociales s'inscrivant dans des modes d'action politiques conventionnels et ne peuvent rien contre l'exaspération des populations confrontées à des difficultés économiques et sociales de plus en plus grandes, à l'arbitraire, à l'impunité des responsables à tous les échelons administratifs, etc. À force de désillusions quant à la démocratisation, de restrictions de plus en plus fortes des libertés démocratiques, de dialogue toujours appuyé sur l'usage de la force, il est bien possible que, faute de prise en considération des préoccupations populaires par les autorités, leur monopole de la violence soit perdu et partagé par des couches importantes de la société. Comme le disait Herbert Marcuse<sup>1</sup> dans le contexte des années 1968, si les

1 – H. Marcuse, 1969, « La tolérance répressive », in R.P. Wolff, B. Moore, H. Marcuse (dirs), *Critique de la tolérance pure*, Didier, Paris, pp. 13-48.

## *Chronique d'un mouvement social*

chemins menant à la démocratie « se trouvent barrés par des méthodes de répression et d'endoctrinement, alors il ne reste pour les ouvrir que des moyens non démocratiques ». D'autant que, comme nous allons le voir, les revendications des mutins lors des différentes rébellions militaires d'avril à juin 2011 ont été satisfaites par les autorités, alors que les moyens utilisés n'étaient pas "démocratiques" mais basés sur la violence, y compris contre les populations.

## TROP C'EST TROP

« *Les mensonges du pouvoir sont devenus tout simplement des provocations à se mépriser soi-même.*<sup>1</sup> »

20 février 2011 : la mort de Justin Zongo, collégien, après plusieurs interpellations policières pour une affaire de... discipline scolaire fait naître une vague de soulèvements populaires. Si les manifestations sous forme émeutière ont d'abord lieu à Koudougou (Centre-Ouest) – « une ville en déliquescence »<sup>2</sup> –, d'où est originaire la

1– P. Bourlier, 2011, *De l'intérieur du désastre. Sermons et exhortations aux pauvres qui s'ignorent*, Sulliver, p. 11.

2– Cf. M. Hilgers, « Voter à Koudougou : La soumission d'une ville rebelle? », *Politique Africaine*, n° 101, 2006, pp. 42-62 : le Premier président de ce qui était alors la Haute-Volta, Maurice Yaméogo, est originaire de cette ville devenue à l'approche de l'indépendance un « véritable centre politique ». « Sous sa présidence Koudougou a bénéficié de la "sollicitude particulière du gouvernement", et d'une première phase d'industrialisation. L'implantation, en 1965, de l'usine de textile Faso Fani a dynamisé la ville. Le coup d'État de 1966 n'a pas entravé ce processus – en 1968, la Sofitex (Société des fibres textiles du Burkina Faso) a ouvert une usine d'égrenage de coton. Entre 1952 et 1975, la population a quadruplé [...] Cet âge d'or semble révolu. Koudougou [...] fait figure de ville oubliée. Dans les années 1980, la

jeune victime, elles s'étendent très vite à tout le pays et entrent en résonance avec d'autres mécontentements dans différentes couches sociales. Justin Zongo était une victime de plus dans cette jeunesse scolaire qui a été plusieurs fois endeuillée pendant les vingt-quatre années de règne de Blaise Compaoré, avec des morts emblématiques dont les dossiers judiciaires ont été soit bâclés soit enterrés.

Le 19 mai 1990, une manifestation des étudiants sur le campus de Ouagadougou est réprimée par la police et la garde présidentielle. Des militants de l'ANEB, dont Dabo Boukary, sont enlevés et torturés au Conseil de l'Entente<sup>1</sup>. On est alors dans la période de « libéralisation politique » avec la mise en place de la Commission constitutionnelle chargée d'écrire la loi fondamentale de la IV<sup>e</sup> République. Dabo Boukary ne réapparaîtra jamais. Jusqu'en 1997, les autorités soutiennent qu'il s'est évadé. C'est en 2000 que la famille et l'UGEB déposent plainte contre x pour éviter la prescription. Les différents juges d'instruction arguent de l'ancienneté des faits pour justifier l'immobilisme du dossier.

Le 9 mai 1995, alors que les élèves marchent pour soutenir leurs enseignants en lutte pour de meilleures conditions de travail et de

situation économique du pays s'est dégradée. La dévaluation du franc CFA en 1994, l'augmentation du prix des intrants et des taxes ont fragilisé Faso Fani, alors le plus grand employeur de la ville, qui a fermé ses portes en 2001, plongeant la localité dans une situation difficile.

- 1– Le Conseil de l'Entente est créé en 1959 par Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Hamani Diori (Niger), Maurice Yaméogo (Haute-Volta) et Hubert Maga (Dahomey – actuel Bénin), comme une alternative à la fédération du Mali (Sénégal et Soudan français, l'actuel Mali). Ses bâtiments se trouvaient à Ouagadougou derrière la présidence et à côté de la radio nationale. Ils ont été investis par l'armée lors du coup d'État de 1983 et accueillent depuis une partie du Régiment de la sécurité présidentielle, le RSP.

vie, les gendarmes tirent à balles réelles. Émile Zigani et Blaise Sidiani sont tués. Le 23 août 2003, l'un des gendarmes mis en cause, Ernest Mahamané Ouédraogo, est condamné à douze mois de prison avec sursis ; le second, Jean-François Kabré Yamba, est relaxé. *Sidwaya* (29/8/2003) voit alors dans cette condamnation « une décision de justice qui a pris en compte non seulement la variable punitive de la règle de droit, mais aussi sa fonction morale et éducative ».

Le 6 décembre 2000, à Boussé (ville à cinquante kilomètres de Ouagadougou), Flavien Nébié, un écolier de CM2, est abattu par les forces de l'ordre lors d'une manifestation<sup>1</sup>. L'enquête judiciaire est au point mort aujourd'hui encore... Ces affaires expliquent la protestation de la jeunesse et sa volonté de maintenir la pression tant que vérité et justice dans le meurtre de Justin Zongo ne seront pas rendues.

La forme émeutière prise cette année par les protestations n'est pas nouvelle au Burkina Faso : il y a eu le mouvement « trop c'est trop » en 1998 ; les émeutes des commerçants en 2003, après l'incendie du grand marché Rood Woko de Ouagadougou, suite notamment aux tentatives du maire de les installer sur d'autres marchés. En 2006, la décision de rendre obligatoire le casque pour les motocyclistes – dans un pays qui se caractérise par l'usage massif de ce type de véhicule – déclenche un large mouvement populaire. En 2007, des populations de Ouagadougou se révoltent violemment, en saccageant des maquis<sup>2</sup> de la chaîne des bars-restaurants-dancings Kundé, en réaction à deux meurtres qu'elles pensent rituels et liés à l'un de ses responsables. En 2008, comme

1 – P. Bianchini, S. Koala, 2003, *art. cit.*

2 – Les maquis sont des restaurants populaires.

de nombreux pays, le Burkina Faso connaît des émeutes « contre la vie chère » : parties de Bobo-Dioulasso, elles essaient jusque dans la capitale.

La même année, *Jeune Afrique web* (11/12/2008) déplorait, dans un article intitulé « LA DÉMOCRATIE DANS LA RUE », le fait que « ce n'est malheureusement pas vers les urnes que les Burkinabé se tournent lorsqu'ils veulent exprimer leurs souhaits de changement ». Mais lorsque le régime méprise les populations, privées des moyens conventionnels d'action politique, la colère et la souffrance n'ont plus que la rue comme espace de représentation.

Pourtant une émeute locale ne se mue pas toujours en mouvement populaire insurrectionnel suscitant l'adhésion nationale, comme cela a été le cas après le 22 février 2011. Ainsi, en juillet 2010, des émeutes ont lieu à Gaoua, après le meurtre par des policiers d'Arnaud Somé, vingt-et-un ans. Le jeune homme est présenté d'abord comme un malfrat en possession de drogue, mais cette version est contestée. Par ailleurs, quand bien même il aurait détenu de la drogue cela ne peut justifier les mauvais traitements ayant entraîné sa mort (coups de poing, de pied, de crosse, etc.). Deux autres personnes, Da Etienne et Kambou Sié Boureima, sont tuées par les forces de l'ordre pendant les manifestations contre ce crime, réprimées à balles réelles. Le commissariat est brûlé par les populations indignées. Maxime Somé, alors ministre délégué à l'enseignement technique et professionnel, soutient que les forces de l'ordre n'ont pas usé de balles réelles. Selon lui, c'est l'incendie du commissariat qui serait à l'origine des décès : « ce sont les déflagrations sous l'effet des flammes qui ont propulsé les projectiles qui ont atteint les malheureuses victimes » (*Ev*, n°192, 25/7/2010). Une telle explication est digne du général Khaled Nezzar, principal responsable et

organisateur de la répression des émeutes en Algérie en octobre 1988, qui affirmait : « Les militaires n'ont pas tiré dans le tas. Tirer dans le tas, vous vous rendez compte ? » et ajoutait : « Beaucoup de victimes des événements d'octobre ont d'ailleurs été fauchées par des balles perdues. On a aussi tiré par terre pour disperser la foule. Les noyaux et les enveloppes de balles, en ricochant, ont mortellement atteint des personnes. Nous n'avons pas tiré pour tuer et les instructions n'ont jamais été données dans ce sens »<sup>1</sup>... L'affaire Arnaud Somé n'est jugée qu'en juin 2011. Sur les quatre policiers qui l'avaient interpellé, trois comparaissent. Deux sont reconnus coupables de coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner, tandis que le chef de mission est relaxé. Le procureur estime que les accusés bénéficient de circonstances atténuantes : « En raison d'abord de leur mission noble qui expose leur vie pour sécuriser la société. Ensuite, du déficit dans la formation du personnel de la police : ils ne savent pas que les personnes qu'ils appréhendent, même s'ils sont des délinquants ont des droits ; enfin parce que les deux policiers n'ont jamais été condamnés et jouissent même d'une bonne réputation sociale » (Ev, n°212, 25/6/2011).

Bien qu'elles ne se soient pas étendues au-delà de la ville de Gaoua, ces émeutes, quelques mois avant la mort de Justin Zongo, peuvent être vues *a posteriori* comme un avertissement ; même si les événements du premier semestre de 2011 n'étaient pas plus prévisibles au Burkina Faso qu'ils ne l'étaient en Tunisie, Égypte, Libye, etc. « Il n'était pas de coutume que des manifestants s'en prennent de façon aussi radicale à des symboles de l'État. L'incendie du commissariat de police de Gaoua marquait un tournant dangereux

1 – S.A. Semiane, « Octobre, ils parlent », *Le Matin*, Alger, 1998, pp. 65-93 pour cette interview.

pour la paix sociale au Burkina Faso, dans la mesure où les actes d'individus étaient "mis au compte" de l'État, puisque ces individus étaient investis de l'autorité de l'État : des policiers » note le Syndicat national autonome des enseignants-chercheurs (*LP*, 16/3/2011).

Pourtant, comme le souligne Augustin Loada (*LP*, 29/4 - 1/5/2011), la fin de l'année 2010 est positive pour les autorités : Blaise Compaoré est réélu sans surprise à plus de 80 % des suffrages exprimés<sup>1</sup>. Cette victoire est fêtée par ses partisans : cérémonies, meetings, etc. Le 11 décembre 2010, les cinquante années d'indépendance sont célébrées en grande pompe à Bobo-Dioulasso : onze chefs d'État et une dizaine de délégations y assistent. Des sections de cinq armées étrangères y prennent part. On parle de faire du Burkina Faso un pays émergent, aux côtés des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, l'Afrique du Sud). Cette ambition est le socle sur lequel repose le programme politique 2010-2015 de Blaise Compaoré.

### **Une simple imitation de ce qui se passe plus au Nord ?**

La contestation populaire débute le 22 février 2011, deux jours après le décès de Justin Zongo, à peine plus d'un mois après la formation du gouvernement du quatrième mandat de Blaise Compaoré, et après cette fin d'année paisible pour les autorités. Elle s'inscrit dans un contexte africain très particulier : Ben Ali a fui

1— Seules 1,7 million de personnes se sont déplacées sur les 7 millions d'électeurs potentiels. L'élection est contestée par l'opposition qui dépose une plainte auprès du tribunal administratif. Celui-ci déclare l'illégalité de la carte d'électeur utilisée faute de la mention de la date de naissance (l'homonymie étant extrêmement courante dans le pays). Le Conseil constitutionnel déclare le tribunal incompétent pour en juger sans pour autant juger sur le fond. Tout ceci n'est peut-être pas sans rapport avec l'impopularité, à peine quatre mois après les élections, d'un président élu avec une majorité apparemment aussi confortable.

la Tunisie le 14 janvier 2011 sous la pression populaire, et Moubarak est chassé de son poste de chef de l'État égyptien le 11 février. À l'époque, les Libyens sont en plein soulèvement, mais l'intervention impérialiste dans le pays n'a pas encore eu lieu. Ces événements ont certes pu favoriser une certaine mobilisation. Dès les premiers jours, les références aux «révolutions» tunisienne et égyptienne sont d'ailleurs explicites à travers l'idée du «dégage» et avec des slogans comme «La Tunisie est à Koudougou», «Le Burkina aura son Égypte» (*Obs*, 23/2/2011). Certains jeunes à Koudougou comparent Justin Zongo à Mohamed Bouazizi (*SF*, n°605, 28/2-5/3/2011), etc. L'utilisation de Facebook relève aussi de cette référence, dans une version plus caricaturale. Plusieurs pages s'ouvrent, telles «La voix des burkinabé», le «Mouvement Blaise Compaoré doit partir», «Justice pour Justin Zongo», «Blaise Compaoré dégage», et comptent plusieurs centaines, parfois plusieurs milliers de membres, ceux-ci étant souvent inscrits dans plusieurs groupes. Pourtant, à la différence de la Tunisie de Ben Ali et de l'Égypte de Moubarak, le Burkina Faso est un pays où il existe une certaine liberté d'information, d'expression, et d'organisation («société civile», partis politiques...), et où il est plus aisé pour les jeunes des couches pauvres de se rencontrer physiquement pour planifier des activités que de naviguer sur le net. Après la manifestation avortée du 8 mars 2011 appelée sur le «réseau social», son utilisation a évolué : dès lors il servait à échanger des informations et des lectures des événements.

Les situations du Burkina Faso et de la Tunisie présentent certaines similitudes : Zine el-Abidine Ben Ali et Blaise Compaoré sont arrivés au pouvoir la même année (1987). Les deux pays n'ont pas une forte population : 10,6 millions d'habitants environ pour la Tunisie, environ 17 millions pour le Burkina Faso dont une majorité de jeunes – un Burkinabé sur deux a moins de quinze ans et deux sur

trois ont moins de vingt-cinq ans<sup>1</sup>. Ils n'ont donc connu que le régime de Blaise Compaoré. En Tunisie, 42 % de la population a moins de vingt-cinq ans, n'ayant connu que le régime de Zine el-Abidine Ben Ali. Mais il existe surtout entre ces deux pays certaines similitudes structurelles : une société inégalitaire, un chômage élevé<sup>2</sup>, l'absence de perspectives, les violences policières, le règne de l'impunité, un système politique verrouillé, une bourgeoisie liée à la gabegie politico-administrative<sup>3</sup>, la longévité au pouvoir...

Ainsi, il ne s'agit pas d'un effet d'imitation, mais plutôt d'un effet d'écho à partir de ces conditions objectives et d'une solide tradition de luttes postcoloniales.

1— J.-P. Guengant, 2011, « Capturer le dividende démographique?... », *conférence cit.*

2— « 64 % des chômeurs ont moins de 24 ans au Burkina Faso. Les taux de chômage dans les centres urbains atteignent près de 12 %, quant au sous-emploi, il atteint 26 % en milieu rural » (*AIB*, 2/12/2011). Le 20 octobre 2011, le Premier ministre annonce un programme spécial en direction des jeunes et des femmes, estimant « qu'il sera créé 52 570 emplois en moyenne par an. [...] Au titre de l'année 2011, il n'y avait que 9 000 emplois publics pour 410 000 candidats » (*LP*, 24/10/2011).

3— Pour Bassolma Bazié, secrétaire général adjoint de la CGT-B, « il y a de vraies similitudes. Comme l'implication anormale de la famille du président sur toutes les affaires de l'État. Le petit frère de Blaise Compaoré, François, est conseiller économique à la présidence. La Première dame, Chantal Compaoré, est impliquée dans plein de choses, tout comme la belle-mère de François Compaoré. [...] Les proches du président ont la haute main sur les affaires du pays, c'est vraiment à la Ben Ali ! » (*Marianne web*, 2/5/2011).

## Un mouvement populaire

La révolte sociale – comme en Tunisie – a été dans ses premiers instants inorganisée, excepté par les associations locales d'élèves et étudiants. Au niveau national, les différents syndicats ne se sont joints au mouvement que relativement tard. L'Association nationale des étudiants burkinabé, l'ANEB, dans son ensemble – et non sa section de Koudougou – n'a organisé sa première manifestation que trois semaines après la mort de Justin Zongo, le 11 mars 2011, après un meeting le 4 mars 2011. La coordination nationale de la CCVC (Coalition contre la vie chère), elle, n'est intervenue que lors de son meeting le 19 mars 2011. Autrement dit, autant les forces sociales que les autorités ont été surprises par le mouvement. Le but des organisations syndicales a alors été de canaliser le mouvement par peur sans doute d'être débordées, ce qui a aussi eu pour effet de faire décroître son intensité politique.

Les revendications des organisations avaient trait à la vérité et à la justice concernant la mort de Justin Zongo, mais aussi à des problèmes économiques et sociaux. Aucun mot d'ordre n'appelait de près ou de loin à la destitution de Blaise Compaoré ou à un changement radical dans l'État, quels que soient les propos des autorités, et ce en dépit de la présence de cette exigence dans les mobilisations populaires. Cela semble être une limite pour *L'Indépendant* (n°914, 22/3/2011) :

« Personne ne veut renverser ce régime avec les étudiants, même pas ceux qui sont supposés les manipuler. Nous avons en mémoire, la crise née du drame de Sapouy. Après le 13 décembre 98, toutes les solutions étaient sur la table. Le régime Compaoré est toujours là. C'était sans compter avec les supplétifs du régime qui l'aident depuis 23 ans. Tout cet imbroglio politique à chaque crise permet

au régime Compaoré de s'en sortir. Pourquoi il s'en sort toujours? Soit le régime est très fort et aucune force n'est capable de lui porter chaque fois l'estocade. Soit tous ceux qui s'opposent à lui, font semblant. Ils font partie des cartes du régime en place. Nous ne voulons pas croire à cette dernière hypothèse. Pourtant le pouvoir de Blaise Compaoré qui dure depuis 23 ans, renforce de plus en plus nos doutes. »

Les manifestations des trois premiers jours dans la province du Boulkiemdé avec six morts et plus de deux cents blessés laisse à penser que la stratégie a été de frapper fort pour éviter la propagation. En effet, l'extension des émeutes a connu plusieurs phases : les 22 et 23 février 2011 à Koudougou avec la répression qui transforme une manifestation qui se veut pacifique en émeute ; à partir du 24, elles s'étendent à la province du Boulkiemdé et dans quelques autres villes du pays, en solidarité avec les victimes de la répression à Koudougou et soutenues par la légitimité sociale que rencontre l'exigence de vérité et de justice pour Justin Zongo. Le même jour la « solidarité » se manifeste dans certains lycées de la capitale sans pour autant prendre la forme de « flambées de violence » dans un premier temps. La troisième phase avec l'extension du phénomène émeutier (accompagné d'incendies de commissariats, de symboles du pouvoir, etc.) à toutes les régions débute à la fin du mois avec un pic début mars.

C'est la répression à Koudougou et dans la province du Boulkiemdé, alliée à l'outrance de la version officielle de la cause de la mort de Justin Zongo, qui ont engendré l'extension des révoltes. La répression a donc été totalement inefficace. On a assisté à un de ces moments où les acteurs coercitifs perdent l'initiative devant le soulèvement populaire – certains d'entre eux étant même obligés de fuir. Soudainement, plus personne n'a peur de la police. Ainsi,

l'emballement de la situation doit beaucoup à une forme d'aveulement politique<sup>1</sup>, n'obéissant à aucune stratégie politique dans le contexte particulier de ce début d'année 2011. La tradition de déni concernant les morts ayant des implications politiques ou dues à des violences policières, comme pour Gaoua, a atteint un effet de seuil : « Trop c'est trop ».

Le certificat de décès de Thomas Sankara mentionnait déjà « mort naturelle », ce n'est qu'en 2006 qu'il est rectifié après que l'affaire ait été portée devant le Comité des droits de l'Homme des Nations unies. Jusqu'en 1997, le pouvoir soutient que Dabo Boukary s'est évadé. Sur le certificat de décès de David Ouédraogo, le médecin personnel de Blaise Compaoré avait écrit « mort de sa maladie ». Lorsque la mort de Norbert Zongo est annoncée, la version officielle est qu'il s'agit d'un accident de voiture. Devant l'improbabilité de cette version, d'autres thèses seront proposées : meurtre par des bandits de grand chemin, vengeance de braconniers après des différends, des démêlés avec des éleveurs, etc.

Mais pourquoi le meurtre de Justin Zongo a-t-il permis un tel déclouisonnement tant géographique que social ? Le contexte international avec les événements en Afrique du Nord l'a sans doute d'une certaine manière facilité. Par ailleurs, la revendication de vérité et de justice concernant la mort de Justin Zongo a réactivé des frustrations chroniques. Cette crise a été le révélateur de

1 – Le 23 février 2011, *Bendré* (6/4/2011) rapporte avoir appelé un haut responsable de la police nationale alors que l'hôpital de l'Amitié de Koudougou se remplissait des manifestants blessés pour lui dire « que le Burkina Faso prendrait feu si les violences en cours n'étaient pas stoppées. [...] Il avait tout simplement répondu : "ça va aller". Le "ça va aller", vous l'imaginez déjà, a conduit le pays là où il est actuellement ».

problèmes non traités : l'impunité, la féodalisation de la justice, la vie chère, la prévarication, le chômage, la gabegie, l'enrichissement ostentatoire des obligés du régime, les violences policières ordinaires, le comportement des autorités locales qui règnent sur leur commune/province/région en potentats, etc. Ces maux sont consubstantiels au système en place depuis vingt-quatre ans et ont déjà été dénoncés. Mais le décloisonnement est peut-être aussi dû à l'« aléa de l'évènement ». « L'action ne jaillit pas d'un projet rationnel, elle n'est pas l'exécution d'une théorie, elle n'est pas engendrée par la connaissance, pas plus qu'elle ne lui obéit : nous ne sommes pas des ingénieurs par rapport à notre propre vie »<sup>1</sup>.

La soudaineté de la protestation a surpris le pouvoir qui ne s'attendait pas à un tel basculement. Le fait marquant est qu'à chaque irruption sociale ou politique, il semble, dans un premier temps, surpris et désarmé. Ce fut le cas lors du déclenchement de la crise sociopolitique en 1998, à laquelle celle du début de l'année 2011 ressemble fort ainsi que le montre Augustin Loada : « Même facteur déclencheur – la mort d'un homme dans des conditions suspectes, Norbert Zongo en 1998, Justin Zongo (aucun lien de parenté) en 2011. Même point de départ de la contestation – la région de Koudougou. Même timing aussi : en novembre 1998, Compaoré avait été élu confortablement dès le premier tour ; deux mois plus tard, la colère éclatait » (*JA web*, 9/5/2011). Et une fois encore, lors de la révolte contre « la vie chère » en février 2008 : « le gouvernement est apparu surpris et désarmé face à l'irruption d'« émeutes contre la vie chère » animées par le Burkina Faso « d'en bas » »<sup>2</sup>.

1– P. Bourlier, 2011, *De l'intérieur...*, *ouv. cit.*, p. 42.

2– Loada, A., « Petites manœuvres et grandes résolutions face aux mobilisations », *Alternatives Sud*, Vol. 15, n°14, décembre 2008.

Par ailleurs, dans ce mouvement populaire, le silence du président Compaoré et de son Premier ministre Tertius Zongo pendant la première phase, c'est-à-dire jusqu'à la marche de l'ANEB le 11 mars 2011, a été notable. Au soir de cette journée, le président fait une intervention télévisée dans laquelle il se plaint des atteintes aux biens privés et publics, tentant de dépolitiser le sens de ces émeutes pour légitimer la solution répressive : un discours de fermeté qui présage une gestion militaire et judiciaire de la situation... L'absence de commentaires sur le comportement des forces de l'ordre dans ce discours peut alors être interprétée comme un feu vert pour poursuivre cette stratégie. D'autant que, la plupart du temps, les éléments accusés de violences policières ou de tortures bénéficient d'une protection totale, ce qui participe de la multiplication de ces actes. Finalement, seule la mutinerie des militaires poussera le président à perturber son agenda. Tout au long des événements, il lui sera reproché son activisme dans les conflits sous-régionaux et son indifférence aux problèmes internes. Par la suite, à de nombreuses reprises, la presse blâme d'ailleurs ses courtisans pour lui avoir fait croire – afin de maintenir l'ordre établi – que la situation était sous contrôle... Ce qui en fait presque une personne trahie, les courtisans remplaçant, dans le contexte burkinabé, Leila Trabelsi en Tunisie, présentée comme la principale responsable des méfaits du régime de Zine el-Abidine Ben Ali. Cette propension à vouloir déresponsabiliser en quelque sorte les chefs d'État dans des situations politiques instables est assez déroutante...<sup>1</sup>

1 – Par exemple, « selon un ancien ministre, le problème vient surtout de son entourage, "constitué de courtisans qui l'éloignent de la réalité".

L'optimisme de certains conseillers, qui ne veulent voir que les réussites du président ou qui affirment que "la vie chère est toute relative", frise l'aveuglement » (*JA web*, 9/5/2011). Le président lui-même en joue sans

La gestion de la protestation populaire avant la série de mutineries militaires montre qu'elle a marqué un tournant dans la tactique gouvernementale. Jusque-là, la gestion dans son double registre de fermeté (arrestations, répression policière et économique) et de recherche de la justice (ouverture d'enquêtes), n'avait pas été de nature à rassurer sur le traitement diligent des problèmes posés. Pour résumer, à partir de la mutinerie du Régiment de la sécurité présidentielle – RSP – le 14 avril 2011, « il a fallu moins d'une semaine au président Blaise Compaoré pour changer la donne politique du Burkina Faso. En une seule journée, il a congédié un gouvernement, décapité une armée, muselé un Parlement, défait une justice et trouvé les sommes nécessaires pour ses soldats mutinés. » (*Ind*, n°919, 26/4/2011) Les évènements antérieurs tendent à valider cette thèse. Après des mesures d'apaisement, liées à la présence des médias internationaux au Festival panafricain de cinéma de Ouagadougou (FESPACO), du 26 février au 5 mars 2011, un évènement majeur de la vie culturelle nationale, au contexte nord-africain et à la peur de la propagation, le régime renoue avec la répression, notamment lors de la marche organisée par l'ANEB le 11 mars à Ouagadougou.

L'intérêt pour lui est de placer la crise sur un terrain qu'il connaît en en faisant ce qu'elle n'est pas, à savoir un problème uniquement scolaire et universitaire. Pour y mettre fin, jusqu'au déclenchement des mutineries, il suit le schéma quasi-classique appliqué depuis 1997, maniant dans le même temps la carotte et

doute. À l'occasion de sa rencontre avec les acteurs de l'Éducation, on apprend qu'il n'était pas informé du fait qu'il n'y avait plus de bourses au secondaire (*Bendré*, 19/4/2011). Comme dirait l'autre, il n'y a pire aveugle que celui qui ne veut pas voir...

le bâton et prenant comme un crime de lèse-majesté le fait que les concessions qu'il estime avoir faites n'apaisent pas la situation. À l'université par exemple, le même cycle de gestion des crises par les autorités semble se répéter : manifestations d'étudiants (quel que soit le mode d'action), violences physiques, arrestations des protestataires, procès<sup>1</sup>, disqualification (subversion, manipulation), négociations avec l'appel à une médiation<sup>2</sup> (ces phases pouvant être concomitantes). En 2011, la disqualification du mouvement est venue des accusations de manipulation par l'Union nationale pour la Démocratie et le Développement (UNDD) de Hermann Yaméogo et par l'organisation politique clandestine, le Parti communiste révolutionnaire voltaïque (PCRv), notamment.

Quelques jours après la marche de l'ANEB, le gouvernement opte pour la répression économique espérant arrêter le mouvement : c'est un échec.

Des moyens moins « républicains » ont été utilisés lors de cette crise, notamment des milices. Pendant les rébellions militaires, elles se sont effacées.

1– Dix-neuf étudiants sont arrêtés le 11 mars, puis relâchés dans le contexte des mutineries. Là aussi le gouvernement aurait sans doute appliqué la « stratégie du procès », un autre invariant lors des crises universitaires qui s'est aussi systématisé dans le but que les étudiants se concentrent sur le soutien aux accusés, laissant de côté les revendications initiales ; cf. L. Chouli, 2009, « La domestication des étudiants du campus de Ouagadougou : la crise de juin 2008 », *Revue de l'Enseignement Supérieur en Afrique*, CODESRIA, n°3, pp. 1-28.

2– À l'UO, à chaque grande crise universitaire un médiateur est sollicité par les autorités : en 1990 ce fut le MBDHP, en 1997 et 2000, le Médiateur du Faso, en 2008, l'Assemblée nationale elle-même. À ces médiations s'ajoute souvent l'intervention des autorités spirituelles (traditionnelles ou religieuses) ; cf. L. Chouli, à paraître, *La gestion... art. cit.* Dans la situation de 2011, très vite un « comité d'initiatives » est mis en place.

## L'entrée en scène des militaires

C'est dans ce contexte sociopolitique extrêmement tendu qu'a lieu la première mutinerie des militaires, qui va être suivie de plusieurs autres. Ce phénomène n'est pas une première dans la période post-révolutionnaire.

Le 15 juillet 1999, « les militaires sont sortis des casernes avec leurs armes pour demander non seulement l'arrêt des coupures opérées sur leurs salaires dans le cadre de la caisse maladie, mais le remboursement des sommes déjà prélevées dans le cadre de cette caisse et qui se chiffraient à 7 milliards. Il a fallu que Blaise Compaoré fasse appel au Colonel libyen pour trouver rapidement cette somme afin de sauver son régime qui avait failli basculer ce jour-là. » (*Ind*, n°686, 24/10/2006)

Du 20 au 21 décembre 2006, « des affrontements au fusil-mitrailleur et à l'arme lourde, en pleine ville, conduisent au report d'un sommet de chefs d'État. Bilan officiel : cinq morts et plusieurs blessés. Tout avait commencé par une altercation banale entre policiers et militaires, à l'entrée d'un concert. La bagarre s'était soldée par la mort d'un soldat. En réaction, les militaires avaient assiégé la ville, s'en prenant aux symboles de la police. Le parc automobile de la "maréchaussée" sera massivement détruit. Six cents détenus de la maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou seront même remis en liberté par les soldats en colère. » (*SlateAfrique*, 24/3/2011)

Le 31 décembre 2006 à Bobo-Dioulasso, les militaires perturbent la fête : « C'est parce que vous avez l'argent que vous fêtez » disent-ils (*Obs*, 7/7/2011). Si au départ il s'agissait d'une altercation avec la police, ils en arrivent aux problèmes de fond : leurs salaires et le mécontentement contre leurs supérieurs. « Ils les accusaient d'être à l'origine de leur misère et qualifiaient certains officiers militaires d'hommes d'affaires. Ils disaient déjà à cette époque que c'est

parce qu'ils n'ont plus de chefs capables de défendre leurs intérêts qu'ils étaient obligés de prendre leurs responsabilités. Ils n'hésitaient pas à dire avec fureur que certains officiers militaires font trop le malin et ont du mépris pour les soldats. Ils parlaient déjà d'injustice et de pourriture au sein de l'armée. Ils ajoutaient que les grades sont donnés par copinage et sur des bases politiques et non sur la base de la compétence ou de l'ancienneté. Les jeunes soldats ne se gênaient pas de dire qu'ils n'étaient pas pressés et qu'ils mettront de l'ordre un jour dans l'armée et insistaient sur la lutte contre l'impunité dans le pays. » (*idem*)

En septembre 2007, des militaires retraités se font entendre à Ouagadougou pour exiger des Forces armées nationales du Burkina Faso la satisfaction de leurs revendications (âge de la retraite ; indemnité de départ à la retraite pour les militaires retraités en 2006).

Le 21 septembre 2009, des centaines d'élèves policiers de l'École nationale de police saccagent des maquis, attaquent les clients et la population faisant de nombreux blessés et provoquant d'importants dégâts dans le quartier Gounghin. Cette affaire a pour origine une bagarre entre un élève policier en tenue civile et un civil, le premier n'hésitant pas à appeler ses camarades pour se venger du second (*Bendré*, 30/9/2009).

La facilité avec laquelle les militaires et policiers montrent leur mécontentement, souvent avec violence, pour des prétextes qui peuvent se révéler complètement futiles, est fondamentalement liée à la culture de l'impunité.

Pourtant jamais les mutineries ne s'étaient étendues comme en 2011 et répétées dans un intervalle si court : environ huit vagues pouvant durer plusieurs jours et se déclencher dans différentes garnisons du pays et une révolte de policiers en moins de deux mois et demi.

## Des protestations à plusieurs niveaux

Après les deux premières mutineries, enfin, le président du Faso s'adresse solennellement à la nation le 30 mars. Il affirme son intention de rencontrer toutes les catégories sociales afin d'échanger sur leurs préoccupations. Débute alors une série de rencontres tous azimuts, à l'issue desquelles il annonce la fin de la crise. La première est celle avec les autorités coutumières et religieuses. Tout au long de cette période, ces dernières seront sollicitées, tant par le chef de l'État que par les membres du gouvernement qui s'adressent à elles avant tout autre interlocuteur. Pourtant, lors de cette crise on a noté un désaveu total à leur égard, singulièrement expressif dans sa forme, parfois agressif. Pendant ses vingt-quatre années de règne, le chef de l'État a complètement usé leur crédit en tant que médiateurs. Mais cette persévérance à les solliciter n'est qu'un aspect d'une palette de moyens de résolution de conflit dont l'efficacité se montre de plus en plus réduite, sans que le pouvoir se résolve à les abandonner. Le chef de l'État rencontre également les commerçants, les acteurs du monde de la justice, les soldats du rang, les représentants des élèves et étudiants, etc.

Le 8 avril 2011, la grève générale et les marches appelées par la CCVC au niveau national sont massivement suivies par des manifestants de tous les âges, toutes les catégories sociales, de diverses tendances politiques, etc. Le succès de la mobilisation est toutefois assombri par la décision prise par la Chambre correctionnelle de la Cour d'appel de Ouagadougou d'accorder la liberté provisoire aux militaires dont la condamnation a déclenché la première mutinerie, décision prise alors même que les personnels de la justice étaient supposés être en grève. Les organisations syndicales de la magistrature engagent alors une forme d'action exceptionnelle – au-delà du Burkina Faso – venant de ce corps.

Le 14 avril, les projecteurs se braquent sur le Burkina Faso : une mutinerie éclate au sein même du RSP, le Régiment de la sécurité présidentielle. Des membres du clan présidentiel sont directement visés. À ce moment-là beaucoup croient à l'imminence d'un coup d'État. Si le phénomène des mutineries militaires est réel dans le pays, il est très rare que la propre garde d'un chef d'État se révolte. Par ailleurs, l'existence même d'un bataillon dédié uniquement à la sécurité du chef de l'État dans un petit pays comme le Burkina Faso a souvent été interrogée.

Dès le lendemain, le gouvernement du Premier ministre Tertius Zongo est renvoyé – une première sous la IV<sup>e</sup> République. Mais tandis que le calme revient au RSP, de nouveaux tirs sont entendus le soir-même. La rébellion touche d'autres casernes de la ville : pillages, tirs à l'arme légère et lourde, saccages de petits commerces, etc. Dans la nuit du 16 au 17 avril, la mutinerie gagne Pô, puis Tenkodogo et Kaya, toujours pour des raisons pécuniaires, officiellement.

Le 18 avril 2011, les éléments du RSP réaffirment leur loyauté au président Compaoré tandis que ce dernier nomme comme Premier ministre l'ambassadeur du Burkina Faso en France Luc-Adolphe Tiao. Ce dernier annonce un gouvernement dans lequel le chef de l'État, chef suprême des Armées, s'est aussi réservé le poste de... ministre de la Défense et des anciens combattants. La composition de cette nouvelle équipe révèle la volonté de sauver le système économique, social et politique et de défendre des intérêts déterminés. Le 27 avril 2011, ce sont les policiers qui se mutinent, dans une caserne de la Compagnie républicaine

de sécurité de Ouagadougou. Là aussi le mouvement s'étend : Bobo-Dioulasso, Dédougou, Gaoua, Fada N'Gourma, Banfora.

Le 28 avril, le Premier ministre reçoit des représentants du patronat burkinabé, les responsables de la CCVC, des centrales syndicales et des syndicats autonomes pour leur annoncer un certain nombre de mesures visant à combattre la vie chère. Il donne aussi des gages sur l'indépendance de la justice et sur un changement de gouvernance. Mais si le nouveau gouvernement semble s'attaquer aux causes du mécontentement, tout le problème est de savoir dans quelle mesure on peut s'attaquer à un système consubstantiel au régime que l'on tient à sauvegarder. Comme le déclare l'UPC, l'Union pour le progrès et le changement, « le régime est quelque part prisonnier de son propre piège. À force de promouvoir les médiocres sur la seule base de leur loyauté supposée et du larbinisme dont ils savent faire montre dans ses salons feutrés, il se retrouve avec toute une génération de cadres qui ne peuvent exister que s'ils sont nommés en Conseil des ministres. » (*Obs*, 30-31/8/2011) Comme pour illustrer que rien ne change fondamentalement, les ministres du gouvernement Tertius Zongo sont peu à peu recasés : Joseph Paré est nommé ambassadeur en France ; Justin Koutaba en Côte d'Ivoire ; Yéro Boli au Maroc ; Seydou Bouda aux États-Unis, Odile Bonkougou est nommée chef de mission diplomatique en Allemagne, Minata Samaté en Éthiopie... Mais à force de tenter de « recaser » les ministres, la situation peut devenir compliquée. Ainsi, le *Journal du Jeudi* (n° 1054, 1<sup>er</sup>-7/12/2011) se demande « que va faire le CDP de ses "officiers de réserve" ? », « le recasement risque de devenir, si cela ne l'est déjà, un casse-tête pour le CDP ». Par ailleurs, le journal note qu'en dehors de Roch Marc Christian Kaboré – qui est tout de même alors président de l'Assemblée nationale et du CDP – et Tertius Zongo pour le moment, tous les anciens premiers ministres ont

toujours été nommés ambassadeurs. Ainsi, cette fonction est « l'antichambre pour une ambassade prestigieuse » (*idem*).

## Réactions des forces sociales aux mutineries et protestations populaires

Les mutineries ont indubitablement influencé le mouvement social, et notamment le front syndical. La preuve en a été faite le 1<sup>er</sup> mai 2011 lorsque, pour la première fois, un meeting est organisé en lieu et place du défilé traditionnel à Ouagadougou.

À partir de cette période la situation va s'apaiser dans la capitale, mais des répliques de soulèvements populaires spontanés comme ceux connus depuis février 2011 vont se produire dans le reste du pays. Les mobilisations vont se faire beaucoup plus corporatistes, avec toutefois des conflits sociaux de grande importance dans tous les secteurs : boulangerie, hôtellerie, secteur minier (avec plusieurs sites en grève), industrie sucrière, paysannerie, pêcheurs, artisans, secteur tertiaire : administrations (enseignants, agents du ministère des Finances, personnel hospitalier), banques, télécommunications, etc. Même les Étalons cadets boycottent l'entraînement à quelques semaines de la Coupe du monde de football de leur catégorie pour exiger qu'on leur offre des passeports ordinaires en lieu et place des passeports de service (*JJ*, n° 1027, 26/5-1<sup>er</sup>/6/2011).

À partir de la suspension des lotissements<sup>1</sup> par les autorités, de nombreux conflits vont tourner autour de cette question, centrale

1— Les lotissements sont des opérations destinées à diviser un terrain nu en parcelles pour le rendre accessible à l'habitation et aux activités connexes. Ils doivent permettre aux populations d'accéder à un habitat décent et aux services courants (voirie, électricité, eau, etc.). Mais « depuis la

dans le processus de décentralisation – différents échelons administratifs y ayant vu une occasion de s'enrichir. On se croit alors dans une période de floraison des revendications sociales, mais la plupart d'entre elles couvent depuis plusieurs années. Dans certains secteurs, les modes d'actions vont se policer, prenant la forme de marches pacifiques, de lettres ouvertes, etc. Mais pas dans tous. Quant aux producteurs de coton, ils sont entrés dans la danse avec comme mot d'ordre le boycott de la production, faute de sa revalorisation et de la baisse des prix des intrants. Cette "révolte paysanne", très rare dans sa forme bien au-delà du Burkina Faso, a été extrêmement violente.

Si le mois de mai connaît une certaine accalmie sur le front social, ce n'est pas le cas du côté des militaires. D'autres mutineries ont lieu. Même la personnalité du nouveau ministre de la Défense n'empêche pas ces nouvelles rébellions : l'armée n'est plus contrôlée.

Pendant ce temps, le nouveau gouvernement entame des concertations tous azimuts, rencontrant toutes les catégories sociales : opérateurs économiques, syndicats, étudiants et élèves, opposition, commerçants, etc. sur tout le territoire, avec la révérence de rigueur aux autorités coutumières et religieuses. À partir des rébellions militaires, la conjoncture a guidé tous les changements opérés en termes institutionnels ou économiques alors que le chef de l'État venait d'être "réélu" sur la base d'un programme. Le sentiment d'un « pilotage à vue » est très important (*Obs*, 7/9/2011)

décentralisation, la presque totalité des maires du Burkina sont affectés par de sordides affaires de parcelles », cf. Réunion du groupe d'orientation des politiques, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE), *Pression sur les terres ouest-africaines : concilier développement et politiques d'investissement*, 9/12/2009.

avec une totale désorganisation de l'État. L'agitation gouvernementale est telle qu'elle en est caricaturale et qu'elle fatigue assez vite les populations qui demandent des actes concrets. Les conflits sociaux sont de plus en plus sectoriels. Les manifestations de rue spontanées et populaires sont moins fréquentes. Mais les mutineries, elles, se poursuivent...

### **Restauration de l'autorité de l'État ?**

La nuit du 29 au 30 mai 2011, cinq garnisons se font encore entendre : Kaya, Dori, Tenkodogo, Dédougou, Koupéla. Les scènes sont les mêmes que dans les mutineries précédentes (agressions, tirs, pillages, etc.). Puis, le 31 mai 2011, les militaires de la garnison de Bobo-Dioulasso, deuxième région militaire et restée jusque-là à la marge des révoltes, entrent en scène en terrorisant la population (pillages, viols, tirs, blessés, etc.).

Le 3 juin dans la matinée, un groupement d'intervention composé d'éléments du Régiment parachutiste commando (RPC) de Dédougou, de la gendarmerie mobile et du Régiment de la sécurité présidentielle (RSP) est envoyé pour mater la rébellion. Une traque aux mutins est organisée puis les sanctions tombent avec notamment des centaines de radiations de l'armée.

L'opération de Bobo-Dioulasso marque un tournant après plus de trois mois d'instabilité profonde. Cependant, la neutralisation des rébellions militaires s'est jouée dans l'affrontement, en dépit des mesures extrêmes prises pour les juguler (dissolution du gouvernement, changements majeurs dans la hiérarchie militaire, etc.). Elles n'avaient pas suffi à casser le rythme des mutineries depuis le 22 mars, avec en moyenne une garnison entrant dans l'action tous les dix jours (Ev, n°210, 25/5/2011). Depuis cette « restauration de l'autorité de

l'État », les armes se sont tues, tandis que des efforts sont fournis pour passer sous silence les raisons des protestations : certains journalistes ayant traité « avec pertinence le dossier des mutineries ont été mis sur écoute. L'historique des appels entrants et sortants de [ceux-ci] est l'objet d'un examen minutieux avec l'espoir de remonter jusqu'aux sources [...]. Les opérateurs téléphoniques de la place dans leur majorité auraient coopéré à cette traque illégale. » (*Ev*, n°214, 25/7/2011)<sup>1</sup> Au-delà de la reprise de contrôle sur ce front, le pouvoir semble être déterminé à renouer avec ses anciens réflexes. Ainsi, la plus importante grève après cette opération, celle des agents du ministère des Finances débutée le 13 juin, a été réprimée.

Une chose est certaine, la conjonction de tensions (militaires et populaires) a rappelé aux plus hauts responsables de l'État, et au-delà à la classe dominante, qu'elle ne contrôle pas son propre destin. Une véritable panique s'est emparée des membres du clan, qu'ils soient opérateurs économiques, hauts responsables, organisations partisans, etc. Lors de la rébellion de la garde présidentielle la nuit du 14 avril 2011, la majorité des principaux responsables politiques s'enfuit (*Ev*, n°208, 25/4/2011). Lors de celle de Bobo-Dioulasso, tous les responsables administratifs et militaires se mettent à l'abri (*Ev*, n°212, 25/6/2011). Des opérateurs économiques du clan présidentiel sont ciblés. D'ailleurs, le noyau des partisans de Blaise Compaoré s'est quelque peu fissuré, certains

1— Lors des différentes rébellions militaires, la mobilisation des mutins « se faisait souvent par SMS. [...] Revers de la médaille, ces SMS ont permis de retracer plusieurs mutins après la crise. » Cf. « L'influence des réseaux sociaux sur la crise au Burkina Faso en 2011 », Les pages UACO 2011 : Edouard Ouédraogo, directeur de publication de *L'Observateur Paalga*, 18/12/2011.

cherchant à se démarquer des agissements de personnes montrées du doigt. Simon Compaoré, par exemple, « lâche » la maire d'arrondissement de Boulmiougou, Seraphine Ouédraogo, alors qu'il l'avait toujours soutenue jusque-là. Le même Simon Compaoré se plaint de l'état d'avancement d'un marché attribué à la SACBA-BTP, propriété d'Alizéta Ouédraogo, la « belle-mère nationale », alors que celle-ci vient d'assurer au nouveau Premier ministre que tout est en ordre (JJ, n° 1027, 26/5-1<sup>er</sup>/6/2011)<sup>1</sup>. Moins anecdotique, lors de la réunion qualifiée par certains d'« inédite » du bureau politique national du CDP le 7 mai 2011, des membres du parti demandent sa

I – À l'époque, d'autres entrepreneurs de BTP faisant partie du clan sont nommément cités lors de la tournée sur les chantiers du nouveau Premier ministre, tels que Oumarou Kanazoé, dont le groupement chargé de la réalisation des travaux de construction et de bitumage de la route Yéguéresso-Diebouougou avait plus d'un an de retard. « L'État ne peut plus accepter ces genres de choses » prévient Luc-Adolphe Tiao (LP, 30/5/2011). Cette appréciation est peut-être démagogique mais elle contraste avec l'ordinaire. On avait l'impression que les marchés publics étaient « une véritable zone de non-droit où le clientélisme le dispute aux délits d'initiés, et où des "gourous" tout-puissants se sont installés dans une bien fâcheuse habitude de tout faire à leur guise, à leur rythme, selon des normes qu'ils auront eux-mêmes choisies, en dépit des engagements pris lors des passations des différents marchés [...]. Sans compter que certains comportements ont régulièrement conduit à penser à l'existence d'une certaine collusion entre patrons d'entreprises et responsables politiques, les seconds favorisant et protégeant les premiers, ce qui, tout naturellement, garantissait à ces derniers comme une forme d'impunité, quelle que soit la qualité des travaux à eux confiés. » (Obs, 30/5/2011) Pourtant, plus tard, concernant Alizéta Ouédraogo, *L'Évènement* (n°223, 10/12/2011) titre « LAT [Luc-Adolphe Tiao] PAPA NOËL... QUI N'A PAS OUBLIÉ LA BELLE-MÈRE » en soulignant que le Conseil des ministres (30/11/2011) lui a attribué un marché de trois milliards de FCFA pour « l'exécution de travaux supplémentaires dans le cadre de la construction et du bitumage de l'interconnexion des routes nationales RN1 et RN4 sans qu'il n'ait été précisé la longueur du tronçon, ni s'il s'agit d'un marché de gré à gré. »

suspension de tous les marchés publics (LR, n°70, 16-31/5/2011). «Selon l'auteur de cette proposition "bien osée", cette opératrice serait à la base de beaucoup de déboires du régime Compaoré»: pour lui cette suspension est « parmi les mesures d'urgence pour conjurer la crise » (*idem*). Un autre membre estime que « trop de complaisance, de clientélisme, de corruption, de népotisme, de "parachutage", de pratiques contraires aux idéaux du parti ont longtemps sapé les bases du pouvoir » (*idem*). Sans parler des anciens militants qui tournent le dos à leurs ex-camarades, à l'instar d'Ablassé Ouédraogo qui crée son propre parti, Faso autrement, après avoir déclaré : « Compaoré est arrivé au pouvoir en 1987. Comme Ben Ali. Tous deux ont œuvré au développement de leur pays. Mais tous deux ont aussi péché. Il y a des similitudes entre les deux régimes : la montée des inégalités et de la corruption ; le sentiment d'injustice ; le poids, dans les affaires, de la famille du président... »<sup>1</sup> (*JA web*, 9/5/2011)

Chaque période de tension depuis le début de la IV<sup>e</sup> République a donné lieu à des forums, assises, concertations, etc. Dans la phase d'accalmie, un Conseil consultatif sur les réformes politiques (CCRP)<sup>2</sup>, dénommé par certains « Compaoré compte rester au pouvoir », composé de soixante-huit membres, est installé et doit mener ses travaux trois semaines durant, du 23 juin au 14 juillet.

1— Il explique : « Si le CDP m'avait convaincu, je serai resté CDP. Je n'ai jamais été un militant actif du CDP. [...] En tant que tel et membre du parti au pouvoir, le CDP, j'étais membre du bureau politique. Quand ma mission de ministre des Affaires étrangères a pris fin, je suis reparti dans ma vie à l'international. [...] À partir de cet instant, j'ai abandonné toutes mes prérogatives de membre de parti politique. Je n'ai donc de comptes à rendre à qui que ce soit. » (*EF*, 3/10/2011)

2— Comme nous l'avons précisé en amont nous ne nous attardons pas sur le côté institutionnel des moyens de résorption de la crise sociopolitique.

Selon l'engagement, les questions non-consensuelles, doivent rester en l'état. Le paysage s'institutionnalise en quelque sorte. La naissance de ce comité a pourtant moins à voir avec la situation sociopolitique de cette année 2011, qu'avec l'appel pour « le renforcement de la démocratie » lancé par le président Compaoré le 11 décembre 2009, lors de la fête nationale à Ouahigouya. Certains avaient pu voir derrière cet appel la volonté de préparer une modification de la Constitution et comme une issue à la crise politique interne au CDP, illustrée par l'éviction de Salif Diallo (*cf. supra*). Il reste qu'aucune remise en cause du système n'est possible, les débats portant finalement sur des aménagements permettant de maintenir l'ordre établi. Par ailleurs, la légitimité des représentants de l'opposition est contestée<sup>1</sup>. Ce comité, dès sa première étape, a un coût important, chaque membre du CCRP percevant 30 000 francs CFA par jour pendant vingt et un jours : « Donc les 68 conseillers coûteront plus de 34 millions de francs CFA sans oublier les autres frais » pour... simplement proposer des réformes politiques (*Bendré, 12/7/2011*).

Nombre de Burkinabé estiment qu'il s'agit d'une manœuvre dilatoire, une fois de plus, et la dénoncent comme telle. Dans leur majorité l'opposition et les organisations de la société civile récusent le comité pour diverses raisons de forme et de fond et nombreux sont ceux qui le dénoncent comme une diversion. D'aucuns pensent

1 – Selon la loi un parti d'opposition, pour être légal, doit faire une déclaration officielle et la remettre au CFOP, démarche non remplie par les partis participant au CCRP. Le CFOP a déposé un recours contestant la présence des représentants de l'opposition au sein du CCRP. Il a été débouté par le Conseil d'État sur la forme – celui-ci n'ayant pas statué sur le fond – considérant que l'opposition regroupée derrière le CFOP n'avait pas qualité pour déposer cette plainte. Ce qui est nié par cette dernière, « sur la base de la loi de 2009 votée par une Assemblée nationale dominée à 90 % par la mouvance présidentielle, et qui définit le statut de l'opposition politique » (*J'A web, 9/12/2011*).

que le rapport du Collège des Sages de 1999 ou celui du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs de l'Union africaine peuvent servir de base aux réformes nécessaires au pays ; d'autres le voient comme une manipulation pour faire passer une réforme de l'article 37 de la Constitution – le Chef de file de l'opposition politique (CFOP) avait conditionné sa participation à la garantie de ne pas le modifier – ; d'autres encore déplorent son rôle simplement consultatif. C'est un processus qui semble commandé par et pour le président du Faso – il est présidé par le ministre d'État chargé des réformes, Bognessan Arsène Yé, dont le ministère doit piloter tout le processus. L'opposition légale et la Coalition des Organisations de la Société civile pour les Réformes politiques et institutionnelles (cinquante deux associations) ont rejeté ce dispositif, jugé par cette dernière comme « encadré, téléguidé, escamoté, superficiel, factice et spécieux ». Dans le même temps ces structures donnaient leur point de vue sur les différents débats au travers de la presse, de déclarations, etc.

Ainsi, elles ont été piégées : dès lors que le CCRP a été mis en place, le gouvernement a décidé des sujets sur lesquels elles devaient s'exprimer désormais – quand bien même elles le faisaient en dehors du cadre. Toutes leurs déclarations à cette époque sont relatives à ce énième conseil sous la IV<sup>e</sup> République. Le pouvoir a une nouvelle fois décidé de l'agenda des forces sociales dans le pays.

Le 5 octobre 2011, les partis politiques de l'opposition appellent à boycotter les assises régionales et nationales. En effet, à l'issue des travaux du CCRP, le document est soumis aux treize régions (du 18 au 25 octobre) qui ont la possibilité de faire des propositions d'amendements, soumises avec le document de base à des assises nationales qui se sont ensuite déroulées du 7 au 9 décembre avec mille cinq cents participants.

Si la mise en place de ce processus avait pour but de faire accepter la modification de l'article 37 de la Constitution, force est de constater que cette proposition n'a pas fait consensus. Pourtant, si les assises nationales étaient supposées être le « terminus » du processus, « le train de la réflexion sur les réformes politiques au Burkina devra continuer à rouler sans que l'on sache exactement où il s'arrêtera. En effet, à la clôture des assises nationales sur les réformes politiques, le président du Faso, Blaise Compaoré, a demandé à ses compatriotes de poursuivre la réflexion sur les sujets qui n'ont pas fait l'objet de consensus. » (*LP*, 13/12/2011) L'éventualité d'organiser un référendum a été un temps évoquée, contrevenant à l'engagement selon lequel les questions non-consensuelles ne souffriraient d'aucun changement<sup>1</sup>.

L'opération de désarmement des mutins à Bobo-Dioulasso, avec la mise en place du CCRP quelques semaines plus tard, et les congés estivaux, ont marqué un tournant, avec une reprise en main sur différents fronts : militaire (bien sûr), social (avec le

1 – L'argument avancé par les partisans de la modification de l'article 37 de la Constitution est qu'elle n'est pas interdite, l'article 37 ne figurant pas « parmi les dispositions non susceptibles de modifications énumérées au niveau de l'article 165 de la Constitution » (Déclaration de la FEDAP-BC, *Lefaso.net*, 6/11/2011). Il est à noter qu'un des points consensuels emblématiques du CCRP a été d'accorder l'amnistie à tous les chefs d'État depuis l'indépendance. D'ailleurs, un membre du CCRP prévient que s'il y a amnistie « il faudra que [...] l'on ne puisse pas revenir là-dessus pour la remettre en cause après » (*Obs*, 13/12/2011). Cette disposition finalement ne servirait qu'à Blaise Compaoré. Dans son histoire, le Burkina Faso a connu six présidents. Trois sont morts, et les deux autres, Saye Zerbo et Jean-Baptiste Ouédraogo, vaquent tranquillement et librement à leurs occupations. (*LR*, 15-30/4/2012)

durcissement de ton par rapport aux conflits sociaux même si des conflits importants sont en cours), politique (avec la capacité à reprendre la main sur l'agenda censé occuper le paysage). Le fait que des personnalités ou des organisations partisans – à l'instar de la FEDAP/BC (Fédération associative pour la paix et le progrès avec Blaise Compaoré) – qui se faisaient oublier pendant les mutineries réapparaissent est le signe de cette reprise de confiance...<sup>1</sup>

Le procès des meurtriers présumés de Justin Zongo s'est tenu à Ouagadougou les 22 et 23 août 2011 : trois éléments de la police ont été condamnés à de la prison ferme. Une absence de condamnation ou une condamnation trop légère aurait pu briser l'accalmie apparente à quelques semaines de la rentrée scolaire<sup>2</sup>.

D'ailleurs, le verdict n'a pas soulevé l'enthousiasme des étudiants et élèves présents. « Le malaise était visible, sans doute provoqué par le sentiment que la raison d'État a pesé lourd dans la balance. » (*Ev*, n°216, 25/8/2011) *In fine*, l'instruction dans l'affaire Justin Zongo n'avait pas à soulever l'enthousiasme : en l'espèce ce n'est

1– Tandis que les populations, elles, restent traumatisées. Le 26 octobre 2011, dans la capitale, des crépitements et des déflagrations se font entendre, aussitôt les rues se vident, c'est le branle-bas de combat. En fait, il s'agit juste de feux d'artifices et de pétards à l'occasion d'un anniversaire (*Obs*, 28/11/2011). Dans la nuit du 19 novembre, c'est à Bobo-Dioulasso que des détonations d'armes à feu provoquent la panique chez les habitants du centre-ville : il s'agit cette fois d'une manifestation festive des chasseurs traditionnels dozos.

2– Une autre stratégie est semble-t-il mise en branle pour permettre une « rentrée apaisée », « Dans certains lycées et collèges, le mot d'ordre est de ne pas recruter des élèves qui pourraient être des meneurs en cas de manifestations. Ceux qui utilisent ce critère dans leur établissement ont peut-être bien imaginé mais il se pourrait que leur mesure se retourne contre eux. » (*Bendré*, n°661, 5/10/2011)

pas une victoire, juste le renoncement (pour un temps?), à la *hogra*<sup>1</sup> ordinaire des autorités quelles qu'elles soient (centrales, locales, policières, etc.)...

1 – « Mépris (en dialectal algérien), terme utilisé par le mouvement démocratique algérien à partir de 2001 pour désigner l'attitude des autorités vis-à-vis du peuple »  
[http://fr.wikipedia.org/wiki/Vocabulaire\\_politique\\_arabe](http://fr.wikipedia.org/wiki/Vocabulaire_politique_arabe) [3/1/2012].

### PREMIER TEMPS

#### **Ou comment une dispute entre deux camarades se finit par une mort<sup>1</sup>**

Le déclencheur de la révolte contre l'impunité qui va monopoliser tous les aspects de la vie sociale burkinabé à partir de février 2011 est une banale dispute entre deux collégiens de troisième, Aminata Zongo et Justin Zongo, qui a lieu deux mois avant, en décembre 2010. La dispute tourne à la bagarre et Aminata Zongo a le dessous. Le 17 décembre, le règlement de l'affaire est soumis au commissariat de police – où la plaignante aurait une relation<sup>2</sup> – plutôt qu'à l'administration du collège. Convoqué au commissariat, Justin

1– Les faits sont synthétisés à partir principalement de *Ev*, n°205, 10/3/2011 et *LR*, n°65, 1<sup>er</sup>/3/2011.

2– Sur cette rumeur, le directeur régional de la police nationale du Centre-Ouest, Alfred Bancé, sera catégorique : « Aucun de mes policiers ne sort avec Aminata Zongo. [...] Elle a prétendu avoir un parent ici, mais je n'ai jamais vérifié si cela est vrai et qui serait ce parent. » (*Obs*, 23/2/2011)

Zongo écope d'une amende et se voit sommé de rembourser les frais d'ordonnance d'Aminata Zongo. Lors d'une seconde convocation, il fait part de sa difficulté à régler les sommes exigées au regard de sa condition modeste mais en verse une partie en gage de sa bonne foi. Quelques jours plus tard, cinq policiers, en violation des franchises scolaires, l'interpellent brutalement à son collège sous prétexte qu'il ne répond pas aux convocations. L'administration du collège s'interpose pour éviter les affrontements entre les policiers et les élèves témoins de la scène. « Une fois au commissariat, Justin est sommé de se déshabiller. Il tente de résister mais il est encore passé à tabac avant d'être jeté au violon. » (Ev, n°205, 10/3/2011) Puis il est à nouveau convoqué et frappé, comme l'atteste le diagnostic sur son carnet de santé, établi par le personnel soignant qui l'avait alors reçu : « plaie béante à la lèvre supérieure, saignement de nez et traumatisme ». Justin Zongo se rend à la gendarmerie pour porter plainte contre les violences policières dont il a été victime, on lui conseille de se rendre chez le procureur. Sa démarche auprès du procureur de la République pour une plainte éventuelle le 18 janvier aboutit à l'audition des policiers mis en cause, auxquels le procureur donne des conseils « afin de soigner l'image des forces de sécurité. Un consensus trouvé a permis de libérer les agents de sécurité accusés et [...] Justin Zongo. » (LP, 24/2/2011)

Une nouvelle fois, Justin Zongo est interpellé dans son établissement pour venir signer le procès-verbal dressé au commissariat, il est alors frappé (*idem*). La démarche du collégien qui s'est adressé au procureur est désapprouvée par le commissaire de police qui le menace (Ev, n°205, 10/3/2011), le poussant ainsi à se plaindre de nouveau auprès du procureur (20 janvier 2011), auquel il donne les noms de personnes qui peuvent témoigner des brutalités qu'il a subies. Le procureur lui conseille d'aller se faire soigner et de faire constater ses blessures avec un certificat médical, tandis qu'il allait « procéder à l'audition de la mise en cause et [qu']une suite serait donnée à sa plainte » (LP, 24/2/2011).

Dans la soirée, l'aggravation de son état pousse Justin Zongo à retourner dans sa famille. Le personnel soignant du centre de santé du village diagnostique un « traumatisme par coups et blessures volontaires » (carnet de santé) et décide d'un premier transfert à Koudougou. De nombreux témoins attestent des coups et blessures qu'il a reçus (*Obs*, 23/2/2011 ; *Obs*, 24/2/2011). Il succombe dans la nuit du 19 au 20 février à l'hôpital, après un second transfert. Ni le diagnostic du personnel de santé, ni les témoignages, ni la dernière recommandation du procureur ne sont prises en considération par le directeur régional de la police du Centre-Ouest, Alfred Bancé, qui affirme que les brutalités policières se sont limitées au fait qu'un des policiers l'aurait « poussé » car il refusait de les suivre (*Obs*, 23/2/2011). La version attribuant la cause de la mort à une méningite est adoptée tout de suite, des autorités administratives locales au Conseil des ministres, en passant par certaines autorités médicales locales, qui semblent hésiter entre cette possibilité et celle d'un paludisme aigu<sup>1</sup>.

C'est cette version, incontestablement, qui va mener à la plus importante protestation populaire dans l'histoire postcoloniale.

1— Dès le 22 février 2011, le ministère des Enseignements secondaire et supérieur (MESS) parle de rumeurs imputant la mort de Justin Zongo à des maltraitements policiers. Le Conseil des ministres du lendemain déplore que « le décès, lié à la méningite, a été attribué par la rumeur à des sévices qu'aurait subis le défunt dans les locaux de la police courant décembre 2010 ». Les autorités locales (gouverneur, directeur régional de la police, procureur du Faso, maire...) et centrales dépêchées à Koudougou (ministres de la Santé et de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité) adoptent cette version (conférence de presse, 22/2/2011).

« Stop à la méningite, on a été vaccinés »<sup>1</sup>

Lors de la conférence de presse du 22 février, les autorités s'appuient sur le rapport remis par l'équipe médicale qui a pris en charge la jeune victime. Justin Zongo aurait été envoyé par le centre de santé de Ralo (village de Justin Zongo) à l'hôpital de l'Amitié le 12 février pour vomissements, diarrhée et fièvre. Les médecins auraient alors diagnostiqué un paludisme aigu. Un traitement lui aurait été administré, mais le 13 février, Justin Zongo aurait signé une décharge pour quitter l'hôpital. Il aurait été à nouveau admis aux urgences de Koudougou le jeudi 17 février, toujours envoyé par le centre de santé de Ralo, pour les mêmes symptômes mais aggravés. Cette fois, l'équipe médicale se concentre sur l'hypothèse de la méningite. Selon Alfred Bancé, il n'aurait pas pu bénéficier d'une prise en charge adéquate pendant le week-end (*Ev*, n°204, 25/2/2011).

Juste après la mort de Justin Zongo, la police se rend à l'hôpital pour récupérer son dossier médical. Le rapport est rédigé par trois médecins – deux médecins des urgences et un médecin du service hospitalisation – dont l'une soutient la version officielle à la conférence de presse. Sur la cause même de la mort, une source médicale précise qu'il existe une forme de méningite dite secondaire, « provoquée par une intervention chirurgicale mal faite ou par un traumatisme qui provoque des blessures dans les méninges » (*Ev*, n°205, 10/3/2011). En tout état de cause, le centre de santé de Ralo n'avait jamais soupçonné cette pathologie. Aussi, les médecins auteurs du rapport ont éveillé la suspicion en soutenant cette thèse : *L'Observateur Paalga* (28/2/2011) se demande si la docteure

1 – Il s'agit de l'un des slogans lus sur les pancartes lors de la marche du 11 mars 2011 organisée par l'ANEb. On pouvait en lire d'autres directement liés à cette hypothèse, comme : « Au Burkina, coup de matraque donne méningite ».

et les autorités administratives et politiques ont menti délibérément. *L'Évènement* (n°205, 10/3/2011) prévient : si ce triple diagnostic est un arrangement entre amis, la situation pourrait connaître des développements inquiétants. Plusieurs fois au cours de la mobilisation, le mouvement exige « la sanction des agents de santé pour non-respect de la déontologie du métier », à l'instar du Collectif des jeunes pour la vérité et la justice (CJVJ<sup>1</sup>) (*EE*, n°173, 7/3/2011). On apprend d'ailleurs au mois de mars que l'Ordre des médecins aurait diligenté une enquête sur les autorités médicales locales soupçonnées d'avoir menti (*JJ*, n°1015, 3-9/3/2011).

## Répression à Koudougou

Le soir même de la mort de Justin Zongo, le commissaire de police appelle le directeur des études de son collège : les élèves auraient décidé de s'en prendre au domicile d'Aminata Zongo. Le délégué des élèves rassure le directeur : il est question d'une marche pacifique. Le lendemain, 21 février, le président des scolaires de Koudougou convoque une réunion : une marche des élèves des établissements secondaires publics et privés est prévue pour le lendemain. Le jour dit, un important contingent de policiers se trouve près du gouvernorat alors que les manifestants souhaitent rencontrer le gouverneur, Baworo Seydou Sanou, qui refuse. « On se demande [...] pourquoi, diantre, les policiers ont empêché les manifestants d'accéder à leur gouverneur. Une autorité qui est là, nous le pensons, pour écouter justement les doléances, les plaintes, les vœux et même les récriminations de ses administrés. » (*Obs*, 28/2/2011) Seydou Baworo Sanou semble coutumier du fait :

1 – Regroupement d'étudiants, élèves, parents de victimes, commerçants et acteurs du secteur informel, créé au lendemain des événements des 22, 23 et 24 février 2011.

les enseignants du primaire s'étaient déjà vus refuser l'accès au gouvernorat sous prétexte que ce n'était pas un lieu public (*idem*). Quand les élèves demandent le départ des « menteurs », « le gouverneur, dans un média, rigole de cette demande faisant la leçon aux élèves et étudiants : moi je ne suis pas un élu, je ne suis pas là de par la volonté des populations mais par la grâce du Président du Faso qui a fait de moi son représentant à Koudougou » (SF, n°605, 28/2-5/3/2011).

Les forces de l'ordre usent de gaz lacrymogènes pour, selon Alfred Bancé, disperser les manifestants et protéger les infrastructures et les bâtiments publics. Les manifestants répliquent par des jets de cailloux, l'installation de barricades et des incendies sur les voies. Toute la journée, la ville connaît des affrontements. Les CRS et gendarmes sont appelés en renfort, certains commerçants sont pris à partie par la force publique – la répression ne fait pas de distinction – ce qui les encourage à rejoindre le mouvement. Les commerces ferment, la zone commerciale se vide. Les forces de l'ordre frappent les étudiants de l'École normale supérieure et ceux du lycée provincial. Dès lors, les étudiants mobilisent leurs camarades pour soutenir leurs « petits frères ». Toute la journée, les pompiers font le va-et-vient entre l'hôpital et le centre-ville, près d'une dizaine de blessés sont amenés aux urgences chirurgicales. De nombreux dégâts matériels sont constatés. Dix manifestants sont arrêtés puis libérés après avoir été sermonnés : ils doivent toujours vérifier l'information. Une nouvelle fois on leur affirme que leur camarade est mort de la méningite... alors même que c'est cette version qui les a conduits à se révolter (LP, 23/2/2011). Le procureur auprès du Tribunal de grande instance de Koudougou annonce la fermeture des établissements secondaires et primaires de la ville jusqu'à nouvel ordre pour éviter les regroupements, ce qui n'empêche pas les mobilisations du lendemain... et les morts.

## La journée meurtrière du 23 février 2011

Les manifestations du 22 février s'inscrivaient dans un esprit pacifique selon le président de la Coordination des élèves et étudiants burkinabé (CEEB)/Boulkiemdé, Francis Nikiéma, qui souligne que, malgré la répression, « aucune casse n'a été commise » (*LP*, 9/3/2011). Lors de la poursuite de la mobilisation le lendemain, la répression est saisissante, elle fait trois morts : Assad Ouédraogo, lycéen de dix-huit ans, Issa Bado, mécanicien, et Wendkouni Kissou, étudiant à l'université de Koudougou, qui décède le lendemain dans la nuit après avoir été transféré à Ouagadougou. Les forces de l'ordre font usage de balles réelles, comme le confirment les douilles trouvées sur place et le personnel des urgences chirurgicales. Des « secouristes volontaires » transportent les blessés à l'hôpital en moto. Les urgences sont débordées, certains blessés au CHR de Koudougou doivent utiliser un lit pour deux, faute de place (*LP*, 24/2/2011). D'autres sont évacués dans la capitale.

Une fois encore, la mobilisation dépasse les étudiants et les scolaires. Certains commerçants, par exemple, y prennent part (*idem*). Le gouvernorat et des véhicules sont incendiés, des feux de signalisation routière cassés, etc. (*Obs*, 24/2/2011)

Les manifestants exigent alors la vérité et la justice pour Justin Zongo, la libération de leurs camarades arrêtés et le départ du gouverneur pour avoir diffusé la thèse de la méningite.

Dans un premier temps, on enregistre trente-deux blessés le 22 février et cinquante-six le 23, dont trois sont évacués dans la capitale. Le bilan est revu par la suite à la hausse : les événements de Koudougou auraient fait deux cent huit blessés (*Fasozine*, 15/2/2012). La police enregistrait quarante et un blessés du côté des forces de l'ordre pour les 22 et 23 février 2011, dont deux ont été transférés à Ouagadougou (*LP*, 25-27/2/2011).

## L'extension des émeutes aux autres villes du pays

Si le lendemain cette répression meurtrière paralyse Koudougou, elle suscite aussi la colère dans d'autres localités (Poa, Kindi, Kokologho, Ouahigouya, Ouagadougou, Léo, etc.), où les élèves manifestent en solidarité. Ce jour-là, la province du Boulkiemdé est une nouvelle fois endeuillée.

À Poa, les élèves exigent la descente du drapeau de la mairie, puis sont rejoints par des élèves de villages voisins. Un policier fait usage de son arme : un écolier de CE2, Mohamed Zoubga, est tué<sup>1</sup>. Le policier, André Dabiré, trouve refuge dans une cour<sup>2</sup> (*Ev*, n°204, 25/2/2011) et est lynché par une foule en furie (*LP*, 25-27/2/2011). Un commerçant aurait par ailleurs été touché de trois balles (*Obs*, 25-27/2/2011). Les manifestants retirent « des matraques, des grenades lacrymogènes, des balles, des boucliers et même deux fusils des mains des agents de sécurité » (*EE*, n°173, 7/3/2011).

À Kindi aussi, les manifestants sont réprimés à balles réelles : Michel Bouda, 16 ans, est mortellement touché. Les élèves poursuivent les policiers, certains s'enfuient de la ville avec leur famille, d'autres voient leur maison incendiée, comme le hangar du commissariat.

1 – À ce moment-là, des versions différentes sont communiquées dans les différents journaux concernant le nombre de victimes, leur identité, les circonstances de la mort de certaines d'entre elles. Ces incertitudes sont sans doute dues à la difficulté d'avoir des informations précises dans le contexte d'emballement.

2 – Une cour est une concession habitée par plusieurs ménages, généralement liés par des relations familiales. En milieu urbain, la concession est souvent superposable à la parcelle qui peut être divisée (il arrive par exemple à Ouagadougou qu'un bailleur divise sa parcelle afin de placer les locataires à part), chaque subdivision constituant alors une cour.

À Réo, le commissariat de police et le haut-commissariat partent en fumée.

À Ouahigouya, les élèves brûlent des édifices et saccagent des véhicules publics, tandis que la résidence de la gouverneure est assiégée pendant plusieurs heures (LP, 25-27/2/2011).

La propagation de la colère atteint la capitale le jour même. Les élèves des lycées Nelson Mandela et Philippe Zinda Kaboré veulent rallier tous les autres établissements, au besoin par la force semble-t-il (Ev, n°204, 25/2/2011). Ils manifestent devant la télévision nationale, les médias étant accusés de ne pas avoir dit la vérité.

Le 28 février 2011, les scolaires de Léo incendient le commissariat principal et s'attaquent aux locaux de la police municipale. Les manifestants dénoncent les violences policières ordinaires et les exactions dont les populations sont victimes (LP, 1<sup>er</sup>/3/2011), comme à Ouahigouya où on entend dans la foule « On est fatigué de cette police de terreur » (LP, 25-27/2/2011). Les manifestations se poursuivent le 1<sup>er</sup> mars : le commissariat de Boura est incendié ; à Yako, les manifestants chantent l'hymne national et des slogans hostiles à la police (LP, 2/3/2011).

Les journées des 7 et 9 mars sont très mouvementées partout dans le pays<sup>1</sup> : le 7 mars à Djibo, les drapeaux sont descendus, les manifestants exigent l'arrêt des coupures d'eau et endommagent le bâtiment de l'Office national de l'eau et de l'assainissement. Le 11 mars, ils détruisent le mur du local de la police et brisent les vitres du siège de la police municipale. À Tongomayel, les protestataires se couchent sur les routes et crient : « Tuez-nous, ainsi vous direz que nous sommes tous morts de méningite ». À Koupéla, Gourcy, Pouytenga, Boussé – ville où les élèves exigent le départ de la police –

1 – Cette synthèse reprend le recensement effectué par Bendoré, 16/3/2011.

les commissariats sont incendiés. À Dédougou, les manifestants marchent sur le gouvernorat où ils lisent une déclaration en l'absence du gouverneur. Des pneus sont brûlés sur la voie. À Dori un message est délivré au gouverneur par les manifestants qui réclament des emplois.

À Ouahigouya, les élèves sortent à nouveau le 9 mars 2011. Ils incendient la direction régionale de la police et les locaux de la police municipale, attaquent le siège du conseil régional du Nord, le nouveau siège du gouvernorat... Ils s'attaquent au domicile du gouverneur et au siège du CDP. Le même jour, à Diapaga, c'est la direction provinciale de la police qui finit en cendres. À Oury, le commissariat est saccagé. À Banfora, les élèves sont reçus par les autorités religieuses, coutumières et administratives et en profitent pour se plaindre de l'augmentation des frais de scolarité au BEPC et au bac. À Bobo-Dioulasso, un meeting se tient à la Bourse du travail. Des affrontements ont lieu entre manifestants et forces de l'ordre notamment à Fada N'Gourma –où le gouvernorat est incendié– et à Bogandé... Ces dernières n'ont manifestement pas reçu la consigne d'encasernement, une des mesures dont on verra qu'elle a été prise par les autorités centrales dans un but d'apaisement.

Certains titres de presse fustigent les émeutiers, à l'instar de *Sidwaya* (11/3/2011): « Comme une meute de loups, ils mènent des attaques ciblées. Commissariats réduits en cendres, banques, boutiques et autres commerces pillés, agressions physiques, symboles de l'État souillés. » Le journal estime qu'« en se comportant comme des "fous furieux", ils ne font pas seulement du mal à l'État, mais à eux-mêmes. Où iront-ils demain légaliser leurs documents pour préparer les concours de la fonction publique? [...] Vers qui vont-ils se tourner, en cas d'agression, de vol, etc. ? » Et si c'est la police qui agresse ?

On le voit, à l'exigence impérieuse de vérité et de justice pour Justin Zongo se sont mêlées dès les premiers jours chez les « émeutiers » des revendications très concrètes concernant les difficultés quotidiennes locales (violences policières ordinaires, exactions envers les populations, manque d'emplois, coupures d'eau, etc.). Ainsi la forme émeutière qui s'étend si rapidement s'explique sans doute aussi par la frustration quotidienne devant des difficultés ignorées...

L'incendie de commissariats à une telle ampleur est une chose inédite dans le pays. De même que l'ouverture de prisons<sup>1</sup> par les manifestants à Ouahigouya, Korsimoro, Yako, Koupéla et la libération de détenus ou la facilitation de leur fuite, qui peut montrer que dans un système où l'impunité est érigée en règle elle doit s'appliquer à tous<sup>2</sup>.

Les manifestants ne s'en sont pas pris à tous les édifices publics. Dans le premier temps de la mobilisation, avec les commissariats,

- 1– Les conditions de détention dans les différentes Maisons d'arrêt et de correction (MAC) sont affolantes en termes de surpopulation carcérale, d'hygiène, de conditions de vie des prisonniers, de dangers sanitaires, etc. Cf. MBDHP, 2009, *Situation des droits humains au Burkina Faso, Rapport 2008-2009*, pp. 42-47. En 2009, les prisons ont connu deux mutineries. La première dans la nuit du 10 janvier, suite aux difficultés pour évacuer à l'hôpital un prisonnier victime de malaise à Ouagadougou, a fait officiellement deux blessés ; la seconde, à Koudougou, s'est soldée par le décès de six détenus, sept blessés et huit évadés (*Idem*, p. 46).
- 2– *Directscoop*, 10/3/2011 ; 7/3/2011. L'AFP (7/3/2011) apporte le témoignage anonyme d'un policier de Yako : « Les élèves ont mis le feu ce matin au commissariat et ont laissé échapper une dizaine de détenus ». À Koupéla, le commissariat est incendié, neuf détenus s'en évadent, selon des habitants. « Il n'y a plus rien, tout est parti, même les prisonniers », témoigne un enseignant.

les principales cibles ont été les mairies et les gouvernorats, c'est-à-dire les structures aux avant-postes de la répression et des mensonges lors de l'explosion à Koudougou : les policiers en tant que forces de répression, les maires régnant en potentats dans leur localité et les gouverneurs en tant que représentants directs du président. Ce que tend à confirmer la relation aux gendarmes qui a été notée à certains endroits dans le premier temps du mouvement. À Léo, certains des gendarmes auraient demandé pardon aux manifestants, les assurant comprendre leur désir de justice. Les manifestants poursuivent alors leur route en « lançant des “Bravo!” aux pandores pour leur solidarité et leur compassion » (*Obs*, 2/3/2011). Cette relation entre manifestants et gendarmes a même été décrite comme une sorte de « pacte de non-agression » par la presse : « Comme un essaim d'abeilles, “les insurgés” passaient devant la brigade de la gendarmerie, les poings levés, comme s'ils avaient signé un pacte de non-agression, pour aller s'en prendre à la douane » (*Obs*, 10/3/2011).

### **Évolution dans les réactions des autorités dans le premier temps de la mobilisation**

La réaction des autorités a connu plusieurs phases dans le premier temps de la mobilisation (22 février - 11 mars 2011).

Elles ont d'abord brandi l'hypothèse de la méningite comme cause de la mort de Justin Zongo, apparemment sans en mesurer les conséquences possibles, d'autant que simultanément la répression faisait d'autres victimes. Dès le 23 février, tous les établissements scolaires de Koudougou sont fermés. Cependant, très vite, le pouvoir central semble réaliser les dangers de sa stratégie répressive : des personnes ont été tuées et la mobilisation, qui prend de l'ampleur, s'inscrit dans un contexte national et international très particulier

avec les « révolutions » en Afrique du Nord et la tenue du FESPACO, le festival international de cinéma.

Illustration de cette habitude du régime de manier la carotte et le bâton : le 23 février, alors que l'on dénombre des morts, le ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité déclare : « Le Premier ministre veut que toutes les questions soient posées et trouvent des solutions. Il estime que les causes réelles de la mort de Justin Zongo doivent être trouvées. » (*Obs*, 24/2/2011) Le CDP, lui, déplore « ces pertes en vies humaines » et invite « avec insistance le Gouvernement à tout mettre en œuvre pour que les enquêtes aboutissent le plus rapidement » (Déclaration, 25/2/2011). Le ton du CDP est pour le moins atypique – en général son réflexe lors des contestations sociales est plutôt de fustiger les « actes de vandalisme » – et révèle sans doute la crainte des situations nord-africaines. Le même jour, les cours sont suspendus dans tous les établissements scolaires du pays jusqu'au 28 février (la réouverture sera reportée). À ce moment-là, la mobilisation s'est déjà propagée à tout le territoire, y compris à la capitale, alors que le FESPACO débute. Des dispositions sont prises pour apaiser les protestations : le gouverneur de la région du Centre-Ouest et le directeur régional de la police nationale sont suspendus, les policiers présumés fautifs mis aux arrêts, une enquête judiciaire est ouverte sur les circonstances de la mort de Justin Zongo et des autres victimes, les auteurs d'actes de vandalisme avérés sont libérés, les frais médicaux des blessés sont pris en charge, etc. Mais dans le même temps, l'hypothèse de la méningite n'est pas officiellement abandonnée. Dans leur lettre au gouverneur (28/2/2011), les étudiants de l'ANEB/Koudougou l'interrogent : « Vous annoncez que les présumés coupables sont aux arrêts sans lever l'équivoque sur la mort de Justin Zongo. Qui des coupables sont arrêtés ? La méningite ou les policiers qui ont commis ce forfait ? »

Le 2 mars 2011, le président du CDP et de l'Assemblée nationale, Roch Marc Christian Kaboré, invite « la Justice à traiter avec célérité les dossiers dont elle est saisie [...] afin que toutes personnes dont la culpabilité aurait été établie soient sanctionnées conformément à la loi » et assure que « [l'Assemblée nationale] continuera à suivre la question et ne manquera pas d'interpeller le gouvernement sur la bonne gestion de ce dossier » (*LP*, 3/3/2011). Le même jour, le ministre de la Justice annonce l'ouverture d'enquêtes par le procureur du Faso près le Tribunal de grande instance de Koudougou, à côté de celle déjà ouverte suite à la plainte de Justin Zongo pour violence contre les éléments de la police : la première sur les événements qui ont suivi dans la ville, la deuxième sur ceux de Kindi et la troisième sur ceux de Poa. Le procureur invite les personnes disposant d'informations à se manifester (*Obs*, 24/2/2011).

Pourtant, le 7 mars, après le FESPACO et jour annoncé de la reprise des cours (qui n'a pas lieu partout, certains scolaires étant décidés à maintenir la pression), le gouvernement change soudainement de ton, déplorant qu'en dépit des mesures prises et de l'appel au calme des différentes autorités coutumières et religieuses, « il a été enregistré dans plusieurs localités, des manifestations qui ont entraîné : l'incendie de locaux de commissariats de police ; des actes de vandalisme sur des édifices publics ; l'utilisation d'enfants de sept à douze ans en guise de barricades sur la RNI entraînant une perturbation de la circulation ; des grèves et des marches ; etc. » et condamne « fermement ces dérives inacceptables et ces comportements dont il est difficile de faire le lien avec le désir de manifestation de la vérité ». L'idée sous-jacente – la manipulation des manifestants – avait été émise par les autorités dès le départ du mouvement. Et, comme à l'accoutumée, les autorités religieuses et coutumières sont sollicitées, mais leur efficacité est réduite...

**Une constante :**

**l'appel à la médiation des autorités coutumières et religieuses**

Un comité d'initiatives, censé trouver des solutions à la situation, est très vite créé et tient sa première réunion officielle dès le 24 février. Présidé par l'évêque de Koudougou, il est composé d'autorités religieuses et coutumières. Il préconise certaines mesures : la libération immédiate de toutes les personnes arrêtées, la prise en charge des blessés, l'encasernement des forces de l'ordre pour éviter toute présence provocatrice, la recherche et la sanction des policiers concernés par la plainte déposée par Justin Zongo, l'arrêt des manifestations de rue et enfin la reprise des cours dès que possible.

Ces autorités n'ont aucun statut institutionnel, leur sollicitation presque systématique révélant finalement l'incapacité des "institutions républicaines" à gérer les situations de crise. Dès son installation, cette structure est rejetée. L'ANEB/Koudougou demande : « Monsieur le gouverneur, dites-nous si le comité de sages (vomi de tous, et particulièrement des étudiants) que vous instrumentalisez à souhait, est au sérieux quand il nous demande de rentrer chez nous et retourner en classe tout en sachant que cette menace existe toujours, que chacun de nous peut trépasser d'un moment à l'autre sans que cela ne trouble ni le sommeil ni le repas des caciques et suppôts du régime » (Lettre du 28/2/2011). Le 27 février, le comité tente de faire annuler la marche prévue le lendemain, arguant de la venue d'une équipe gouvernementale... Sans succès (*Obs*, 1<sup>er</sup>/3/2011). Au-delà de ce cadre, l'intervention de chefs coutumiers et religieux dans certaines villes pour calmer la colère populaire est mal accueillie par les protestataires, comme à Yako où ils estiment que le chef coutumier « a trahi sa vocation ancestrale » (*Bendré*, 16/3/2011). « Dépêché dès les premières heures de la furie des élèves pour les faire entendre raison, ceux-ci

l'ont invité à s'asseoir sur un banc pour ensuite retirer le siège sous le vieillard, le laisser s'affaisser et son bonnet à terre. Comme motif, les scolaires l'accusent d'être à la solde du politique et récuse sa médiation. » (*Lefaso.net*, 17/5/2011) « Le mouvement des jeunes a montré que [Blaise Compaoré] a usé dans le pays le crédit des forces religieuses et coutumières. » (*Ind*, n°914, 22/3/2011) Les protestataires préfèrent s'organiser eux-mêmes, à l'instar du CJV (Collectif des jeunes pour la vérité et la justice).

### Zones d'ombre autour des victimes de la répression

En même temps que les autorités assurent vouloir faire la lumière sur la répression, on relève des faits curieux. Déjà dans sa lettre au gouverneur, l'ANEB/Koudougou parle « des intimidations et des tracasseries que subissent les familles déjà endeuillées ». Les pressions consécutives à la mort d'Assad Ouédraogo, décédé le 23 février, et inhumé deux jours après, ne sont pas faites pour dissiper le flou autour de son autopsie. Son oncle a témoigné des difficultés rencontrées par la famille : refus de la laisser assister à l'autopsie contrairement aux accords, rétention du corps après l'opération, mépris du médecin légiste, délai de vingt-huit jours pour la publication des résultats (*Obs*, 28/2/2011). Par ailleurs, la famille relate combien le procureur a insisté pour qu'elle ouvre l'enveloppe contenant les résultats de l'autopsie sans la présence de son avocat, ce qu'elle a refusé (*EE*, n° 174, 21/3/2011). Au final, l'autopsie détermine que « la blessure ayant provoqué la mort est incompatible avec une arme à feu. Elle peut être provoquée par un gourdin ou un caillou. »<sup>1</sup>

1 – Interview de Bassolma Bazié, secrétaire adjoint de la CGT-B du Burkina Faso par la CNT, 30/5/2011. Malgré nos recherches, nous n'avons pas pu avoir plus d'informations sur les résultats de l'autopsie de la jeune victime, pourtant Bassolma Bazié précise dans l'interview que les élèves de

## *Chronique d'un mouvement social*

Concernant la mort de Wendkouni Kissou, vingt-cinq ans, évacué le 23 février à Ouagadougou et décédé le lendemain, certaines personnes « auraient fait des mains et des pieds pour que l'information [de sa mort] ne soit pas rendue publique avant la fin du FESPACO. Cela aurait, dit-on, créé des troubles susceptibles de gâcher la fête du cinéma. » (*LR*, n°66, 15-31/3/2011) Il a été inhumé le 25 février, sans qu'aucune autopsie n'ait été pratiquée.

Après l'appel de l'ANEB à une marche le 11 mars, la stratégie des autorités est de prétendre que les protestations se limitent au champ scolaire. Or c'est bel et bien l'implication d'autres catégories sociales – travailleurs du secteur informel, commerçants, chômeurs, etc. – qui a donné au mouvement son caractère de masse. Certains estiment alors que « le gouvernement a certainement raison de prendre les devants pour éviter que la chienlit s'installe. À cause du vent des contestations populaires dans le monde arabe et peut-être à cause du FESPACO, il avait quelque peu fléchi. » (*LP*, 9/3/2011) Commence alors le deuxième temps de la mobilisation.

Koudougou sont sortis le 16 mai 2011 pour protester contre ces conclusions.

## DEUXIÈME TEMPS

L'ANEB/Ouaga et l'UGEB ne sont intervenues que relativement tard dans cette crise, à l'inverse de la section de Koudougou, épiceutre de la mobilisation. Leurs revendications se limitent dès le départ à la lumière et à la justice dans la mort de Justin Zongo et à des problèmes corporatistes, à l'inverse de certaines voix qui demandent çà et là le départ de Blaise Compaoré. La première déclaration de l'UGEB date du 1<sup>er</sup> mars, jour où l'ANEB/Ouaga tient une assemblée générale sur le campus de Ouagadougou avec plus d'un millier d'étudiants, et convoque un meeting pour le 4 mars, auquel participent des centaines d'élèves et étudiants. Le syndicat estudiantin appelle à une marche le 9 mars (finalement reportée au 11) et y convie pour la première fois la jeunesse de Ouagadougou (chômeurs, travailleurs du secteur informel, etc.). Il s'agit de porter à la direction générale de la police nationale un message de protestation contre « les dérives criminelles de la police ». Nombre d'étudiants sont frustrés, considérant que pour avoir un écho international, il convient d'engager l'action immédiatement, pendant que les journalistes étrangers sont sur place pour assister au FESPACO. Ces derniers « verraient que le peuple burkinabé n'est pas aussi "domestiqué par son facilitateur de président" » (SF,

n°606, 7-13/3/2011). Si le festival s'est finalement déroulé sans que les médias parlent des contestations dans le pays, la Guilde africaine des réalisateurs et producteurs interpelle néanmoins « les médias internationaux sur l'absence de traitement des révoltes du reste du continent similaires aux événements d'Afrique du Nord ; elle estime qu'il est de la responsabilité des médias de rendre visible aux yeux du monde les aspirations de tous les peuples quels qu'ils soient » (Communiqué, 3/3/2011).

### **La marche de l'ANEB**

Le 10 mars, veille de la marche, la tension est palpable dans la capitale : une quinzaine de chars sont visibles ; des chancelleries ont invité leurs ressortissants à ne pas emprunter certaines artères (SF, n°607, 14-20/3/2011) ; les bâtiments publics (primature, siège du RSP, etc.) sont surveillés « par la gendarmerie et l'armée. Tandis que les bérets bleus de l'armée de l'air [sont] postés, kalachnikovs aux poings, tout autour de la zone de l'aéroport. » (Fasozine, 11/3/2011)

Selon l'ANEB, le maire de Ouagadougou, Simon Compaoré, se prépare à cette journée de mobilisation en mettant en place ce qui est alors dénommé « cellules de défense des institutions » (*Directscoop*, 10/3/2011) ou « comités de vigilance »<sup>1</sup> (SF, n°608, 21-27/2/2011). Dans d'autres villes du pays aussi, des responsables politiques auraient appelé leurs militants à sortir pour protéger les biens et les personnes (*Sidwaya*, 11/3/2011). À la veille de la grande mobilisation, les leçons des « révolutions » tunisienne et

1 – « Le recrutement de miliciens pour contrecarrer la marche des étudiants, pour sécuriser les mairies d'arrondissement enfin pour garder les locaux du CDP » (SF, n°608, 21-27/2/2011)

égyptienne en ce qui concerne le rôle et l'utilisation des technologies par les protestataires semblent avoir été tirées au moins en partie. À partir de ce moment, dès qu'une action se prépare, les services SMS sont suspendus<sup>1</sup>. Beaucoup soulignent l'étrangeté des coïncidences. La confirmation d'une intervention des autorités sera faite le 30 avril, jour du meeting de l'opposition appelant au départ de Blaise Compaoré, et alors que depuis la veille il est impossible d'envoyer ou de recevoir des SMS : le ministre de la Sécurité, Jérôme Bougouma, admettra que les opérateurs de téléphonie ont suspendu ce service, sous prétexte que les SMS sont « utilisés pour diffuser des nouvelles alarmistes et semer la panique au niveau de la population »...<sup>2</sup>

Le souci de l'ANEB est de « démontrer que le caractère qu'on [lui] colle tout le temps n'est pas vrai », à savoir les actes de vandalisme qui seraient perpétrés par ses militants et sympathisants. Aussi les organisateurs exigent-ils le respect strict des instructions du service d'ordre. Les manifestants sont informés d'un nouveau parcours, le parcours initial ayant été refusé par les autorités municipales sous prétexte qu'il empruntait des zones rouges (*Obs*, 14/3/2011). Le début de la manifestation se déroule relativement bien, seules quelques huées se font entendre lors du passage devant la résidence de François Compaoré, protégée par des militaires

1– C'est le cas le 10 mars ; du 14 au 15 mars (meeting prévu de l'ANEB) ; le 8 avril (marche de la CCVC) ; du 29 au 30 avril (meeting de l'opposition).

2– Les SMS sont de plus en plus utilisés sur le continent notamment dans les mobilisations, contrairement à internet par exemple dont les coûts restent encore très élevés et qui implique la possession d'un ordinateur ou de se rendre au cybercafé. Le phénomène est bien plus urbain que rural, notamment avec la limite qu'est l'analphabétisme. Cf. E. Sokari (ed.), 2010, *SMS Uprising: Mobile activism in Africa*, Fahamu.

armés de kalachnikovs (*SF*, n°607, 14-20/3/2011), et devant le siège de la radio nationale.

Place de la Femme pour la paix, où les forces de l'ordre sont déployées (*LP*, 11-13/3/2011), le secrétaire général du ministère de la Sécurité et deux de ses collaborateurs attendent la déclaration des manifestants qui étaient supposés remettre leur message à la direction générale de la police nationale. Toutes les voies d'accès sont bloquées notamment par la gendarmerie et le RSP (*Bendré*, 16/3/2011). Les manifestants veulent s'en tenir au programme initial. Le secrétaire général du ministère de la Sécurité prend à témoin les journalistes : « Nous sommes venus recevoir la lettre des étudiants et nous avons attendu pour cela mais apparemment il n'y a pas de déclaration, comme vous avez pu le constater vous-même » (*Obs*, 14/3/2011). Puis il remonte en voiture. Dès son départ, les forces de l'ordre dispersent brutalement les manifestants (*LP*, 12/3/2011), elles encerclent aussi le campus, point de ralliement des manifestants après l'action. Là aussi la répression est violente. Selon le président de l'ANEB, les policiers pénètrent même dans les cités universitaires.

Aux urgences du CHU, des victimes sont allongées à même le sol tandis que la Croix-Rouge amène toujours plus de blessés (*idem*). Tous les quartiers aux alentours de l'université sont le théâtre d'affrontements entre manifestants et forces de l'ordre. « Les habitants terrés chez eux [ouvrent] par moment leur porte aux manifestants qui y [trouvent] refuge. » (*EE*, n°174, 21/3/2011) « Les vitres de l'ex-siège de campagne électorale de Blaise Compaoré [...] et le bâtiment qui abrite la division fiscale de Bogodogo [sont] endommagés. » (*LP*, 12/3/2011)

L'équipe de la RTB (Radio télévision du Burkina) est prise à partie : « On ne veut pas de la RTB ici. Fantoches ! », crient les manifestants qui lui retirent sa caméra (*Obs*, 14/3/2011). La chaîne est accusée

de ne pas faire son travail objectivement. La couverture médiatique des manifestations de Koudougou avait également scandalisé... par son inexistence alors que la RTB se trouvait sur place<sup>1</sup>. Divers incidents auront lieu avec les médias tout au long du mouvement, notamment des violences contre les journalistes de *Sidwaya* à Ouahigouya, des entraves à l'encontre de journalistes notamment à Bobo-Dioulasso où un de ceux de *L'Express du Faso* se voit confisquer son appareil photo. Ces organes de presse sont considérés comme proches du pouvoir. Le reporter de *Bendré* – pour lequel ce n'est pas le cas – a lui aussi vu son appareil photo retiré... par des gendarmes. Plus tard, lors du meeting du 30 avril, la RTB sera une nouvelle fois mise à l'index par les participants scandant « RTB dégage ».

À la suite de la manifestation, l'ANEB décrète une grève de soixante-douze heures censée s'achever par un meeting le 15 mars pour « décider de la suite de la lutte ».

### Répression économique des élèves et étudiants

L'entrée en scène de l'ANEB avec cette marche a été vue par les dirigeants, inquiets de la propagation des manifestations territorialement comme socialement, comme une occasion de mettre un terme aux protestations. Le 11 mars, le gouvernement tente – comme à l'accoutumée – de décrédibiliser l'ANEB : « Par cette marche marquée par des actes de vandalisme, ainsi que son intention d'organiser d'autres manifestations, [elle] fait planer de graves menaces sur la poursuite normale des activités académiques sur les campus », malgré les efforts du gouvernement « pour traiter dans la transparence et le respect de la règle de droit

1 – Les rapports houleux avec la RTB sont anciens : l'ANEB rappelle que lors du 22<sup>e</sup> Congrès de l'UGEB, elle avait « envoyé un gendarme déguisé en civil » (*Bendré*, 23/3/2011).

les tragiques événements de Koudougou » (déclaration, 11/3/2011). Le ton de la déclaration ce jour-là du parti majoritaire est totalement différent de celui du 25 février : les manifestations installent « une sorte de solidarité du mal dans une rivalité destructrice ». Pourtant, lors de la marche, « aucune casse ou pillage venant des manifestants n'a été enregistré » (déclaration UGEB/ANEB-Ouaga, 16/3/2011).

Pire, le CDP en profite pour « féliciter le Gouvernement et les forces de l'ordre pour leur esprit de responsabilité qui a consisté à observer un calme et une pondération irréprochables face aux mouvements excessifs à bien des égards et aux actes de vandalisme répétés depuis le déclenchement des événements ». Lorsque la répression fait six morts en plus de Justin Zongo, qualifier de calme et de pondéré le comportement des forces de l'ordre est pour le moins cynique... De la même façon, le CDP semble savoir « que ces mouvements dépassent largement et outrancièrement la revendication de vérité et de justice suite au décès de l'élève Zongo », ou comment le parti présidentiel prétend pouvoir limiter les revendications des mouvements sociaux. Et, comme le père de Justin, chef du village de Ralo, a appelé au calme et invité la justice à faire son travail – la presse le photographie avec son tee-shirt à l'effigie de Blaise Compaoré<sup>1</sup> –, le CDP va jusqu'à fustiger le manque d'égard envers la famille endeuillée...

Un des arguments dont se sert le pouvoir pour prouver l'illégitimité du mouvement est la participation d'individus n'étant ni élèves, ni étudiants (ce qui confirme la volonté politique de circonscrire

1 – Les journaux ont repris abondamment ce cliché. *Bendré* (16/3/2011) prévenait : « On peut bien faire parler le papa, la tante, l'oncle, la maman et les frères de Justin Zongo avec ou sans tee-shirt estampillé "Blaise Compaoré", en leur faisant dire qu'il ne sert à rien de continuer la lutte car cela ne pourra pas faire revenir Justin Zongo à la vie. Tout cela coulera comme l'eau sur les ailes d'un canard, elle ne les mouille pas. »

la contestation au champ scolaire). Or, dès les premiers jours de la mobilisation, d'autres catégories de la population s'y sont jointes : par exemple la population de Koudougou a pris part à la révolte le 23 février (LP, 24/2/2011) ; le même jour, face à la thèse de la méningite, en plus des étudiants et élèves, de nombreux chômeurs et travailleurs du secteur informel manifestent (déclaration UGEB, 1<sup>er</sup>/3/2011). Le CJVJ en est d'ailleurs l'illustration. Le 9 mars, à Koudougou, lors de la manifestation de la CCVC du Centre-Ouest pour exiger la vérité et la justice dans tous les crimes restés impunis sous la IV<sup>e</sup> République, « élèves, étudiants, commerçants, acteurs du secteur informel et fonctionnaires [crient] leur ras-le-bol contre les dignitaires de ce régime » (Obs, 10/3/2011). Et, lors de son meeting du 4 mars 2011, l'ANEB entend sans équivoque mobiliser au-delà des élèves et étudiants : elle en appelle à tous les jeunes de Ouagadougou. Aussi, il est surprenant qu'après la marche, certains constatent que « des individus qui n'ont ni le statut d'étudiant, ni le statut d'élève se sont infiltrés dans les rangs » et se demandent : « D'où venaient-ils ? Pourquoi se sont-ils joints à la marche ? » (L'Opinion, n°699, 16-22/3/2011) Comme si seuls les élèves et étudiants pouvaient demander des comptes sur les violences de la police et les décès qui lui sont imputés.

En outre, la description des jeunes en question révèle un profond mépris social : « des vendeurs de cartes, des jeunes désœuvrés qui [...] en complicité avec les vendeurs de cartes, régulent la circulation etc., et des individus qui ont quitté le campus depuis Mathusalem » (*idem*). En d'autres termes, faire partie des classes les plus défavorisées revient *de facto* à être disqualifié. Par ailleurs, la question peut être posée de savoir pourquoi cette jeunesse est obligée d'intégrer "l'économie de la débrouille" dans un pays aux performances économiques sans cesse saluées par les organisations internationales. Et quand bien même certains des manifestants seraient impliqués dans la petite délinquance, il reste que le mouvement a pour origine des

actes meurtriers... Certains, comme *L'Opinion* (n°699, 16-22/3/2011), se demandent même si l'ANEB a réellement pris « toutes les dispositions pour éviter véritablement les débordements, ou toute casse? [...] La réponse est bien évidemment non. » (*idem*) D'une part, l'ANEB a mis en place un service d'ordre. D'autre part, il est difficile de se faire à l'évocation complètement naturelle de la fonction policière des syndicats au Burkina Faso comme ailleurs...

C'est au soir de cette marche que le président Blaise Compaoré, depuis Addis Abeba, en Ethiopie, où il participe à une rencontre de l'Union africaine, intervient à la télévision pour la première fois depuis le début des évènements après dix-huit jours d'émeutes et six morts<sup>1</sup>. Certains se demandent même « À QUOI SERVENT LES CONSEILLERS DE BLAISE COMPAORÉ? » (titre de *Fasozine*, 15/3/2011). Tout en déplorant le décès de Justin Zongo, le président estime que « les manifestations dans un État de droit sont tout à fait légitimes et normales. Mais ce qui est inadmissible, ce sont les destructions et les actes de vandalisme observés çà et là qui touchent à la fois des édifices publics [...] et des biens privés. » Déclaration du plus mauvais effet.

Le 14 mars, le gouvernement décrète des congés anticipés du 14 au 26 mars dans le primaire et le secondaire et annonce la fermeture des universités publiques, précisant que cela « entraîne la suspension de tous les services sociaux au profit des étudiants relevant des universités de Ouagadougou, Ouaga II, Koudougou et Bobo-Dioulasso ».

1 – Le président Chirac avait lui attendu dix-huit jours lors de la révolte sociale en 2005 pour s'adresser à la nation, de façon solennelle.

Les locataires des cités universitaires publiques<sup>1</sup> ont deux heures pour libérer leurs chambres. Il existe des précédents, comme peuvent en témoigner les étudiants du campus de Ouagadougou en 1990, 2000, 2008 qui avaient dû eux aussi quitter les résidences universitaires. Cette mesure implique d'importantes difficultés dans le contexte burkinabé où nombre d'étudiants ont leur famille au village ou viennent de pays voisins, notamment de la Côte d'Ivoire, alors en guerre. Les conséquences sociales sont dramatiques : étudiants contraints de s'endetter pour rejoindre leurs familles dans les zones rurales ou d'autres villes, de dormir dans la rue, abandon définitif des études, exposition à la mendicité ou à la prostitution, etc.

Dans un premier temps, certains étudiants, notamment à la cité de la Patte d'Oie (Ouagadougou), refusent de partir. Ils y seront contraints par la répression (*Lefaso.net*, 15/3/2011). Un délai est accordé jusqu'au 15 mars à midi, puis les forces de l'ordre interviennent dans certaines cités pour en déloger les occupants.

Des appels à la solidarité sont lancés et des initiatives prises pour tenter d'apaiser la misère des étudiants (quête à Koudougou, organisation d'hébergements, etc.). Des étudiants se tournent vers les prêtres et les imams (*SF*, n°608, 21-27/3/2011). Pourtant, à en croire le ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, ces mesures ont vocation à... protéger les étudiants. Le 21 mars, il explique : « Le souci du gouvernement c'est d'éviter

1— À cette date, la capitale compte trois cités universitaires publiques (Patte d'oie, Chinoise et Kossodo), qui disposent au total de 1 625 chambres ; cf. I. Sory, à paraître, « Rapports conflictuels à l'université de Ouagadougou : territoires de la contestation et de la répression des étudiants », CODESRIA, *Revue de l'Enseignement Supérieur en Afrique*.

des blessés et des morts supplémentaires. Or quand vous voyez comment se déroulent les manifestations, des enfants sont utilisés, mis en avant et ensuite les casseurs en profitent pour détruire des biens. Dans des cas comme Ouahigouya et Dori, des armes ont été dérobées et il faut craindre que des personnes mal intentionnées utilisent ces armes contre les jeunes et le mettent sous le compte du gouvernement ou que lors des opérations de maintien de l'ordre, il y ait des problèmes supplémentaires. » (*Ev*, n°206, 25/3/2011)

En fermant les universités et les œuvres sociales, le pouvoir entend couper l'herbe sous le pied à l'ANEB et empêcher l'assemblée générale prévue le 15 mars sur le campus de Ouagadougou. Très tôt dans la matinée les voies d'accès sont bloquées : des affrontements se déroulent toute la matinée avec les gendarmes. L'ANEB dénonce la présence de la CRS, du RSP et de miliciens sur le campus. Certains étudiants se replient sur les cités universitaires pour soutenir les occupants : les forces de l'ordre s'y trouvent aussi (*LP*, 16/3/2011).

Le bilan de la répression selon l'ANEB est de quatorze blessés et au moins dix-neuf personnes arrêtées et présentées au procureur du Faso auprès du Tribunal de grande instance de Ouagadougou le 15 mars, et déférées à la prison de Ouagadougou le lendemain (*Bendré*, 23/3/2011). À ce moment-là, malgré la démarche du Comité MBDHP de l'université de Ouagadougou, aucune information n'est fournie à leur sujet (déclaration UGEB/ANEB Ouaga, 16/3/2011).

### **Justification de la répression: la manipulation du mouvement par la main étrangère**

Dans un premier temps, de façon assez originale, c'est l'UNDD, le parti de Hermann Yaméogo, qui est accusée de manipuler le

mouvement. Pourtant, le théoricien de la « démocratie consensuelle »<sup>1</sup> semble incapable de manipuler un mouvement populaire. Au nom de ce concept, au début des années 1990, il affaiblit la Coordination des forces démocratiques qui réclame une conférence nationale souveraine, en la quittant pour rejoindre la mouvance présidentielle. Il a d'ailleurs été surnommé le « ministre d'État opposant » pour sa capacité à intégrer le gouvernement puis à retourner dans l'opposition.

En 2011, il est montré du doigt d'abord parce que Koudougou est son fief, ensuite du fait des relations qu'il entretient alors avec Laurent Gbagbo, le voisin ivoirien (avant le 11 avril 2011). Dès les premiers jours, on l'accuse d'être à l'origine de tracts sur la situation dans le pays et « l'implication du Burkina Faso dans la crise ivoirienne » (*Obs*, 24/2/2011). La Côte d'Ivoire est alors omniprésente dans certains organes de presse, en particulier *L'Opinion* (n°699, 16-22/3/2011) qui considère que « la République est menacée. Elle est menacée par des Burkinabé tapis dans l'ombre et gracieusement financés par des parrains "légendaires" qui ne reculent devant rien quand il s'agit de nuire au Faso. » Le taxant d'apatride sans le citer nommément, *L'Opinion* (*idem*) se demande « comment peut-on qualifier un Burkinabé qui reçoit de l'argent de l'extérieur pour détruire son pays en incitant des élèves à faire mieux dans les casses et autres actes de vandalisme ? » Lors de l'affaire Norbert Zongo, le président du MBDHP et du Collectif contre l'impunité, Halidou Ouédraogo, avait lui aussi été accusé d'avoir reçu de l'argent de la Côte d'Ivoire, pour renverser le régime : c'est l'affaire dite « des 100 millions » (*Bendré*, 11/10/2003). Il ne s'agit pas ici

1— Dans la période d'accalmie de la crise il revient avec une stratégie politique fondée sur un « pacte transversal » : « ce pacte vise "à mettre (ou à remettre) la balle des préoccupations multiformes de la société au centre de l'analyse pertinente des idées et des propositions, sans réelle considération des étiquettes Majorité-Opposition, Libéral-Socialiste" » (*SF*, 14/9/2011).

de juger de la véracité ou non des accusations portées contre Hermann Yaméogo, ni de préjuger de ce qu'il espérait des mobilisations, mais de souligner que ce n'est pas la première fois que le voisin ivoirien est accusé de vouloir déstabiliser le pays – le Burkina Faso étant supposé avoir aidé la rébellion ivoirienne –, cette accusation s'inscrivant dans la palette de stratégies de disqualification de toute contestation.

Dès le 23 février, le maire de Koudougou, Seydou Zagré, soutient « que les élèves ont été instrumentalisés par des gens qui veulent voir Koudougou à feu et à sang » (*Obs*, 24/2/2011). Pour sa part, Hermann Yaméogo dément être à l'origine des manifestations mais déclare les soutenir (*JJ*, n°1015, 3-9/3/2011).

Une chose est certaine, « si Hermann Yaméogo [...] est capable de mobiliser des milliers de manifestants dans plusieurs provinces du pays en l'espace de quelques jours, le CDP devrait sérieusement se faire du souci pour les prochaines échéances électorales » (*Le-faso.net*, 18/3/2011). Par ailleurs, cette accusation semble paradoxale car dans le même temps certaines autorités l'auraient contacté pour aider à ramener le calme (*Obs*, 24/2/2011).

Très tôt les élèves s'opposent sans équivoque à la récupération politique des protestations populaires. Le 4 mars, dans une déclaration, la Coordination des élèves et étudiants burkinabé (CEEB)/Boulkiemdé, regroupant l'ANEB/Koudougou et l'Association des scolaires de Koudougou, déplore que des « personnes émettent des revendications loin de leurs préoccupations, qui confinent à la récupération politique ». Plus claire encore, la CEEB demande à Hermann Yaméogo de ne pas se mêler à leur lutte car « il a trompé notre peuple pendant longtemps et il continue de le tromper. Il a été identifié comme tel et nous allons le combattre comme tel. » (*LP*, 9/3/2011) Lors du rassemblement pour la marche du 11 mars de l'ANEB à Ouagadougou, son président indique que « ce n'est

pas un lieu pour faire la promotion des partis politiques » et demande que leurs tracts soient détruits (*LP*, 12/3/2011).

Roch Marc Christian Kaboré y voit la preuve de la véracité des accusations portées contre les manifestants : « Au niveau du CDP, nous disons qu'il y a eu forcément une récupération politique forcément. Parce que, les étudiants eux-mêmes avant la marche, ont dénoncé les partis politiques qui étaient venus distribuer des tracts sur le campus. » (*RFI*, 22/3/2011) Le problème est de ne pas faire la différence entre les tentatives de récupération politique et la récupération effective et, par ailleurs, d'accuser les protestataires de poursuivre un but caché sous couvert de la lutte pour la vérité et la justice. Le 10 mars, au cours d'une conférence de presse, le gouverneur de la région des Hauts-Bassins en fait une certitude : « Attention, les casseurs se déplacent de ville en ville en cars » (*EF*, 11/3/2011). Pour lui aussi, la fermeture des écoles vise à « protéger les enfants contre les meneurs qui les soumettent à toutes sortes de contraintes une fois à l'école » [sic!] (*idem*). Concernant la sécurité des policiers [re-sic!], il se lamente : « On ne peut pas mettre un militaire derrière chaque policier » (*idem*), ce qui, au regard des évènements ultérieurs, n'aurait certainement pas été conseillé...

Pour certains, l'objectif des manifestants est de « tuer du policier » : « Si ce ne sont pas les commissariats qu'on brûle, ce sont des policiers qu'on veut occire pour se faire plaisir. Où allons-nous ? » (*L'Opinion*, n°699, 16-22/3/2011)

Les accusations d'instrumentalisation sont aussi adressées au CFOP (Chef de file de l'opposition politique), Bénéwendé Sankara, qui « n'a pas pipé mot concernant les actes de vandalisme qu'il aurait d'ailleurs, selon certaines indiscretions, contribué à alimenter dans sa propre province » (*L'Opinion*, n°699, 16-22/3/2011). Cette lecture est analogue à celle du parti majoritaire qui déclare : « Le cours actuel des évènements atteste clairement à présent, que des forces

occultes à l'affût se sont saisies de cette situation que nous déplorons, pour déstabiliser notre pays en accord avec leurs alliés extérieurs » (déclaration, 11/3/2011). Pourtant, un fait remarquable à ce moment-là est que c'est à Ouahigouya que la violence des manifestations a atteint son pic (*Lefaso.net*, 18/3/2011). Or cette ville fait partie de celles où Blaise Compaoré a gagné l'élection présidentielle à plus de 80 % (*Ind*, n°914, 22/3/2011). Même Ziniaré, le village natal du chef de l'État, a été secoué par des manifestations...

### **Retour à l'ennemi traditionnel**

Avec la marche de l'ANEB du 11 mars 2011, le pouvoir revient à "l'accusé traditionnel", le Parti communiste révolutionnaire voltaïque (PCRV), incarnation de l'ennemi intérieur. Depuis sa création, en 1978, les différents pouvoirs ont été prompts à lui imputer les contestations (du mouvement social en général, étudiant en particulier), se construisant ainsi un ennemi bien commode, qui permet de cristalliser d'abord l'anti-communisme des partisans de l'ordre établi<sup>1</sup>. Il est difficile de savoir quand l'utilisation de ce « spectre » par le pouvoir est opportuniste. En effet, l'accusation de manipulation par ce parti est une technique de légitimation de la répression de la part des autorités. Le MBDHP, la CGT-B ou l'UGEB étant présentés comme ses « paravents ». *In fine*, le fait de voir le PCRV en filigrane derrière chaque lutte de la « société civile », et d'en faire ainsi cet « ennemi intérieur », met aussi à jour le fonctionnement des régimes militaires – ce qui prouve que les conceptions/réflexes *ante* « démocratisation » n'ont pas tout à fait disparu. En effet, le recours à la violence dans l'arène politique burkinabé s'est développé avec la succession de régimes militaires depuis les années 1970 et la période révolutionnaire des années

1 – Cf., par exemple, Taha, Wowobé, 1982, *art. cit.*

1980. Mais le retour à un ordre constitutionnel, depuis le début des années 1990, n'a pas réellement entraîné de changement structurel. Plus globalement, le pouvoir voit dans toute contestation sociale des organisations officielles ou clandestines déterminées à briser l'hégémonie du parti présidentiel.

Les tracts « invitant à un soulèvement populaire à la tunisienne » saisis par les services de sécurité lors de la marche du 11 mars sont censés prouver ces accusations (*L'Opinion*, n°699, 16-22/3/2011 ; *Hebdo*, 18/3/2011). Le PCRV est une nouvelle fois accusé d'utiliser des méthodes anachroniques : « ces politiciens friands des méthodes des activistes du siècle dernier, telles qu'on en a vues dans la Russie de l'époque de la lutte des classes, voient toujours en le moindre malaise social la manifestation des conditions objectives pour la remise à jour de leur projet, un projet éculé dont ils ont peine à accepter que le monde actuel ne peut s'en accommoder » (*L'Opinion*, n°699, 16-22/3/2011).

Pour une certaine partie de la société burkinabé, l'hégémonie du CDP ne pouvant être que légitime, les revendications syndicales non proprement corporatistes sont vues comme des anomalies, comme lorsque l'ANEB « mélange à souhait revendications estudiantines et politiques » (*L'Opinion*, n°699, 16-22/3/2011). Quant à la CCVC, « elle, [elle] semble jouer aux fauteurs de troubles avec des amalgames sérieux » puisque « au cours d'une conférence de presse [...] qui était initialement consacrée aux événements de Koudougou, elle a plutôt appelé ses militants et sympathisants à battre le pavé [le 19 mars] pour demander la baisse des prix des denrées alimentaires » (*idem*). Autrement dit, la subversion réside là où le pouvoir ne définit pas les mots d'ordre des syndicats. Sans parler de la CGT-B qui, « sans aucune préoccupation pour la

destruction des biens publics et privés se contente de lancer “un appel à la mobilisation à l'ensemble de ses militantes et militants, à tous les travailleurs” », une posture « aux antipodes du code de bonne conduite d'une structure de la société civile » (*idem*).

Une organisation s'inscrivant dans ce « code de bonne conduite » et qui « joue beaucoup plus sur le front de l'apaisement social » est la FEDAP-BC, la Fédération associative pour la paix et le progrès avec Blaise Compaoré (*idem*). Pourtant l'organisation a semble-t-il fait naître quelques frustrations au sein du CDP : elle aurait été privilégiée dans le gouvernement formé en janvier 2011, après l'élection présidentielle (*Ind*, n°914, 22/3/2011 ; *Bendré*, 3/8/2011). Ainsi on pourrait tout autant imaginer que le mouvement est manipulé par des membres du CDP et de la mouvance présidentielle se sentant lésés (*Lefaso.net*, 18/3/2011)... Mais il reste que les revendications des manifestants sont assez claires pour ne pas avoir recours à de telles hypothèses.

De fausses déclarations ont pu être faites au nom de certaines organisations. Ainsi l'Union nationale pour la renaissance étudiante et scolaire/Koudougou a dû se démarquer de l'appel du Front national pour l'émergence des universités – dont sa section de Ouagadougou est membre – pour la reprise des cours (*EE*, n°174, 21/3/2011). À sa naissance, en 2009, ce front était présenté comme « la nouvelle trouvaille des opportunistes » (*EE*, n°123, 5/2/2009). Une autre organisation, sinon nouvelle en tout cas peu connue, a appelé les étudiants à cesser le mouvement : le cercle des étudiants de l'UO, promotion 1999-2000, c'est-à-dire celle dont l'année avait été invalidée. Sur la situation, ses membres expliquent qu'elle leur rappelle « comme si c'était hier » leurs luttes suite à l'assassinat de Norbert Zongo et de ses compagnons (*EE*, 23/3/2011)... et donc aussi l'invalidation de l'année.

La durée de la révolte et son extension spatiale ont montré que les lectures de certaines organisations – même si leur but est de sauvegarder la « paix sociale » – sont à contre-courant du sentiment populaire, à l’instar du Cadre de concertation des ONG et associations actives en éducation de base au Burkina Faso pour lequel « ce qui nous divise est bien moins important que ce qui nous lie » (LP, 25-27/3/2011).

L’ANEB n’a pas été la seule organisation à être victime de la répression puisque le pouvoir a tenté d’intimider certains membres de partis politiques ou d’organisations de la société civile.

### **Intimidations contre le mouvement social**

L’Union nationale pour la renaissance/Parti sankariste (UNIR/PS) dénonce dans une déclaration du 11 mars des interpellations et des arrestations arbitraires dans plusieurs villes du pays (notamment Koudougou, Ouahigouya, Kaya, Kongoussi, Ouagadougou) suite aux manifestations. Le 10 mars, le vice-président de l’UNDD, l’Union nationale pour la démocratie et le développement, est interpellé par la gendarmerie ; le lendemain c’est le tour du président de la fédération de l’UNIR/PS du Centre-Nord. Il est soupçonné par la gendarmerie d’avoir incité les élèves à la casse lors des manifestations à Kaya (LP, 17/3/2011). Le président du MBDHP est, lui, convoqué « les manifestations observées à travers tout le pays sont suscitées, encouragées et organisées par le MBDHP à travers ses relais locaux ». Il prévient dans une déclaration le 17 mars : « la diversion » et « la provocation » ne passeront pas : l’organisation « se donnera les moyens de poursuivre sa campagne de dénonciations ».

Si le gouvernement espère que la fermeture des universités, les congés anticipés, les intimidations, les tentatives de disqualification vont avoir pour effet d'arrêter le mouvement, force est de constater qu'il se trompe. Le mouvement paraît plutôt se renforcer, spécialement à Koudougou, car pour reprendre les propos de Francis Nikiéma : « les autorités sont en train de repousser les frontières de la réconciliation sociale » avec leurs agissements. La preuve : « Ils ont fermé les restaurants et les cités universitaires mais on est là » (*EE*, n°174, 21/3/2011). Le CJVJ tient une assemblée générale le 14 mars pour « faire comprendre à ce pouvoir que la jeunesse est plus que jamais déterminée à ce qu'il y ait vérité et justice dans l'affaire Justin Zongo et ceux qui ont perdu la vie au cours de ces manifestations » (*LP*, 17/3/2011). Il dénonce aussi le fait que, malgré les promesses, les victimes ne sont pas prises en charge. Le 17 mars, les manifestants descendent une nouvelle fois dans la rue. Ils contraignent la haut-commissaire et ses agents à un sit-in, leur déclarant : « Aujourd'hui, vous êtes à notre entière disposition » ou : « Vous êtes sous un soleil qui n'est étranger à aucun Burkinabé. Cela ne nous gêne pas puisque tous les jours nous faisons le rang au restaurant universitaire (RU) pour nous faire servir. »<sup>1</sup> (*LP*, 18-20/3/2011) Deux jours plus tard, quelque deux mille personnes se rassemblent à la Bourse du travail de Ouagadougou à l'appel de la CCVC pour protester contre les événements. Une grève générale et des manifestations sur tout le territoire sont appelées pour le 8 avril.

1— Les températures peuvent être très élevées dans le pays. Lors de la saison chaude (mars à mai), la température moyenne est de 40-45 °C. Les étudiants dénoncent ici l'obligation qui leur est faite d'attendre longtemps dehors pour espérer avoir une place dans les restaurants universitaires étant donné le peu de repas servis, certains étudiants étant contraints de faire un choix entre le restaurant ou les cours sur le campus de Ouagadougou par exemple (*Ev*, n°185, 10/4/2010).

La radicalisation du mouvement a aussi à voir avec les méthodes très peu “républicaines”, élaborées en 1998, qui font leur retour durant ces mobilisations.

### **Les miliciens de l'ordre...**

Si les forces de police, les militaires, les paramilitaires sont grandement déployés lors de la marche du 11 mars 2011, des milices ont semble-t-il été levées en sus à différents endroits ce jour-là mais aussi par la suite. Elles ont sans aucun doute joué un rôle dans l'exaspération des protestataires. Apparues dans le contexte de la crise sociopolitique consécutive à la mort de Norbert Zongo, elles refont surface régulièrement depuis lors. Elles peuvent être constituées de jeunes du lumpenprolétariat, qui trouvent là l'occasion d'avoir un peu d'argent, ou de militants du CDP. En 2005, par exemple, alors que des manifestations « organisées par les vieux du CDP, les papis et les tanties pour soutenir ou pour demander à Blaise Compaoré de briguer un troisième mandat présidentiel » se déroulent dans tout le pays, ces derniers se sont attaqués violemment aux voix discordantes (*Ind*, n°609, 10/5/2005).

Les 11 et 15 mars 2011, le maire de la capitale, Simon Compaoré, est vu à plusieurs endroits en compagnie d'une milice armée<sup>1</sup>, levée pour contrecarrer la marche, sécuriser les mairies d'arrondissement et pour garder les locaux du CDP (*SF*, n°608, 21-27/3/2011). Plusieurs structures dénoncent cette utilisation, à l'instar du MBDHP qui condamne « la formation de milices, armées de gourdins et machettes, par des responsables politiques » (*Obs*, 18-20/3/2011) et

1 – Des photos sont même publiées sur Facebook.

qui prévient que le maire de la capitale sera « tenu pour principal responsable de ce que ses milices auront à commettre dans la ville » (LP, 21/3/2011). D'autant que Simon Compaoré organise « des rencontres avec les sections du CDP [...] au niveau des arrondissements pour leur dire de se préparer à affronter les manifestants », selon le président de l'ANEB/Ouaga (LR, n°66, 15-31/3/2011). L'opposition, dans une déclaration du 16 mars sur la situation nationale, dénonce une « démocratie western ». On assiste aussi à d'autres formes d'intimidation : un étudiant résident en cité universitaire explique qu'un groupe de jeunes se disant « patriotes » a tenté de dissuader les étudiants de participer à la marche de l'ANEB (Obs, 14/3/2011).

L'utilisation de jeunes nécessiteux pour intimider les participants au mouvement n'a pas été constatée que dans la capitale. *Le Pays* (11/4/2011) demande s'il y a « DES MILICES À ZINIARÉ ? » À Koupéla, des élèves disent avoir été menacés de mort et soutiennent que « c'est le maire [...] qui a recruté des milices pour en finir avec eux »<sup>1</sup>. Un élève, Didier Segda, est victime de coups et blessures par au moins quinze miliciens du CDP selon ses camarades. Interné au centre médical de la ville le 29 mars, il sera transféré dans plusieurs hôpitaux (Tenkodogo, Ouagadougou) au vu de la gravité de son état. Didier Segda aurait été amené à la mairie puis chez un chef coutumier et soumis à un interrogatoire musclé par ce dernier, le maire et ses conseillers. Il affirme qu'on aurait fait croire à la population que les manifestants étaient des étrangers voulant brûler la commune<sup>2</sup>. Ce que confirme le SYNTER/Koupéla pour lequel les

1— Pour ces évènements à Koupéla: *Le Pays*, 1<sup>er</sup>-3/4/2011 et 4/4/2011.

2— En août 2011 a lieu le procès des agresseurs de Didier Segda. Cinq prévenus sont jugés et condamnés à six mois d'emprisonnement ferme et à une amende de 170 075 francs CFA à verser à la victime. Ils interjettent appel. Après plusieurs reports, le procès en appel est semble-t-il programmé pour le 22 juin 2012.

autorités communales « [sèment] des germes de xénophobie à travers des insanités du genre : “Les élèves qui manifestent sont des étrangers, ceux qui les envoient sont aussi des étrangers” » (communiqué, 5/5/2011).

L'utilisation de la population contre les manifestants a été une autre stratégie qui aurait « fait ses preuves » selon le haut-commissaire du Kourweogo (*Ev*, n°208, 25/4/2011). À Pô, après l'incendie le 1<sup>er</sup> avril du commissariat et du domicile d'un policier par les élèves à Tiébébé, par peur de la propagation, un communiqué diffusé sur les radios locales invite « la population à faire barrage aux élèves, si d'aventure ils venaient à manifester dans la ville » (*LP*, 7/4/2011).

À Yako<sup>1</sup>, le 5 avril 2011, les élèves du secondaire suspendent les cours car des responsables politiques auraient exercé des pressions sur certains de leurs délégués. Certains élèves pensent même que des délégués ont été « achetés » pour « casser » le mouvement. Ils sont en outre convaincus qu'il existe une liste noire d'élèves participant au mouvement. Le 11 avril, ils organisent une marche pacifique pour exprimer leur « mécontentement et désapprobation des méthodes du CDP ». Certains d'entre eux sont chargés de récupérer la fameuse « liste noire » au siège du parti. Une centaine de militants du CDP gardent le bâtiment, très vite débute un affrontement. Moins nombreux, les militants du parti fuient. Les élèves incendient le bâtiment. Puis les manifestants tentent de s'en prendre au domicile de la députée Fatou Diendéré mais en sont empêchés par les militaires. Les griefs des manifestants envers la députée sont nombreux : appels téléphoniques anonymes, intimidations, achat de conscience, etc. sont les manœuvres des

1 – Cette synthèse sur les événements de Yako est effectuée à partir des numéros de *LP* des 11 et 13/4/2011.

responsables du CDP pour leur faire abandonner le mouvement. Certains protestataires expliquent : « Plusieurs rencontres avec les autorités ne nous ont pas convaincus de l'absence de la liste noire que nous réclamons. Les envoyés du CDP à ces rencontres ont choisi de brandir le spectre de l'affrontement si nous ne cessons pas notre mouvement. C'est un message à Fatou Diendéré et à ses sbires que le Passoré ne peut leur appartenir indéfiniment. »

Dans le contexte de paupérisation généralisée, une autre stratégie appliquée en particulier par les militants du CDP aurait été la rétribution d'élèves en contrepartie d'un retour au calme. La culture corruptrice des responsables locaux ou nationaux est souvent signalée dans les situations de crise. À Tenkodogo (Est), calme jusqu'au 31 mars avant de violentes manifestations, le gouverneur de la région aurait tenté d'« acheter » les délégués des établissements pour mille francs CFA<sup>1</sup>. Le délégué du lycée municipal de Tenkodogo aurait refusé, raison pour laquelle « sa Majesté le Diima de Tenkodogo » aurait ordonné son expulsion. Des manifestations sont alors organisées, les élèves auraient même eu le projet d'incendier le hangar du chef traditionnel pour le punir d'avoir traité ainsi leur camarade. Le Diima aurait alors fait marche arrière pour calmer les élèves en envoyant des personnes à Ouahigouya rechercher le délégué.

Le maire de la ville, après les incendies de domiciles privés et d'édifices publics, conduit une marche le 4 avril pour mettre « en garde tous les pêcheurs en eau trouble ». *Le Journal du Jeudi* (n° 1021, 14-20/4/2011) déplore qu'il se mette « dans la peau d'un prêt-à-en-découdre ». À Ouahigouya, des responsables administratifs et des militants du CDP auraient voulu distribuer de l'argent ; à Boulsa, des personnes du CDP auraient convoqué dans la nuit des

1 – Synthèse des événements faite à partir de l'article de *Bendré*, 19/4/2011.

délégués dans l'espoir de les corrompre, le lendemain les élèves ont voulu montrer qu'ils ne pouvaient pas être achetés... « Il aurait fallu l'intervention de certains leaders d'opinion pour que le calme revienne. » (Bendré, 19/4/2011)

À Boussé<sup>1</sup>, le 5 avril, alors que les élèves du lycée provincial sont en classe, au moins deux cents personnes armées de gourdin, de machettes, de flèches et de fusils auraient fait irruption dans l'établissement. Leur objectif : punir les élèves pour les manifestations dans la ville, et en premier lieu les meneurs. Les élèves sont frappés et pourchassés dans la ville jusque dans la nuit. Plusieurs d'entre eux sont hospitalisés. L'un d'eux, sérieusement blessé, aurait été poursuivi jusqu'à l'hôpital. Certains élèves se réfugient à la gendarmerie, dans leurs villages où leurs familles sont menacées, d'autres passent la nuit dans la brousse. On leur demande de quitter la ville en les qualifiant d'étrangers. Les autorités locales tentent de ramener le calme. Les enseignants syndicalistes se sentent particulièrement visés, explique la section SYNTER de la ville. Le proviseur leur aurait demandé de dispenser des « cours objectifs ». Des individus, parmi lesquels des conseillers municipaux et des membres du bureau de l'association des parents d'élèves (APE), auraient demandé d'abattre Lamine Ouédraogo, enseignant, par ailleurs membre de l'APE, car il est considéré comme un opposant qui soutient les élèves. Victime d'un coup de couteau et de jets de cailloux, il est poursuivi jusque dans sa concession par une foule qui menace d'incendier sa maison. La gendarmerie déclare ne pas être en mesure d'assurer sa sécurité. Il lui est demandé, comme au représentant du MBDHP, de quitter la commune. Les élèves accusent le maire et sa milice d'avoir préparé cette attaque. Une réunion est convoquée par le gouverneur de la région. Pour le haut-commissaire il s'agissait d'une tribune d'échanges sur les mesures

1 – Les faits exposés ici sont repris de *Ev*, n°208, 25/4/2011.

prises pour protéger les édifices publics : il a été demandé à la population d'y participer en constituant un « bouclier humain » autour de ces édifices. Au cours de cette réunion, des personnes proches du pouvoir auraient averti les élèves que les marches violentes ne seraient plus tolérées. Maurice Zongo, haut-commissaire de Kourwéaogo, affirme, lui, qu'il n'existe pas de milice CDP à Boussé...

Selon *Le Pays* (15-17/4/2011), les chefs d'établissements de Yako, Boussé et Ouagadougou ont distribué des armes aux enfants afin qu'ils se battent entre eux. Le 18 avril, alors qu'une nouvelle mutinerie a éclaté et que le régime de Blaise Compaoré vacille, une manifestation pacifique du CEEB, la Coordination des élèves et étudiants burkinabé, dégénère à Koudougou. Selon certains marcheurs, des individus ont été armés par des responsables locaux du CDP (*LP*, 19/4/2011). Le porte-parole de la CEEB déclare : « Nous protestons contre les milices. Et il se trouve que ce matin, ces milices étaient effectivement rassemblées au siège [du CDP], armées et attendant les manifestants pour les agresser. Ils ont été aperçus par les manifestants qui n'ont pas pu se contenir. C'est purement et simplement une provocation. Donc, ils les ont délogés et mis le local à sac. » (*RFI*, 18/4/2011) Le siège du CDP est incendié, comme les domiciles du Premier ministre, Tertius Zongo, et de Jean-Hubert Yaméogo, proviseur du lycée provincial, commissaire régional du CDP, directeur régional de campagne de Blaise Compaoré pour le Centre-Ouest lors de la présidentielle de 2010, par ailleurs directeur général pendant dix-sept ans de la Société nationale des hydrocarbures (Sonabhy) jusqu'à son remplacement en 2011. Les personnes âgées avaient presque réussi à dissuader les manifestants d'incendier le domicile de ce dernier quand les agents de la CRS les ont dispersés. La boutique d'alimentation et le domicile de Halidou Ouédraogo, emprisonné dans le cadre de l'assassinat

d'un étudiant, Inoussa Kazienga, dans la nuit du 13 février 2010, sont aussi incendiés<sup>1</sup>.

Le soir même, les militants locaux de l'UNDD (le parti de Herman Yaméogo) et du CDP s'affrontent<sup>2</sup>: des jeunes, munis de gourdins et de machettes, auraient voulu incendier le domicile de Hermann Yaméogo. Une course-poursuite s'engage entre les partisans de l'UNDD et du CDP, les premiers ayant décidé en retour d'incendier les domiciles des militants du CDP. Les responsables locaux, qui les en dissuadent, révèlent que certains d'entre eux étaient l'objet de menaces téléphoniques. Aucune suite n'aurait été donnée par la gendarmerie, saisie de cette affaire de menaces. Les responsables de l'UNDD affirment que 45 000 francs CFA, des machettes et des gourdins ont été remis par secteur à des miliciens pour mettre fin aux manifestations.

1 – Le corps de l'étudiant, mutilé, avait été retrouvé en état de putréfaction le 15 février 2010. Cet assassinat avait jeté l'émoi.

2 – Synthèse des événements faite à partir des faits relatés dans *LP* 20/4/2011.

## TROISIÈME TEMPS

# MANIFESTATIONS DES MILITAIRES

C'est dans ce contexte sociopolitique extrêmement tendu qu'a lieu la première mutinerie des militaires qui sera suivie de plusieurs autres.

### Acte I

Février 2011. Un militaire soupçonne un civil de faire la cour à sa compagne. Avec quatre soldats, il décide de venger l'affront. S'ensuivent des coups, des humiliations (la victime est obligée de se prosterner devant eux, boire l'eau d'un puits, de repartir nu sur son véhicule), la confiscation d'argent et de documents, etc. Le 22 mars, le Tribunal de grande instance de Ouagadougou reconnaît les cinq militaires coupables d'outrage public à la pudeur, vol, complicité d'outrage public à la pudeur, complicité de vol. Quatre d'entre eux sont condamnés à douze mois de prison ferme, quinze mois pour le cinquième, et à des dommages et intérêts de trois millions de francs CFA environ. Cette condamnation implique leur radiation de l'armée. Le soir même du verdict, en solidarité, des soldats se mutinent pour désapprouver cette décision dictée,

selon eux, « d'en haut » (*SF*, n°609, 28-3/4/2011). La rébellion part du camp Aboubacar Sangoulé Lamizana avant de s'étendre à toute la ville. Les militaires auraient forcé l'entrée de l'armurerie pour se servir en armes (*EF*, 24/3/2011). Toute la nuit, des coups de feu sont tirés pendant que la population se terre chez elle. Le lendemain, les stations-service, les banques, les commerces et marchés sont fermés, beaucoup sont pillés et saccagés. Certains gardiens d'établissements sont menacés s'ils tentent de les défendre (*LP*, 24/3/2011). Le palais de justice est attaqué. Le ministère de la Défense invite toutefois, par communiqué, les populations à vaquer normalement à leurs activités. Cette première mutinerie fait officiellement une dizaine de blessés, dont Madina Bouda, quinze ans, qui dormait quand elle a reçu une « balle perdue ». Elle mourra quelques jours plus tard. On parle également de victimes de viol (*SF*, n°609, 28-3/4/2011).

La réaction des autorités est surprenante : les militaires condamnés sont libérés dès le lendemain et informés qu'ils peuvent faire appel auprès du Tribunal de grande instance, tandis que les mutins « acceptent » de rejoindre leurs casernes. Le décalage entre la réponse faite au mouvement qui demandait vérité et justice pour Justin Zongo, pacifiquement dans les premiers jours à Koudougou, et celle donnée à des militaires qui utilisent des armes et terrorisent la population donne le spectacle d'un régime autiste. Dans le cas des mutineries militaires, le gouvernement se contente de déplorer la situation, alors qu'il oppose aux mobilisations des autres couches sociales répression et disqualification (accusations de subversion et de manipulation). La réaction du parti majoritaire, le CDP, est plus ferme. Le bureau national « estime qu'aucune motivation ne peut justifier les actes posés par ce groupe » et invite le gouvernement à « ouvrir une enquête sur tous les dégâts (destructions, vols, etc.) de biens publics ou privés afin d'en tirer toutes les conséquences de droit contre leurs auteurs » (communiqué,

26/3/2011). Les commerçants victimes de ces mutineries, mais aussi les magistrats et avocats, sont exaspérés.

Dans la matinée du 23 mars, les commerçants prennent d'assaut les rues de la ville (pneus brûlés, jets de pierre, etc.). Le lendemain, des centaines d'entre eux tentent de marcher sur le camp Guillaume Ouédraogo, à portée des tirs des militaires. Un barrage de la CRS les en empêche... Puis une course-poursuite s'engage entre militaires et commerçants.

Le monde judiciaire, quant à lui, ne peut être mis plus en porte-à-faux, dans un contexte où son indépendance est déjà une question récurrente, avec l'accusation de son assujettissement à l'exécutif : « Les multiples plaintes des justiciables restent en souffrance quand les éléments des forces de l'ordre, les dignitaires du régime ou les puissances d'argent sont mis en cause »<sup>1</sup>, constate le MBDHP. En libérant les militaires dans le sillage de la mutinerie, le pouvoir décide tout simplement de désavouer la justice sur le champ... Le 24 mars, le barreau burkinabé annonce par un communiqué la suspension de toutes les activités juridictionnelles. Cette grève a pour revendications « la réintégration immédiate et sans condition [en prison] des militaires condamnés. [...] À défaut, les autres détenus seront en droit d'attendre de l'État qu'ils soient également libérés ; la réhabilitation des locaux saccagés des juridictions ; la prise de mesures urgentes pour sécuriser les magistrats et le

1 – MBDHP, *Rapport sur l'état des droits de l'Homme au Burkina Faso – période 1996-2002*, p. 92. Il faut cependant noter que juste après la répression des révoltes populaires dans la province du Boulkiemdé en réaction à la mort de Justin Zongo, le Syndicat national des avocats du Faso organise la défense gratuite des victimes car « cette persistance des tortures répétées et systématiques dans les locaux des commissariats est illégale et doit être sanctionnée sévèrement » (communiqué, 2/3/2011).

personnel judiciaire ainsi que les palais de justice ; l'ouverture sans délai de discussions sur la situation sécuritaire des magistrats et du personnel judiciaire ; la présentation d'excuses publiques au pouvoir judiciaire ; la sanction des auteurs de toutes les attaques survenues dans la nuit du 22 au 23 mars 2011. » Les magistrats, le personnel judiciaire et les avocats se sentent « énormément en insécurité sur leur lieu de travail et refusent d'être les moutons du sacrifice » (communiqué, 24/3/11). Des mutins préviennent d'ailleurs : « Blaise doit choisir entre nous et la justice pourrie, sinon on va tout raser » (*Ev*, n°207, 10/4/2011). La lettre d'excuses que leur adresse le Chef d'état-major général des armées, Dominique Djindjéré, le 28 mars 2011, n'y change rien... « Dans un élan d'unité exceptionnelle dans les annales de leur histoire, tous les acteurs de la justice ont suspendu leurs activités du 22 mars jusqu'au 11 avril [...]. Tous les palais de justice du pays sont restés paralysés durant des semaines à l'appel de tous les syndicats (des magistrats, des avocats, des greffiers, des huissiers, etc.). » (*Ev*, n°209, 10/5/2011) Dès lors le régime doit faire face à une contestation à plusieurs niveaux : le mouvement contre l'impunité, les commerçants, le monde judiciaire et les militaires.

Le 24 mars, alors que les commerçants manifestent encore, leurs représentants sont invités à une rencontre initiée par la hiérarchie militaire à laquelle participent différents membres du gouvernement, des autorités locales, etc. Le Chef d'état-major général des armées, Dominique Djindjéré, présente une nouvelle fois « au nom du commandement et de l'ensemble des personnels des armées, [leur] compassion et [leurs] excuses les plus sincères et les plus profondes » aux habitants de Ouagadougou et aux commerçants. Le gouvernement, lui, informe l'assistance de la mise en place d'un « processus d'indemnisation et de dédommagement des préjudices subis par les personnes physiques et morales » qui prévoit

notamment des prêts express aux victimes pour permettre une reprise rapide de leurs activités en attendant l'évaluation des pertes. Les commerçants sont cependant échaudés : les indemnités qui avaient été promises suite à la mutinerie de décembre 2006 ne leur sont jamais parvenues. Dans une déclaration sur les événements survenus dans la nuit du 22 au 23 mars, la coordination des structures syndicales des commerçants précise qu'elle « se réserve le droit de manifester en cas de non-satisfaction de [ses] requêtes légitimes ». Si les autorités semblent vouloir jouer l'apaisement avec les commerçants, il reste certaines dispositions quelque peu discutables. Les prêts proposés aux commerçants du secteur informel ont un taux de 6 % d'intérêt. De plus, une des clauses de l'arrangement pose des questions, en effet « en souscrivant à cette opération spéciale qui sera complétée par l'indemnisation, les commerçants victimes concernés renoncent à tout recours ultérieur contre l'État » (*SF*, n°611 du 11 au 17/4/2011). Avec les événements ultérieurs, toutes les dispositions seront revues.

Mais voilà qu'éclate une nouvelle mutinerie.

## **Acte II**

À Fada N'Gourma, le 28 mars 2011, les militaires du 32<sup>e</sup> régiment d'infanterie commando libèrent un des leurs, placé sous mandat de dépôt depuis deux semaines, accusé de viol sur une mineure de quatorze ans. Au-delà de la libération de ce militaire, des revendications auraient été présentées aux six colonels de l'armée dépêchés sur place (*LP*, 30/3/2011).

Tôt ce matin-là, alors que les cours sont censés reprendre, les militaires, bérets retournés, parcourent la ville en tirant en l'air et

assiègent le gouvernorat et le Conseil général de l'Est. Des tirs par rafales et à l'arme lourde sont entendus. À leur passage, les commerçants, banquiers, etc. ferment leurs établissements. À onze heures, les mutins investissent les locaux de Radio Fada FM pour faire une déclaration : ils exigent la délocalisation du régiment à Ouagadougou et le départ de leur chef de corps sous quarante-huit heures (LP, 29/3/2011). Des tirs sont également entendus à Koupéla, distante de quatre-vingt kilomètres, où les mutins se servent en carburant ainsi qu'à Tenkodogo où des mutins seraient allés piller un dépôt d'armes (*idem*) et chercher des renforts (RFI, 29/3/2011). Des soldats se dirigent vers le logement du chef de corps du 32<sup>e</sup> régiment d'infanterie commando. Ses gardes du corps renversent leurs bérets en signe de ralliement (*Obs*, 29/3/2011). Des véhicules de civils sont réquisitionnés, ils seront par la suite remis à la gendarmerie. Une roquette est tirée sur le palais de justice et le personnel judiciaire est menacé. Selon certaines informations (LP, 29/3/2011), « un chef de corps a même appelé le juge d'instruction du Tribunal de grande instance de Fada pour lui demander de libérer instamment tous les militaires condamnés pour avoir eu une altercation avec des civils. N'ayant pas accédé à cette requête pour le moins ahurissante, le juge en question et certains de ses collègues ont quitté Fada pour Koupéla afin de parer à toute éventualité. » Le président du tribunal de Fada N'Gourma confirme : « Nous avons rejoint nos familles respectives à Ouagadougou compte tenu de ce que nous n'étions pas en sécurité » (RFI, 29/3/2011).

La panique donne lieu à des rumeurs : la descente des militaires à Dédougou ; le pillage du marché central de Bobo-Dioulasso par les militaires le 30 mars, etc. Pourtant à certains endroits, les mutineries sont bien réelles.

### Acte III

Après une rencontre avec des membres de la hiérarchie militaire, les mutins réintègrent les casernes. Mais le soir du 29 mars, les soldats du 22<sup>e</sup> régiment d'infanterie commando de la ville de Gaoua, située vers le Ghana, tirent en ville. Les habitants se terrent chez eux. Les militaires de Ouagadougou sortent à nouveau malgré les tentatives de la hiérarchie de les en dissuader. Les mutins s'en prennent au maire de la capitale et secrétaire général du CDP, Simon Compaoré. Avec la difficulté d'avoir des informations précises, alors que celui-ci est blessé, un site internet annonce son décès tout en indiquant l'absence de confirmation officielle. Son domicile et celui du Chef d'état-major général des armées, Dominique Djindjéré, sont saccagés. *Directscoop*, dans une dépêche du 30 mars, titre : « LES MUTINS EXIGENT LA DÉMISSION DU PRÉSIDENT COMPAORÉ "AVANT 18 HEURES" ». Dans la nuit du 30 au 31 mars, à Banfora, Kamboissin et au camp I I I sur la route de Pô, des tirs sont également entendus...

Suite à ces mutineries, le Chef d'état-major général des armées annonce l'instauration le 30 mars d'un couvre-feu de vingt-et-une heures à six heures du matin sur toute l'étendue du territoire (il sera levé le 3 avril). Air France modifie sa desserte de et vers Ouagadougou jusqu'au 5 avril. L'Ambassade de France dans le pays recommande « une vigilance particulière » à ses ressortissants en raison de « mouvements sociaux et étudiantins, et des manifestations de certains groupes de militaires à Ouagadougou et en province ». À la première mutinerie, l'Ambassade des États-Unis avait même décrété un « couvre-feu » en interdisant à son personnel de sortir dans la nuit du 23 mars et demandait à ses autres ressortissants d'observer les mêmes règles de prudence et d'éviter tout voyage à destination de Ouagadougou ou à l'intérieur de cette ville (*LR*, n°67, 1<sup>er</sup>-14/4/2011).

Plusieurs incidents sont relevés pendant cette période. Le 1<sup>er</sup> avril, des Ouagalais pensent le couvre-feu levé et sortent de chez eux, les militaires les dispersent, certains à coups de ceinturon (LP, 4/4/2011). À Gaoua, des militaires chargés de contrôler le respect du couvre-feu commettent des violences sur les populations et leur confisquent des biens. La jeunesse se serait même mobilisée dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 avril contre ces abus (LP, 4/4/2011).

La réaction du gouvernement lors de la première mutinerie a quelque peu surpris la société civile qui l'interprète comme la « rançon de l'impunité » – pour reprendre *Le Pays* (25-27/3/2011). Les mesures prises (libération des militaires, indemnisation des commerçants vandalisés) présentent un net contraste avec la gestion des protestations populaires. Pourtant dans le même temps, l'expérience commune des soldats du rang ou sous-officiers et des masses a plusieurs fois été soulignée : le comportement des chefs militaires vis-à-vis de leurs hommes est semblable à celui qu'a la classe dominante vis-à-vis des masses. Cette crise a surtout mis à jour l'impuissance d'un régime pourtant d'habitude fort à y faire face. Des opposants veulent en tirer profit, à l'instar de Bénéwendé Sankara, le chef de file de l'opposition politique qui, le 25 mars, réclame la démission de Blaise Compaoré en se basant sur l'article 43 de la Constitution, c'est-à-dire celui concernant la vacance du pouvoir (il ne sera cependant pas constant dans cette revendication).

### **Le retour de Blaise Compaoré**

Depuis le début des protestations, le président de la République était resté muet – excepté son message depuis Addis Abeba le 11 mars – tout comme son Premier ministre d'alors, Tertius Zongo.

Le chef de l'État est à Abuja au Nigeria, au sommet des chefs d'État de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CE-DEAO), lorsqu'éclate la première mutinerie. Il écourte son séjour pour rejoindre le pays (*Obs*, 24/3/2011). Après la deuxième vague de mutineries, il décide enfin de s'adresser à la Nation, le 30 mars 2011. Ironie de l'histoire, c'est aussi la date de la Journée nationale du pardon. En attendant son discours, la RTB diffuse d'ailleurs une série de « clips » sur le pardon, la réconciliation, etc. Dans son message, il affirme sa disponibilité pour s'entretenir avec toutes les catégories sociales pour échanger sur leurs préoccupations. Débute alors une série de rencontres tous azimuts dont la première, le jour même de son allocution, avec les autorités religieuses et coutumières. Le monde judiciaire – toujours en grève – est reçu dès le lendemain. Puis c'est au tour de 145 hommes du rang et 142 sous-officiers de toutes les garnisons du pays. Le président promet de répondre favorablement à leurs préoccupations : la prise en charge alimentaire, la prime de logement, le problème de commandement. Le 1<sup>er</sup> avril, il rencontre le haut-commandement conduit par le Chef d'état-major général des armées. À l'issue de ces rencontres, le chef suprême des armées pense que « la crise est terminée... » Comme pour le confirmer, le 5 avril, les militaires de Fada N'Gourma ramènent leur camarade à la prison...

Pendant ces événements, le 25 mars, les représentants des structures étudiantes rencontrent le ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, Jérôme Bougouma, et le ministre des Enseignements secondaire et supérieur, Joseph Paré. Cette réunion est comme « la surprise du chef » : dans son interview du 21 mars par *L'Évènement* (n°206, 25/3/2011), Jérôme Bougouma l'annonçait : « Ils ne sont pas encore au courant. Vous voyez, un gouvernement ne peut pas être méchant vis-à-vis de son peuple. » Sans commentaire. Les échanges portent sur la

réouverture des universités et des œuvres sociales ainsi que sur l'état d'avancement du dossier de Justin Zongo et des autres victimes. Pour ce qui est des interpellations effectuées lors des manifestations des étudiants, il précise que toutes les personnes ont été libérées. La réouverture des universités et des œuvres sociales est prévue pour le 29 mars.

Le 4 avril, le président Compaoré reçoit les représentants des structures syndicales et associatives des étudiants et élèves, des fondateurs des établissements scolaires, des parents d'élèves et des syndicats de l'éducation nationale et de l'alphabétisation, de l'enseignement secondaire et supérieur.

### **Poursuite des mobilisations ici et là**

Pendant la période des mutineries des militaires, le mouvement de protestation contre l'impunité se poursuit. Les établissements scolaires rouvrent le 28 mars, les universités le lendemain. Mais la reprise n'est pas partout apaisée. Le jour même à Koudougou, les élèves et étudiants décrètent une grève de soixante-douze heures (reconduite par la suite). Dans cette ville et à Réo, les lycéens et collégiens font le tour des établissements pour faire sortir élèves et écoliers. Au second jour de la réouverture des établissements, des élèves en obligent d'autres à sortir de leurs établissements à Dédougou. À l'université de Ouagoudougou, la reprise est effective, mais morne, les résultats académiques de l'année 2009/2010 ne sont toujours pas disponibles... Des résidents refusent de réintégrer les cités universitaires, ils craignent d'avoir de nouveau à les quitter. Surtout, le Centre national des œuvres universitaires (CENOU) réclame le loyer du mois de mars, tandis que les étudiants considèrent qu'au regard des circonstances ils n'ont pas à le payer. Par ailleurs, l'aide n'est pas encore versée, plongeant certains d'entre eux dans le plus grand dénuement.

Le 31 mars, Tenkodogo est censée commémorer les dix ans de la Journée Nationale du Pardon. Selon les élèves, la ville a été choisie car le gouverneur se serait vanté de « maîtriser la région », il aurait même reçu une lettre de félicitations du gouvernement (*Obs*, 1-4/4/2011). Les élèves veulent lui montrer sa méprise : ils ciblent le siège provincial du CDP, les domiciles de Odile Bonkougou, alors ministre de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation et du ministre des Affaires étrangères, Alain Yoda (*Bendré*, 6/4/2011). Le lendemain, les élèves de Tiébélé se révoltent. Un de leurs camarades, qui n'aurait pas respecté la descente des couleurs, a été battu par un policier. Le commissariat et le domicile du policier partent en fumée. Au moment où Blaise Compaoré se démène enfin pour apaiser la situation, tous les agents des forces de l'ordre n'ont apparemment pas pris la mesure de l'exaspération de la population vis-à-vis des violences policières. Le policier en question, déjà « défavorablement connu » de la population semble-t-il, aurait été convoqué par ses supérieurs pour répondre de ses actes (*Obs*, 13/4/2011), tandis que les élèves de la ville décrètent quarante-huit heures de grève en solidarité avec leur camarade battu. Le 16 mars 2011 déjà, l'arrestation d'un commerçant à Ouagadougou avait provoqué une manifestation de solidarité spontanée.

Le 13 avril, à Dédougou, les élèves du lycée brisent les vitres du domicile de l'ambassadeur du Burkina en Libye et incendient le petit marché de l'établissement. Ils veulent se venger des commerçantes qui, selon eux, dénoncent les meneurs des grèves à l'administration. L'une des victimes assure que cette accusation est fautive (*LP*, 14/4/2011). Certains élèves aident d'ailleurs les commerçantes à ramasser leurs étals... Face à cette situation inédite à Dédougou, les coutumiers de la cité de Bankuy organisent le 21 avril des rites sacrificiels devant trente-sept délégations venues de villages voisins. Le chef forgeron prévient : « Ce qui est passé est passé. Et nous

demandons au Dô de pardonner tous ceux qui, de près ou de loin, ont semé le désordre durant tout ce temps. [...] Cependant, après ce rite, toute personne qui s'entêtera à casser, à brûler ou à perturber les cours et la quiétude des populations sera responsable de ce qui adviendra. » (*LP*, 27/4/2011)

Le 8 avril ont lieu la grève générale et les marches sur toute l'étendue du territoire appelées par la CCVC.

## QUATRIÈME TEMPS

### MOBILISATION DE LA CCVC :

### RÉVÉLATEUR DE LA FRAGILITÉ DU RÉGIME

Appelée lors du meeting du 19 mars 2011, l'action du 8 avril est motivée par les exigences de vérité et de justice sur les événements de Koudougou, d'une autre gouvernance au Burkina Faso, de mesures vigoureuses contre la vie chère, de la réparation des dégâts et torts causés aux citoyens et de mesures pour sécuriser les magistrats et le personnel judiciaire dans l'exercice de leur profession et assurer l'indépendance de la justice.

À Ouagadougou, Koudougou, Bobo-Dioulasso, Ouahigouya, Kaya et dans tout le pays, des Burkinabé de tous âges, de toutes catégories sociales (travailleurs du secteur informel, public, privé, étudiants, élèves, sans emploi), de diverses tendances politiques, hommes comme femmes, répondent massivement... Une telle mobilisation n'avait pas été vue depuis les premiers jours qui avaient suivi l'assassinat de Norbert Zongo et de ses trois compagnons. Elle regroupe des dizaines de milliers de personnes à travers le pays. À Ouagadougou, le service de sécurité de la CCVC a des difficultés

à canaliser la foule. À Ouahigouya, une telle marée humaine est une première (EF, 11/4/2011). À Kaya, le président de la CCVC/Sanmatenga transmet un message : « Dites aux gens et à ceux qui veulent l'entendre qu'au Sanmatenga plus rien ne sera comme par le passé » (Obs, 15-17/4/2011). Cette mobilisation a une odeur d'inédit tant dans la forme que dans le fond.

Les commerçants, importante base électorale du CDP et généralement peu enclins aux mobilisations sociales, participent en nombre. Le vice-président de l'Organisation nationale des commerçants du Burkina (ONACOMB), Mousa Dabo, explique :

« Les commerçants ont participé massivement à la marche parce qu'ils ont beaucoup de revendications. [...] Avant, les commerçants ne s'intéressaient pas aux mouvements de lutte. Mais maintenant, ils ont pris conscience. C'est pourquoi ils ont décidé de prendre activement part à la marche. Dorénavant, les commerçants répondront à l'appel des centrales syndicales pour toutes les luttes entrant dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie de tous les Burkinabé. » (LP, 11/4/2011)

En dépit de quelques incidents, la marche dans la capitale se déroule bien, y compris avec les forces de l'ordre qui lorsqu'elles se font huer ne réagissent pas. Au premier rang du cortège se trouve le Mouvement populaire pour le départ de Blaise Compaoré (MP.BC.DP), inconnu jusque-là, tandis que les slogans fusent : « Excellent médiateur, le peuple est otage de la faim. À quand une médiation pour la fin de la faim ? », « Le Burkina est immergé donc dégage »<sup>1</sup>, « L'heure de la révolution burkinabé a sonné », etc. Surtout, c'est la première fois que le PCRV s'affiche publiquement

1 – Il s'agit là d'un jeu de mot par rapport au programme présidentiel censé être mis en œuvre par le gouvernement pour un « Burkina émergent » sur la période 2010-2015.

–d'ordinaire des tracts sont “trouvés” lors des mobilisations– à travers des banderoles et pancartes appelant à « un gouvernement révolutionnaire provisoire dans l'attente de l'avènement d'une République Démocratique Moderne » (*Ev*, n°207, 10/4/2011).

Pour le président de la CCVC, Tolé Sagnon, le discours à la Nation du président du Faso est une diversion pour « faire baisser le thermomètre de la tension sociale pour arrêter toute lutte ». Le malaise dans la société « est profond et criard et la fragilité du système évidente. À preuve, deux des quatre piliers de la République, à savoir l'armée et la justice ont basculé dans des actions fortes. » Le souvenir du 3 janvier 1966 (la protestation populaire qui fait chuter la première République) est ravivé, tout comme la tentative en 1975 de créer un parti unique, le Mouvement pour le renouveau national.

À la fin de la manifestation, le sentiment général semble être qu'il n'est plus possible de gérer la société comme avant. Rendez-vous est pris pour le 1<sup>er</sup> mai, même si d'autres actions sont prévues entre-temps.

Le gouvernement réagit juste après les manifestations : il a pris « acte de l'expression des préoccupations du monde des travailleurs », s'engage à mener des concertations avec l'ensemble des acteurs et « salue l'ordre, la discipline et l'esprit républicain observés lors de ces manifestations » tout en rappelant que toute manifestation est soumise à autorisation...

La satisfaction devant cette mobilisation massive est pourtant quelque peu émoussée par la suite. Le 7 avril, les syndicats des travailleurs de la justice (magistrats, avocats, greffiers, agents), après la satisfaction de leurs revendications, avaient décidé de lever le mot d'ordre de suspension des activités juridictionnelles, suivi

à presque 100 %, à compter du 11 avril. Pourtant, « dès le 8 avril 2011, [...] la chambre correctionnelle de la Cour d'appel de Ouagadougou a ordonné la libération provisoire des cinq [militaires] condamnés réintégrés seulement dans la nuit du 6 avril 2011. Les organisations syndicales prennent acte de cette décision d'une célérité extraordinaire et inhabituelle, rendue par certains acteurs de la justice qui n'ont pas hésité à se mettre en marge du mouvement en quête de l'indépendance de la Justice. » (communiqué, 9/4/2011) Le 11 avril, la reprise est timide, ce qui selon le secrétaire général du Syndicat burkinabé des magistrats (SBM), René Bagoro, est certainement lié à la « grande colère au sein de la famille judiciaire » suite à cette décision (LP, 12/4/2011). Stéphane Moussa Sory, secrétaire général du Syndicat autonome des magistrats burkinabé (SAMAB), souligne que « [les militaires] ont interjeté appel et à peine deux semaines [après], on a déjà statué sur l'appel alors qu'il y a des détenus qui l'ont fait et cela fait aujourd'hui six mois, voire un an et l'appel n'a pas été encore tranché »<sup>1</sup> (LP, 11/4/2011). René Bagoro précise que les membres de la chambre correctionnelle de la cour d'appel étaient pour la plupart à l'Assemblée générale où la suspension des activités juridictionnelles avait été décidée. « Lors des interventions, ils n'ont jamais pris la parole pour dire qu'ils étaient contre le mot d'ordre. Cela veut dire qu'ils ont avalisé comme tous les autres l'arrêt du travail. » (Bendré, 21/4/2011) L'action décidée alors par le corps judiciaire, généralement plutôt timoré, se révèle exceptionnelle bien au-delà du Burkina Faso : les organisations syndicales appellent les acteurs de la justice « à observer le principe d'égalité des citoyens devant la loi [article 1 de la

1— Le procès en appel des cinq militaires est reporté au mois de juin car le dossier n'est pas parvenu au complet chez le juge, puis au 28 octobre pour permettre la convocation d'une des parties absentes ; ce jour-là, un nouveau renvoi est annoncé au 9 mars 2012 (Koaci.com, 31/10/2011), à nouveau reporté lui aussi (Bendré, n°683, 21/3/2012).

## *Chronique d'un mouvement social*

Constitution] en appliquant la bienveillante jurisprudence de la Cour d'appel du 8 avril 2011 ». En d'autres termes à ne plus condamner quiconque à une peine d'emprisonnement ferme et à accorder la liberté provisoire à quiconque en fait la demande. Un des exemples de l'application de cette consigne est donné au lendemain des mutineries de la garde présidentielle : trente-quatre présumés casseurs ou voleurs bénéficient de la liberté provisoire en attendant leur procès. Une situation totalement ubuesque : ils ont été arrêtés par les militaires de la garde présidentielle car... ils auraient « profité de la mutinerie pour casser et voler. Pendant ce temps, la télévision nationale diffusait un communiqué où on voyait un groupe de militaires du RSP qui avouaient leur forfait et demandaient pardon. » (*Ev*, n°209, 10/5/2011)

Pour le secrétaire général du SBM, la libération des militaires est le résultat de pressions des autorités politiques, d'où sa conclusion : « L'État de droit est une chimère » (*Bendré*, 21/4/2011). Il révèle à cette occasion l'existence d'une circulaire émise par le ministère de la Justice demandant aux tribunaux de ne plus juger les dossiers dans lesquels des militaires sont impliqués et de les renvoyer systématiquement devant le Tribunal militaire (*idem*).

Cette forme d'action, en soi originale, ne doit pas faire oublier cependant qu'en dehors de quelques précieuses exceptions les magistrats n'ont pas opposé une résistance féroce aux pressions politiques jusque-là...

## CINQUIÈME TEMPS

### LE POUVOIR VACILLE

#### Acte IV

Le soir du 14 avril 2011, une mutinerie se déclenche au sein de la garde présidentielle dans la capitale, faisant monter d'un cran la crainte d'un renversement du régime.

Le RSP est lié à la révolution. Après le coup d'État du 4 août 1983, les responsables du CNR décident de confier leur sécurité aux militaires les plus fidèles issus du camp de Pô. Peu à peu, le contingent est délocalisé à Ouagadougou, d'abord au Conseil de l'Entente puis dans une caserne située dans l'enceinte même de la présidence. Le RSP dispose toujours de ces deux casernes. Il a son propre état-major, complètement indépendant de l'état major général. « À lui seul il mobilise un général sur la demi-douzaine que compte la défense burkinabé. » (*Ind*, n°931, 19/7/2011) Aujourd'hui, ce sont les meilleures recrues de l'armée qui intègrent cette unité d'élite, sur laquelle il y a très peu d'informations. Le collège des sages, mis en place consécutivement à l'affaire Norbert Zongo, avait recommandé de démanteler ce qui est présenté comme une armée dans l'armée et de confier la sécurité du chef de l'État aux

forces républicaines (gendarmerie et police). Selon Jean-Pierre Guengant, directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement, la garde présidentielle serait composée d'au moins un millier d'hommes (RFI, 16/4/2011). « Rigoureusement formés au maniement des armes et aux combats rapprochés, ces tireurs d'élite travaillent surtout habillés en civil mais ils sont reconnaissables à leurs armes de poing et leurs fusils d'assaut. Ce sont eux qui disposent de plus de moyens financiers et matériels au sein de l'armée et il est plutôt préférable de ne pas avoir affaire à eux ni tenter de passer en force pour s'approcher de leur chef, le président Blaise Compaoré. » (*idem*)

« Quelle mouche a donc pu piquer cette unité d'élite pour oser perturber le sommeil du chef suprême ? » (JJ, n°1022, 21-27/4/2011) Selon la version officielle, « les choses se seraient embrasées après que les bidasses ont constaté l'absence de ces indemnités sur leurs bulletins de salaire » (*Obs*, 18/4/2011). Une des casernes du RSP se trouve à Ouaga 2000, comme la présidence du Faso. Les soldats se rendent en ville et le mouvement s'étend à d'autres casernes, notamment au « Conseil de l'Entente » (autre caserne du RSP) et aux camps Guillaume Ouédraogo, Lamizana et « 11-78 » avec son lot de pillages et de destructions. Les civils ont semble-t-il participé aux pillages, parfois même invités par certains mutins qui auraient distribué des vivres à la population (*L'Opinion*, n°704, 20-26/4/2011).

La résidence du Chef d'état-major de la présidence du Faso, le général Gilbert Diendéré, est incendiée. Plusieurs dignitaires du régime se réfugient dans d'autres endroits que leur domicile habituel, certains convoient leur famille au village, d'autres se mettent à l'abri, semble-t-il, chez le Mogho Naba (*idem*; *Bendré*, 21/4/2011). Parmi les responsables politiques d'importance, seul Roch Marc Christian Kaboré n'a pas fui dans la nuit du 14 avril (*Ev*, n°208,

25/4/2011)<sup>1</sup>. La maison d'Alizéta Ouédraogo reçoit la visite des soldats. Des balles perdues auraient été retrouvées dans la cour de la résidence d'un ambassadeur à Ouagadougou (*Agence de presse Labor*, 18/4/2011). Le véhicule de fonction de l'ambassadeur de Belgique est pris de force par les militaires mutins alors qu'il regagne son domicile.

Dès les premiers coups de feu, Blaise Compaoré, qui se trouve à la présidence à Ouaga 2000, rejoint l'ancien palais présidentiel au centre de la capitale. Plus tard, il quitte Ouagadougou pour Ziniaré selon RFI, même si « cette information n'a pas convaincu beaucoup de personnes. [Il] se serait réfugié à l'Ambassade de France selon certaines sources. » (*Ev*, n°208, 25/4/2011) Ainsi, soudainement, le régime se révèle fragile.

L'absence du chef de l'État ne dure que quelques heures, il revient très vite honorer ses différents rendez-vous, façon très particulière de prouver qu'il maîtrise la situation. Pendant ce temps, des discussions débudent semble-t-il entre les éléments du RSP et la hiérarchie militaire. Un officier affirme à l'AFP que les éléments de la garde présidentielle ont perçu les indemnités de logement et d'alimentation le matin même. Les membres du RSP réintègrent leurs casernes, les tirs à l'arme lourde et légère entendus depuis la veille cessent en fin d'après-midi le 15 avril, pour quelques heures.

Dans la soirée, un décret lu à la radio nationale annonce la dissolution du gouvernement du Premier ministre Tertius Zongo – une première sous la IV<sup>e</sup> République. La hiérarchie militaire

1 – Après la manifestation de colère des commerçants suite aux saccages des mutins du RSP, il déclare à la RTB que « les militaires ne sont pas plus nombreux que les civils », et que « les casses ne sont pas l'œuvre des commerçants, mais des infiltrés ». Finalement peut-être aurait-il dû fuir lui aussi...

connaît aussi des bouleversements : le colonel major Honoré Traoré est nommé Chef d'état-major général des armées en remplacement du général Dominique Djindjéré, qui avait été critiqué lors des concertations entre Blaise Compaoré et l'armée et avait vu son domicile saccagé pendant la deuxième mutinerie. Le colonel Boureima Kéré prend la place du colonel Omer Batiolo comme chef de corps du RSP.

Dans la nuit du 15 avril, dans la capitale, des tirs sont entendus à partir du camp Guillaume Ouédraogo, dans le centre-ville, du camp Sangoulé Lamizana et de la garnison Kambo-Nsin. Une nouvelle fois Ouagadougou est le théâtre de pillages dans le centre et dans les quartiers périphériques. Le lendemain matin, les commerçants laissent éclater leur colère : des centaines d'entre eux s'en prennent au siège du gouvernement, à la mairie, à l'Assemblée nationale, incendient les sièges du CDP et de la FEDAP-BC. La fumée recouvre certains quartiers. Les forces de sécurité dispersent les commerçants. Pour la section FEDAP-BC/commerçants, « malheureusement, leur manifestation, fort légitime, a servi d'occasion à des personnes étrangères à leur cause, pour se livrer à des actes de vandalisme » (*L'Opinion*, n°704, 20-26/4/2011).

Le ministère des Affaires étrangères français recommande sur son site internet de différer les voyages non essentiels dans le pays. Par la suite, ils sont « fortement déconseillés ». Un couvre-feu est déclaré dans la capitale le 16 avril de dix-neuf heures à six heures du matin, qui est ramené le 2 mai de minuit à cinq heures, puis levé le 16 mai.

La mutinerie gagne Pô, un symbole pour Blaise Compaoré. Lors de l'arrestation de Thomas Sankara, Henri Zongo et Boukari Lingani<sup>1</sup>

1— Ils étaient avec Thomas Sankara et Blaise Compaoré les deux chefs historiques de la Révolution. Accusés de complot contre Blaise Compaoré, ils sont passés par les armes le 18 septembre 1989.

le 17 mai 1983 sous le Conseil de Salut du Peuple, c'est cette ville qu'il avait rejointe, base des commandos qu'il dirigeait (Centre national d'entraînement et de commandement). C'est de là qu'il était parti avec eux pour renverser Jean-Baptiste Ouédraogo et installer Thomas Sankara à la tête du CNR le 4 août 1983. Dans la nuit du 16 au 17 avril 2011, les militaires de Pô tirent en l'air, pillent, s'emparent de véhicules... Un couvre-feu est instauré dans la journée pour quelques heures.

Puis, les militaires de Tenkodogo à leur tour entrent dans la danse (tirs, vols...), comme ceux de Kaya où la maison du commandant de la première région militaire et le domicile du chef de corps du régiment de commandement d'appui et de soutien sont saccagés. Les mutins exigeaient le paiement d'indemnités de logement, d'alimentation et des salaires non versés du fait de la fermeture des banques... Le 19 avril 2011, Air France annule la desserte de Ouagadougou.

Le 18 avril, les militaires du RSP réaffirment leur « loyauté » à Blaise Compaoré, tandis que ce dernier nomme l'ambassadeur du Burkina Faso en France, le journaliste-diplomate Luc-Adolphe Tiao, Premier ministre, choix relativement consensuel<sup>1</sup>, en remplacement de Tertius Zongo.

1— Journaliste, il est notamment l'ancien responsable de l'Association des journalistes du Burkina et ancien président du Conseil supérieur de la communication. « Reconnu par son calme et sa force d'écoute, cet homme peut bénéficier de la baraka de la classe politique et même des scolaires et des travailleurs à cause de son tempérament de modéré des partisans du parti au pouvoir, [...] estiment des analystes politiques », *Afriscoop*, 19/4/2011.

## SIXIÈME TEMPS

# UN CHANGEMENT DANS LA MANIÈRE DE GOUVERNER ?

### Changement de têtes, pas de système : nouveau gouvernement

La désignation du nouveau Premier ministre est une surprise, d'abord parce que Luc-Adolphe Tiao n'est pas un militant « pur et dur du parti » ensuite car jamais une personne non issue du monde des économistes n'avait occupé de si hautes responsabilités. Il annonce un gouvernement d'ouverture et resserré. Le précédent, qui n'aura tenu que trois mois, comptait trente-huit ministres, ce qui avait été très largement critiqué. La nouvelle équipe en compte vingt-neuf. Force est de constater qu'elle ne consacre pas l'ouverture promise. Au contraire, les ministères clés sont détenus par des fidèles et tous les autres ministres sont membres du parti au pouvoir ou de la mouvance présidentielle. On retrouve les éléphants du parti : Djibril Bassolet aux Affaires étrangères ; Lucien Marie-Noël Bembamba, beau-frère du chef de l'État, à l'Économie ; Jérôme Bougouma, autre proche de Blaise Compaoré (il serait son cousin) est au ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité ; Achille Tapsoba, membre fondateur du CDP, est à la Jeunesse...

Surtout, Blaise Compaoré s'est réservé le portefeuille de la Défense, ce qui paraît assez singulier – relevant de l'État d'exception – et révèle que sa confiance dans les membres de son entourage est limitée. Pourtant, il s'agit d'un risque : en tant que président, il était déjà chef suprême des armées et les différentes mutineries avaient prouvé son manque d'autorité, mais au moins avait-il pu rencontrer les hommes du rang, et se présenter comme recours... Et, à l'heure où précisément la personnalisation du pouvoir et la confusion entre le parti présidentiel, l'État et son chef sont parmi les griefs les plus importants, cette accumulation de pouvoirs est fortement mal venue.

Cette nomination est d'autant plus surprenante que Kouamé Lougué avait été pressenti pour ce poste. « Lors des mutineries des 22 et 23 mars, des tracts avaient circulé au sein de l'armée dénonçant les pratiques des hauts gradés burkinabé et exigeant la nomination de Lougué, officier jugé intègre "à la tête du commandement" » (*La Lettre du Continent*, n°611, 12/5/2011). Il était pourtant « proche du Capitaine-président lors du "dialogue direct" avec les mutins du [RSP]. Certaines sources affirment même qu'il a pesé de tout son poids et surtout de sa notoriété pour raisonner les insurgés, comme le 15 juillet 1999 lorsque les militaires sont descendus pour la première fois dans les rues de Ouagadougou pour réclamer des droits pécuniaires. » (*JJ*, n°1030, 16-22/6/2011) Certains croient savoir que les discussions entre le président et Kouamé Lougué auraient « achoppé sur le maintien ou non du général Gilbert Diendéré à son poste. Quand on est bien introduit dans les dossiers de l'armée burkinabé, on sait que le chemin qui mène du ministère de la Défense à la présidence du Faso passe très souvent par le cabinet de son chef d'état-major particulier. » (*idem*)

L'absence de l'opposition dans cette « équipe de combat » – pour reprendre les mots du Premier ministre – est vivement

critiquée. Pourtant, si l'ouverture promise n'est pas évidente, Luc-Adolphe Tiao la considère comme réelle : « On est dans un domaine thématique. De toute façon, je n'ai jamais précisé ce que je voulais faire entendre en parlant d'ouverture. [...] Je vous dirai la raison pour laquelle le gouvernement a été ainsi formé. » Manifestement il a besoin d'un peu de temps pour étayer son argumentation... *L'Évènement* (n°208, 25/4/2011) voit là la méthode Blaise Compaoré qui « l'a laissé annoncer un gouvernement d'ouverture resserré et lui a imposé "un gouvernement recentré" », et présage « qu'il va être un Premier ministre gestionnaire, avec un président "réformateur" qui se charge de l'armée et sûrement aussi des réformes politiques ». Les Burkinabé, eux, souhaitent surtout des mesures concrètes, ne se faisant pas beaucoup d'illusions sur la forme. Le but proclamé du Premier ministre est de ramener la paix sociale et de « redorer l'image du Burkina Faso sur le plan international ». D'ailleurs, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération régionale, Djibril Bassolet, reçoit des chefs de missions diplomatiques et consulaires, représentants d'organisations internationales et interafricaines pour les informer sur les mutineries et les protestations populaires.

### **L'exigence de mesures concrètes**

Une dizaine de jours après le remaniement, la mutinerie dans une caserne de la CRS de Ouagadougou le 27 avril vient rappeler que le malaise sociopolitique est profond. À vingt-deux heures, pendant le couvre-feu, les policiers se mettent à tirer en l'air depuis leur camp. Des tirs sont également entendus au commissariat central de la capitale. Là encore, le mouvement s'étend très vite à d'autres casernes de CRS : Bobo-Dioulasso, Dédougou, Gaoua, Fada N'Gourma, Banfora... À l'inverse des militaires, les policiers ne commettent pas d'actes de pillage ou de vandalisme, mais les

motivations sont les mêmes : des revendications sur des indemnités – dont certaines datent de la Révolution (1983-1987) –, l'application de leur statut, la libération d'un de leurs camarades détenu à la maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou, la justice pour leur frère d'armes tombé à Poa – le policier qui s'était fait lyncher par la foule –, l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail... Par la suite, une autre revendication est avancée. On leur aurait promis de redistribuer le fruit des verbalisations, jusqu'alors bloqué sur un compte au Trésor public, dénommé « compte 49 », dont les autorités nient l'existence (*Ev*, n°209, 10/5/2011).

Le ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité explique que les policiers ont contesté la légitimité de leurs représentants lors de la rencontre avec le président le 11 avril (conférence de presse, 30/4/2011). Des concertations seront entamées le 1<sup>er</sup> mai avec d'autres corps (Eaux et Forêts, police municipale, douaniers, gardes de sécurité pénitentiaire – GSP) qui ont menacé de manifester pour les mêmes raisons que les policiers, « à titre préventif ». Leur point commun : ils ont des armes pour se faire entendre... Les douaniers, par exemple, font savoir qu'il ne faut pas abuser de leur sagesse (*Obs*, 6/5/2011).

Le 29 avril, selon *L'Indépendant* (n°921, 10/5/2011), une mutinerie des GSP est désamorcée car l'information parvient au ministre de la Sécurité qui rencontre les mécontents. Ils expliquent ne plus avoir confiance en leur hiérarchie et réclament le remplacement pur et simple du commandement, en plus de multiples autres revendications. Le 7 juin, un nouveau directeur général est nommé.

Les militaires rentrés du Darfour depuis décembre 2010 menacent de descendre dans la rue (*Ev*, n°208, 25/4/2011). Leur hiérarchie soutient que les Nations unies n'ont pas encore versé l'argent pour leur solde mais ils ne la croient pas. Le ministre de la Défense les rencontre et prend des engagements sur leurs différentes revendications.

Les militaires sortent satisfaits de l'entrevue. Un soldat souligne que les problèmes ne concernent pas que les militaires et souhaite surtout que Blaise Compaoré joigne l'acte à la parole pour l'ensemble des Burkinabé.

Et justement, le Premier ministre reçoit le 28 avril les représentants des syndicats du patronat et des travailleurs pour leur annoncer un certain nombre de mesures visant à maîtriser la vie chère dans le pays. Les mesures sont notamment :

– La suppression de la taxe de développement communal (TDC<sup>1</sup>). Depuis 2008, la contestation de cette taxe avait été l'objet d'importantes mobilisations. La plupart des Burkinabé étaient déjà dans la « désobéissance civile » puisqu'ils ne la payaient pas. L'annonce de Simon Compaoré de contrôler son recouvrement à partir du 31 mars 2011 dans le contexte des mobilisations populaires contre l'impunité avait exaspéré un peu plus ;

– La réduction de l'IUTS (impôt unique sur les traitements et salaires – dû par tous les salariés résidents du public et du privé) de 10 % comme mesure d'urgence en lieu et place d'une augmentation des salaires ;

– Les avancements des fonctionnaires. Le gouvernement s'engage à apurer ceux de 2008 et 2009 en 2011 ;

– La suspension des lotissements en attendant une expertise sur la situation nationale ;

– La suspension de la tarification des actes médicaux. Le décret sur la tarification des actes médicaux est retiré. Une concertation visant à des propositions consensuelles sera organisée ;

– La suspension exceptionnelle des pénalités de retard sur le

1 – Un impôt sur les propriétaires de véhicules de deux ou quatre roues dont les fonds sont censés renflouer les caisses des collectivités pour financer le développement local.

paiement des factures d'électricité jusqu'à fin juin 2011 sur toute l'étendue du territoire ;

– La subvention de certains produits de grande consommation.

En elles-mêmes ces mesures sont largement insuffisantes pour avoir un effet réel sur le quotidien de la grande partie de la population. En outre, même si certaines de ces mesures bénéficient aussi au monde paysan, force est de constater qu'elles concernent avant tout les populations urbaines. Or, la majorité des Burkinabé vit dans des régions rurales et dans des conditions extrêmement difficiles en termes de misère et d'exploitation (producteurs de coton, mineurs, etc.). Par ailleurs la question foncière est de plus en plus saillante avec la prédation des terres par l'agro-business, la place prise par les mines, etc. de la part de la classe dominante burkinabé comme des multinationales. Une augmentation des salaires serait évidemment salutaire mais elle ne concernerait qu'une infime partie de la population (environ 8 % des actifs)<sup>1</sup>... Les revendications émises « sur le volet de la vie chère » dans la plateforme revendicative de la CCVC en avril sont dans ce sens extrêmement limitées, sans parler de la faiblesse des réponses qui leur sont apportées... Cependant, ces mesures révèlent le rapport de force favorable à ce moment-là aux forces sociales, car jusque-là toutes les revendications se heurtaient aux « contraintes budgétaires », à la modicité des moyens de l'État, quand elles n'étaient pas tout simplement ignorées. Ainsi, en février 2011, les négociations gouvernement/syndicats avaient échoué.

En direction des étudiants, le Premier ministre annonce la suppression de la police universitaire sous soixante-douze heures.

1 – Une augmentation de 5 % des fonctionnaires et assimilés est décidée en novembre 2011.

L'idée de sa création date de la refondation de l'université en 2000. L'ANEB avait alors mobilisé contre son installation et c'est seulement après la crise universitaire de 2008 à l'université de Ouagadougou que le pouvoir l'avait imposée. Pour Jean Kouliadiaty, président de l'université de Ouagadougou à l'époque, la police universitaire a été installée dans un contexte précis, autrement dit dans un moment où le rapport de force était favorable au pouvoir : « La roue tourne » (*LP*, 4/5/2011). Pourtant, si cette police est supprimée, elle est remplacée par des vigiles privés. Ceux-ci sont, selon un étudiant, aussitôt visibles, « armés de couteaux et de matraques » (*Obs*, 4/5/2011) : le même étudiant ajoute que rien ne prouve que ce sont des civils [sic !]. À la fin de la cérémonie organisée sur le campus de l'université de Ouagadougou le 3 mai pour le démantèlement officiel de la police universitaire, le ministre de la Sécurité déclare : « J'ordonne que tous les policiers quittent les universités pour rejoindre les commissariats » (*idem*). On pourrait presque croire que les policiers ont décidé de se faire agents de la police universitaire de leur propre chef...

*L'Indépendant* (n°921, 10/5/2011) souligne que « le comportement [...] du pouvoir qui dit oui à tout ce qu'il avait refusé auparavant n'est pas un signe de sa solidité. Les mêmes du CDP qui voulaient appliquer la TDC coûte que coûte, se réjouissent aujourd'hui de sa suppression sans aucune autocritique. C'est comme si le CDP voulait nous dire qu'ils ne sont pas responsables de ce qui se passe, alors que Blaise Compaoré quand il rencontre les couches sociales joue à celui qui ignorait ce qui se passait. »

Concernant les dossiers judiciaires de l'affaire de Justin Zongo et ceux des autres victimes de la répression, le Premier ministre s'engage à tout faire pour qu'un jugement intervienne avant les

vacances judiciaires. Il annonce la fin des « directeurs généraux de dix ans » ; la révision des critères de nomination aux hautes fonctions et la mobilité aux postes de responsabilité. Et il prévient : tous les responsables mis en cause dans les dossiers de mauvaise gestion et de corruption seront relevés en attendant leur jugement...

Il reste que « si le régime est revenu sur ces points et bien d'autres qu'il veut concrétiser, ce n'est pas par humanisme. Les syndicats de travailleurs devront se détromper. Ce n'est pas leurs marches-meetings à user les souliers qui ont fait supprimer la TDC et réduire l'IUTS. Encore moins leur capacité de mobilisation dont ils se vantent de temps à autre. Les véritables raisons de ces acquis, ce sont les violences consécutives à la mort du jeune élève de Koudougou et les manifestations des militaires. Parce que ces événements risquent de plonger le pays dans le chaos, une situation favorable pour des velléités de renversement de régime. » (Bendré, n°642, 11/5/2011)

Par ailleurs, certaines de ces mesures concernent des lois, telles que la Taxe de développement communale (TDC), votées par l'Assemblée nationale ; aussi *L'Indépendant* (n°921, 10/5/2011) demande-t-il : « Est-on toujours dans un État de droit ? [...] Ou on est en rupture avec l'État de droit. [...] Dans ce cas il faut aller jusqu'au bout de la logique et prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale afin que le coup d'État rampant en cours puisse fonctionner pleinement. [...] Sinon il faut que l'Assemblée nationale rappelle le Premier ministre à ses prérogatives comme son devoir l'y oblige. »

Le 1<sup>er</sup> mai 2011, les militants syndicaux dans la capitale ne battent pas le pavé comme à l'accoutumée et se contentent d'un meeting

à la bourse du travail car, selon le président des centrales syndicales : « Des individus étaient prêts à infiltrer les rangs pour commettre des actes anti-syndicaux. » *Le Pays* (1<sup>er</sup>/5/2011) titre « LES SYNDICATS ACCORDENT UN TEMPS DE GRÂCE AU PREMIER MINISTRE », comme ce dernier l'avait demandé. « Les travailleurs ont offert au gouvernement un magnifique cadeau [...]. Alors qu'ils avaient les moyens de faire une démonstration de force dans la rue (ils avaient toutes les chances de faire descendre du monde, vu que la période est propice aux revendications sociales). » (*Ev*, n°209, 10/5/2011) L'incompréhension face à cette décision a pu être patente chez certains militants. L'hypothèse qui pourrait être avancée, non vérifiée et non vérifiable, est que dans le climat insurrectionnel du moment, avec les garnisons se passant le relais des mutineries, le mouvement syndical ait craint un coup d'État militaire. Si la marche avait été très importante, ou si elle avait dégénéré, peut-être craignaient-ils que l'armée ne « prenne ses responsabilités ». Dans l'histoire post-coloniale, les syndicats ont été parmi les premières victimes des coups d'État et des régimes d'exception, et ont payé un lourd tribut, notamment pendant la période révolutionnaire.

Cette lecture est toutefois troublée par la demande, formulée semble-t-il par certains syndicalistes, de dédier le 1<sup>er</sup> mai au nouveau Premier ministre (*Ind*, n°923, 24/5/2011). Le journal souligne alors que c'est la troisième fois que l'action des syndicats est un soutien de fait à Blaise Compaoré : le 13 décembre 2009, les manifestations commémoratives de la mort de Norbert Zongo laissent place à un simple rassemblement à la bourse du travail ; le 3 janvier 2010, pour la première fois depuis 1966, les centrales syndicales renoncent à commémorer le soulèvement populaire qui avait mis fin à la Première République. « La non marche du 1<sup>er</sup> mai constitue en l'espace de 12 mois la passe de trois qui heurte les esprits autant qu'elle interroge les observateurs de la vie politique burkinabé. [...] Ces trois grands pas franchis s'emboîtent à merveille dans la politique

du président Compaoré et de ses conseillers, initiée après la crise de 1998 et qui consiste à faire sortir le débat de la rue.» (*idem*) Plus tard, Tolé Sagnon, le secrétaire général de la CGT-B, revenant sur le fait que cette décision était liée à des problèmes de sécurité, insiste : « Nous sommes des responsables. [...] Effectivement, l'opinion publique de manière globale a considéré cette dérogation à la traditionnelle marche comme une contribution à la recherche de l'accalmie. Pourquoi pas ? » (*Le Progrès*, 17/11/2011)

### Des mobilisations plus institutionnelles ?

Le 26 avril, le Chef de file de l'opposition politique (CFOP), M<sup>e</sup> Bénénéwendé Sankara, appelle au nom de l'opposition à un meeting le 30 avril pour demander le départ de Blaise Compaoré. Cependant, il semble avoir quelque peu hésité : le 25 mars, il demandait la démission du président en invoquant l'article 43 de la Constitution (vacance du pouvoir) suite à la mutinerie. Le 4 avril, il l'invitait à annoncer publiquement qu'il ne se représenterait pas à l'élection présidentielle en 2015 en s'engageant à ne pas modifier l'article 37. Même exigence le 16 avril après la mutinerie du RSP. Puis, retour donc à la demande initiale. L'opposition, qui espère capitaliser le mécontentement général, voit dans ce départ le remède à la crise sociopolitique profonde vécue depuis quelques mois. Il reste que la lutte appartient à ceux qui la font, pas à ceux qui tentent de la suivre. Ainsi les partis d'opposition ont été largement marginalisés. Le président de l'UNDD, qui a été aussi beaucoup plus suiveur que meneur du mouvement populaire, Hermann Yaméogo, salue l'initiative du CFOP mais estime qu'elle est trop précoce : le départ de Blaise Compaoré sans revoir tout le système n'est pas satisfaisant. Il aurait selon lui été préférable de donner un ultimatum à Blaise Compaoré pour qu'il engage les réformes, et d'envisager une telle initiative en cas d'absence de réponse (*LP*, 29/4-1<sup>er</sup>/5/2011).

En tout état de cause, il semble que Bénéwendé Sankara ait totalement manqué de vision politique et qu'il ait surestimé la crédibilité de l'opposition politique institutionnelle auprès des masses ; à moins qu'il n'ait sous-estimé ces dernières. Dans le paysage sociopolitique burkinabé, il est en effet étonnant d'avoir lancé cette initiative sans s'être associé, avant même de décider de l'action, aux syndicats, organisations de la société civile (OSC), secteur informel, etc. (*Obs*, 3/5/2011) Le CFOP a invité les syndicats à une rencontre et à prendre part au meeting une fois l'action décidée. Les syndicats et la société civile ont déjà plusieurs fois engagé des actions avec les partis d'opposition, l'exemple le plus flagrant étant le Collectif contre l'impunité créé en 1998, mais ils étaient alors partie prenante et assumaient donc les mots d'ordre.

La veille du meeting, étrangement, RFI annonce que les organisations syndicales se joignent au mouvement. La réalité est tout autre : elles ont décliné l'offre.

Le jour dit, le meeting rassemble trois à quatre cents personnes pour trente-quatre partis. Les organisateurs invoquent diverses entraves : suspension des SMS (comme le gouvernement l'admet), porte-à-porte des sympathisants du pouvoir pour dissuader la population de se mobiliser, fermeture des établissements scolaires que le pouvoir justifie par la prudence. Il craignait, dit-il, que les élèves désertent les classes pour se joindre à la manifestation et que cela crée des débordements qui auraient pu faire d'autres victimes... Albert Ouédraogo, ministre des Enseignements secondaire et supérieur, expliquant : « Gouverner, c'est prévoir »... Jusque-là, il faut l'admettre, les gouvernants n'avaient pas prévu grand chose... Pourtant, « on peut épiloguer à souhait sur les raisons de cet échec. [...] Mais le fait est là que les Ouagalais n'ont pas été nombreux à ce rendez-vous [...]. Or certains voyaient, à commencer

par l'opposition elle-même, une réplique de la place Tahrir, avec au finish l'avènement d'un printemps burkinabé. Il n'en fut rien. » (*Obs*, 3/5/2011)

Le plus grave « dans cette indigence numérique » est que « le CDP pourrait répliquer en faisant sortir ses partisans, et par milliers, et on dira que le mégaparti a mis les moyens, ce qui est vrai, mais la preuve sera alors faite qu'en dépit de la conjoncture plus que favorable à notre opposition, la mayonnaise tarde à prendre » (*idem*). D'autant que demander le « départ de Blaise » n'éclaire pas sur le programme politique d'un parti de l'opposition, en l'occurrence l'UNIR/PS. D'ailleurs, le statut de CFOP est assimilé par certains « à un poste ministériel qui ne dit pas son nom » (*Ind*, n°921, 10/5/2011). « Cette situation conduit l'opposition à un jeu de balancier opposant Thomas Sankara et son tombeur, en somme une simple équation juridique qui ne présage pas que le crime de sang réparé ouvrirait la voie à une perspective politique. C'est malheureusement sur cette simple rhétorique que se cabre l'opposition quand le pays tout entier tend à s'inventer des voies nouvelles. En un mot le départ de Blaise Compaoré serait une panacée. C'est peut-être réducteur et c'est sans doute une des explications du manque d'affluence du 30 avril. » (*idem*)

Les organisateurs affirment avoir eu le soutien des militaires (certains auraient levé le poing dans leur direction lors de leur passage à proximité du meeting). La sécurité aurait même été assurée par des « militaires patriotes »... (*Fasozine*, 30/4/2011)

Le jour-même, Jérôme Bougouma, ministre de la Sécurité, interprète la faible mobilisation comme la preuve que les mutineries ne visent pas « le sommet de l'État ». « Peut-être mais on attend de lui qu'il nous démontre que les sièges du CDP et de la FEDAP-BC incendiés n'ont rien à voir avec ce sommet. » (*Ind*, n°921, 10/5/2011) Le CDP parle d'« échec lamentable » (communiqué, 1<sup>er</sup>/5/2011). Par

la voix d'Alain Yoda, son porte-parole, il accuse l'opposition de vouloir déstabiliser le régime :

« Il me semble que notre opposition n'est pas une opposition démocratique, n'est pas une opposition qui veut arriver au pouvoir par les urnes. [...] C'est une opposition qui veut faire un putsch. [...] Ce meeting qu'ils voulaient être une démonstration de force a été un flop total. » (RFI, 4/5/2011)

La presse proche du pouvoir se sent une nouvelle fois obligée de montrer du doigt le PCRV pourtant censé être infiltré, selon la propagande habituelle, dans l'ANEB, la centrale CGT-B, le MBDHP, qui n'ont pas pris part au meeting :

« LA PREUVE PAR L'OPPOSITION

Malgré la vaste campagne médiatique à laquelle ont pris part les grands médias internationaux français tels que RFI, France 24, LCI et d'autres comme Africa 24, les 34 partis officiellement affiliés au Chef de file de l'Opposition et le clandestin PCRV, les artistes sankaristes Sams'K le Dja et Smokey n'ont pu réunir que quelque 400 personnes dont un bon tiers de badauds à l'occasion de ce qu'on a présenté au monde entier comme le mouvement national devant inaugurer en Afrique noire les révolutions qui devraient bouleverser les paysages politiques du continent. » (*L'Opinion*, n°706, 4-10/5/2011)

Quant à l'opposition qui n'a pas pris part au meeting, elle n'est pas plus tendre. Le Mouvement des refondateurs, rappelant que l'opposition est plurielle et que lui ne se retrouve pas derrière le CFOP, estime que Bénéwendé Sankara s'inscrit dans une stratégie individuelle. Pour l'un des membres, Soumane Touré, « soit M<sup>e</sup> Sankara est un "idiot politique", soit il est en complicité avec Roch

Marc Christian Kaboré [président de l'Assemblée nationale qui assurerait l'intérim constitutionnellement] pour fomenter un coup d'État constitutionnel» (rencontre du 5/5/2011). Ainsi, selon le président du Rassemblement patriotique du Faso (RPF), Bénéwendé Sankara paie sa dette à Roch Marc Christian Kaboré qui l'a fait CFOP: «L'opposition vraie et véritable est celle qui, depuis le début, n'a jamais participé à une quelconque mascarade électorale du pouvoir en place; c'est cette opposition qui n'a jamais reconnu le pouvoir en place, qui a toujours demandé son départ et qui ne s'est jamais reconnue de cette pseudo-opposition dirigée par maître Sankara» (*Obs*, 18/5/2011).

Les mesures annoncées par le gouvernement, les rencontres des hauts responsables politiques avec les différentes couches sociales sont les dernières chances d'éteindre les contestations tous azimuts. Pourtant, force est de constater qu'il est difficile de rompre avec les habitudes.

### **Les habitudes ont la vie dure : la rage aussi**

Le 16 avril, juste après la sortie du RSP, et alors que le couvre-feu est instauré, le siège de l'UNIR/PS est incendié. L'intervention des voisins permet de circonscrire l'incendie. Puis c'est au tour du siège du Front des forces sociales, un autre parti déclaré de l'opposition politique, de recevoir la visite d'incendiaires. Pour les deux partis, il s'agit des mêmes individus. L'UNIR/PS déclare: «Nous pensons très sincèrement que cela ne peut être l'œuvre que du CDP. Et nous avons d'autres informations qui le confirment. Nous avons des informations qui laissent croire que peut-être que nous n'étions pas les seuls visés. L'objectif de ces gens était sans doute de montrer que ce n'était pas le seul CDP qui était visé mais

tous les partis politiques et brouiller ainsi les pistes.» (*Fasozine*, 18/4/2011) Le matin même, les commerçants vandalisés avaient incendié le siège du CDP.

Alors que le pays a connu trois vagues de mutineries militaires jusque-là, qu'il connaît sa plus grave crise sociopolitique dans l'histoire postcoloniale, que les populations sont exaspérées, que les autorités se démènent pour éteindre le feu, paraît un article sur *Lefaso.net* le 22 avril titré : « SITUATION NATIONALE : ANEB, LA LOGIQUE DU PIRE ! » [sic !] L'auteur se nomme Abdoulaye Toe, mais pourrait tout aussi bien s'appeler autrement. La presse au Burkina ouvre ses colonnes aux citoyens lambda, ne parlant qu'en leur nom, et publie des billets d'humeur, des points de vue, émanant de particuliers, la signature ayant dès lors peu d'importance : ces papiers peuvent être écrits par n'importe qui. Cette formule est habituelle, elle permet « à des groupes virtuels d'exprimer des prises de positions qui s'apparentent souvent à des tentatives de manipulation »<sup>1</sup> par le pouvoir. Le dit Abdoulaye Toe explique que l'objectif de « l'ANEB – filleule du PCRV » est « d'atteindre le pire et d'en faire porter la responsabilité au Gouvernement, créer les conditions de son renversement » en planifiant l'échec global de l'année académique... Pour lui, elle « appelle au changement violent de régime dans le sillage du Parti communiste révolutionnaire voltaïque (PCRV), l'UNIR/PS, l'UNDD [...] en étant à la base pour faire sortir les élèves et organiser les casseurs » [sic !]. Les « casseurs » à ce moment-là, faut-il le rappeler, sont les mutins... Dans le contexte d'alors, cet écrit est pour le moins décalé, voire a des airs de gag...

1 – P. Bianchini, 2002, « Entre instrumentalisation et autonomisation. Journalistes et militants dans les luttes scolaires et universitaires au Sénégal et au Burkina Faso (années soixante-quatre-vingt-dix) », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et le savoir*, n°1.

Certaines autorités locales ou agents des forces de l'ordre n'abandonnent pas leurs réflexes dans cette période trouble, provoquant la colère des populations. Le 27 avril, les commerçants de Koudougou découvrent que certaines boutiques du grand marché sont fermées pour arriérés de loyers. Cette fermeture menaçait depuis juillet 2009, quand un mouvement de commerçants avait réussi malgré la répression à sauver quelques centaines de boutiques mises en danger par ces arriérés. Ils avaient alors pris des engagements leur permettant d'échelonner leurs dettes. Depuis début 2011, avec le ralentissement important de l'activité économique dans la ville engendré par les protestations populaires, des négociations étaient en cours avec la mairie pour surseoir aux fermetures. Aussi, c'est avec surprise que les commerçants constatent que les boutiques ont été fermées. Le président du syndicat des commerçants, Frédéric Yaméogo, demande au directeur de l'EPCD (Établissement public communal de développement), Joseph Nikiéma, de les rouvrir, mais ce dernier refuse. Le maire de Koudougou lui-même, Seydou Zagré, intervient aussi, car, dit-il, « la période [n'est] pas propice pour réclamer des arriérés » (*Obs*, 28/4/2011). En solidarité, les commerçants non visés rejoignent la marche. Les élèves viennent grossir les rangs. Les manifestants exigent, entre autres, le départ du président de l'EPCD, la révision des prix des loyers, l'annulation des pénalités et des dettes. Le responsable des syndicats de commerçants tente de les calmer, sans succès ; il reçoit même des coups (*idem*). Le siège de l'EPCD, les domiciles de son directeur et du maire, la direction de la police municipale sont incendiés. Un groupe pille le bar-restaurant d'un conseiller municipal, un autre se rend chez le secrétaire général de la mairie, avec l'intention d'incendier son domicile, mais y renonce : il est locataire.

Joseph Nikiéma ne comprend pas : la fermeture est « une mesure de gestion courante » qui s'applique depuis septembre 2009 (*idem*).

Les habitudes prises de régner sur la ville en maître l'aveuglent manifestement. La colère qui s'exprime dans cette atmosphère insurrectionnelle révèle précisément l'exigence de rompre avec la « gestion courante »... Le lendemain, les commerçants, en particulier les jeunes du secteur informel, imposent une journée ville morte, obligeant même les élèves à sortir des classes de force (*Obs*, 29/4-2/5/2011). Les slogans fusent : « Maire, dégage ! », « Le maire, on ne veut pas »... Les forces de l'ordre n'interviennent pas. Pourtant, à d'autres endroits, les policiers pensent toujours que le maintien de l'ordre implique l'usage de balles réelles.

Lors de la mutinerie des policiers le 28 avril 2011, ceux de Manga, dans le Sud, tirent en l'air. Mariam de Jésus Yerbanga, onze ans, est blessée par une « balle perdue » (*AFP*, 29/4/2011) ; elle est évacuée dans la capitale et sera de retour le 4 mai. Le lendemain, des centaines de jeunes manifestent devant le commissariat en solidarité avec la victime. Ils veulent franchir un barrage érigé par les policiers, ces derniers les dispersent avec des gaz lacrymogènes, puis font usage de balles réelles face à des jeunes armés de pierres. Quatre élèves sont blessés, dont trois par balles (*AFP*, 29/4/2011). Le commissariat, abandonné par les policiers débordés, est incendié. Le ministre de la Sécurité fait état d'une dizaine de blessés. À partir de ce jour-là et au moins jusqu'au 5 mai, Manga n'a plus de policiers. « Ils ont tout simplement quitté la ville [...] comme d'ailleurs leurs collègues de Guiba. » (*LP*, 6/5/2011) C'est un autre aspect marquant de cette crise : dans plusieurs villes du territoire les forces de l'ordre ont disparu sur des périodes plus ou moins longues afin de ne pas exacerber la colère des populations<sup>1</sup>.

1— Après les émeutes de Gaoua en 2010, les agents de la police n'étaient plus présents dans la ville. Ils ne sont de retour qu'en novembre 2011 après la nomination d'un nouveau directeur régional de la police

À ce moment-là déjà, le bilan des vagues de mutineries est très important : au moins quarante-cinq personnes blessées par balles dans la capitale, deux à Pô ; des cas de viols ; deux militaires tués « par accident » depuis le 15 avril (AFP, 19/4/2011). Le gouvernement annonce que depuis le début des mutineries, six personnes sont mortes « accidentellement » pour la seule capitale (conférence de presse, 30/4/2011)... Au nombre des victimes, on compte Madina Bouda, quinze ans, qui avait été atteinte dans son sommeil par une « balle perdue » lors de la mutinerie dans la nuit du 30 au 31 mars. Transportée dans une clinique, puis transférée à l'hôpital de Ouagadougou, elle est évacuée le 3 avril à Paris où elle perd la vie le 6 avril. À l'annonce de son décès, le 7 avril, les élèves partent en manifestation. Lors de leur passage devant le camp militaire Sangoulé Lamizana ils crient : « Militaires assassins, militaires venez nous tuer tous ! » Sur leur passage, tous les établissements scolaires libèrent leurs élèves (Ev, n°207, 10/4/2011).

Amadou Maïga, onze ans, est lui aussi atteint par une « balle perdue » lors de la mutinerie des policiers de la CRS. Il décède dans la nuit du 29 avril. L'annonce de sa mort provoque la colère des élèves qui se rendent à la morgue de l'hôpital.

nationale ; cf. Jj, n°1053, 24-30/11/2011 ; Sidwaya, 22/11/2011. À Koudougou, partis après les événements de février, ils ne reviendront qu'en septembre 2011. En février 2012, ils ne sont toujours « pas présents aux alentours du marché de Koudougou, au niveau des différentes artères de la ville, etc. Et une source bien introduite indique que c'est par "mesure de prudence" que les policiers se font discrets dans la "Cité du cavalier rouge". » (Sidwaya, 19/2/2012)

## SEPTIÈME TEMPS

### Actes V et VI

Le gouvernement et le Premier ministre se démènent et multiplient les gestes. « Jamais sous la IV<sup>e</sup> République un gouvernement n'avait eu un tel rendement. Pour retrouver de telles performances, il faut remonter aux opérations commandos de la révolution. » (*Ind*, n°922, 17/5/2011) Pourtant le 14 mai, des tirs sont entendus à Pô. Un militaire déclare à l'AFP (14/5/2011) : « On tire pour des raisons internes, ceux qui doivent nous entendre vont nous entendre. » Les soldats sont ceux du centre d'entraînement commando qui dépend de l'état-major général de l'armée. « Ils veulent qu'on reconstitue leur corps pour qu'ils soient rattachés à la garde présidentielle. [...] Ils estiment que cela leur permettra d'avoir un meilleur traitement (salarial) mais actuellement ils ont les mêmes traitements que ceux du régiment de la sécurité présidentielle », selon un officier de ce dernier (*idem*). Les mutins sont des instructeurs : « Après donc les troufions, c'est l'encadrement qui se rebelle » (*Obs*, 16/5/2011). Tirs, panique des populations, négociations semblent être les étapes du mode opératoire revendicatif, en dépit de la personnalité du nouveau ministre de la Défense. *Le Journal du Jeudi* (n°1026, 19/5/2011) prévient : « Blaise Compaoré doit donc prendre ses

responsabilités d'une façon plus vigoureuse face à l'Armée, quel que soit le corps. Sinon, c'est le ministre de la Défense qui devra être obligé de rendre sa démission au Premier ministre.» Dans la soirée du 23 mai, même scénario : des militaires, cette fois de la garde nationale (ceux qui rendent les honneurs militaires aux autorités et personnalités de la nation), font crépiter les armes pendant un temps toutefois relativement court. Des habitants du quartier sont frappés, certains d'entre eux et des chauffeurs de taxis voient leurs véhicules réquisitionnés (LP, 25/5/2011).

Le mystère entourant la question des indemnités et les négociations entre les soldats et la hiérarchie est toujours aussi épais. Les Burkinabé, s'ils subissent l'expression de la Grande Muette, et de quelle façon, ne sont pas en droit semble-t-il d'en connaître les tenants et les aboutissants ?<sup>1</sup>

### Concertations, concertations, concertations...

Dans le même temps, des concertations sont menées avec l'unique mot d'ordre de faire baisser la fièvre sociale : le Premier ministre et son gouvernement rencontrent les opérateurs économiques, syndicats, étudiants et élèves, l'opposition, avec à divers endroits la visite obligée aux autorités religieuses coutumières. « QUAND LA CATHARSIS COLLECTIVE VIRE AU FOLKLORE » (Obs, 4/5/2011). Au point que l'ANEB-Koudougou et l'Association des scolaires de Koudougou, lors de leur rencontre avec le Premier ministre, s'irritent : « Le gouvernement ne doit pas abuser de notre patience [...]. C'est la énième fois qu'on nous demande ce que nous voulons sans pour autant apporter des réponses » (Obs, 13/5/2011). Aux catégories sociales qui lui font part de leurs préoccupations, le Premier ministre

1 – Selon *Bendré* (25/5/2011), certains militaires auraient vu leur salaire bonifié de plus de 50 % après les mutineries.

répond : « Nos ressources sont limitées et je ne suis même pas sûr que le budget des États-Unis puisse régler toutes les revendications [...]. Aujourd'hui c'était de l'écoute » (*idem*). Ce qui n'a pas manqué de nourrir la suspicion<sup>1</sup>...

Dans certaines villes, l'accueil fait aux ministres peut se révéler froid. C'est le cas à Ouahigouya où le ministre des Enseignements secondaire et supérieur, Albert Ouédraogo, fait face le 17 mai à l'hostilité des enseignants du public qui suspendent les cours de huit heures à midi pour protester contre sa venue. Plus tard, lors de leur manifestation selon une source de *Fasozine* (23/5/2011), les enseignants de Ouagadougou réclament sa démission. Pour l'heure, le ministre demande aux élèves de la ville de cesser de manifester : le démantèlement de la police universitaire, le réaménagement du calendrier scolaire et l'avancée du dossier Justin Zongo sont pour lui la preuve de la volonté du gouvernement de s'inscrire dans l'apaisement. Il fait plusieurs propositions, comme la création de cadres d'expression au sein des établissements qui pourraient se nommer « clubs des droits humains ». Lors de son passage à Koudougou, les mêmes suggestions avaient été faites aux étudiants. Au regard des relations conflictuelles entre le syndicat étudiant majoritaire (l'ANEBS) et les autorités depuis les débuts de la période postrévolutionnaire, elles sont surprenantes...<sup>2</sup>

Même les autorités coutumières prennent une position inhabituelle. Lors de sa prise de fonction, le Premier ministre réservait sa

1— Les mesures sociales prises pour apaiser les troubles sociaux représentent, selon le Fonds monétaire international, 0,5% du PIB. Cf. FMI, *Burkina Faso, Seconde revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit et demande de modification des critères de réalisation*, Rapport n° 11/226, juillet 2011.

2— L. Chouli, 2009, « La domestication des étudiants... », art. cit. ; « La gestion répressive... », à paraître, art. cit.

première visite au Mogho Naba, une première dans le pays. Lorsqu'il se rend dans l'épicentre de la contestation le 13 mai, les chefs de la province du Boulkiemdé lui demandent « d'accélérer le processus de justice, et pour Justin et ses camarades, et pour Norbert Zongo car la paix se bâtit sur un socle de justice. [...] Mais si la population se sent frustrée parce qu'il n'y a pas de justice, parce qu'il y a trop de corruption, qu'est-ce que vous voulez ? Vous avez beau marcher, beau faire des messages, ça ne marchera pas. » (*Bendré*, 18/5/2011) Surtout, ils demandent « que le gouvernement travaille à [les laisser] un peu en dehors de la politique » (*idem*), position assez rare de leur part pour avoir été saluée par la presse. Peut-être la chefferie a-t-elle compris qu'« utilisée comme pare-feu, [elle] finit par incarner à chacune de ses apparitions le jeu de tromperie tant honnie ces jours-ci au Burkina Faso » (*Ind*, n°827, 21/6/2011).

De façon assez surprenante la « visite de courtoisie » du ministre de la Fonction publique, Soungalo Ouattara, aux syndicats le même jour est accueillie plus poliment, voire avec enthousiasme. Son but est notamment de faire part aux syndicats « de la nécessité de toujours travailler à l'instauration d'un véritable dialogue social ». En tant que nouveau ministre, peut-être ignore-t-il qu'avant les mutineries le gouvernement avait l'habitude de laisser les revendications en suspens ou de les balayer d'un revers de main... « Le président du mois des centrales syndicales<sup>1</sup>, Mamadou Nama a, au nom de tous les responsables syndicaux, exprimé

1 – Au Burkina Faso, « l'intersyndicale a une présidence tournante, les dirigeants des six centrales nationales prenant la présidence chacun leur tour pour une période de quatre mois. Le "président du mois" agit également en tant que porte-parole dans toutes les négociations et les autres activités de l'intersyndicale et s'interdit de représenter les opinions et les intérêts de sa propre centrale », *cf.* Bureau international du Travail, 2010, *Pluralisme syndical et prolifération des syndicats en Afrique francophone*, (pour le Burkina Faso pp. 41-44).

toute la reconnaissance au ministre pour la visite digne d'intérêt qui leur a été rendue. Il faut arrêter de se regarder en chiens de faïence, a-t-il ajouté, car "ceux qui se parlent, trouvent toujours une solution même quand ils ne sont pas sur la même longueur d'onde" » (LP, 16/5/2011), réduisant à son tour les désaccords à un déficit de communication et non à des intérêts divergents...

### **Poursuite des mobilisations populaires et spontanées**

Ce « vent de communication » n'empêche cependant pas les mobilisations populaires de se poursuivre. À Ouahigouya notamment, les élèves manifestent une nouvelle fois pour Justin Zongo le 4 mai. Les manifestants montrent que leur colère envers la IV<sup>e</sup> République, le CDP et certaines personnalités est toujours vive. Ils obligent les établissements de la ville à fermer (banques, commerces, etc.), tentent à nouveau d'incendier le siège du CDP, bloquent les grands axes routiers. La réfection du siège du CDP, déjà incendié le 9 mars, a failli être de courte durée car « des établissements publics ont été incendiés au même titre que ce siège et restent en l'état », aussi certains veulent aller le brûler (LP, 6/5/2011). Les élèves suspendent ensuite les cours pour quarante-huit heures.

Le 11 mai, à Pissila, des manifestants marchent sur la préfecture où ils remettent une lettre au préfet pour, semble-t-il, exiger la démission du maire auquel ils reprochent notamment sa gestion des parcelles. Une rencontre des membres de la sous-section CDP de la ville se tient dans la nuit du 13 mai pour préparer un échange avec les mécontents. Mais le lendemain, les protestataires se rendent au domicile du maire et dans les locaux d'une radio appartenant à l'association dont il est le président. Des biens sont incendiés.

L'édile porte plainte au Tribunal de grande instance de Kaya. Le 26 octobre, deux prévenus écoperont de cinq mois de prison ferme et quatorze autres de trois mois et ils devront verser 18 250 000 francs CFA pour le dédommagement du véhicule municipal incendié et 375 000 francs CFA d'amende. Par ailleurs, ils sont condamnés à verser un franc symbolique au maire. Entre-temps, le maire, toujours officiellement en fonction, n'était pas le bienvenu dans sa commune.

### **Les contestations locales se poursuivent...**

À Boussouma, dans la région du Centre-Nord, par exemple, des jeunes exigent le départ du maire accusé notamment de gestion opaque et lui interdisent l'accès à la mairie (*Sidwaya*, 18/8/2011). Le ministre de l'Administration territoriale avait dépêché une mission de contrôle en juin 2011, sans que la population n'en connaisse le résultat. Le 12 janvier 2012, environ deux cents jeunes prennent d'assaut la mairie, incendient le domicile du maire et deux véhicules pour, une nouvelle fois, exiger son départ (*AIB* repris par *Sidwaya*, 13/1/2012). Ce qui entraîne des affrontements entre jeunes et forces de l'ordre.

Le 27 juillet 2011, le préfet du département de Gorgadji est suspendu par le ministère. La veille, la population avait manifesté pour protester contre certains de ses agissements « notamment les interpellations de conseillers municipaux et de certains citoyens, une incitation à la haine et à la division, une entrave à l'épanouissement de la jeunesse », etc. (*LP*, 1<sup>er</sup>/8/2011) Certaines personnes avaient engagé des poursuites judiciaires contre lui (*idem*).

De nombreuses révoltes sont provoquées par l'absence de réparation des routes dans divers endroits du pays. L'état des voies entraîne des pannes, des accidents, parfois mortels.

À Djibo, l'état de dégradation de la route vers Kongoussi cristallise depuis des années le mécontentement des habitants. En campagne en 2005, le chef de l'État avait promis sa restauration, et déclarait : « Le goudron n'est pas bête pour ne pas venir à Djibo. Une fois à Kongoussi, il va se dérouler tel un tapis pour rejoindre Djibo. »<sup>1</sup> (*Bendré*, 16/7/2011) Pourtant six ans après rien n'a été fait. Cette route est le symbole de ces populations laissées à l'abandon. La province du Soum doit sa richesse au site minier d'Inata d'une part, et, d'autre part, au marché au bétail de Djibo qui serait le plus grand du pays (*Ev*, n°213, 10/7/2011). Pourtant les richesses de la province n'ont qu'une portée très limitée sur le développement. Les gros engins de la mine accélèrent la dégradation de la route. Depuis des années, de nombreuses rencontres avec les différentes autorités et les responsables de la mine ont eu lieu, en vain. Pis, certains avancent que « l'axe Ouaga-Djibo a été financé à plusieurs reprises mais les autorités auraient détourné ce financement à d'autres fins » (*Bendré*, 16/7/2011). Selon des Djibolais, « la mine d'or d'Inata a même déjà donné aux autorités la bagatelle somme d'environ quarante milliards » pour sa réparation (*Ev*, n°213, 10/7/2011). Ainsi, la Coordination provinciale des associations de jeunesse de la province du Soum (COPAJES) appelle les jeunes de la ville à sortir les mardi 5 et mercredi 6 juillet 2011, en leur envoyant un SMS : « La route est un facteur déterminant dans le développement d'un pays. Djibo en manque. Pour que justice

1— La réparation des routes est une promesse habituelle des campagnes électorales. Les cinquante kilomètres de l'axe Boulsa-Pouytenga nécessitent au minimum six heures pour être parcourus (*LP*, 16/8/2011). Lors de sa campagne électorale, Blaise Compaoré avait là aussi promis que la voie serait bitumée (*Idem*), mais l'élection est passée...

soit faite, rendez-vous demain mardi à 5h30 devant la Maison de la femme pour dire non à la marginalisation du Soum. La lutte paye. » (repris par *Bendré*, 16/7/2011) Le mardi est en effet la veille du jour de marché à Djibo, nombreux sont les acheteurs venant de partout se ravitailler en bétail. Sur les pancartes on peut lire : « La route du développement passe par le développement de la route », « L'émergence = développement des infrastructures routières ». Le blocage vise entre autres les véhicules du site d'or d'Inata. La coordination entend aussi bloquer les affaires de ceux qui viennent « saigner le Soum sans lui donner en retour le minimum, c'est-à-dire un goudron digne de ses richesses apportées au reste du pays et à l'économie nationale » (*idem*). Le mouvement du « Nous pas bouger » paralyse la ville et suscite l'adhésion de nombreuses couches sociales : personnes âgées, fonctionnaires, commerçants... le tout dans une ambiance de fête sur fond de musique reggae. Les populations passent la nuit sur la voie goudronnée et reçoivent des soutiens en nature et en espèce, des sympathisants viennent des quatre coins du pays (*idem*). Finalement, après deux jours de négociations, et la promesse de voir le bitumage fait avant la fin de l'année, les manifestants acceptent de se retirer.

Quelques semaines plus tard, le 29 juillet 2011, un véhicule transportant deux conteneurs de cyanure (quarante tonnes) destinés au site minier d'Inata se renverse dans le barrage de Djibo sur la route vers Inata. Après analyses, les techniciens de la société affirment qu'il n'y a pas eu de fuite (*LP*, 2/8/2011), il faut qu'on leur montre les nombreux poissons morts pour qu'ils finissent par reconnaître le fait. « Depuis que cette mine est installée, les populations n'ont aucun droit et cela avec la complicité de certaines autorités surtout locales. » (*idem*) Un communiqué de la Société des mines de Bélahouro SA (SMB) en charge de l'exploitation de la mine, en date du 3 août 2011, dit qu'« il existe une forte probabilité

que de petites quantités de cyanure aient été libérées dans la nature », ce qui suscite des interrogations : « L'eau du barrage n'a-t-elle pas été entièrement contaminée ? Quelle est la dangerosité d'une telle situation ? Quelles sont les dispositions prises pour y remédier ? » (*Obs*, 12/8/2011) Le journal conclut : « Et l'or dont on pense qu'il va nous sauver va plutôt nous tuer. À bon entendeur... »

Plus tard, c'est la mine d'Essakane qui est pointée du doigt suite à la mort de deux enfants ayant consommé de la viande dans un village situé à cinq cents mètres de la mine et à la découverte de trente vautours morts. Le ministre des Ressources animales annonce : « Les populations incriminent la mine mais les résultats des analyses en laboratoire ont décelé des cas de charbon [maladie bactérienne infectieuse]. Des investigations plus approfondies sont en cours. » (*Obs*, 9/9/2011)

À Boussé, le 9 juillet, les jeunes bloquent l'axe Ouaga-Ouahigouya<sup>1</sup> pour exiger l'électrification du CMA (Centre médical avec antenne chirurgicale) qui, treize mois après l'électrification de la ville, n'a toujours pas été réalisée. Devant l'établissement, ils érigent des barricades pour empêcher la circulation. Boureima Badini, ancien ministre de la Justice, qui emprunte par hasard la route ce jour-là, s'engage à aider la ville dans les plus brefs délais : les jeunes lèvent leurs barricades après avoir coupé la circulation pendant trois heures.

Le 16 août, les populations de Kombissiri érigent des barrages sur la nationale n°5 qui traverse la localité pour protester contre

1— Sur ce blocage les informations sont issues, sauf mention contraire, de *LP*, 15-17/7/2011.

la lenteur des travaux qui s'y déroulent (*LP*, 26-28/8/2011). Elles organisent également une marche vers la mairie (*idem*).

Dans la capitale, le 16 août, entre trois cents et quatre cents commerçants parcellisent les espaces vides du grand marché Rood-Woko en y inscrivant leur noms, prénoms et numéros de téléphone<sup>1</sup>. Cette action spontanée vise à réclamer des points de vente. Certains de ces commerçants veulent juste retrouver les échoppes qu'ils avaient avant l'incendie, selon un commerçant qui « reconnaît que cette démarche est illégale » mais « que la voie légale n'aboutit jamais au Burkina Faso ». Il souligne l'inactivité des associations censées défendre les commerçants. Les premiers responsables du marché privilégient d'abord le dialogue en demandant à la police municipale de ne pas intervenir et en convoquant une rencontre avec les différentes associations à laquelle dix-sept sur vingt-sept répondent. Celles-ci condamnent cette action et affirment ne pas savoir qui sont les jeunes manifestants. Toutefois les responsables s'engagent à faire des propositions. Oumar Ouibié Niangao, directeur général de la Régie autonome de gestion des équipements marchands (RAGEM), conseille aux commerçants d'occuper les marchés secondaires de la ville. Il recommande également que les commerçants du grand marché se dotent d'un bureau commun afin de pouvoir avoir un représentant unique pour discuter de leurs problèmes. Le directeur de Rood-Woko, Amadou Saoud Sondé, souligne que des dispositions sécuritaires sont prises. Le 20 août, le directeur de la régie demande aux commerçants qui occupent illégalement les espaces vides du marché de les libérer, promettant

1 – Sur cette action des jeunes commerçants, sauf mention contraire, les informations sont issues de *LP*, 19-21/8/2011. Le marché central de Ouagadougou avait connu un gigantesque incendie en 2003, il a été réhabilité en 2009.

que « des mesures radicales seront prises à leur rencontre » (LP, 22/8/2011). Par ailleurs, il précise que les quarante-huit commerçants qui n'ont pas acquitté leurs arriérés depuis la réouverture du marché principal verront leurs boutiques « purement et simplement retirées dès le mois de septembre et attribuées à ceux qui sont sur la liste d'attente » (LP, 22/8/2011). « Le maire compte ne plus tolérer cette situation », prévient-il : après une phase de sensibilisation, la police municipale procèdera à leur « déguerpissement » (*idem*). Le 12 janvier 2012, environ cent cinquante boutiques qui ne sont pas à jour de leurs frais de location sont fermées en présence du directeur général de la RAGEM et d'un huissier de justice (LP, 13-15/1/2012).

Le 1<sup>er</sup> septembre 2011, c'est contre la maternité Sylla-Sanon à Bobo-Dioulasso que la colère explose. L'affaire – survenant quelques jours après le procès des meurtriers de Justin Zongo – fait couler beaucoup d'encre. Le 31 août, une jeune maman, Sita Traoré, venue y accoucher, décède. Après l'enterrement, les populations se regroupent spontanément et incendient complètement l'établissement. Elles sont dispersées par la CRS. Les autorités tentent de calmer la colère, d'autant que ce drame est dénoncé comme le révélateur du mépris ordinaire vis-à-vis des malades dans certains établissements. Le 2 septembre, une délégation gouvernementale promet l'ouverture d'une enquête qui révélera « une négligence manifeste de la part des agents chargés de la garde, qui n'ont pas apporté l'assistance requise à la parturiente » ce qui entraîne la révocation de la fonction publique pour faute lourde avec poursuites judiciaires d'une accoucheuse auxiliaire et d'un agent itinérant de santé (*Obs*, 9/9/2011). Le Conseil des ministres du 7 septembre demande aussi au ministre de la Santé d'enquêter « afin de situer les responsabilités de la hiérarchie des services de santé et de prendre les sanctions qui s'imposent » (*idem*). Cependant, si le gouvernement tente de se prémunir d'une deuxième « affaire Justin

Zongo », il tente dans le même temps de restaurer son autorité. Le 8 septembre, le ministre de la Santé Adama Traoré déclare : « Des mesures sont en train d'être prises afin d'identifier ceux qui ont incité la population à cette réaction »... Le 21 octobre, les deux agents écopent respectivement de six mois de prison ferme et six mois de prison avec sursis, et d'une amende de trois millions de francs CFA pour dommages et intérêts.

Le Syndicat national des travailleurs de la santé humaine et animale (SYNTSHA) dénonce de « lourdes sanctions » dans une déclaration datée du 24 octobre 2011. « Des questions se posent » : « Que faut-il, objectivement, dire au sujet des mesures décrétées par le Conseil des ministres du 7 septembre 2011 ? [...] Pourquoi avoir pris des sanctions aussi lourdes avec une telle célérité ? » Il dénonce : le gouvernement « n'a même pas cru utile, avant de décréter ses sanctions, d'attendre les fiches d'enquête remises aux deux agents par les inspecteurs des services de santé », en précisant que jusque-là (24/10/2011), ces fiches, remplies le 6 septembre 2011, n'ont pas été récupérées. Aussi, le SYNTSHA se demande-t-il : « Sur quelle base le Conseil des ministres a-t-il donc sanctionné ? » Il voit dans la demande du Conseil des ministres (7/9/2011) d'une enquête pour situer les responsabilités au niveau de la hiérarchie une reconnaissance implicite du fait « qu'il n'est pas normal qu'une maternité urbaine, comme c'est le cas ici, soit gérée par des AA [Accoucheuses auxiliaires] et des AIS [Agents itinérants de santé]. Or, on sait que c'est l'un des ministres de la Santé de la IV<sup>e</sup> République qui a sommé les directeurs régionaux de la Santé, les médecins-chefs de district de redéployer les sages-femmes au niveau des Centres médicaux (CM), Centres médicaux avec antenne chirurgicale (CMA) et de ne laisser que pratiquement des agents de première ligne dans les maternités des Centres de santé et de promotion sociale (CSPS). » Pour le syndicat, la responsabilité du ministère de la Santé est

prouvée par-là, aussi « ses premiers responsables doivent être entendus au même titre que les deux agents révoqués ».

Par ailleurs, les effectifs du personnel de santé ne sont pas sans rapport avec la situation désastreuse de ce domaine : « Le nombre de médecins spécialistes [...] à Bobo-Dioulasso n'a pratiquement pas changé de 1991 à maintenant (c'est-à-dire en 20 ans) alors que dans la même période, la population est passée de 350-400 000 à 800 000 habitants ! » Ainsi, il faut « s'attaquer aux vrais problèmes », alors que « le pouvoir de la IV<sup>e</sup> République préfère fuir ses responsabilités face à la profonde crise structurelle, sociale que connaît le pays en tentant d'opposer les travailleurs aux populations et même en les sacrifiant ». Surtout, il déplore que cette stratégie fonctionne, au moins partiellement, « çà et là, à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koupéla, Dori, etc., les travailleurs de la santé sont constamment menacés, convoqués à des brigades de gendarmerie par des usagers des services de santé, toujours au même motif qu'ils sont mal accueillis ». Sans nier que certains agents puissent effectivement mal remplir leur mission, il reste que la plupart des travailleurs « se battent réellement [aux côtés des populations] pour l'amélioration des conditions sanitaires ». Par ailleurs, le syndicat lit dans ces événements une tentative de le « liquider » – parmi les deux agents sanctionnés figure une militante du SYNTSHA, dont l'époux est membre de son Bureau national et premier responsable de la section du Houet.

À Tanghin, le 1<sup>er</sup> septembre 2011, les populations se révoltent. Un camion a mortellement fauché deux enfants sur la route reliant le quartier à Tampouy, théâtre régulier d'accidents (*Sidwaya*, 2/8/2011). Des manifestants bloquent la voie pour réclamer des ralentisseurs et des feux de signalisation routière.

Le 18 septembre 2011, c'est sur la route de Kongoussi que sont érigés des barrages suite à un accident mortel : deux femmes, dont l'une enceinte, sont renversées. Les populations exigent des lampadaires et des ralentisseurs...

La liste est loin d'être exhaustive. La poursuite des mobilisations après les mesures annoncées prouve que les problèmes comme la corruption, le clientélisme et le népotisme sont profonds, multi-dimensionnels et qu'ils gangrènent différents échelons.

### L'arbre qui cache la forêt

Après les changements de têtes au niveau de l'armée et du gouvernement, la nouvelle équipe gouvernementale s'attaque à la longévité impressionnante – parfois discontinuée – des directeurs généraux des sociétés d'État à leur poste. Une dizaine de DG, jusque-là inamovibles, sont remplacés – Société nationale d'électricité (Sonabel), Loterie nationale du Burkina (Lonab), Société nationale des postes (Sonapost), Caisse nationale de sécurité sociale, Société nationale des hydrocarbures (Sonabhy), etc. Dans cette période, chaque Conseil des ministres annonce son lot de changements. La plupart des membres de cette oligarchie sont des « barons du parti au pouvoir dont la longévité à ces postes commençait à faire des gorges chaudes » (*Fasozine*, 19/5/2011). Cependant, « suffit-il de remplacer les premiers responsables pour insuffler le renouveau ? Ces derniers ne sont-ils pas plus des fusibles qu'autres choses ? » (*idem*)

La question se pose également dans l'administration au sujet notamment des maires, hauts-commissaires et gouverneurs (les gouverneurs des treize régions sont d'ailleurs renvoyés pendant la

crise, RFI, 9/6/2011). « L'impression que ces postes ne sont que des sinécures réservées à des amis politiques est très forte au sein de l'opinion. » (*Ev*, n°209, 10/5/2011) Les pratiques illicites se retrouvent en effet à tous les échelons administratifs comme l'illustrent notamment de façon flagrante les problèmes relatifs au foncier que ce soit en milieu rural ou urbain. La question la plus saillante étant les opérations de lotissement (*cf.* note p. 68) dans les différentes communes, encouragées à travers la décentralisation par « les partenaires de développement ». Une occasion pour certains échelons administratifs de s'enrichir et de s'imposer dans certaines régions. C'est en 2004 que le pays a amorcé sa phase de communalisation intégrale : trois cent trois communes rurales se sont ajoutées aux quarante-neuf communes urbaines (*Sidwaya*, 18/8/2011). « Les élections municipales de 2006 ont doté, en plus des communes urbaines, celles rurales de conseils municipaux. » (*idem*) Mais « chaque élu doit d'abord son poste à son parti. Sans le parti, certains ne peuvent même pas se faire élire conseiller de leur secteur<sup>1</sup>, encore moins maire de leur commune ou président de Conseil régional. Ainsi, des conseillers et des maires sont parachutés par les partis ou, du moins, le parti (suivez mon regard!) dans les communes. [...] Dans certains cas, ce sont d'autres types de calculs politiques, de récompenses ou alors de repositionnements des acteurs selon les intérêts du moment des princes. Dans ces conditions, les élus locaux se sentent plus redevables du [ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité] [...] et de la Direction nationale de leur parti que de leurs administrés. » (*LR*, n°76, 15-31/8/2011)

1— « Les quartiers relèvent de l'ancien découpage de Ouagadougou. Il en existait soixante-six avec à leur tête des chefs traditionnels sous le Mogho Naaba, roi des mossis. Pour affaiblir les "assises territoriales de ces chefs, le Conseil National de la Révolution (CNR) a procédé au redécoupage de la ville en trente secteurs dirigés chacun par un bureau du CDR" (Marie, 1989) », *cf.* I. Sory, à paraître, *Rapports conflictuels...*, art. cit.

Le 28 avril 2011, suite aux très nombreuses plaintes des populations, la décision est prise de suspendre les opérations de lotissement dans toutes les communes<sup>1</sup>. Il est demandé à tous les maires du pays d'en dresser un état des lieux.

Les lotissements, dans bien des arrondissements de Ouagadougou et dans les communes du pays, « ont toujours fait l'objet de polémiques et de suspicions de "deals mafieux" » (LR, n°70, 16-31/5/2011). « À bien des égards, on s'est demandé si les dirigeants, par le truchement de la décentralisation, ne visaient pas seulement une occupation politique du terrain à travers la mise en place de militants locaux acquis. La preuve est que l'on a vu des gens surgir du néant prendre la responsabilité de la gestion de certaines communes. »<sup>2</sup> (LP, 29/6/2011) Norbert Zongo affirmait que les parcelles constituaient « la monnaie des maires » (*idem*). Et cela en espèces sonnantes et trébuchantes mais également en termes de voix lors des élections. Ce que confirme ONU-Habitat<sup>3</sup> : « Dans plusieurs villes les lotissements abusifs sont réalisés pour servir des intérêts politiques ou certains groupes ». Diverses pratiques illégales sont

1– Cependant, certains maires n'ont pas respecté cette mesure selon LP, 24/8/2011. Lors d'une mobilisation le 30 novembre 2011 dans la zone non lotie du secteur 30 de Ouagadougou, des manifestants affirment que le maire continue d'attribuer des parcelles dans le secteur de Balkuy (*Sidwaya*, 1er/12/2011).

2– Une autre preuve est que les décisions sont toujours prises par l'État central. Pour une illustration de cela concernant l'urbanisme des villes, cf. C. Poze, *L'urbanisme événementiel du Cinquantenaire de l'indépendance à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), un instrument de maîtrise de l'espace municipal urbain*, Mémoire de master 2 Géographie, Université Paris I – Panthéon-Sorbonne, septembre 2011.

3– ONU-Habitat, 2007, *Profil urbain national du Burkina Faso, 2004-2005*.

constatées : « numéros fictifs » (le résident paie un numéro de réservation à un recenseur pour acquérir une parcelle qu'il n'aura jamais) ; attributions multiples (une parcelle est attribuée à plusieurs personnes) ; retrait illégal de parcelles ; obtention de plusieurs parcelles par une seule et même personne (interdite par la réforme agraire et foncière) ; etc. Le président de la Coordination des associations de Boulmiougou, Séni Saban, considère qu'« en ville comme en campagne, dans les ministères et les projets, les responsables de ces structures sont les premiers à pratiquer la corruption et se tailler la part du lion » (*LP*, 16/5/2011).

Une lettre adressée au Premier ministre et publiée dans *Le Pays* (10-12/6/2011), saluant la suspension des lotissements, résume la situation :

« [De l'indépendance jusqu'au CNR], les populations n'ont jamais souffert comme sous la quatrième République pour se loger. La décentralisation est une aubaine pour les maires et conseillers dont les trois quarts qui sont du CDP jouissent de l'impunité totale. [...] Les résidents déguerpissent au profit des demandeurs de parcelles (vendues), même des familles qui ont résidé depuis vingt ans sont chassées. Les réserves et zones commerciales sont vendues par les maires. À chaque sortie de Ouaga, on voit des kilomètres carrés de terrains clôturés sans investissements à l'intérieur, qui appartiennent à des grands opérateurs économiques. »

En plus des commissions d'attribution, « les parcelles à usage commercial et les réserves administratives se monnaient à coups de dizaines de millions » (*Ev*, n°211, 10/6/2011), les dispositions pour postuler à une parcelle à usage commercial ayant en plus été allégées par le gouvernement de Tertius Zongo pour « améliorer le climat des affaires » (*idem*)...

Le 6 mai 2011, le ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, Jérôme Bougouma, suspend la maire d'arrondissement de Boulmiougou, Seraphine Ouédraogo<sup>1</sup>, pour trois mois. Le 27 juillet, elle sera révoquée avec poursuites judiciaires « pour gestion opaque des lotissements et des ressources générées par les lotissements, la non maîtrise et le non suivi de la gestion des recettes collectées par un comptable de fait ». En 2005 déjà on parlait de sa possible destitution : elle avait été plusieurs fois mise en cause pour les problèmes liés à la gestion des lotissements, c'est l'« implication personnelle » de Simon Compaoré qui avait alors fait échouer le processus (*Ind*, n°619, 19/7/2005). D'autres maires connaissent le même sort. Cependant durant les cinq ans de communalisation intégrale, « le pays des hommes intègres semble avoir battu le record des maires suspendus ou révoqués mais aussi de conseils municipaux dissous. De la dizaine de ces élus locaux destitués, la plupart avec "poursuites judiciaires", aucun n'a été traduit devant les tribunaux. » (*Bendré*, n°677, 8/2/2012)

Seraphine Ouédraogo est considérée comme la caricature de ce qui se passe ailleurs. Après sa suspension, même son plus fervent soutien jusque-là, Simon Compaoré, se désolidarise publiquement et « lui demande d'assumer ses responsabilités » (*JJ*, n°1027, 26/5-1<sup>er</sup>/6/2011). « Comme quoi, entre camarades de parti, il y a des moments où chacun doit s'assumer. » (*idem*) Quelques temps plus tard, il préconise simplement de retirer la gestion des lotissements aux maires et de la confier au ministère de tutelle, étant donné, selon

1 – Seraphine Ouédraogo avait elle aussi reçu la visite des militaires lors de la mutinerie des 14 et 15 avril. S'ils ont emporté des biens, « elle avait pris des précautions, et depuis les sévices subis par Simon Compaoré, [elle] ne dormait plus chez elle. Elle avait aussi pris des mesures pour mettre ses enfants en lieu sûr. » (*Ev*, n°209, 10/5/2011)

ses mots, le « flou artistique » (LP, 21/6/2011). Pour *L'Observateur Paalga* (22/6/2011), si la proposition semble bonne, « elle vient tardivement, du moins en ce qui concerne Simonville [en référence au prénom du maire]. Après seize ans de lotissement, Ouagadougou n'a plus de terres à borner, même qu'elle empiète sur celles des communes environnantes : que lui reste-t-il en effet à lotir si ce n'est les cimetières et les 3 barrages, comme qui dirait ? » Ainsi s'étonne-t-il du fait que l'idée vienne de ceux qui n'ont plus rien à lotir.

Si cette révocation a fait couler beaucoup d'encre, elle est pourtant l'arbre qui cache la forêt. Les suites n'augurent pas de changement structurel. Le remplaçant de Seraphine Ouédraogo, Johnny Ouédraogo, n'est autre que son ancien adjoint, c'est-à-dire que « c'est bonnet blanc, blanc bonnet. L'ancien et le nouveau maire sont tous issus d'un même système politique, voire du même cercle au sein du système. Les intérêts politico-économiques sont si énormes dans cet arrondissement que ce n'est pas demain la veille que les bonzes du parti au pouvoir vont opérer un changement profond à la tête de la mairie. Avec la désignation de Johnny Ouédraogo, le parti au pouvoir dont il est issu [...] n'a pas véritablement fait bouger les choses. » (JJ, n°1039, 18-24/8/2011) D'ailleurs, la maire participait à sa désignation. « En se montrant publiquement et en prenant part à cette élection, elle laisse comprendre qu'il n'y a rien [de changé] au village. Le système CDP tirera toujours les ficelles et les mêmes pratiques devraient avoir cours à Boulmiougou. » (*idem*) Ainsi, faute d'une réelle volonté politique le problème restera posé.

« Depuis la décentralisation, la presque totalité des maires du Burkina sont affectés par de sordides affaires de parcelles. »<sup>1</sup> C'est

1 – Cf. Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE), *Pression sur les terres...*, *op. cit.*

le cas par exemple à Bogodogo où les résidents prennent d'assaut la mairie le 17 mai pour réclamer leurs parcelles et dénoncer les « pratiques mafieuses dignes d'un autre âge. [...] Les manifestants demanderaient aussi l'annulation de la construction de la gare ferroviaire qu'ils trouvent trop coûteuse. » (*Bendré*, 25/5/2011) Le 15 juin, les habitants de Balkuy bloquent la route de la mairie de Bogodogo et exigent des explications. Là aussi, déjà en 2005, la gestion des lotissements avait été dénoncée : « UN LOTISSEMENT AUX ALLURES D'ESCROQUERIE » (*Ind*, n°613, 7/6/2005). Selon les manifestants, des parcelles sont attribuées à des personnes n'appartenant pas à la commune (*Bendré*, n°648, 2/7/2011). La police municipale et la gendarmerie protègent alors la mairie. Plus tard, on apprendra que « la mairie de Ouagadougou a pris la décision de rembourser tous les habitants de la zone non lotie de Bogodogo qui n'ont pas eu de parcelle ou de numéro d'attribution alors qu'ils se sont acquittés des frais nécessaires » (*Bendré*, n°663, 25/10/2011). Le 30 novembre 2011, les habitants de la zone non-lotie du secteur numéro trente exigent la démission du maire. Les forces de l'ordre tentent de contenir les manifestants qui assurent alors que tant que le maire ne sera pas parti ils occuperont la rue (*Sidwaya*, 1<sup>er</sup>/12/2011).

*L'Observateur Paalga* (13/6/2011) note que plusieurs manifestations de protestation quant aux lotissements ont eu lieu à Bobo-Dioulasso. Ainsi, des habitants de Dafra accusent les responsables municipaux de leur arrondissement d'« enrichissement illicite et de détournements de parcelles à des fins personnelles ». La sécurité de ces derniers est renforcée. À Kangoussi, les habitants – qui déplorent des irrégularités et des fraudes dans le recensement de 2009 – saluent la suspension des opérations de lotissement (*LP*, 15-17/7/2011). Si cela fait longtemps que les problèmes des lotissements se posent avec force dans la capitale économique,

avec de fréquentes manifestations qui se sont étendues à différents secteurs depuis 2001, en 2011 ils « détrônent l'affaire Norbert Zongo » (*Sidwaya*, 14/12/2011). En effet, dans la nuit du 11 au 12 décembre 2011, au secteur quinze de la ville, dans la zone nouvellement lotie les populations s'affrontent à l'arme blanche (*Sidwaya*, 21/12/2011). « Bilan : des blessés, une maison incendiée, des interpellations suivies d'une marche monstre le lendemain 13 décembre 2011. » (*idem*) Ainsi, les lotissements à Bobo-Dioulasso, comme dans d'autres villes du pays, sont « UNE BOMBE À RETARDEMENT » (*idem*).

« L'affaire BTM » à Koubri – commune rurale – est l'une de celles qui ont été l'objet d'un large traitement médiatique. Ses habitants et ceux des villages environnants intégrés à la commune marchent vers la mairie, le 24 mai, pour dénoncer la gestion des lotissements et exiger le départ du maire Ousmane Compaoré. Ils lui reprochent notamment d'avoir vendu un terrain de 475 hectares dans le village de Guiguemdtenga à l'entreprise BTM (Bâtiment travaux publics maintenance). Le 1<sup>er</sup> juin, le Conseil des ministres révoque l'édile avec poursuites judiciaires. Il doit répondre de la gestion floue du foncier, des vivres, des intrants agricoles et des fontaines. En effet, l'enquête menée par l'inspection technique du ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (17-23 février 2011) sur la gestion foncière dans la commune révèle des « problèmes graves. Très graves. » (*LR*, n°71, 1<sup>er</sup>-14/6/2011) Dans une lettre ouverte adressée au Premier ministre le 6 juin, le maire entend rétablir sa vérité. Il explique sa situation par des manipulations visant à le déstabiliser, ourdies par des rivaux politiques. Il lui demande : « N'y a-t-il pas plus de problèmes dans les autres communes ? » et appuie là où ça fait mal – révélant aussi par là sa propre impunité qu'il ne pensait pas réversible – : « Nous sommes au parfum des fautes graves d'autres maires, qui sont restées dans une impunité totale ». Finalement, quelques mois

plus tard, Ousmane Compaoré est « inculpé de détournement de carburant, détournement de biens, minoration de droit, détournement de taxes, détournement de recettes générées par les terrains, attribution irrégulière de quatre cent soixante-quinze (475) hectares de terrains et enrichissement illicite » (LR, n°83, 1<sup>er</sup>-14/12/2011). Il est déféré le 13 décembre 2011 à la maison d'arrêt de Ziniaré.

Cependant, les « révocations des maires [...] ne sont que les parties visibles de l'iceberg de la malgouvernance qui plombe les collectivités locales » (LR, n°76, 15-31/8/2011). « Du côté de l'État, la rigueur de la loi [...] s'applique avec célérité pour certains maires qui ont des mentors peu puissants, tandis que pour d'autres bénéficiant de bonnes et épaisses couvertures politiques, il n'y a de sanction que lorsque le gouvernement a le dos au mur et a besoin de sacrifier quelques brebis galeuses pour se tirer d'affaire. » (*idem*)

Mais il n'y a pas que les autorités administratives qui sont pointées du doigt, parfois il s'agit d'opérateurs économiques comme Alizéta Ouédraogo avec sa société immobilière SOCOGIB dans le village de Yagma<sup>1</sup>. Cette société y finance le lotissement sur la base de la nouvelle loi sur les logements sociaux. Les populations – qui ne s'opposent pas à la construction de la cité – veulent que l'accord de 2008 avec la société soit respecté : il prévoyait, explique un conseiller municipal, que les habitants restent sur une partie de la zone. Or, la société souhaite déplacer les populations sur un site plus éloigné, tandis que le chef coutumier et ses notables resteraient sur place et partageraient les quarante-six parcelles qui leur reviennent autour de la cour royale. Le directeur de la SOCOGIB ne veut pas parler de « déguerpissement », il s'agit pour lui de

1 – Les faits relatés ici sont tirés de *Ev*, n°210, 25/5/2011.

« viabiliser la zone. Là où ils sont actuellement, ils passeront peut-être dix ans sans avoir l'électricité », explique-t-il tandis que le site supposé les accueillir est à proximité des branchements de la SONABEL. La société prévoit d'accorder deux mille parcelles aux résidents, nombre jugé largement insuffisant puisqu'ils seraient dix mille. Un autre grief est la non prise en compte des propriétaires terriens : « Nous avons perdu nos terres de culture dans la relocalisation des sinistrés à Yagma. Aujourd'hui, on dit encore à ces gens de quitter leur résidence sans compensation », explique le conseiller municipal. La société a décidé de suspendre l'opération.

La caricature de l'accaparement des richesses du pays par une minorité a été illustrée par l'affaire du Verger de Windyam<sup>1</sup>. En 2007, le maire de Koudougou, Seydou Zagré, prétextant la pression foncière et la demande très forte en parcelles d'habitation, fait déclasser le verger d'un retraité, Windyam Jacques Yaméogo. Le verger de 20 748 mètres carrés est morcelé en vingt et une parcelles. Mais les attributaires de celles-ci sont loin d'être des personnes dans la nécessité : il s'agit des barons du régime, au premier rang desquels Tertius Zongo, alors Premier ministre, qui se taille « la part du lion » avec 6 120 mètres carrés, soit seize parcelles de 375 mètres carrés – le maire justifie la taille par le rang du bénéficiaire. Parmi les autres attributaires, le président de l'Assemblée nationale – dont le maire est le directeur de cabinet – avec 3 028 mètres carrés ; Jonas Zongo, frère de Tertius ; François Compaoré, frère du président ; et le maire lui-même. À eux cinq, ils se partagent 13 251 mètres carrés. La liste continue avec des personnalités comme Laurent Sédogo et Salif Sawadogo, anciens ministres de l'Environnement ; Grégoire Sankara, ancien directeur des impôts ; Sam Kouilibila,

1 – Sauf mentions contraires, toutes les informations ici sont extraites du reportage consacré à cette affaire par *Ev*, n°217, 10/9/2011.

directeur régional de l'enseignement secondaire et supérieur du Centre-Ouest ; Noel Kaboré, ancien ministre des Infrastructures ; Saye Zerbo, ancien président du Burkina ; Hubert Yaméogo, ancien directeur général de la Société nationale des hydrocarbures (Sonabhy) ; Juliette Bonkougou, ambassadrice au Canada ; Hypolyte Ouédraogo, ambassadeur au Sénégal ; Frédéric Korsaga Assomption ; Bertin Ouiya, le député du CDP de la région ; Théophile Zongo, président du conseil régional du Centre-Ouest ; Viviane Compaoré, ancien gouverneur du Nord ; des militaires. Le maire explique cette opération par sa vision pour la ville : « Construire des villas d'un certain standing à cet endroit pour lui, est une belle œuvre pour ceux qui rêvent de voir Koudougou grandir. Et n'importe qui ne peut pas le faire. [...] "Qui ne veut pas que ces gens qui comptent investissent dans sa localité?" se demande le maire de Koudougou. »<sup>1</sup> Au moins, « les attributaires qui sont là-bas ne mettront pas dix ans à construire. Ils ne construiront pas non plus des dix-tôles<sup>2</sup>. » (*Obs*, 17/10/2011) Le ministre Jérôme Bougouma déclare que, suite à des investigations, les dignitaires en question ont reconnu être bénéficiaires de parcelles « mais n'en ont jamais fait la demande » (*LP*, 7-9/10/2011). Le « don forcé » semble être une méthode connue dans la gestion des parcelles puisqu'en 2005,

1— Cet argument peut sembler ubuesque, il ne l'est pas tant que ça au Burkina Faso. Lors du cinquantenaire des indépendances à Bobo-Dioulasso en 2010, l'État a réquisitionné les parcelles viabilisées par la Société nationale des terrains urbains (créée en 1997) dans le cadre du projet Bobo 2010 (sur le modèle de Ouaga 2000) dont le but est de créer un centre urbain composé d'un quartier résidentiel de haut standing et d'infrastructures modernes de service. Il les a mis gratuitement à disposition d'investisseurs particuliers et collectifs qui avaient les moyens de construire des villas de type F3 ou F4 avant la date des festivités ; cf. C. Poze, *op. cit.* Un opérateur économique qui témoigne dans le film accompagnant ce mémoire explique avoir construit sa villa par... patriotisme.

2— Construction sommaire sans aucune commodité.

déjà, *L'Indépendant* (n°613, 7/6/2005) notait : « Les maires d'arrondissements se dotent d'une certaine quantité de parcelles qu'ils distribuent ou vendent à qui ils veulent. Par excès de zèle, ils en donnent à des ministres ou à des amis politiques résidant dans leurs arrondissements sans que ceux-ci n'en demandent. »

Pourtant, « même si “la plupart des attributaires n'ont pas exprimé le besoin”, peut-on soutenir que les bénéficiaires ne se doutaient pas de l'illégalité de l'opération? » (*Obs*, 17/10/2011) Concernant l'ancien Premier ministre, Tertius Zongo, « d'abord, il a accepté d'être attributaire d'un domaine avant que la procédure de déclassement n'aboutisse. Ensuite, il signe l'autorisation du déclassement tout en sachant qu'il est lui-même bénéficiaire... » (*LR*, n°79, 1<sup>er</sup>-14/10/2011)

Le Conseil des ministres du 5 octobre « a donné instruction au ministre en charge du dossier de situer les responsabilités et de prendre les sanctions qui s'échangent. En outre, l'acte d'attribution est annulé et la réserve litigieuse sera affectée à un usage d'intérêt public. » Circulez, il n'y a rien à voir...

Le 14 octobre dans la nuit, un communiqué informe de la suspension du maire de ses fonctions pour une durée de trois mois à partir du 17 octobre. Il sera révoqué en janvier 2012 pour fautes graves de gestion (Conseil des ministres, 25/1/2012). Seydou Zagré est dès lors « UNE VICTIME EXPIATOIRE DU SYSTÈME » (*LP*, 18/10/2011), puisque les bénéficiaires, eux, ne sont pas inquiétés. Pourtant, parmi les cinq premiers, tous ont fourni le document d'identité (carte d'identité ou passeport) exigé pour l'acquisition d'une parcelle, à l'exception de François Compaoré (*JJ*, n°1047, 13-19/10/2011). À l'époque de cette opération, le maire de Koudougou « a simplement voulu se tailler une solide couverture politique pour soit garantir ses arrières à la tête du Conseil municipal, soit pour lorgner un strapontin de parlementaire dans la prochaine Assemblée », mais

« son malheur est venu des troubles de février et des mutineries à répétition des militaires qui ont changé la donne politique » (*idem*).

Mais, finalement, si « ces sanctions témoignent de la volonté gouvernementale de mettre de l'ordre dans la gestion des collectivités territoriales, notamment des lotissements, [...] ces mesures restent encore inachevées. Les maires semblent devenus des fusibles qui peuvent sauter facilement alors qu'au niveau de l'administration centrale, l'impunité persiste. » (LR, n°81, 1<sup>er</sup>-14/11/2011)

Comme ces quelques exemples le montrent, la liste des communes subissant des conflits fonciers est longue. Mais « après s'être approprié des dizaines de lots, renvoyant chaque fois les pauvres à la périphérie des villes, les riches lorgnent désormais la campagne »<sup>1</sup>. Avec la loi votée en 2009 sur l'agro-business<sup>2</sup> qui implique une forte mécanisation de l'agriculture, de nouveaux acteurs, issus en général du milieu urbain, se lancent dans l'accumulation foncière et de production pour s'enrichir de ces marchés. « Ceux qui se sont lancés dans l'agro-business, en s'appropriant de vastes étendues de terres dans les zones les plus fertiles et humides, sont pour la grande majorité les membres du gouvernement

1 – Cf. Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE), *Pression sur les terres ouest-africaines...*, *op. cit.*

2 – Le concept est introduit dans le pays dans la seconde moitié des années 1990. Il est envisagé comme « l'instrument de promotion d'une agriculture moderne, compétitive, intégrée au marché et contribuant à l'autosuffisance alimentaire ». Puis on a fait appel « aux fonctionnaires de l'État, hommes politiques, opérateurs économiques et autres pour se lancer dans l'agro-business », ce qui a marqué un tournant ; GRAF, 2011, *Agro-business au Burkina Faso. Quels effets sur le foncier et la modernisation agricole ?*, Ouagadougou – Amsterdam.

(chef d'État, Premier ministre, ministres), les élus (députés, etc.), les hauts fonctionnaires de l'État, les grands opérateurs économiques, les hommes d'affaires, les hauts gradés de l'armée, les alliés et amis des dignitaires. »<sup>1</sup> Le Groupe de recherche et d'action sur le foncier (GRAF), sur la base de son étude sur les provinces du Ziro et du Houët, confirme : « Les nouveaux acteurs sont donc essentiellement constitués des membres de l'élite politique et économique du pays. À noter que parmi ceux-ci les personnes appartenant aux corps armés occupent une place de choix. »<sup>2</sup> Les petits paysans sont alors contraints de travailler pour eux... Une nouvelle version du servage... Et :

« L'arrivée des nouveaux acteurs engendre de nombreux conflits dont les conséquences restent méconnues. Sur le plan social, on note une augmentation des tensions entre autochtones, migrants et agro-pasteurs d'une part et, d'autre part, des difficultés d'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs. Des conflits opposent les autochtones aux migrants suite aux retraits de terre, les autochtones aux éleveurs pour les mêmes raisons. [...] Il convient également de signaler les conflits qui opposent déjà les nouveaux acteurs aux migrants classiques et aux éleveurs qui refusent de déguerpir. »<sup>3</sup>

1— Propos d'Emmanuel Siambo, secrétaire général du SYNATRAG, Syndicat national des travailleurs de l'agriculture (Burkina- Faso), dans son intervention lors du troisième colloque international de Dakar en mai 2010. Repris dans *SOS Faim*, n°99, février-mars 2011.

2— GRAF, 2011, *Agrobusiness...* *op. cit.*, p. 14.

3— *Idem*, p. 9. Pour une analyse du problème en milieu rural des terres accaparées par les « nouveaux acteurs » voir T.L. Ouédraogo, *Le monde bouge, pourquoi pas la terre ? L'agro business et la sécurisation foncière entre mutations agricoles et dynamiques foncières dans la commune rurale de Cassou (Burkina Faso)*, mémoire de Master 2 Géographie, septembre 2011. Voir aussi le film du même auteur : *Cassou. Quand la terre parlera...* Ce sont des travaux d'une grande richesse.

*L'Indépendant* (n°923, 24/5/2011) décrit le phénomène faisant de l'agrobusiness la nouvelle cible de la bourgeoisie :

« Au plan administratif un quota des terres aménagées a été réservé à “ceux qui ont les moyens”. Tout le monde a pu constater la fierté du ministre Salif Diallo faisant défiler 300 tracteurs qui devaient être vendus à ceux-là. À sa suite le Premier ministre Tertius Zongo a passé ses vacances entières de 2009 à visiter des champs typiques des réussites de l'agrobusiness. À cette occasion, on s'est aperçu que par un savant mélange de genres, les paysans modernes du Burkina Faso qu'il convenait de montrer en modèle étaient plutôt de hauts cadres de l'administration à la signature facile. Ce qui leur a permis de se constituer quelques fois un capital foncier inattendu. [...] Pour entériner ces acquisitions le plus souvent obtenues aux forceps, le gouvernement burkinabé a procédé à une réforme de régime foncier. Désormais la terre au Burkina Faso est un bien commercial comme le sucre et le sel. »

La situation risque de devenir de plus en plus tendue. *L'Évènement* (n°215, 10/8/2011) va jusqu'à titrer « LA TERRE VA ÊTRE UNE SOURCE DE GRAVE GUERRE CIVILE DANS NOTRE PAYS » à partir du compte-rendu du Conseil des ministres du 3 août concernant un projet de loi modifiant la RAF (Réforme agricole et foncière)<sup>1</sup>. Ce projet de loi favorise « deux acteurs : les coutumiers / propriétaires terriens et les agrobusinessmen ». Concernant les premiers, c'est justement « contre leur emprise sur le seul moyen de production accessible à la grande majorité que les révolutionnaires (disons Thomas Sankara)

1 – Toutes les informations relatives au projet de loi de relecture de la RAF sont, sauf indications contraires, issues de ce papier. Cependant le journal précise que le texte du projet de loi n'est pas disponible ; ainsi, il se base sur le compte-rendu du Conseil des ministres du 3 août 2011.

avaient inventé en 1984 la RAF ». « La terre, propriété de l'État » avait en effet eu pour effet de résoudre « les conflits agriculteurs-éleveurs, les entraves coutumières, l'occupation anarchique des terres, etc. », comme le rappelle le Conseil des ministres lui-même. Les seconds – les agrobusinessmen – « introduisent la spéculation foncière dans les terroirs et désorganisent les rapports sociaux, [chose] dont on ne mesure pas encore toutes les conséquences ».

Le journal lance un cri d'alarme :

« La situation est en train de pourrir. Quand ça va exploser, ça va être difficile à gérer et le coût humain sera effroyable. Pour celui qui prend la peine de se rendre sur le terrain, les tensions sont là, perceptibles. Il suffit d'un rien pour que ça explose. [...] Si le gouvernement continue la politique de l'autruche sur cette question, il met le pays en danger. C'est maintenant qu'il faut agir. Sinon dans les conflits qui se préparent, les bons offices gouvernementaux seront accueillis avec des coups de fusils. Que ceux qui croient le propos excessif fassent un tour sur le terrain et écoutent les frustrations qui se fermentent. »

Le 20 octobre 2011, le Premier ministre explique devant les députés que le gouvernement ne peut que mettre l'accent sur le secteur agricole par l'application de la loi 034-2009 et que l'agriculture intensive et l'agrobusiness seront privilégiés (*Obs*, 21/10/2011). Au même moment les alertes sur le déficit agricole et les risques de famine sont de plus en plus fortes<sup>1</sup>. Même le Fonds monétaire

1 – Le Conseil des ministres (30/11/2011) interdit « les manifestations liées aux présentations de vœux par les institutions publiques ». « Tout ce qu'on sait, c'est que "les fonds ainsi dégagés devront être utilisés pour l'achat de vivres au bénéfice des populations". Combien d'argent sera-t-il dégagé ? Mystère et boule de gonré », note *Le Journal du Jeudi* (n° 1055, 8-14/12/2011) dans un

international confirme en octobre 2011 que le secteur agricole connaîtra « une chute vertigineuse de 5,4 % en 2011, après une hausse de 15,6 % en 2010 » (JJ, n°1048, 20-26/10/2011). En mars 2012, l'ONG Action contre la faim lance un appel car cinq pays du Sahel sont menacés de famine, dont le Burkina Faso (AFP, 20/3/2012). D'après les autorités elles-mêmes sept millions de personnes sont en danger (*idem*). La FAO estime que 1 670 000 personnes sont en état d'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays en mars 2012<sup>1</sup> et elle prévient : « Sans action entreprise immédiatement, les risques d'observer des tensions sociales à l'image des émeutes de la faim de 2008 sont importants. Un tel scénario de vulnérabilité sera exacerbé par une hausse vertigineuse des prix des principales denrées alimentaires, un contexte social tendu suite aux dernières mutineries militaires de 2011 et à l'arrivée massive de réfugiés du Mali (plus de 22 000 en mars 2012). »<sup>2</sup> Pourtant, en même temps qu'elles sollicitent la solidarité internationale, les autorités burkinabé débloquent trois milliards de francs CFA pour la participation du pays à la CAN (Coupe d'Afrique des Nations), comme le dénonçait la Convention nationale pour le progrès du Burkina (LP, 30/1/2012). Environ trois milliards de francs CFA, c'est aussi ce qu'offrait le Japon au même moment

article intitulé « LE GOUVERNEMENT AVOUÉ LA GABEGIE ». Lors du point presse du gouvernement (19/1/2012), son porte-parole explique que « la mesure ne visait pas prioritairement à résoudre la situation alimentaire, mais à mettre fin à certaines dépenses inutiles. Raison pour laquelle, selon lui, il n'est pas question de parler de somme totale collectée pour cette opération. » (*Sidwaya*, 20/1/2012)

1 – FAO, 30 mars 2012, *La crise alimentaire et nutritionnelle du Sahel : l'urgence d'appuyer la résilience des populations vulnérables. Cadre stratégique de réponse immédiate. Burkina Faso, Gambie, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad, Sénégal.*

2 – *Idem*, p. 19.

« pour combattre l'insécurité alimentaire »... (*Fasozine*, 2/2/2012). La CAN semble d'ailleurs faire perdre le sens des réalités au régime. Norbert Zongo avait souligné une situation similaire lors de la CAN 1998, organisée au Burkina Faso : « On a compté en un mois 10 000 cas de méningite, personne n'a rien dit même pas le ministre de la Santé à l'époque et le chef de l'État quand il est venu pour parler c'est pour lancer une souscription pour la CAN »<sup>1</sup>.

Dans la même veine, après la dissolution du gouvernement en avril 2011, *Le Reporter* (n°7, 16-31/5/2011) mentionnait « un arrivage embarrassant ! », une quarantaine de Peugeot 607 destinées selon des sources du journal aux ministres de Tertius Zongo étaient parquées. À l'époque, le nouveau gouvernement aurait été « très embarrassé » et hésitait « à s'afficher avec un tel luxe dans le contexte [d'alors] » (*idem*). Moins d'un an après, le 4 avril 2012, le Conseil des ministres valide l'opération pour l'acquisition de cinq Mercedes Benz E 200 CGI au profit de la présidence du Faso pour 244 999 996 francs CFA au moment où le pays en appelle à la solidarité internationale et où cent soixante-dix communes sont confrontées à l'insécurité alimentaire. Cela illustre parfaitement la peine qu'ont les autorités de prendre la juste mesure de l'exaspération des populations (*Bendré*, 25/4/2012)... Comme pour rattraper cette « faute », le Conseil des ministres du 9 mai 2012 décide que seuls les ministres, les secrétaires généraux de ministères et institutions et les gouverneurs auront droit désormais à un véhicule étatique individuel (*LP*, 15/5/2012).

La question du foncier et les différents choix politiques s'inscrivent pleinement dans le capitalisme néolibéral. Plus généralement, le Burkina Faso, pourtant très pauvre en richesses naturelles (même

1 – Extrait d'une intervention de Norbert Zongo dans *Norbert Zongo vous parle !*, un des titres de l'album *Norbert Zongo : dossier classé ?* (2008).

## *Burkina Faso 2011*

si cette affirmation tend à être remise en question avec la découverte du potentiel minier), est comme les autres pays d'Afrique, l'un des terrains des différents impérialismes.

## HORS TEMPS

# PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

### La «coopération» européenne

L'étiquette de «pays stable» est une obsession des autorités burkinabé. Avant le déclenchement des différentes vagues de mutineries dans l'armée, les médias internationaux s'étaient peu intéressés au mouvement qui depuis la fin février gagnait en acuité. Au niveau interne, les contestations étant relativement courantes, le parti majoritaire s'était accoutumé à une sorte de routine protestataire et répressive qui restait relativement confinée en termes médiatiques sinon au pays, du moins à la sous-région<sup>1</sup>. Aussi, le coup de projecteur sur le pays dû aux mutineries a-t-il donné lieu

1 – En résumé, « tant qu'il s'agissait d'élèves et d'étudiants "manipulés", le PF [président du Faso] était tranquille. Il pouvait d'ailleurs compter sur les militaires, les policiers, les gendarmes pour contrer des enfants "impolis" et "paresseux". Il pouvait également compter sur des parents d'élèves subitement érigés en armée de défense de l'ordre ou de protection d'édifices publics ; il pouvait compter sur des badauds, des chefs coutumiers, des militants d'un parti unique "monté" de toute pièce par des élus du peuple, des milices armées de gourdins et de machettes, tout cela pour mater les gamins dans les villes. » (Bendré, 6/4/2011)

à une offensive médiatique et diplomatique du régime afin de conserver le label de stabilité auprès des représentants des diplomaties étrangères, à l'intérieur du pays mais aussi à l'extérieur, notamment en France.

Le 10 mai, le Premier ministre invite les partenaires techniques et financiers (PTF) à une rencontre pour apprécier « la disponibilité et les actions d'accompagnement de développement du Burkina Faso ». La rencontre a des airs de blâme, illustrés par le langage très peu diplomatique de l'ambassadeur chef de la délégation européenne au Burkina Faso, Amos Tincani. Pour lui, « la crise qui prévaut n'est pas d'origine récente » (*LP*, 11/5/2011). Les PTF restent « très préoccupés par le manque de citoyenneté, l'atteinte aux personnes et les actes de vandalisme perpétrés par les corps habillés et souhaiteraient connaître ce que compte faire le gouvernement pour que l'État de droit soit respecté par les corps habillés. » (*idem*) En outre, ils souhaitent connaître les orientations en matière de lutte contre la corruption et l'impunité<sup>1</sup>. À l'occasion de la fête de l'Europe, le 9 mai, le représentant de l'UE constatait la difficulté à « faire la part des choses entre symptômes, revendications de catégories, causes profondes et réformes de long terme, surtout si l'on doit négocier avec une kalachnikov sur la table » (*Obs*, 13-15/5/2011). Puis, critiquant « l'inconséquence des options stratégiques en matière d'économie », il estime que « le gouvernement devra réfléchir davantage sur ce que les économistes appellent “le paradoxe burkinabé”, c'est-à-dire une croissance soutenue mais avec très peu d'impact sur la réduction de la pauvreté profonde » (*idem*). Sa recette ne tend cependant pas à y remédier, du moins pour les classes populaires : « Des actions efficaces dans le domaine

1— Si les aspirations politiques des Burkinabé sont prises en compte, au niveau économique, les PTF insistent sur leur volonté de voir « la libéralisation de certains marchés ».

de la maîtrise de la démographie et pour une augmentation de la pression fiscale sont certainement pertinentes » (*idem*).

Le seul point positif souligné par les PTF dans cette période tendue réside dans les propos de Djibril Bassolet relatifs à l'article 37 de la Constitution. Invité sur RFI le 10 mai, celui-ci déclare : « Je pense que le président Compaoré n'a pas pour ambition de s'éterniser au pouvoir. Il a pour ambition de préparer une alternance paisible. » Les PTF voient « cette prise de position [comme] un pas dans la bonne direction non seulement pour réduire la tension et la radicalisation dans le pays, mais aussi pour renforcer la démocratie de fait ». Cependant, il semble y avoir un quiproquo : le 12 mai, le ministre des Réformes politiques, Bognessan Arsène Yé, déclare à ce propos : « Je ne l'ai pas entendu, je ne l'ai pas écouté, je ne peux pas confirmer... » et renvoie à l'invitation de Blaise Compaoré à mener des concertations larges pour aboutir à des décisions consensuelles. Pourtant, comme le note *L'Observateur Paalga* (13-15/5/2011), Djibril Bassolet et lui sont tous deux dans l'entourage proche du chef de l'État et dans le nouveau gouvernement. « Pourquoi [...] deux personnes ayant l'oreille du président du Faso ont-elles de la révision de l'article 37, une lecture aussi dichotomique ? [...] Est-ce une stratégie de communication (par petites touches) ou carrément un manque d'harmonie pour ne pas dire une cacophonie gouvernementale ? » (*idem*) La question reste posée...

Pour certains, les positions de l'Europe révèlent l'occasion pour elle de prendre ses distances avec le pays<sup>1</sup> (*Ind*, n°922, 17/5/2011),

1— Les Pays-Bas ont décidé de fermer leur ambassade au Burkina Faso et de stopper leur coopération, alors que chaque année ils injectent vingt-six milliards de francs CFA dans le pays (*LR*, n°84, 15-31/12/2011). Lors d'une interview (*Obs*, 20/1/2012), l'ambassadeur néerlandais, Ernest Noorman, explique que la fermeture de l'ambassade est liée à la situation économique aux Pays-Bas et pas aux événements de 2011 au Burkina Faso. Il

ce que pourrait corroborer le fait que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Banque islamique de développement « aient été les seuls organismes à voler au secours de Blaise Compaoré pris dans la tourmente » (*idem*).

Le ton du représentant de l'Union européenne face au Premier ministre a été tout à fait exceptionnel diplomatiquement parlant. Pourtant si le pays avait été riche (à l'instar du Congo ou de la RDC), le ton aurait sûrement été plus modéré, mais pour reprendre la formule populaire, on ne mord pas la main qui vous nourrit. Comme en témoignent l'attitude du Premier ministre implorant : « On n'abandonne pas un ami en difficulté, on n'abandonne pas un ami malade. [...] S'il vous plaît ne nous abandonnez pas ! [...] Si vous arrêtez vos projets, vous allez précipiter le Burkina Faso dans le chaos. » (*LP*, 11/5/2011) Il exprime au nom du président et de l'ensemble de son gouvernement leurs « plus profonds regrets » pour les désagréments que la situation a pu occasionner aux partenaires. De la même manière il affirme que « le gouvernement ne bloquera aucun dossier ; aucun dossier ne sera sans jugement. Il faut aussi que les magistrats prennent leurs responsabilités », et concernant la corruption il regrette : « Notre pays a des ressources limitées. [...] Il est inconcevable que des Burkinabé, de par leur position, prennent ce qui ne leur est pas dû. » (*idem*) Les autorités burkinabé, c'est le moins que l'on puisse dire, font tête basse. Il n'en a pas toujours été ainsi comme en témoigne leur réaction contre l'Allemagne en 2009 quand, lors d'une conférence de presse tenue à Bruxelles en marge de l'ECOFIN (la réunion des ministres des finances de l'Union européenne), Peer Steinbrück citait

affirme cependant que « le Burkina a besoin d'alternance » car les questions de pauvreté, d'impunité, de chômage des jeunes, de corruption « pourraient devenir de la dynamite pour la société ».

Ouagadougou comme un paradis fiscal à l'instar de pays européens comme la Suisse, le Luxembourg, l'Autriche, etc. (communiqué 9/5/2009). Le ministre des Affaires étrangères, Bédouma Alain Yoda, avait alors remis à la chargée d'Affaires de l'Ambassade d'Allemagne au Burkina Faso une note de protestation du gouvernement burkinabé.

Il faut dire que le représentant de l'UE a pris soin de rappeler la dépendance du Burkina Faso envers ses partenaires : « l'UE, l'Allemagne, le Danemark, la France, les Pays-Bas et la Suède en particulier, [...] apportent une part significative de leur aide sous forme d'appui budgétaire général et/ou sectoriel au pays ». En 2010, les PTF ont déboursé environ deux cent dix milliards de francs CFA, soit 19 % du budget annuel de l'État burkinabé, en plus d'engagements au travers de projets.

En 2011, c'est comme si « LES PTF DÉCOUVRENT LE BURKINA FASO » (*Ind*, n°922 du 17/5/2011). Pourtant, « n'ont-ils pas été les premiers à porter en triomphe un homme qui n'a jamais réussi à convaincre son propre peuple ? Ils veulent que Blaise Compaoré soit respectueux des orientations de la CEDEAO [Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest], singulièrement et en l'article 23 de son protocole additionnel portant sur "la démocratie et la bonne gouvernance". L'était-il déjà lorsque avec leurs encouragements il s'est présenté en flamboyant envoyé de la CEDEAO pour organiser l'arrivée au pouvoir de celui qui promettait d'éloigner la Chine des richesses minières de la Guinée ? L'était-il quand avec son ami Goodluck il a plongé la Côte-d'Ivoire dans la guerre ? Était-il soucieux de bonne gouvernance lorsque du perron de l'Élysée il a traité les manifestants qui demandaient justice pour Norbert Zongo de plaisantins ? Était-il soucieux de démocratie quand pas

plus tard qu'en novembre dernier, il a organisé une élection qui aurait pu se tenir "même avec dix personnes" <sup>1</sup> et à l'issue de laquelle il s'est octroyé 80 % des voix? Est-il soucieux de bonne gouvernance lorsque les financements des mêmes partenaires repartent dans des banques étrangères et sur des comptes indéchiffrables? » (*idem*)

### Ambiguïtés françaises : « Quelqu'un est devenu dispensable » ?

Et en effet, comme cela a été évoqué en introduction, les liens avec l'ancien colonisateur, la France, étaient les plus étroits de la sous-région... jusque-là, ou plutôt jusqu'à l'arrivée au pouvoir d'Alassane Ouattara en Côte d'Ivoire.

Après l'assassinat de Norbert Zongo et de ses compagnons, Blaise Compaoré avait pu compter sur le soutien de la France dans un climat sociopolitique pourtant là aussi très tendu. Le 14 juillet 1999, l'ambassadeur de France au Burkina Faso, Maurice Portiche, paraphrase le président Jacques Chirac de 1986 affirmant que l'Afrique n'était pas mûre pour la démocratie :

« La France entend précisément encourager et accompagner le Burkina Faso sur la voie de la démocratie. Œuvre de longue haleine, il convient donc de s'armer de patience et de se départir de l'idéologie de la table rase. [...] Pour être longue et périlleuse, la quête de la démocratie au Burkina a déjà enregistré de substantiels acquis. »

Pis, il aurait même tenté de soudoyer certains partis d'opposition : « M. Portiche avait reçu, au temps fort des mobilisations autour de l'affaire Zongo, l'ensemble des leaders de l'opposition pour leur

1 – Propos tenus par le président de la CENI, Moussa Michel Tapsoba, qui avait dit avant l'élection présidentielle de 2010 : « Même avec dix personnes, on votera et on peut faire de la démocratie avec ».

intimer l'ordre de se présenter aux élections législatives et de rejoindre le gouvernement de "large ouverture" que leur offrait Compaoré, dans l'intention manifeste de saborder le mouvement de contestation de son régime. M. Portiche, bon prince, avait eu la bienséance d'assortir son injonction d'une ferme promesse de financer ceux d'entre eux qui acceptaient de participer à cette "salutaire réconciliation nationale". » (*Billets d'Afrique et d'ailleurs*, n°140) À cette période, la France fournit aussi du matériel anti-émeute (bombes lacrymogènes, matériel de défense, etc.). Interpellé sur cette question par une délégation du Comité France Norbert Zongo (Cofanzo) le 15 janvier 2001, Laurent Viguier, de la sous-direction de l'Afrique francophone à la Direction Afrique de l'Ouest du ministère des Affaires étrangères français, assure que « la France ne fournissait pas d'armes létales, mais uniquement des armes pour le maintien de l'ordre ». Il insiste sur « l'importance de la coopération policière pour équiper et former des policiers respectueux des procédures et capables d'intervenir avec un minimum de dégâts et d'éviter ainsi que ce soit l'armée qui gère les questions de police, avec toutes les conséquences dramatiques que l'on connaît » (cf. communiqué du Cofanzo diffusé à l'issue de la rencontre)<sup>1</sup>. Le Collectif et les organisations de la société civile sont obligés de rappeler à l'ambassadeur que « le Burkina Faso n'est pas la quarante-sixième province dirigée par un gouverneur » (*L'Œil électrique*, n°22). Le 14 juillet 2000, alors que la crise sociopolitique sévit, Maurice Portiche décore Djibril Bassolet, alors ministre de la Sécurité. Dans une lettre ouverte (19/12/2000), le Cofanzo-Grenoble

1— En ce sens, l'indignation en France de l'opposition, de la presse, des associations, devant la proposition faite par Michelle Alliot-Marie d'aider les forces de l'ordre tunisiennes avant la chute de Ben Ali a quelque chose au mieux de contre-productif (certains ignorent sans doute le "business" qu'est l'expertise de la France dans ce domaine), au pire d'extrêmement hypocrite.

s'indigne : « Les démocrates burkinabé ont vu dans cette distinction, comme dans celle de Simon Compaoré, une véritable “prime” à la répression » (*idem*).

En 2000, le président Chirac accueille son homologue burkinabé à l'Élysée. L'année suivante, la visite officielle de ce dernier est troublée : le 12 octobre 2001, Reporters sans frontières (RSF) dépose une plainte avec constitution de partie civile à son encontre<sup>1</sup>. Le 15 octobre 2011, des militants de RSF se présentent devant le siège du parti socialiste où François Hollande doit rencontrer le chef de l'État burkinabé. Au passage de Blaise Compaoré, les militants lancent des tracts. « Deux militants ont alors été brutalement immobilisés par des policiers en civil. Jetés à terre, ils ont été roués de coups et aspergés de gaz lacrymogène au visage. » (Communiqué RSF, 15/10/2001) Quatorze militants sont interpellés.

Du côté des honneurs, le 23 avril 2004, l'université Jean Moulin Lyon III attribue à Blaise Compaoré le titre de docteur *honoris causa* ; en 1992, c'était l'École des hautes études internationales qui lui donnait le même titre et en 2009 il lui est décerné par la Fondation de l'Institut international, de l'ingénierie, de l'eau et de l'environnement.

Il est invité par Nicolas Sarkozy en 2008 et en 2010. Lors de cette deuxième visite, pour la célébration du 14 juillet, il est placé

1 – Par une ordonnance datée du 15 novembre 2001, la plainte déposée le 12 octobre 2001 est déclarée irrecevable par le juge d'instruction au tribunal de grande instance de Paris, Baudouin Thouvenot. L'ordonnance précise que RSF « incrimine les tortures subies par M. Ouédraogo et non les faits dont a été victime le journaliste M. Zongo » et que l'existence d'un « lien » entre ces événements, possible, voire plausible, n'empêche pas qu'il s'agisse de deux faits distincts. Par ailleurs, le juge Thouvenot indique que l'organisation « ne dispose d'aucun droit spécifique à agir en justice sur les faits qu'elle dénonce » au regard des articles 2-1 à 2-16 du Code de procédure pénale.

entre le Premier ministre et le président français, preuve de son importance<sup>1</sup>.

Pourtant, en 2011, on note un important changement d'attitude, qui n'est sans doute pas sans rapport avec la situation dans le pays voisin.

Le 20 avril, en Conseil des ministres, alors que les discussions ne portent pas sur le cas burkinabé, Nicolas Sarkozy déclare : « Il y a le problème Blaise Compaoré [...]. Il y a vingt-quatre ans qu'il est au pouvoir. Ce n'est pas raisonnable d'aller au-delà de dix ans. » (*Le Canard enchaîné*, 27/4/2011) Alain Juppé, ministre des Affaires étrangères, attire pour sa part « l'attention de tous les présidents africains au pouvoir pendant vingt, trente ans sur les conséquences des longs règnes. Ça n'arrive pas qu'aux autres, a-t-il laissé entendre. Ce qui se passe au Maghreb devrait les instruire. » (*Ev*, n°209, 10/5/2011). Aussi, l'« OFFENSIVE MÉDIATIQUE ET DIPLOMATIQUE DU MINISTRE BASSOLET DANS L'HEXAGONE » est urgente (*Lefaso*, 16/5/2011).

Le 8 mai 2011, Djibril Bassolet, ministre des Affaires étrangères, se rend à Paris pour expliquer la crise sociale en cours dans le pays. Il s'entretient avec différents médias : France 24, Africa 24, TV5 Monde, AITV/France Télévision, *Marianne*, *Le Monde*, RFI, *Jeune Afrique*... Pour lui, « les manifestations qui ont éclaté [...] sont une révolte de la population contre la cherté de la vie et les conditions de travail. Il ne serait pas juste de ma part cependant d'occulter les préoccupations politiques qui peuvent avoir constitué la toile de fond sur laquelle toutes ces manifestations se sont greffées. » (Service presse Ambassade du Burkina Faso à Paris) Comme

1— Cf. notamment B. Jaffré, « Le Burkina Faso, pilier de la "Françafrique", *Le Monde diplomatique*, janvier 2010. Cet article expose également le dispositif mis en place en France pour soutenir le président Blaise Compaoré. (<http://www.monde-diplomatique.fr/2010/01/JAFFRE/18714>)

causes exogènes, il évoque la crise économique mondiale et la crise postélectorale en Côte d'Ivoire. Pour ce qui est des causes internes, il cite « les dysfonctionnements de la justice, la corruption au sein de l'administration, les failles de la gouvernance et de la démocratie, la pauvreté, les inégalités sociales, les mutations dans notre société, la montée d'une génération nouvelle attachée à ses droits et prompt à la revendication par tous les moyens » (*idem*). Puis, il expose les mesures d'urgence prises pour apaiser la situation. Concernant l'article 37 de la Constitution, il assure qu'« il n'y aura pas de passage en force » (*idem*). Sur RFI (10/5/2011), comme évoqué plus haut, il laisse entendre qu'il n'y aura pas de modification. Au journaliste qui lui rappelle que l'an dernier le CDP avait envisagé de le modifier, Djibril Bassolet explique : « Nous sommes dans un environnement international, nous avons connu aussi à l'interne des préoccupations, [...] l'environnement aujourd'hui ne se prête pas à un pareil exercice ». Toujours est-il que la France lui a demandé « de faire savoir à son "patron" que mieux valait ne pas toucher à cet article » (AFP, 2/6/2011).

Lors de l'investiture d'Alassane Ouattara à Abidjan le 21 avril 2011, le président Sarkozy – seul dirigeant occidental à avoir fait le déplacement – s'entretient longuement avec le président Compaoré selon l'AFP (2/6/2011). Il lui pose des questions « et celle de l'article 37 [est] en filigrane » (*idem*). L'arrivée d'Alassane Ouattara dans le pays voisin pourrait expliquer à ce moment-là la nouvelle manière de traiter cet ami fidèle, qui deviendrait négligeable, le nouveau président ivoirien se montrant volontiers disposé à reprendre très vite le flambeau de pilier de la Francophonie dans la région, longtemps détenu par Félix Houphouët-Boigny :

« En plus de demander le prolongement de la présence de la Force Licorne, Ouattara souhaite même la réactivation du 43<sup>e</sup> BIMA

(Bataillon d'Infanterie de Marine) qui devait définitivement quitter la Côte d'Ivoire. En somme, Ouattara est disposé à accueillir les forces françaises dans son pays. Du même coup, il dame le pion à Compaoré qu'on soupçonnait d'avoir le même rôle auprès de la France. Quelqu'un est donc devenu dispensable.» (*Ind*, n°924, 31/5/2011)

Pour reprendre *L'Indépendant* (n°935, 16/8/2011) : « Il faut avoir du plomb dans la tête pour ne pas voir que Blaise Compaoré a fini sa "mission" historique pour l'impérialisme français. La Côte d'Ivoire va reprendre sa place et la Guinée s'insère petit à petit dans le dispositif français. » Même si la France – par la voix de son ambassadeur Emmanuel Beth (premier chef de Licorne en 2002)<sup>1</sup> – se montre disposée à accompagner le Burkina Faso « y compris dans le contexte actuel. On n'abandonne pas son ami dans les moments difficiles. » (*Sidwaya*, 7/6/2011) D'autant que l'attachement de la France au pays « tient aussi à sa dimension régionale et au rôle incontournable qu'il joue en Afrique de l'Ouest et au sein de l'Union Africaine » (*Ind*, n°939, 26/7/2011). Le Burkina Faso sait s'émanciper opportunément de l'organisation panafricaine car, à l'opposé de celle-ci, il soutient alors la France dans sa guerre en Libye. *L'Indépendant* (*idem*) rappelle « l'hommage du général ambassadeur à l'engagement du "Président, au service de la paix et

1 – « Le général quatre étoiles Emmanuel Beth, routier des bases africaines de l'armée française et frère du commandant des troupes d'élites du COS (Commandement des Opérations Spéciales) a été nommé à Ouagadougou [à l'été 2010], juste en amont du discret redéploiement de troupes françaises dans le pays au titre de la "lutte contre le terrorisme". » Cf. Survie, « Burkina Faso : des imposteurs valident la nouvelle imposture électorale de Blaise Compaoré », 26/11/2010. Disponible sur : <http://survie.org/francafrique/burkina-faso/article/burkina-faso-des-imposteurs> [4/1/2012].

de la stabilité. Si le Burkina a connu quelques mouvements d'agitation ponctuels, l'année a été très positive pour les voisins de la région et nous savons que vous y avez contribué activement. [...] De même sur les grands dossiers en cours tels la Libye ou le Darfour, l'Afrique et le Burkina Faso ont-ils leur partie à jouer au sein de la communauté internationale.» Et le Burkina Faso va effectivement jouer sa partition, en particulier sur la Libye. Dès le 17 juin 2011, Djibril Bassolet affirme que le pays est « en contact avec le Conseil national de transition (CNT) libyen avec lequel des “relations pour le futur” sont en voie d'établissement » (*Fasozine*, 23/6/2011). À ce moment-là pourtant, Mouammar Kadhafi compte sur son vieil ami Blaise Compaoré pour participer à la résolution de la crise et lui envoie un émissaire. De très vieux liens unissent les deux compères : dès le lendemain du coup d'État de 1987, Mouammar Kadhafi avait soutenu Blaise Compaoré ; ce dernier lui a renvoyé l'ascenseur dans les moments difficiles. Ainsi, il brave l'embargo contre la Libye qui entreprend de lourds investissements socioéconomiques et voilà « le Burkina sponsorisé par la Libye »<sup>1</sup> (*SlateAfrique*, 16/6/2011). Pourtant, des événements amènent les deux hommes à prendre leurs distances : l'expulsion de Burkinabé – et de nombreux Subsahariens – de Libye en 2008 ; la présence de Blaise Compaoré aux cérémonies des “soixante ans de l'État d'Israël” en 2008 que le Libyen ne lui pardonne pas, etc. *Slateafrique* (*idem*) conclut : « Blaise Compaoré semble avoir réglé son complexe d'Œdipe politique. Toujours imprévisible, il a “tué” son père “adoptif”. » D'un homme qui pourrait avoir tué son « frère » – Thomas Sankara – ce n'est peut-être pas si surprenant. Cependant ce n'est que le 24 août 2011 que le Burkina Faso officialise ce qui était déjà sa position

1 – Au niveau des infrastructures, la Libye a financé une ambassade à Ouaga 2000, un grand hôtel, une clinique, des banques, un centre commercial, une avenue, un échangeur, deux amphithéâtres à l'université de Ouagadougou, etc.

tacite, en déclarant qu'à partir de cette date le pays « reconnaît le CNT comme seul et unique représentant légitime du peuple libyen » (*Afriscoop*, 25/8/2011).

La Coopération française, qui s'est complètement décrédibilisée sur la Tunisie pendant la « révolution », ne semble pas en avoir tiré les leçons. Interviewé sur la tentation chez certains tenants du régime de modifier l'article 37 de la Constitution, le ministre français de la Coopération, Henri de Raincourt, observe que c'est un sujet qui n'est alors plus « véritablement d'actualité ; [...] je crois que la réforme de la Constitution est peut-être moins un sujet d'actualité qu'il y a quelques mois, du moins tel que je l'observe dans les medias » (RFI, 19/7/2011). Et *Bendré* (n°653) de lui répondre directement :

« À moins d'être carrément déconnecté de l'actualité burkinabé, M. le ministre de la Coopération, s'il y a un sujet qui retient l'attention des Burkinabé, c'est bien le sort de l'article 37. S'il y a une question qui divise les Burkinabé et les politiciens, c'est bien ce fameux article 37 qui d'ailleurs, a constitué le nœud gordien des travaux du CCRP [Conseil consultatif sur les réformes politiques]. »

Interrogé une semaine plus tard (*JA*, n°2638, 31/7-6/8/2011), Henri de Raincourt déclare que si la diplomatie française a un message à adresser, « tout en sachant que les autorités du Burkina sont libres, c'est de dire que les périodes de tensions ne sont pas les plus propices pour procéder à des changements de Constitution » et que « les temps ont changé ».

Si le Burkina Faso a signé ses premiers plans d'ajustement structurel en 1991 pour le plus grand malheur de sa population,

la crise sociopolitique de 2011 a été riche d'enseignements sur l'état socioéconomique du pays. Dans le contexte mondial d'austérité, elle a été l'occasion pour les maîtres de l'économie mondiale d'exiger du pays qu'il appuie plus fort encore sur la pédale d'accélérateur du néolibéralisme.

Le 4 mai 2011, le Conseil des ministres adopte trois ordonnances : deux autorisent la ratification de conventions de « don » entre le pays et l'Association internationale de développement (IDA) conclues entre le 25 janvier et le 29 mars 2011, la troisième la ratification d'un accord de prêt conclu le 6 mars 2011 entre le Burkina Faso et la Banque islamique de développement. Pourtant l'IDA, « ce sigle qui sonne comme une ONG, est en réalité un guichet de la Banque mondiale » (*Ind*, n°921, 10/5/2011). Ses services sont conditionnés à « la pauvreté du demandeur ; l'absence de solvabilité permettant à un pays d'emprunter selon les critères du marché » (*idem*).

Par ailleurs, après les conseils des ministres des 11 et 18 mai 2011<sup>1</sup>, *L'Indépendant* (n°924, 31/5/2011) croit savoir quel est le prix à payer pour ces « dons » en termes de perte de souveraineté, et le décrit dans un article intitulé « ONEA, SONABEL : L'AUTRE NOM DES PRIVATISATIONS. CE NE SERA PAS SANS CONSÉQUENCES. » Ces sociétés sont les deux seules encore publiques. Lors du conseil des ministres du 11 mai 2011, un projet de décret « portant détermination des taux et des modalités de recouvrement de la taxe de prélèvement de l'eau brute » est adopté ; un second demande au ministre de « prendre

1 – Le conseil des ministres du 18 mai 2011 adopte un décret portant création, organisation, fonctionnement et attribution des organes chargés de la privatisation des entreprises publiques en remplacement de la commission de privatisation (*Bendré*, n°644, 25/5/2011).

les mesures diligentes pour le recrutement d'un producteur indépendant [autrement dit privé] d'électricité pour la fourniture d'une puissance de 70 MW extensible à 100 MW dès 2012 ». « En procédant ainsi, le gouvernement nourrit l'ambition "de résorber [le] déficit et sécuriser l'approvisionnement du pays en énergie électrique dans le long terme [...] sans dégrader les indicateurs financiers de la SONABEL mais d'ouvrir le secteur aux investisseurs privés internationaux et de disposer de l'énergie électrique sans supporter le poids de l'investissement". (Il ne faut pas rire de cette naïveté.) » (*Ind*, n°924, 31/5/2011)<sup>1</sup>

Mais c'est après la onzième rencontre entre le gouvernement et le secteur privé que le mécanisme visant à trouver des ressources nouvelles est dévoilé. Comme cela se fait en Europe ou aux États-Unis, le ministre en charge du commerce Arthur Kafando annonce que le pays va solliciter un dispositif de financement public-privé « afin de favoriser le financement de ses grands projets de développement » (*Sidwaya*, 22/7/2011). Au Burkina Faso comme ailleurs, cela ne vise à rien d'autre qu'à la privatisation des biens communs et au renforcement de la dépendance des États à l'égard du capitalisme international. *L'Indépendant* (n°933, 2/8/2011) explique :

« Le risque n'est plus seulement que le pays perde son indépendance ou ce qui en reste. Cela est déjà fait. L'étape qui s'ouvre va consister à faire phagocyter les entreprises nationales par des firmes étrangères intéressées non par les activités dans les cuirs et peaux, la production d'électricité ou autre mais par l'usage

1— Le directeur général de l'Énergie affirme que le secteur est trop important pour être complètement libéralisé, « c'est pourquoi, en dépit de la pression de la Banque mondiale, notre pays n'a pas accepté de privatiser ce secteur. L'expérience des pays qui se sont engagés dans cette voie nous a donné raison » (*Ev*, n°216, 25/8/2011).

qu'elles pourront faire d'un État qu'elles auront entre les mains avec son armée, sa police, ses magistrats. »

Les 4 et 5 août 2011 se tient un séminaire gouvernemental à Koudougou, dénommé Conseil de cabinet élargi et délocalisé. Ce conseil ne fait que renforcer les inquiétudes. Certains départements ministériels sont censés avoir « une fonction d'appui de l'économie. La réalité est que ces départements sont livrés sans aucune réserve au secteur privé », par exemple celui des Mines, des carrières et de l'énergie (*Ind*, n°935, 16/8/2011). Le 16 août, *Le Griot* titrait « BURKINA FASO : LA BANQUE MONDIALE S'INVESTIT DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ». Les secteurs bénéficiant de ces financements sont la réduction de la pauvreté, la santé, les mines et l'électricité... « Avec la classification de Koudougou, c'est l'ensemble de la SONABEL qui perd son statut d'entreprise stratégique. Les mines présentées comme l'avenir du pays sont réduites à "appuyer" l'économie. » (*Ind*, n°935, 16/8/2011)

Ce secteur, comme d'autres, a connu de nombreux conflits sociaux. Dans ce contexte de crise, en parallèle des mouvements spontanés et populaires, de nombreuses mobilisations corporatistes ont en effet lieu. On assiste à un printemps des revendications, bien qu'elles soient, pour la plupart, très anciennes...

## HORS TEMPS

# LE PRINTEMPS DES REVENDICATIONS

Il ne s'agit pas ici de recenser tous les conflits sociaux qui ont pu avoir lieu – entreprise impossible à accomplir –, mais d'en décrire quelques-uns, ceux qui paraissent les plus singuliers en termes de modes d'action utilisés et de formes : ainsi en est-il de la contestation des mineurs appartenant à différents sites sur le territoire ; de la « révolte paysanne » des producteurs de coton qui ont boycotté la production, chose extrêmement rare en général en Afrique ; du mouvement des enseignants, soutenu par les élèves d'une manière pour le moins étonnante ; de celui des travailleurs de la SN/SOSUCO, etc.

### Finances

La « grève des financiers », qui a débuté le 13 juin 2011, a prouvé que le régime n'avait pas rompu avec la répression du mouvement social – tout comme, à la même période, contre les locataires du Village artisanal de Ouagadougou (VAO)<sup>1</sup>. Le traitement de cette

1 – Les artisans protestent contre le fait que quarante-neuf d'entre d'eux doivent quitter le VAO le 31 décembre 2011 en vertu d'un principe de rotation qui n'existait pas à la création du village. Lors d'un sit-in le 10 juin, les forces de l'ordre interviennent.

grève, quelques jours après l'opération militaire contre les mutins de Bobo-Dioulasso, est apparu comme une « reprise en main » du pouvoir, rétablissant soudainement le rapport de force classique, un moment dépassé. Dans la matinée, les agents du ministère de l'Économie et des Finances observent un sit-in spontané qui se transforme vite en sit-in illimité pour la satisfaction de leurs revendications.

« Y a pas de salaire ce mois », « Non à l'injustice » peut-on lire sur des pancartes de fortune. Les agents réclament « une augmentation du fonds commun, une prime qui leur est versée chaque semestre, ainsi que l'allocation de certaines indemnités » (*Fasozine*, 13/6/2011). Un agent explique que ces revendications sont déjà anciennes et que des propositions auraient été faites. Alors lorsqu'il a de nouveau été demandé aux directeurs de réfléchir à la question, « les agents ont considéré que c'était une façon de les divertir » (*idem*). Comprenant qu'ils disposent d'une « arme » puissante, ils menacent de ne pas procéder au versement des salaires. Abdoulaye Derra, secrétaire général de la CGT-B/Finances, s'adresse aux manifestants : « Imaginons un instant l'atmosphère sociale déjà délétère, si le corps médical, le corps enseignant, la police et autres valeureux fonctionnaires ne perçoivent pas leurs maigres salaires en fin du mois ? N'ayons donc pas peur car seule la lutte paie » (*LP*, 14/6/2011), dit-il, tout en précisant que ce mode d'action n'a pas leur préférence.

Selon les responsables syndicaux, les nominations aux postes à responsabilités ne bénéficient qu'à ceux qui « obéissent au doigt et à l'œil à M. Bembamba », le ministre de tutelle (*Obs*, 16/6/2011). Et la présence de la police à leur sit-in, vue comme une mesure d'intimidation, ne fait qu'exacerber les tensions (*LP*, 14/6/2011).

La DRH souligne que « la présente manifestation n'ayant pas suivi la procédure [un préavis de soixante-douze heures], on peut

dire qu'elle est illégale» (*idem*). Quant au sit-in, elle précise qu'il n'est pas reconnu dans l'administration publique et ajoute : « Il est dommage que les agents en arrivent là alors qu'un cadre de concertation a toujours existé et le dialogue n'a jamais été rompu. »

Le 13 juin, les forces de police sont déjà là pour disperser le sit-in ; le lendemain cinq manifestants sont blessés. « Quatre ont été touchés par des grenades lacrymogènes et un autre a eu la jambe "sérieusement atteinte" en "sautant du deuxième étage lorsque les policiers sont montés pour nous disperser dans un immeuble voisin où nous étions réfugiés" », déclare un responsable de la CGT-B/Finances à l'AFP (14/6/2011). Par la suite *L'Observateur Paalga* (16/6/2011) établit le bilan à « quatre blessés graves, sept blessés légers et une dizaine d'agents bastonnés ». À partir du 14 juin, les locaux du ministère sont occupés par la CRS. Les travailleurs du ministère rejoignent dès lors la Bourse du travail. Ils expliquent : « Au départ, nous avions prévu de faire un sit-in de 7h à 11h et le reste du temps devrait être consacré au travail. Mais le lundi (13 juin, ndlr) la police nous a chargés vers 10h. C'est ce qui explique notre présence ici à la Bourse du travail. Nous ne sommes pas en grève. Nous sommes en insécurité et quand la police s'en ira, nous reprendrons le travail comme prévu. Sit-in le matin et travail le soir. » (*Lefaso.net*, 16/6/2011) Les financiers déposent un préavis de grève de soixante-douze heures auprès du ministre de tutelle à compter du 22 juin.

Après dix jours de crise et des négociations, le travail reprend le 23 juin : les agents quittent la Bourse du travail pour retrouver leurs bureaux, malgré des propositions en deçà de leurs revendications.

## Grèves des enseignants

Le secteur de l'éducation, lui, a été émaillé durant l'année 2011 de différents conflits entre les autorités et les syndicats enseignants ou les étudiants/élèves. Nous choisissons de ne décrire que celui qui a eu lieu pendant la période insurrectionnelle entre les enseignants du secondaire de Ouagadougou et les autorités, notamment du fait du soutien assez spectaculaire des élèves à leurs professeurs. Là aussi la plupart des exigences sont très anciennes, mais au moment où les militaires obtiennent satisfaction parce qu'ils ont des armes, la non prise en compte des revendications des enseignants devient plus insupportable encore.

Le 20 mai, les élèves se rendent au ministère pour exiger le retour en classe de leurs professeurs alors en grève<sup>1</sup>. Ils exigent que les revendications de ces derniers soient satisfaites, et promettent de revenir si le problème n'est pas résolu. Trois jours plus tard, alors que leurs professeurs sont toujours en grève, des milliers d'élèves de différents collèges et lycées publics et privés de la capitale manifestent, brandissant des pancartes (« On est fatigué », « Non à une année blanche », « On veut faire cours », « Trop c'est trop, on veut avancer ») et entonnant des slogans hostiles au ministre Albert Ouédraogo (« Albert dégage »)...

Plusieurs routes sont paralysées, certains envahissent la station essence Total (*Fasozine*, 23/5/2011)... À moto, à vélo, à pied et même en bus – un bus est réquisitionné et le chauffeur contraint

1 – Les revendications sont : l'octroi des mêmes indemnités spécifiques que celles des enseignants du primaire et du supérieur, le reliquat des indemnités de logement pour les encadreurs pédagogiques, l'augmentation des indemnités de logement pour tous les enseignants, les avancements de 2007 à 2009, la réduction des effectifs dans les classes et le reclassement des conseillers pédagogiques.

de rouler au rythme de la marche (*Agence de presse Labor*, 23/5/2011) – « des milliers d'élèves se sont retrouvés sur l'avenue de l'Indépendance violant la zone dite rouge de Simon pour manifester leur colère » (*Ev*, n°210, 25/5/2011)<sup>1</sup>. Parce qu'au ministère des Enseignements secondaire et supérieur (MESS) ils ne trouvent aucun interlocuteur, certains décident de se rendre à la primature pour rencontrer Luc-Adolphe Tiao, tandis que les forces de l'ordre se positionnent devant la direction de la police nationale, le siège de la Radiodiffusion Télévision du Burkina (RTB) et l'Assemblée nationale.

Malgré la présence de gendarmes, les élèves – chose inédite – investissent la cour du Premier ministre. L'occupant principal des lieux est absent. Ils remettent alors une liste de revendications (la satisfaction de la plate-forme revendicative des enseignants ; la lumière sur la mort de leurs camarades dont Justin Zongo, etc.) à Jérôme Bougouma, qui entonne avec eux le *Ditanye* (hymne national) puis leur demande de le retrouver à leur ministère de tutelle. C'est là, devant l'immeuble abritant le ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation et le MESS, que la manifestation prend une autre tournure.

Les élèves avaient déjà envahi une première fois les locaux et les avaient libérés après l'intervention d'un de leurs délégués, d'autant qu'un agent administratif avait contribué à calmer la situation (*Obs*, 24/5/2011). Mais voilà qu'un autre agent leur demande de quitter les lieux puisque le ministre est absent. Les élèves ripostent : « Le ministre ne vaut pas mieux que nous. Nous voulons le voir, même s'il est en enfer, qu'il descende ici. » (*LP*, 24/5/2011) Puis ils envahissent les locaux, brisent les vitres, détruisent les bureaux, cassent les ordinateurs, etc. (*idem*)

1 – Sauf information contraire la synthèse des faits concernant Ouagadougou est faite à partir de ce numéro de *L'Évènement*.

Jérôme Bougouma rejoint les élèves comme convenu, mais un peu tard... Il est accompagné du ministre des Enseignements secondaire et supérieur. Le slogan « Albert Ouédraogo dégage » orne les murs de son ministère et de la primature. Les deux ministres jouent l'apaisement, promettant de faire part des revendications des élèves au Premier ministre, et annoncent qu'une réunion doit se tenir le lendemain avec les enseignants.

Les manifestants assurent qu'ils se voulaient pacifiques, mais « chacun est sorti avec son gros français. La violence n'est pas la solution, mais si on ne casse pas là, on ne va pas nous prendre au sérieux. » (*Obs*, 24/5/2011)

Ce soutien a pu sembler difficile à assumer pour les professeurs eux-mêmes. Ainsi, les syndicats annulent la marche prévue pour le 25 mai après l'irruption des élèves à la Bourse du travail (*Obs*, 26/5/2011). Le secrétaire général de la Fédération des syndicats nationaux des travailleurs de l'éducation et de la recherche (F-SYNTER), Mamadou Barro, explique : « Les élèves ont des organisations certes, mais elles ne maîtrisent pas leurs mouvements et les débordements. Si nous sortons pour une marche, ils se diront qu'une solution n'a pas été trouvée entre le gouvernement et nous. Ils vont sortir à leur tour, et ce sera les casses de nouveau. » Les élèves voulaient connaître les conclusions de la rencontre enseignants/gouvernement du 24 mai et faire part aux premiers de leur soutien inconditionnel...

Sur leurs méthodes, certains journaux sont très critiques, à l'instar de *L'Observateur Paalga* (25/5/2011), qui estime que « Hélas ! On a ouvert la boîte de Pandore » :

« Chez les élèves, les méthodes de revendication ont changé de forme et deviennent plus virulentes : d'emblée, on réclame des têtes, on exige de se faire recevoir par le ministère de tutelle. On

passera par la force si cela s'avère nécessaire. [...] On en aura vu tentant d'escalader les grilles de la primature, histoire de se faire recevoir par qui de droit : ils tenaient absolument à se faire entendre par l'autorité compétente ! Au passage, on l'aura remarqué, les enseignants pour lesquels ils disent "travailler" [...] n'utilisent pas, eux, les méthodes que les élèves emploient. »

Et c'est un fait, les élèves ou étudiants n'avaient jusque-là pas usé d'actes de vandalisme dans leurs manifestations. Ce qui n'a pas empêché qu'ils aient été souvent réprimés lors des mobilisations. Pourtant ce type de méthodes a démarré avec les mobilisations à Koudougou le 23 février en réponse à la répression à balles réelles. Entre-temps, on a accédé à toutes les revendications des mutins qui avaient usé de méthodes bien plus « virulentes » (viols, blessés, morts). Quant au fait que les élèves s'estiment en droit de rencontrer les responsables et de réclamer des têtes, il en va de même : n'a-t-on pas changé toute la hiérarchie militaire et le gouvernement suite à des sorties violentes ?

Les élèves ont souhaité rencontrer le ministre des Enseignements secondaire et supérieur, sans succès : « On nous a dit qu'il était en déplacement à Bobo-Dioulasso ou aux États-Unis (dit avec ironie). On ne l'a pas installé à ce poste pour voyager. Nous étions allés pacifiquement mais au Burkina Faso, on n'aime pas ce qui est pacifique », rapportent des jeunes filles interrogées par *L'Évènement* (n°210, 25/5/2011).

Le 26 mai, le Syndicat national des enseignants du secondaire et du supérieur (SNESS) et la F-SYNTER annoncent la signature d'un protocole d'accord avec le gouvernement.

À la fin de la grève, *Le Journal du Jeudi* (n° 1028, 1<sup>er</sup>-8/6/2011) salue les secrétaires généraux du SNESS et du F-SYNTER, car « de mémoire de syndicalistes de la IV<sup>e</sup> République, aucune grève n'a connu une issue heureuse aussi rapide que [celle-ci]. Visiblement, ils ont choisi le bon moment pour enclencher un débrayage qui a même eu le mérite de bénéficier d'un soutien massif des élèves. » Effectivement, le moment est bien choisi, toutefois sans remettre en cause les qualités intrinsèques des syndicats, il est clair que la promptitude de la résolution de ce conflit social est directement en lien avec la situation du rapport de forces politique qui prévaut, notamment depuis l'entrée en scène des militaires.

La singularité, notamment en ce qui concerne l'implication des élèves, est que pour la première fois ils n'ont pas été accusés d'être manipulés par le PCRV ou instrumentalisés à d'autres fins lors d'une mobilisation. De la même façon, ils n'ont pas été qualifiés de « casseurs » ou de « vandales », alors que cette fois il y a bel et bien eu de la casse. Surtout, les forces de l'ordre n'ont pas été chargées de les réprimer. Par ailleurs, si leur participation en soutien aux enseignants a pu être présentée comme une nouveauté<sup>1</sup>, c'était à tort.

Dans le champ universitaire, le soutien réciproque dans les mobilisations est assez ordinaire, notamment entre l'UGEB et le Syndicat national des travailleurs de l'éducation et de la recherche (SYNTER, devenu F-SYNTER en 2011). Il en est de même dans le secondaire où, lors de deux mobilisations d'importance du SNESS et du SYNTER en 1993 et 1995 pour le rétablissement intégral des indemnités de logement et l'égalité de traitement entre enseignants du public et du privé, les élèves se joignent à

1— *Bendré* (6/6/2011) par exemple note : « La participation des élèves aux côtés de leurs enseignants a été saluée par les syndicats qui y voient une nouvelle ère dans les revendications des acteurs du secteur de l'éducation ».

leurs professeurs<sup>1</sup>. Le 9 mai 1995, la situation vire même au tragique avec la mort des élèves Blaise Sidiani et Émile Zingani, tués par balles alors qu'ils manifestent pour soutenir leurs professeurs. Ainsi, la singularité du soutien des élèves aux enseignants réside plutôt dans sa forme qui s'inscrit pleinement dans le contexte émeutier alors en cours<sup>2</sup>...

### Producteurs de coton

Le climat protestataire que connaît le pays gagne le monde paysan avec les producteurs de coton. Le Burkina Faso est avec le Mali le premier producteur sur le continent (*J'Awab*, 13/3/2012). La Sofitex<sup>3</sup>

- 1— Baux, S., *Les familles lobi et l'école : entre rejets mutuels et lentes acceptations. Socio-anthropologie du système scolaire et des pratiques familiales de scolarisation au Burkina Faso*, thèse de sociologie soutenue en 2007, EHESS.
- 2— À d'autres endroits également, les élèves ont soutenus leurs professeurs. C'est le cas par exemple des élèves du secondaire à Gaoua, le 24 mai. Le siège provincial du CDP est incendié, le pied-à-terre du chef de l'État est saccagé, la DRESS du Sud-Ouest et le gouvernorat sont attaqués (*LP*, 25/5/2011). À Ouahigouya, le 25 mai, alors que les enseignants revendiquent des indemnités spécifiques, les élèves manifestent avec eux – tout comme à Houndé – car ils estiment que c'est « une lutte noble pour une cause juste » (*LP*, 30/5/2011), etc.
- 3— Trois sociétés cotonnières se partagent le pays : La Sofitex – la plus importante – (très liée à Monsanto), la Socoma, Société cotonnière du Gourma (Est) et Faso coton qui aurait été créée pour commercialiser le coton ivoirien durant la crise qu'a connue la Côte d'Ivoire (*Indépendant*, n°933, 2/8/2011). Jusqu'en 2008, la société publique française Dagrís détient un tiers des parts de la Sofitex et contrôle à 90 % la Socoma. Dagrís, devenue Géocoton, est privatisée en 2008 (un consortium français détenu à 51 % par Advens du franco-libano-sénégalais Abbas Jabber et à 49 % par la CMA-CGL du Français Jacques Saadé). L'Agence française de développement en détenait 14 % jusqu'en février 2010. Cf. « Compaoré livre les paysans ouest-africains à Monsanto », *Billets d'Afrique*, n°204, juillet-août 2011.

(Société burkinabé de fibres et textiles) reste l'une des rares sociétés en Afrique à avoir résisté aux crises répétées de la fibre sur le marché mondial (RFI, 10/6/2011). Le pays est un véritable laboratoire pour Monsanto, et si la plupart des articles de presse de 2011 sur les conflits dans le secteur n'ont pas fait référence aux OGM, les producteurs de coton n'auraient probablement pas atteint un tel degré d'exploitation et de paupérisation sans le choix politique de leur ouvrir grand les portes du pays. Trois ans après avoir été autorisé à la commercialisation, le coton BT « représente déjà 70 % de la production totale de coton » en 2011<sup>1</sup>. L'offensive de Monsanto sur le pays, volontiers accueillie par le pouvoir, date de plus d'une décennie. Dès 1999, la firme entame ses premiers essais, malgré la législation internationale qui impose certaines précautions comme préalable à ce type de cultures<sup>2</sup>. Ce n'est qu'en 2006 que l'État régularise la situation (loi sur la biosécurité, création d'une agence nationale de la biosécurité<sup>3</sup>). Si les résistances sont nombreuses, la situation de monopole dans la distribution des intrants (engrais et pesticides) et dans la commercialisation du coton de la pro-OGM Sofitex rend difficile l'opposition à cette culture. *L'Indépendant* (n°933, 2/8/2011) explique :

« [...] La situation [de 2011] était prévisible et avait été prédite dès 2005, notamment par le Comité de veille sur les OGM au Burkina Faso [qui] avait perçu que l'enjeu majeur pour les firmes n'était pas tant le coton lui-même. En effet, le coton burkinabé est peut-être la première exportation du pays<sup>4</sup>. Sur le marché international, c'est

1— « "Le Burkina Faso est le cheval de Troie des OGM en Afrique" : interview de Ousmane Tiendrébéogo, secrétaire général du SYNTAP », *Le Journal des Alternatives*, 28 juin 2011.

2— « Le coton transgénique du Burkina : résistances et polémiques », *Défis Sud*, août-septembre 2009, n°90.

3— *Idem*.

4— Ce n'est plus vrai depuis 2009, année où l'or a supplanté le coton.

une goutte d'eau dans un océan. [...] En revanche, c'est une aubaine pour les firmes semencières et d'intrants pour prendre en otage les productions des pays faibles. Que le paysan produise ou non, il devra s'acquitter des frais d'intrants. Dès lors que le vendeur d'intrants se confond avec l'acheteur désigné de la production comme c'est le cas au Burkina Faso, l'un et l'autre c'est-à-dire le même, peut se permettre de n'avoir aucun égard pour le paysan, encore moins pour sa production. Ses calculs, faits à l'avance sur la base du prix de ses intrants, l'instruisent sur le prix à imposer au producteur pour rentrer dans ses fonds. Que le coton soit bon ou mauvais, cher ou coûteux, n'ont aucun effet sur lui. En clair, Monsanto n'a que faire du coton du Burkina Faso. Elle n'est pas productrice ni commerçante de coton. C'est une firme chimique qui produit et vend des intrants. Le coton pour elle est un marché comme celui du maïs dont on verra sans doute aussi les effets dans les jours à venir, le mil, le riz et tout le reste. Du reste les cotonculteurs qui aujourd'hui "défendent leurs champs", ne se doutent pas que moins il y aura de producteurs, plus ils seront seuls à supporter les frais de Monsanto. Il est indécent dans ces conditions de désigner des "saboteurs" de l'économie nationale, des "preneurs d'otage", et de tous ces noms d'oiseaux qui fleurissent à travers la presse. Le réel problème qui se pose aujourd'hui est de savoir est-ce qu'un paysan, quel qu'il soit, est libre de produire du coton de son choix, d'utiliser des intrants de son choix (fumures organiques, pesticides concurrentes...) et de vendre ce coton à qui il veut sur le marché de son choix. Si la réponse est oui alors tous les "boycotteurs" devraient être mis en prison. Si en revanche c'est non, les chroniqueurs devraient redescendre sur terre. Dans tous les cas, le réveil des campagnes doit nous réveiller sur nos égarements [...]. »

Et, en effet, « le réveil des campagnes » s'est fait brutal...

Du côté des paysans producteurs de coton, c'est surtout le prix d'achat de leur production qui cristallise le mécontentement. En mars 2011<sup>1</sup>, on leur annonce un prix de 245 FCFA/kg (coton 1<sup>er</sup> choix<sup>2</sup>) et 220 FCFA/kg (2<sup>e</sup> choix<sup>3</sup>), au moment où les prix sur le marché international a augmenté de 65 % (environ 2000 FCFA/kg).

Dans le même temps le prix des intrants (engrais et pesticides), lui, a augmenté. « Trop c'est trop », ils revendiquent une équité afin que les producteurs puissent vivre de leur métier. Ils exigent :

- 500 francs CFA le kilo ;
- la baisse du prix des intrants ;
- le départ du directeur général de la Sofitex (Société burkinabé de fibres et textiles) qui les méprise, et celui du directeur de développement de la production, Georges Yaméogo (*Xinhua*, 27/4/2011), faute de quoi ils engageront une « révolte paysanne ».

1– Lors d'une rencontre, l'Association interprofessionnelle du coton du Burkina explique que le prix du kilo de coton est fixé par la Bank of Africa (en prenant pour référence ceux des deux dernières années et les prévisions pour l'année en cours) qui elle-même le soumet à l'État, à l'Agence française de développement et à la Banque mondiale pour appréciation. La fixation des prix des intrants est la moyenne des prix des trois sociétés cotonnières burkinabé. Lors du lancement de la campagne cotonnière 2011-2012, la Sofitex juge négative la campagne précédente : « Malgré des dispositions qui ont été prises par la Sofitex pour que les acteurs puissent profiter de l'embellie du coton sur le marché mondial par l'augmentation de la production, la campagne écoulée a connu une baisse jamais égalée à la grande désapprobation des partenaires financiers. [Un] recul de 11 % par rapport à l'année écoulée. » (*LP*, 17/5/2011)

2– Coton graine blanc propre sans corps étrangers.

3– Coton graine terne avec corps étrangers (feuilles mortes, etc.) parfois mouillé.

Si pour le gouvernement le relèvement du prix du kilogramme de 210 (prix 2010) à 245 francs CFA « est déjà un geste important », pour certains producteurs il s'agit d'« une diversion, une grosse tromperie [...]». Le gouvernement a donné d'une main et a repris de l'autre, en augmentant le prix des intrants agricoles. » (*Ev*, n°215, 10/8/2011)

Divers modes d'action – gagnant en radicalité dans le temps – sont adoptés par les paysans : pétitions (dont une est initiée par l'Union provinciale des producteurs de coton – UPPC – du Houet, une des vingt-sept sections de l'Union nationale des producteurs de coton du Burkina, UNPC-B) ; coalition des producteurs dans la Boucle du Mouhoun ; marches ; jusqu'au boycott de la campagne cotonnière.

Trois jours après une marche organisée à Bobo-Dioulasso le 26 avril en direction du gouvernorat des Hauts-Bassins, l'UNPC-B – pourtant censée représenter les paysans – dénonce la manifestation menée par un « groupe de protestataires » : l'Union est « une structure organisée et cette marche ne s'est pas faite par voie légale » puisqu'elle n'a pas été consultée au préalable (*Fasozine*, 30/4/2011). Elle rappelle : « Nous sommes une association paysanne apolitique, quand des manifestants réclament en plus la démission des autorités de ce bureau, la marche prend alors une tournure politique, dans laquelle nous ne nous reconnaissons pas »<sup>1</sup> (*idem*). Il faut toutefois noter que l'UNPC-B détient un tiers du capital de la Sofitex<sup>2</sup> et qu'elle a été mise en place par son directeur général. Par ailleurs, l'Union estime que « revendiquer 500 francs CFA par

1– Quelques mois plus tard, des producteurs de coton accuseront le président de l'UNPC-B et son bureau de malversations financières (*Ev*, n°225, 25/11/2011).

2– « "Le Burkina Faso est le cheval de Troie..." », *art. cit.*

kilo de coton graine est utopique» (*LP*, 5/5/2011)... Il reste que c'est cette déclaration qui a semble-t-il suscité la marche du 12 mai à Dédougou où toutes les régions cotonnières se donnent rendez-vous (*Ev*, n°215, 10/8/2011), certains producteurs de coton considérant que « la crise repose sur la question de la légitimité du bureau de Karim Traoré [le président de l'UNPC-B] », qui n'a d'ailleurs pas été élu. Le lendemain, le président de l'UNPC-B enjoint aux manifestants d'« abandonner la rue pour [leurs] champs » (déclaration UNPC-B, 13/5/2011). L'Union considère que les « instigateurs des marches » veulent « semer la division » dans ses rangs. Elle rappelle une fois encore qu'elle est le seul cadre légal de lutte, blâmant « les membres de la nébuleuse "coalition des producteurs de la Boucle du Mouhoun" » (*idem*). Elle montre aussi du doigt l'UPPC/Houet, « seule union sur les vingt-sept que compte l'UNPC-B, à avoir ouvertement pris fait et cause pour les anciens membres du Conseil de gestion et pour les marcheurs » (*idem*). Plus tard, le président maintiendra que « les grévistes avaient d'autres projets derrière la tête » que ces revendications (*Sidwaya*, 5/9/2011).

Un mot d'ordre de boycott de la production de la campagne cotonnière 2011/2012 est lancé pour obtenir la satisfaction des revendications. Les relations sont délétères entre partisans et non-partisans du boycott. Certains producteurs ne respectant pas le mot d'ordre sont battus ou voient leurs plants de coton arrachés par d'autres paysans comme à Koloko (*LP*, 13/6/2011), dans la zone cotonnière de N'Dorola, de Dédougou et de Moralaba (*LP*, 6/7/2011), à Zanfara (*Sidwaya*, 15/7/2011), dans le nord Kenedougou où plus de deux mille hectares de coton sont détruits (*Pana*, 25/7/2011).

Les affrontements prennent une tournure tragique : dans la Boucle du Mouhoun, « des cotonculteurs en sont venus à se tirer

dessus comme de vulgaires lapins», faisant au moins un mort et de nombreux blessés (*Obs*, 25/7/2011). Dans la province des Balé, on dénombre deux blessés gaves et quatre morts, des boycotteurs victimes des non-boycotteurs. Selon le maire de la commune rurale de Yaho, « ils auraient été abattus [...] par des producteurs de coton qui ont décidé de protéger leurs champs » (*Burkina* 24, 25/7/2011). Toujours selon le maire, plus d'un millier de champs auraient été dévastés depuis le début des manifestations en juin (*Pana*, 25/7/2011). Le 22 juillet, dans la commune rurale de Bana, toujours dans la province des Balé, des affrontements opposent les producteurs. Tôt le matin, le griot invite « vieux et jeunes, à se tenir prêts à défendre » la commune ; des rumeurs font en effet état de la destruction des champs de coton par des frondeurs venus de plusieurs villages (*Sidwaya*, 27/7/2011<sup>1</sup>). « Quelques instants seulement après le passage du griot, la place de l'ancienne mairie a refusé du monde en armes venu de tous les quatre coins de cette commune de 10 villages. Des machettes, haches, lances, flèches, frondes, mais aussi un nombre important de fusils de chasse de calibre 12, ainsi que des fusils traditionnels constituent l'essentiel de l'armement de cette population qui entend défendre, par tous les moyens, ses champs de coton. » L'arrivée de la population dans les champs prend un tour dramatique, « des coups de feu par-ci et coups de machettes, par-là ». Cinq personnes sont grièvement blessées par balles ou par coups de machettes. Des véhicules de "frondeurs" sont détruits ou emportés, tandis que certains d'entre eux échappent de peu au lynchage...

À d'autres endroits c'est la solidarité entre et avec les paysans qui est remarquable. Par exemple, dans le Kenedougou, à Zanfara,

1 – Les informations sur la journée du 22 juillet à Bana sont toutes extraites de ce numéro de *Sidwaya*.

le 4 juillet, après l'arrestation de quelques « meneurs » du boycott par plus de cent éléments des forces de l'ordre, les producteurs exigent leur libération (*Sidwaya*, 15/7/2011). Devant leur échec ils se rendent à Deina où plus de cent hectares de coton et du matériel sont détruits et où ils affrontent les forces de l'ordre (*idem*). Le 12 juillet, un habitant de Syn (près de Dédougou) est arrêté, accusé d'avoir arraché des plants de coton : sept cents personnes venues de villages voisins (Safané, Kona, Bagassi et Pompoï), équipées de dabas<sup>1</sup>, lance-pierres, machettes, etc. se rendent à Bakuy pour exiger sa libération immédiate (*LP*, 14/7/2011). Après la destruction de champs à Pompoï, plusieurs paysans sont arrêtés. Pour exiger la libération de leurs camarades, environ mille producteurs de plusieurs localités de la province, armés de coupe-coupe et de bâtons, marchent le 20 juillet vers la capitale provinciale, Boromo. Cette marche entraîne la fermeture des services publics, du marché, des boutiques, de la station d'essence et sème la panique (*Pana*, 25/7/2011).

L'État réagit en réprimant les paysans « frondeurs », les forces de l'ordre sont envoyées à plusieurs endroits. D'autant que les paysans ont montré leur détermination. Le 8 juin, le directeur général de la Sofitex est limogé, après seize ans à la tête de l'entreprise. Le gouvernement espérait sans doute stopper cette « révolte paysanne » en satisfaisant cette revendication, mais tel n'a pas été le cas.

Dans la Boucle du Mouhoun, où la lutte a été particulièrement importante, des protestataires sont arrêtés et détenus. Dans le Nord Kenedougou, après la destruction de champs et l'arrestation d'une trentaine de personnes, par peur des représailles et des arrestations, des populations entières fuient de l'autre côté de la frontière au Mali, où les autorités locales sont sollicitées pour faire

1 – Sorte de houe couramment utilisée en Afrique occidentale.

face à l'afflux de paysans burkinabé (*Sidwaya*, 25/7/2011). À Zanfara, à la suite de la destruction de champs, deux contingents des forces de sécurité sont envoyés pour arrêter les manifestants (*Sidwaya*, 15/7/2011). Le 22 juillet, à Bana (Balé), des détachements de CRS procèdent à une vingtaine d'interpellations (*Sidwaya*, 27/7/2011).

Le 25 juillet, une délégation du gouvernement rencontre les producteurs boycotteurs à Boromo (*Pana*, 27/7/2011). Elle dénonce « une manipulation de la situation » et promet que « toutes les personnes impliquées dans ces troubles seront retrouvées et jugées » (*Bendré*, n°654). Au sortir de cette rencontre, la section des recherches de la gendarmerie de Bobo-Dioulasso procède à des arrestations. Plusieurs grands producteurs de renom faisaient partie des personnes arrêtées selon les informations de *Le Pays* (1<sup>er</sup>/8/2011) et ont été libérés le 29 juillet.

À Yaho<sup>1</sup>, une liste de meneurs présumés de la révolte est établie, les gendarmes interviennent et procèdent à plusieurs arrestations. Si le suspect est absent, on arrête un voisin ou un frère... Pourtant dans ce village où le boycott est alors largement suivi, la population affirme être restée en marge de la destruction des champs. Mais à partir de ces arrestations, elle décide de détruire des plantations, notamment celles de celui qu'elle suspecte d'avoir donné aux autorités locales la liste des personnes à arrêter. « Toutes les couches de la population ont joué un rôle actif dans cette marche du coton » : les plus âgés ont apporté leur soutien moral ; les plus robustes ont détruit les champs ; les femmes et les enfants ont affronté les gendarmes dans le village, les premières armées de leurs ustensiles de cuisine, de cailloux et troncs d'arbres dont elles se sont servies pour rendre difficile la progression des gendarmes...

1 – Sauf indications contraires toutes les informations sur Yaho proviennent de *Ev*, n°215, 10/8/2011.

Pendant cette révolte paysanne, certains organes de presse ont fait preuve d'incompréhension, si ce n'est de mépris en utilisant des mots très durs pour fustiger les « saboteurs » de l'économie nationale. *Le Pays* (12/7/2011), par exemple, alerte sur le « PÉRIL SUR L'OR BLANC », car il estime que « le coton est une des mamelles de l'économie nationale et la prise en otage de sa production est un moyen de négociation important pour les frondeurs ». *L'Express du Faso* (7/6/2011), quant à lui, compare les producteurs aux mutins de Bobo-Dioulasso (dont nous reparlerons), et estime que l'armée devrait être envoyée pour mater ces paysans. Pourtant, en boycottant la campagne, ces paysans qui ne vivent que de la vente de leur production sont les premiers à en pâtir. S'ils ont choisi de se sacrifier, c'est parce qu'après des décennies d'exploitation par la Sofitex, les cours du coton au plus haut ont eu raison de leur patience : « Nous avons l'impression que tout est mis en œuvre pour spolier le producteur au profit de la Sofitex. Aujourd'hui, nos yeux sont ouverts », témoigne l'un d'entre eux (*Sidwaya*, 5/9/2011).

Il reste que cette lutte aura sans doute des conséquences durables sur les relations sociales entre producteurs de coton, alors même que la condition paysanne est l'une des pires en terme d'exploitation et que la défense efficace des intérêts communs exige une solidarité de tous ces paysans vivant de la production cotonnière.

Au début de l'année 2012, le directeur général de la Sofitex, Jean-Paul Sawadogo, déclare que pour la campagne 2012-2013 les producteurs « y compris les frondeurs » sont disponibles pour s'investir dans la production (*Lefaso.net*, 31/1/2012). Après la révolte paysanne de la campagne 2011-2012, il annonce : « En plus des 245F/kg le prix d'achat, il leur sera reversé un prix complémentaire que nous n'avons pas encore déterminé mais qui pourrait se situer entre 10 à 15F/kg, ce qui va ramener à près de 255 à 265 francs le

prix du kg!» (*idem*)... En un an, les cours du coton ont chuté de moitié (*JAwab*, 13/3/2012).

## SN/SOSUCO

La nouvelle société sucrière de la Comoé (SN/SOSUCO), située à Bérégaougou (près de Banfora), est la deuxième plus grande entreprise en termes d'emplois et le premier employeur privé du pays (trois mille salariés dont huit cents permanents, quatre cents saisonniers et plus de mille huit cents employés<sup>1</sup>). Dès sa privatisation en 1998, dans le cadre de l'ajustement structurel néolibéral, des conflits sociaux éclatent à tel point que la sécurité du directeur général, contesté, avait été renforcée par des gendarmes (*Obs*, 20/1/2011) ; en 1999, une grève de quatorze jours avait conduit au licenciement de huit délégués syndicaux (*LP*, 1/9/2010) ; etc. Le conflit de 2011 couve en fait depuis 2010, quand la direction a entrepris de rendre caduc le statut du personnel datant du temps où l'entreprise était publique pour l'adapter au principe de surexploitation néolibérale ou de flexibilisation du travail pour le bonheur du capital. Les travailleurs lui reprochent aussi d'avoir recours à la sous-traitance, considérée comme plus rentable, et par conséquent de procéder à des licenciements abusifs. L'année 2010 a été marquée par un bras de fer entre la direction et les travailleurs. Un comité de médiation a été installé. Malgré tout la direction prend des décisions unilatérales en dehors de ce cadre qu'elle a pourtant accepté. Ainsi, l'année 2011 commence par une grève spontanée, déclenchée le 26 janvier, contre « la violation flagrante des libertés » : diverses tentatives d'intimidation (« les coups de fil et autres messages anonymes de menaces »), d'entrave aux libertés syndicales

1 – <http://www.sn-sosuco.com/fr/qui-sommes-nous/vue-densemble.html>  
[29/6/2011]

et de représailles tout au long du conflit, notamment l'interdiction des assemblées générales, des affiches syndicales<sup>1</sup>... Les travailleurs exigent le départ de l'équipe de la direction générale et l'arrêt des licenciements abusifs. La direction dépose une plainte en justice contre six délégués syndicaux et trois délégués du personnel (*idem*) pour « débrayage illégal » (*Obs*, 21/2/2011).

Après une nouvelle médiation du gouvernement, les travailleurs présentent une plateforme revendicative en sept points, dont :

- le départ du directeur général ;
- le retrait pur et simple de la plainte déposée par la SN/SOSUCO contre les représentants des travailleurs ;
- le respect des libertés syndicales ;
- l'arrêt du plan de compression du personnel (*Obs*, 1<sup>er</sup>/2/2011).

L'exigence du départ du directeur général est rejetée, mais la délégation gouvernementale propose la relance du Comité de conciliation mis en place l'année précédente afin qu'il fasse des recommandations. En attendant le travail reprend, jusqu'au 6 juin où les travailleurs décident d'un arrêt de travail spontané pour dénoncer l'attente trop longue de la médiation depuis le 9 février. Ce mouvement a à sa tête les travailleurs saisonniers qui exposent les implications du recours à la sous-traitance : les travailleurs temporaires ne peuvent plus espérer une embauche, l'entreprise s'exonère de la prise en charge des accidents du travail, etc.

Le 7 juin, les grévistes bloquent la N7 pour empêcher la circulation entre Banfora et Bobo-Dioulasso pendant près de deux heures. La gouverneure de la région des Cascades reçoit une délégation de travailleurs (les autres poursuivent le sit-in à l'usine), les autorités administratives et politiques, les représentants du patronat, les

1 – Déclaration des syndicats CGT-B, CNT-B, CSB, FO/UNSL, ONSL, USTB, syndicats autonomes du 14/2/2011.

responsables des forces de sécurité et l'inspection du travail. La grande absente est... la direction de la SN/SOSUCO elle-même. On assure les travailleurs de la poursuite de la médiation. Deux jours plus tard, même scénario : dès six heures du matin des barricades sont érigées sur la N7. La tension entre les grévistes et les voyageurs bloqués est vive : un transporteur, tentant de forcer le passage, est envoyé à l'hôpital après avoir été blessé (*Obs*, 13/6/2011). Les grévistes sont semble-t-il « munis de coupe-coupes et de gourdins » (*idem*). Certains d'entre eux veulent convaincre leurs camarades plus déterminés de lever le blocage, en vain... Alors que les forces de l'ordre tentent de faire croire que le blessé est décédé, les grévistes « médiateurs » débloquent eux-mêmes le passage, tandis que la foule clame : « On ne bouge pas » (*idem*). Finalement, la grève se poursuit dans l'usine à travers un sit-in.

Se sentant menacés, les dirigeants de l'usine avaient "disparu" dès le 6 juin. Le directeur général explique cette fuite par la « séquestration du personnel de l'entreprise pendant plusieurs heures. On a assisté à un incendie de motos. Des gens ont été bastonnés. [...] Il y a aussi le blocage par deux fois de la route nationale n°7 et des menaces sur les cadres de l'entreprise et particulièrement sur le directeur que je suis. [...] On ne peut pas considérer aujourd'hui que le site de l'usine est en sécurité malgré la présence des gendarmes. » (*Sidwaya*, 21/6/2011) Cela expliquerait qu'il se soit réfugié dans sa résidence de Bobo-Dioulasso – à environ quatre-vingt-cinq kilomètres de Banfora – avec une dizaine de cadres de la société.

Malgré les discussions en cours, la direction annonce, le 10 juin, la mise en chômage technique des travailleurs pour une durée minimum de deux mois, afin de permettre une reprise sereine après le troisième mouvement social en quatre mois. Ce n'est pas gagné... La personne en charge de l'affichage de cette mesure est battue (*LP*, 13/6/2011), deux cadres de l'entreprise voient leur villa brûler le soir même... Les forces de l'ordre sont déployées. Les

organisations syndicales de la province de la Comoé jugent la décision illégale (conférence de presse, 16/6/2011). Les délégués syndicaux estiment que ce conflit n'est qu'un prétexte saisi par le directeur général pour mettre en œuvre son plan de licenciement massif, ce que celui-ci dément (*Sidwaya*, 21/6/2011). Sur l'illégalité de la démarche, il réplique qu'« il n'y a pas de chômage technique. [...] J'ai effectivement pris une note dans laquelle j'ai dit que je mettrais les travailleurs en congé puis en chômage technique pour une période de deux mois pour apaiser le climat social. Mais cette note n'a pas été appliquée, puisque nous n'avons pas pu accéder au site de l'usine. » (*idem*)

C'est en réaction à cette initiative du directeur général que l'ensemble des organisations syndicales de la Comoé, le MBDHP et la CCVC/Cascades organisent une marche le 17 juin, pour exiger :

- la levée du chômage technique ;
- la suspension de la sous-traitance ;
- le rétablissement d'un dialogue social sincère.

Les autorités burkinabé ayant pris fait et cause pour la direction de l'entreprise, des éléments de la CRS sont positionnés, prêts à intervenir contre les manifestants. Environ mille personnes participent à la marche (*LP*, 22/6/2011) : « Des femmes (aussi bien des employées de la boîte que des femmes des travailleurs), des enfants, des jeunes, des travailleurs du secteur public et privé de la place, des retraités, comme un seul homme, [protestent] contre les agissements de la direction de la SN-SOSUCO et la complicité supposée du gouvernement » (*Obs*, 20/6/2011). En effet, les travailleurs dénoncent l'attitude de ce dernier « qui consiste à assurer la protection des investisseurs dans l'illégalité au détriment des intérêts vitaux des travailleurs, à conforter la direction dans les violations répétées des libertés » (*idem*). Les pancartes et slogans

rèvent l'inquiétude de toute la région : « Nous, enfants de travailleurs, disons non à la fermeture programmée de la SN-SOSUCO » ; « Non et non à la sous-traitance » ; « DG on veut pas, victoire au peuple » ; « À bas les patrons qui bâillonnent leurs travailleurs » ; « L'État dort, les sociétés industrielles malades meurent, le peuple vous tient à l'éveil » ; « Capitalisme a pour ingrédient corruption » ; « Sauvons la SN-SOSUCO, c'est sauver toute la région et tout le Burkina » ; etc. (*idem*)

Finalement, le 22 juin 2011, un protocole d'accord est signé entre la direction et les travailleurs. La direction s'engage :

– au retour du statut du personnel de 1997 en attendant l'adoption d'un nouvel outil ;

– à l'arrêt du plan de compression du personnel déguisé en départs « volontaires » et à la réhabilitation des travailleurs qui en ont été victimes ;

– à résoudre les problèmes qui seraient liés au redéploiement consécutif à la sous-traitance et à user de son influence pour inciter les sous-traitants à se conformer aux textes en vigueur (*Sidwaya, 23/6/2011*).

Le travail reprend le lendemain, en attendant le procès de vingt-deux travailleurs, en majorité des délégués du personnel et des responsables syndicaux. Ils sont accusés de « coups et blessures volontaires, dégradation volontaire de bien mobilier d'autrui et vol de pneus et de sucre » après une plainte de la direction à laquelle se sont associés des plaignants individuels. Le procès se déroule le 10 janvier 2012 au Tribunal de grande instance de Banfora, son président ayant refusé la demande des prévenus de le reporter pour pouvoir préparer leur défense. Les CRS et les gendarmes sont présents pour « sécuriser » l'événement (*Obs, 12/1/2012*). L'affaire est mise

en délibéré pour le 31 janvier 2012. Ce jour-là<sup>1</sup>, deux avocats – qui ont pris l'affaire en cours – interviennent. Entre autres, ils révèlent les méthodes de la direction de l'entreprise : certains prévenus s'étaient semble-t-il vu offrir des promotions contre la dénonciation de leurs camarades. C'est leur refus de la corruption et de la délation qui expliquerait leur présence au tribunal. Les avocats dénoncent par ailleurs l'absence de preuves dans ce procès (même de certificats médicaux), or le doute est censé toujours profiter aux accusés. Ils rappellent que si certains faits semblent avérés, c'est « une marée humaine » qui s'est mobilisée et non seulement les vingt-deux prévenus... Dans une lettre adressée aux responsables des structures syndicales et délégués du personnel de l'entreprise datée du 26 janvier 2012, les secrétaires généraux des centrales syndicales et syndicats autonomes du pays déclarent : ce que la direction de la SOSUCO espère à travers ce procès, « c'est une condamnation des responsables et militants syndicaux qui va effrayer les travailleurs et les éloigner de l'activité syndicale. Une telle condamnation contribuerait à affaiblir le mouvement syndical, toutes choses qui lui permettraient d'imposer les mesures antisociales qu'elle envisage ou met déjà en œuvre. » (*Obs*, 2/2/2012) Elles insistent alors « sur l'implication au maximum des travailleurs dans la gestion de ce procès et ce dans la sérénité ». Par exemple, « il importe que le personnel de la société soit mobilisé pour la suite de ce procès et surtout faire face à d'éventuelles condamnations gratuites ». Par ailleurs, poursuivent-elles, « il convient de solliciter la contribution des militants et des travailleurs pour la prise en charge de l'avocat qu'elles ont sollicité pour la défense de leurs camarades même si au niveau national des mesures sont prises également pour apporter l'appui nécessaire » (*idem*).

1 – Sur l'intervention des avocats, toutes les informations sont issues de *Obs*, 2/2/2012.

Au final, le 13 mars 2012<sup>1</sup>, huit prévenus sont condamnés à seize mois de prison ferme, à payer quarante millions de francs CFA de dommages et intérêts à la SN-SOSUCO et à verser 3 500 000 francs CFA et 2 500 000 francs CFA aux deux cadres dont les domiciles avaient été incendiés. Oumar Soma de la CGT-B/ Cascades déclare : « Nous regrettons que le tribunal en soit arrivé là parce que jusqu'à preuve du contraire, la culpabilité de nos camarades n'a pas été établie. [...] Tout ce qui était reproché aux différents travailleurs n'était pas des faits qui étaient établis, c'était sur des accusations »... Les travailleurs ont décidé de faire appel.

### Mines

Si le coton était considéré comme la première richesse du Burkina Faso jusqu'en 2008, l'or, exploité depuis les années 1980 dans le pays, l'a supplanté depuis. « En trois ans, le pays est devenu le quatrième producteur d'or du continent, derrière l'Afrique du Sud, le Ghana et le Mali » et « quelques 605 permis de recherche ont été délivrés à des sociétés canadiennes, australiennes, britanniques, sud-africaines... » (*JA*, 12/3/2012) Le pays compte sept grandes mines en activité, créatrices, selon les autorités, de quatre mille emplois directs (*LP*, 23/11/2011).

En 2010, la production d'or a contribué de 62,77 % aux recettes d'exportation du pays et de 7,7 % au Produit intérieur brut. « En 2011, cette contribution devrait atteindre [...] 620 milliards de francs CFA de recettes d'exportation pour une contribution au PIB de 12,12 %. » (*Sidwaya*, 15/2/2012) Ainsi, depuis 2008, les rentrées fiscales pour l'État burkinabé « ont quasiment été multipliées

1 – Sur ce verdict, toutes les informations sont issues de *Obs*, 14/3/2012.

par dix»<sup>1</sup>. L'or est exploité artisanalement dans le pays depuis très longtemps, avec une certaine ruée dans les années 1980, malgré tous les dangers liés à l'orpaillage. Le boum minier (exploitation industrielle) de ces dernières années, dont les bénéficiaires sont les compagnies internationales, repose sur le pillage légal des ressources naturelles et la surexploitation de la main d'œuvre. Cette industrialisation est présentée comme une richesse qui viendrait au secours des populations rurales et permettrait leur épanouissement. Mais il semble bien que la pollution, les problèmes sanitaires, les déplacements de population, les pertes de terres cultivables, les profanations des lieux de cultes, le Code minier insuffisant et non appliqué, les conditions de travail d'un autre âge fassent plutôt leur malheur. « Plus qu'un boom minier, c'est un boom esclavagiste qui a cours au Burkina. »<sup>2</sup>

Par ailleurs, la part des recettes revenant à l'État dans l'exploitation de l'or est minime : 10 % en moyenne. La plus grande exploitation, celle d'Essakane avec laquelle le pays venait « définitivement [d']entrer dans le cercle fermé des pays miniers d'Afrique »<sup>3</sup> comme s'en félicitait l'ancien Premier ministre Tertius Zongo le 7 octobre 2010, est la propriété de la société canadienne IAMGOLD Corporation qui détient 90 % des parts. Celle d'Inata appartient pour 90 % à

1 – *Vente d'or au Burkina Faso* : <http://www.orpostal.biz/2012/02/24/ventes-d-or-au-burkina-faso/> [12/3/2012].

2 – *Billets d'Afrique* (Survie), n°175, décembre 2008, <http://survie.org/billets-d-afrique/2008/175-decembre-2008/article/le-nouvel-eldorado-de-l-esclavage> [15/3/2012].

3 – *Afrique Expansion*, 8/10/2010, « Burkina Faso : “définitivement entré dans le cercle fermé des pays miniers d'Afrique” ? » Disponible sur : <http://www.afriqueexpansion.com/produits-africains-/1109-burkina-faso-l-definitivement-entre-dans-le-cercle-ferme-des-pays-miniers-dafrique-r.html> [1/7/2011].

Avocet Mining, une société britannique, actionnaire majoritaire de la Société des mines de Bélahouro (SMB). La mine de Taparko est exploitée par la Société minière de Taparko (SOMITA), dont le groupe canadien High River Gold détient 90 % des parts. Le permis d'exploitation du gisement de Kalsaka a été octroyé à Kalsaka Mining SA, filiale de Cluff Gold, un groupe britannique, à 78 % ; Investissement moto agricole réalisation Burkina (IMAR-B) pour 12 % ; et l'État burkinabé pour 10 %. Le site de Pelegtanga est exploité par la société russe Pinsapo Gold. La mine de Banouassi est exploitée par Epsilon Gold dont les capitaux sont 100 % burkinabés...

En 2011, le secteur minier a été secoué par une série de conflits sociaux. Sur plusieurs sites, il s'agissait d'un énième mouvement, comme à Taparko où la situation était tendue depuis que l'or avait commencé à être exploité industriellement (*Ev*, n° 182, 25/2/2010<sup>1</sup>). Les griefs contre l'exploitation industrielle de l'or et donc contre les sociétés minières sont pratiquement communs à tous les sites : expropriation des terres des paysans contre une indemnisation insignifiante ; raréfaction de l'eau ; augmentation du coût de la vie (avec l'arrivée de travailleurs) ; interdiction de l'orpaillage (principale activité des villageois) ; pollution ; problèmes sanitaires ; surexploitation des travailleurs ; etc.

Les travailleurs ne sont pas les seules victimes de ces maux, qui affectent aussi les populations environnant les sites miniers, comme à Inata où elles ont été déguerpies sans dédommagement, explique un exploitant artisanal (*LP*, 19/4/2011). L'interdiction de l'orpaillage a lui aussi des effets désastreux sur les populations qui vivaient de l'exploitation artisanale du métal jaune. À Kalsaka par

1 – Sauf mention contraire les informations suivantes sur la mine de Taparko proviennent de *Ev*, n° 182, 25/2/2010.

exemple, dans la province du Passoré (Nord)<sup>1</sup>, où l'exploitation artisanale de l'or date de plus de vingt ans et était centrale dans la vie socioéconomique de plus de cinquante villages, l'arrivée de Kalsaka Mining SA en 2008 a changé la donne. Dès les débuts des travaux, la société interdit cette activité. Les orpailleurs s'organisent dans une association, Nabons-Wendé, pour défendre leurs intérêts. Selon son président, il n'y a pas eu de concertations « avec les "propriétaires des puits" aurifères qui ont aussi investi des sommes dans leurs "installations" ». Ainsi, près de trois mille personnes dans la zone se sont subitement retrouvées sans revenu, témoigne un orpailleur : chaque propriétaire de puits engageait trente personnes, mais « au-delà des trente personnes, un puits peut nourrir trois cents personnes ». En 2008, l'orpailleur prédisait que l'exploitation industrielle ne pourrait embaucher plus de mille personnes – en 2011 la réalité est bien en deçà : environ trois cents personnes ont été embauchées. Un autre résumé : « Quand ils nous ont chassés de la colline et nous ont dépossédés de nos puits, ils nous ont contraints à une souffrance et au désespoir ». Au-delà, les secteurs d'activité gravitant autour de l'orpaillage (restauration, commerce, etc.) sont aussi affectés.

Cette situation peut expliquer certains des sabotages qui ont eu lieu en 2011. Comme en avril lorsque le site aurifère de Banouassi, exploité par la société Epsilon Gold, dans la province de la Gnagna (Est), est saccagé à trois reprises par des orpailleurs venus semble-t-il d'autres villages. Le directeur général de la société voit dans ces actes la possible « "jalousie" d'orpailleurs "illégaux" des villages environnants qui n'arrivent pas à s'immiscer dans la gestion "tellement efficace" de la société Epsilon Gold » (*Sidwaya*, 11/5/2011). La société met au chômage technique ses quatre-vingt-dix employés.

1 – Sauf indications contraires les informations relatives au début de l'exploitation de la mine en 2008 sont extraites de *L'Opinion*, 16-22/7/2008.

Après la plainte du manager de la société, dix-neuf personnes, venant de différents villages, sont incarcérées et inculpées en août pour « vol aggravé, dégradation volontaire de biens mobiliers et immobiliers, coups et blessures volontaires et menaces de mort » (LP, 4-7/11/2011). Huit d'entre elles seront libérées quelques mois plus tard (LP, 14/11/2011).

À Pelegtanga<sup>1</sup>, « symbole par excellence de l'exploitation artisanale de l'or au Passoré » (LP, 17/11/2010), toute la vie économique et sociale tourne autour de cette activité au point que ce petit village est devenu « une vraie métropole rurale » : « Depuis 1988 et sans discontinuer, des milliers de gens de tous horizons et de toutes nationalités affluent ». En 2010, la société russe d'extraction d'or Pinsapo Gold débute ses travaux d'installation. L'influence de certains villageois aurait été sollicitée pour la faire accepter. La société se serait alors engagée notamment à « la construction de locaux propres à la société en matériaux définitifs ; un forage à grande capacité ; [...] le dédommagement des propriétaires terriens » qui voient leurs terrains accaparés totalement ou partiellement. Au final, « de tout le tableau, la seule action qui a permis d'atténuer les angoisses des uns et des autres est le dédommagement des propriétaires terriens ».

Les travaux d'installation se terminent à la fin du mois de juillet 2011. Entre-temps toutes les tentatives de dialogue entre la société et les populations ont été vaines. Le 6 septembre, plus de trois cents manifestants remettent au chef de chantier un message : « Nous ne voulons plus entendre le vrombissement d'une seule machine dans votre chantier » (LP, 11/9/2011). Ils dénoncent la

1 – Les informations concernant ce village, sauf mention contraire, sont toutes issues de trois éditions de *Le Pays* : 17/11/2010 et 11/9/2011 – récupérées sur le site *AllAfrica.com* – ; et l'édition du 15/9/2011.

non-tenu de « ses promesses » et les risques liés au cyanure. L'entreprise, qui arrête ses installations, les remet en marche dans la nuit du 13 septembre, protégée par cinquante agents de la CRS. Le lendemain, un millier de villageois (*Obs*, 21/9/2011), jeunes, vieux, femmes, enfants, affrontent les policiers (*LP*, 15/9/2011). Finalement, « quelques meneurs annoncent “la victoire des justes” », les manifestants ont pris le dessus et les agents de la CRS ont déserté en abandonnant même des armes dont « deux kalachnikovs » (*idem*). Puis, les protestataires incendient tout ce qui se trouve sur le site. Pour eux, « la présence de la police ne s'explique pas et si l'usage de la force doit maintenir Pinsapo Gold dans leur environnement, ils préfèrent s'offrir en martyrs »...

Le lendemain une rencontre<sup>1</sup> a lieu entre une délégation de l'autorité administrative régionale et les populations, tandis qu'aucun représentant de la société n'est présent. Le directeur général de la police nationale, Paul Sondo ; le général de brigade, Gilbert Diendéré ; le haut-commissaire de la province du Passoré y prennent part également. Les autorités condamnent « l'attitude belliciste des riverains ». Elles ne mentionnent pas l'interpellation de certains villageois. Pourtant depuis le 14 septembre, les populations sont cloîtrées chez elles, les agents de la CRS ayant quadrillé tout le village le soir-même à la recherche des « fauteurs de troubles ».

Le 20 septembre, une conférence de presse organisée par le directeur général de la police nationale dévoile que dix-huit personnes ont été arrêtées, dont quatre sont considérées comme les meneuses de la manifestation. Un conseiller municipal et le président du Comité villageois de développement, deux des quatre présumés meneurs, accusés notamment de destruction de biens publics et privés, incitation à la rébellion, sont en fuite, selon les autorités

1 – Sur cette rencontre, sauf indication contraire, les informations sont issues de *LP*, 20/9/2011.

policières. Les manifestants seront déférés devant le procureur du Faso. Selon Paul Sondo, en plus des destructions, seize agents de la CRS ont été blessés. Il souligne que la CRS n'a pas fait usage de ses armes pour éviter les bévues... Des armes appartenant à la société auraient été emportées par les « fugitifs », selon lui (*LP*, 21/9/2011).

Pour lui, ce mouvement de villageois prend pour prétexte l'utilisation du cyanure, mais « la vraie raison est qu'ils veulent retourner à l'anarchie » (*idem*). Comme les mutins de Bobo-Dioulasso avaient été présentés à la presse, les villageois interpellés sont eux aussi exhibés.

La compagnie souligne qu'« alors qu'ils étaient en droit de chasser les orpailleurs [...] ils les ont laissés continuer leurs activités », et leur auraient même donné du matériel (*LP*, 23-25/9/2011). La société décrit les mesures prises en direction des populations (dédommagements des propriétaires terriens, dons de médicaments, etc.), ce qui l'amène à penser que « les vandales » ne sont pas de Pelegtenga. Les actes de vandalisme seraient « l'œuvre d'un groupe d'orpailleurs organisés qui ont mené une campagne d'intoxication au niveau des populations riveraines » (*idem*). L'enquête arrivera à la conclusion que la thèse selon laquelle l'utilisation du cyanure détruirait la zone est « une intoxication perpétrée par un groupe d'orpailleurs clandestins organisé » (*Obs*, 13/10/2011).

L'entreprise reprend ses opérations trois mois après ces événements, le 14 décembre.

Il reste que les engagements pris par la société n'avaient pas été remplis. Par exemple, cinquante jeunes du village devaient être embauchés, ils ne seront que neuf (vigiles et manœuvres) (*LP*, 17/11/2010). La question de l'emploi des populations locales, en particulier des jeunes, est saillante sur quasiment tous les sites miniers.

Ainsi, à Taparko<sup>1</sup>, en janvier 2010, les jeunes avaient organisé un meeting pour réclamer des emplois. Ils se considèrent tout aussi aptes que les travailleurs venus de Ouagadougou pour occuper certains postes. D'autant qu'ils ont formé certains des travailleurs lors de la construction de la mine. Un jeune résume : « Quand le travail était dur, c'est à nous qu'on faisait appel, maintenant que c'est devenu moins difficile et mieux payé, leurs grands frères qui sont des cadres nous ont vidés pour les mettre à nos places ». Selon eux, en 2007, au démarrage de la mine, le directeur général leur avait demandé de se former. Nombre d'entre eux ont alors vendu leurs animaux et suivi ce conseil, mais il semble bien que la société a continué à recruter à l'extérieur. Chaque matin, ils se présentaient aux portes du site, espérant faire partie des journaliers. Après quelques semaines, le recrutement a été transféré sous le baobab du village : une mesure qui visait à les éloigner du site sur lequel par ailleurs des vigiles sont chargés de surveiller les installations et d'empêcher les orpailleurs d'œuvrer. D'ailleurs, « depuis que le premier lingot a coulé de l'usine », une brigade de gendarmes y a été installée.

Lors de la grève à Inata, un ancien exploitant artisanal témoigne : « Il a été dit que nous, jeunes, serons employés prioritairement. Mais il n'y a qu'un seul jeune de Filio qui travaille là-bas. » (LP, 19/4/2011) Alors que « la SMB est venue déguerpir d'abord les populations sans dédommagement » (*idem*). Le 26 avril 2011, les populations riveraines du site organisent un sit-in à la SMB pour réclamer « le reliquat de leurs dédommagements » attendus depuis deux ans (LP, 27/4/2011). Le président du Conseil villageois de développement déclarait peu avant : « La société n'est plus la bienvenue ici. Elle a détruit nos habitations, nos champs, nos pâturages et nous a condamnés à l'errance. » (LP, 19/4/2011)

1 – Sauf mention contraire les informations suivantes sur la mine de Taparko proviennent de *Év*, n°182, 25/2/2010.

À Kalsaka, l'interdiction de l'orpillage devait être compensée par l'embauche de jeunes de la localité mais, selon le chef de Bouli, les responsables de la mine tentent de diviser les populations : seuls huit villages auraient été pris en compte alors que le département en compte cinquante et un (*L'Opinion*, 16-22/7/2008). L'explication du DRH est alors qu'« à ce stade de la construction, comme le Burkina Faso n'est pas un pays de tradition minière, nous sommes obligés de faire appel à des compétences extérieures notamment les Sud-Africains et les Ghanéens » (*idem*).

Ceux qui parviennent à être embauchés font, eux, face à des conditions de travail proches de l'esclavage. À Kalsaka, « ON A L'IMPRESSION QU'UNE SERVITUDE A COURS SUR LA COLLINE » (*Ind sur lefaso.net*, 1/12/2009<sup>1</sup>). Les travailleurs sont en permanence sous la menace de perdre leur emploi, soumis à des conditions de travail souvent infernales et très mal rémunérés pour la plupart d'entre eux. S'il n'est pas soumis, le travailleur peut être renvoyé. En novembre 2009, une vingtaine de travailleurs, dont certains croient pourtant être sous contrat à durée indéterminée, sont licenciés pour « raisons économiques ». Ils sont directement remplacés par ceux... qu'ils formaient. « En prenant la place de leurs mentors, ils sont soumis aux mêmes conditions et suivant la stratégie de remplacement qui peut s'appliquer à ceux qui pourront contester des choses après, ils seront à leur tour remerciés un jour. » À l'époque, tous « les délégués du personnel auraient été emportés par le [...] licenciement. Il s'agit de casser la dynamique de responsabilisation et de dénonciation et prendre par la suite de nouvelles personnes naïves. Bas salaires contre travail hautement délicat et sous pression. »

1— Sauf indications contraires les informations suivantes relatives aux conditions de travail en 2009 à Kalsaka sont extraites de ce papier.

Lors de l'action de 2011 certains travailleurs dénoncent le fait qu'après quinze mois ils n'ont toujours pas signé de contrat. En trois ans, personne n'aurait eu d'avancement (*Év*, n°210, 25/5/2011). Par ailleurs, la société ne semble pas respecter les conditions de sécurité minimales : la mine n'est pas clôturée et la poudrière est à moins de cent mètres d'un dépôt de carburant, les concessions portent des fissures, etc. (*idem*), sans parler du manque d'équipements (tenues, chaussures de sécurité), de perspectives, des mauvaises conditions de restauration... Les conditions de travail sont telles qu'il y a trois ou quatre démissions par mois (conférence de presse, 26/5/2011).

À Taparko aussi les travailleurs s'estiment « traités comme des esclaves des temps modernes » et dénoncent « la confiscation de leurs libertés », symbolisée par la présence d'une caméra de surveillance dans le campement (*SF*, n°614, 2-22/5/2011). Après le dîner, chacun doit regagner sa « cellule » pour dormir (*idem*). Légalement, une société d'exploitation de plus de deux cents employés doit créer des services sociaux (écoles, dispensaires, etc.), or il n'y a pas d'infirmerie, pas de personnel de santé et une seule école a vu le jour (*idem*). La présence de syndicats avait d'ailleurs été imposée par l'inspection du travail et depuis lors aucune concertation n'avait eu lieu avec la direction, selon les représentants des travailleurs.

Depuis décembre 2009, un différend sur les heures supplémentaires oppose les six cents travailleurs à la direction de la société. Cette dernière a été condamnée à se conformer à la loi, en vain (*Év*, n°209, 10/5/2011). En 2011, alors que les employés s'apprêtent à observer la grève appelée nationalement par la CCVC pour le 8 avril, une note exige des grévistes qu'ils libèrent leur chambre et

des non-grévistes qu'ils se manifestent auprès de leur superviseur. Le secrétaire général du Syndicat des travailleurs de la géologie et des mines et des hydrocarbures (SYNTRAGMIH/SOMITA), Honoré Sawadogo, considère alors que « la direction a traité les travailleurs comme des chiens » et qu'elle « a bafoué en quelque sorte la dignité même de l'homme noir et particulièrement du Burkinabé » (LP, 20/4/2011<sup>1</sup>).

Après la grève, des résidents du camp exigent des excuses publiques du DRH et de la direction générale. De même la réquisition de travailleurs à cette occasion est dénoncée car contraire à la loi : l'employeur peut faire des réquisitions en cas de grève, mais seulement pour les services essentiels. Or la direction a appliqué cette disposition à la production de la mine. Selon le DRH, Antoine Tadros, les travailleurs ont adressé une lettre au directeur général le 12 avril 2011 (LP, 19/4/2011). Il y était, selon lui, taxé de raciste. À l'en croire, il aurait été chassé le 13 avril. Les travailleurs, eux, disent avoir été surpris de l'exfiltration par la gendarmerie de certains éléments de la direction. Le syndicat se défend par ailleurs de toute animosité envers les expatriés de la Société des mines de Taparko : « La preuve, ils ont passé la nuit là-bas (13/04/11) quand le directeur général et le directeur des ressources humaines ont quitté le camp, mais ils n'ont pas été agressés ». Pendant près d'une semaine, les mineurs sont en arrêt de travail pour revendiquer l'augmentation des salaires, le départ du DRH et l'amélioration des conditions de vie sur le site. Néanmoins, le 22 avril 2011, ils font une grande concession : reprendre le travail en contrepartie d'un examen sérieux de leurs revendications par la direction.

1 – Sauf mention contraire les informations suivantes sont extraites de son interview par *Le Pays*.

Le 8 mai, ce sont les travailleurs de la mine d'or d'Inata qui déclarent un arrêt de travail pour exiger notamment une augmentation de salaire ; un traitement équitable de l'ensemble des travailleurs ; la réduction du nombre d'expatriés ; le transfert des compétences des expatriés aux nationaux (LP, 9/5/2011). « Selon certaines sources, [ils] ont bénéficié de 25 % d'augmentation après une semaine de débrayage. » (Bendré, n°646)

Le 13 mai, les travailleurs de la société Essakane SA manifestent pour exiger la satisfaction de deux revendications. La première a trait aux heures supplémentaires ; la seconde concerne l'affiliation à une compagnie d'assurance pour leur prise en charge sanitaire (LP, 16/5/2011).

Au départ, l'installation de ce site devait permettre « la création de 1 300 emplois directs et 300 emplois indirects, la construction d'écoles, de 1 666 logements et 165 boutiques pour la réinstallation des populations déplacées »<sup>1</sup>. Plus tard, du 6 au 8 décembre, les travailleurs lancent une grève de soixante-douze heures en réaction au « manque de volonté [de IAMGOLD Essakane pour] trouver des solutions aux heures supplémentaires impayées depuis octobre 2010, au système de pointage entrecoupé par le dimanche et à un licenciement arbitraire qui s'est opéré dans la mine » (LP, 7/12/2011). Puis ils entament une grève illimitée à partir du 13 décembre. Le 14 décembre, une centaine d'entre eux tiennent un sit-in pour prendre l'opinion à témoin<sup>2</sup>. Les employés travaillent douze heures par jour – alors que le Code du travail limite à huit heures – et ces heures supplémentaires ne sont même pas payées

1 – *Afrique Expansion*, 31/3/2011, « À qui profitent les ressources minières en Afrique ? »

2 – Sauf indications contraires les renseignements donnés lors de ce sit-in sont issus de LP, 15/12/2011.

malgré un an et demi de négociations. Le président de IAMGOLD, exploitant de la mine, Stephen Letwin – alors présent dans le pays – aurait expliqué qu'il était impossible pour la société de payer ces heures. Mais, pour les salariés, soit la société les paie, « soit elle les supprime carrément ». À ce moment-là, un délégué syndical précise : « Cette grève concerne tous les travailleurs, sauf une partie de nos patrons mais ces derniers s'apprêteraient à nous rejoindre ». Par ailleurs, au moment du sit-in, « leurs camarades restés sur le site minier se sont vu couper les vivres par la société », aussi ils se cotisent pour leur envoyer de l'argent.

Le 14 mai, trois cent cinquante agents de tous les secteurs de la mine Kalsaka Mining exploitée par Cluff Gold se mettent en arrêt de travail illimité<sup>1</sup>. Une lettre de doléances en huit points avait été déposée à la direction le 29 octobre 2010 pour revendiquer entre autres : une augmentation de salaire de 80 % ; le reclassement du personnel ; l'amélioration des conditions de sécurité, d'hygiène, de santé ; le transfert des compétences ; l'augmentation des indemnités. Trois rencontres avaient eu lieu : les 11 et 15 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2010. Lors de l'une d'entre elles, la direction propose une augmentation des salaires de 5 %, puis plus tard de 7 %, ce qui « ne représente rien » vu le bas niveau des salaires (*Sidwaya*, 24/5/2011). Puis, elle décide « de façon unilatérale de rompre les négociations et de rejoindre un hôtel de luxe à Ouagadougou aux frais de la société », explique un délégué du personnel (*LP*, 1<sup>er</sup>/6/2011).

Par leur action, les travailleurs veulent « se faire entendre par la direction générale et le monde entier sur leurs conditions de vie et

1 – Les informations suivantes sont issues, sauf indication contraire, de la conférence de presse organisée le 26 mai 2011 par le bureau national du SYNATRAGMIH (Syndicat des travailleurs de la géologie, des mines et des hydrocarbures).

de travail [...] misérables et lamentables » (*Ev*, n°210, 25/5/2011). Pour eux, le préalable à toute négociation est le départ sans condition du directeur général, le Ghanéen Reynolds Yeboah-Anim, et une augmentation de salaire non négociable de 80 % applicable à tous. Les griefs contre le directeur général sont nombreux : les travailleurs l'accusent d'être « tantôt dictateur, tantôt d'avoir privilégié les Ghanéens, réfractaires à tous les produits burkinabé », il manquerait de respect aux couleurs nationales, exercerait des menaces de licenciements, ferait bénéficier ses compatriotes de voyages en avion alors que les Burkinabé doivent se payer eux-mêmes le voyage pour rentrer dans leurs familles, etc. (*idem*) Cependant les mineurs se défendent de toute xénophobie : « Nous avons aussi des frères burkinabé dans d'autres pays mais [...] donnez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui lui appartient » (*Sidwaya*, 24/5/2011). Les travailleurs affirment avoir donné « quelques minutes à la direction générale pour déguelpir les lieux le 15 mai à 14h, il s'est exécuté immédiatement » (*idem*).

Kalsaka illustre la différence de traitement entre nationaux et expatriés : ainsi la masse salariale s'élève à quatre-vingt millions de francs CFA par mois pour 345 nationaux et à soixante-huit millions pour... 21 expatriés (conférence de presse SYNATRAG-MIH, 26/5/2011). Par ailleurs, le carat d'or qui valait 500 dollars US à l'ouverture de la mine est passé à ce moment-là à 1 500 dollars, soit le triple des prévisions de départ (*SF*, n°615, 6-12/6/2011). Finalement, le travail reprend le 7 juin. Cluff Gold annonce le lendemain qu'elle a trouvé un accord à l'amiable avec les travailleurs<sup>1</sup>.

1— “Cluff Gold : Kalsaka Resumption Update”, *Marketwire*, 8/6/2011. Malgré nos recherches, nous n'avons pas trouvé les termes de l'accord entre la société et les travailleurs.

Dans le traitement réservé à la main d'oeuvre, les sociétés minières semblent ne pas être très craintives, bénéficiant de l'indulgence, voire de la complicité des autorités. Par exemple, des travailleurs de Kalsaka Mining avaient introduit une plainte auprès de l'Inspection du travail du Nord suite aux injures de leurs responsables : celle-ci leur avait répondu qu'il s'agissait « d'habitudes culturelles propres à eux » (*Ind* repris par *lefaso.net* 1<sup>er</sup>/12/2009).

Après la série d'actions du premier semestre 2011 et les griefs des populations, le ministère des Mines, des Carrières et de l'Énergie fait paraître un communiqué en novembre dans lequel il vante la responsabilité sociale des multinationales et énumère notamment les infrastructures et emplois créés par les mines<sup>1</sup>. « La révision du code minier burkinabé, en cours, devrait préciser de manière plus explicite les responsabilités des sociétés d'exploitation. » (*JA*, 12/3/2012)

Dans le même temps, « ORCADE [Organisation pour le renforcement des capacités de développement] TIRE LA SONNETTE D'ALARME » (*LP*, 9/11/2011) lors d'une conférence de presse (5/11/2011). Pour l'organisation, les sites où sont installées les compagnies minières sont encore plus pauvres qu'avant leur arrivée, « et non contentes de tirer grands profits de l'exploitation minière au détriment du pays, ces sociétés se sont érigées en de puissants États dans un État » (*L'Opinion*, n°733, 9-15/11/2011). Pour ORCADE, les sites miniers sont une bombe à retardement (*idem*).

L'ONG donne plusieurs exemples du pouvoir qu'ont les multinationales sur l'État pour faire la pluie et le beau temps sur les

1— Pour l'ONG Orcade, les « données sur les activités réalisées au profit des populations par les compagnies minières sont à prendre avec beaucoup de prudence » : après vérification de certaines d'entre elles, l'ONG a relevé 80 % de faux (*LP*, 9/11/2011).

territoires où elles sont installées. Par exemple, elle dénonce l'obtention par les responsables de la mine d'Essakane du départ du commissaire de police (et d'une dizaine de ses agents) au motif qu'il était jugé trop proche des populations (*LP*, 9/11/2011). On donne l'exemple d'une compagnie minière qui voulait pomper l'eau d'un barrage pour ses activités en période de saison sèche. Face au refus du maire, du préfet et du haut-commissaire, c'est de Ouagadougou que l'accord a été donné alors que l'eau est déjà insuffisante pour la population (*Opinion*, n°733, 9-15/11/2011). C'est contre ce favoritisme du pouvoir central à l'égard des entreprises minières et leur mépris commun pour le peuple supposé souverain que, le 17 octobre, les habitants de quatre-vingt-deux villages s'apprêtaient à prendre d'assaut, deux jours plus tard, le site minier d'Essakane pour protester contre « l'entêtement de la mine à pomper une eau sous forme de barrage ». Ils ne passeront pas à l'acte, cette fois... après l'intervention de ORCADE notamment. Mais les populations se sont adressées aux policiers présents :

« Nous n'avons plus d'autorité, nous allons résoudre nos problèmes par la violence... Ce que nous vous demandons, appelez Ouagadougou, dites-leur de faire venir toute la CRS. Car nous avons compris que le savoir-faire de nos autorités sur les sites miniers c'est utiliser les CRS pour réprimer les populations ; pendant que les ministres en charge des mines préfèrent aller manger avec les compagnies minières mais n'ont jamais 30 minutes pour échanger avec les populations riveraines. Que les CRS viennent donc. Certains de nous vont tomber. Nous voulons voir notre police tirer sur nous. Mais nous avons aussi confiance en nous. Nous sommes sûrs que nous viendrons à bout de la Mine d'Essakane. » (*LP*, 9/11/2011)

Le 13 décembre, alors même que les travailleurs d'Essakane sont en grève, Stephen Letwin, le président d'IAMGOLD Corporation, est élevé au rang d'officier de l'Ordre national en remerciement de « tous les services rendus à la nation et [pour] le motiver du même coup à œuvrer pour le rayonnement du secteur minier au Burkina Faso » (LP, 14/12/2011). Il aurait souhaité, révèle *La Lettre du Continent* (n°626, 5/1/2012), « se séparer des quelques 120 salariés ayant observé, début décembre [2011], un début de grève [et] en a été dissuadé par l'État [...]». Le ministre des Mines, Salif Kaboré, ainsi que son collègue du travail, Soungalo Ouattara, ont évoqué la « situation encore trouble » dans le pays, « qui ne permet pas de mettre des dizaines de salariés au chômage ». Et encore moins dans le contexte des fêtes de fin d'année ! »

Preuve que la « situation est encore trouble », le 28 février 2012, les jeunes de Dori manifestent en direction du gouvernorat. Ils donnent alors une semaine à la société minière Essakane SA pour reprendre le dialogue et préviennent que si elle ne respecte pas cet ultimatum ils bloqueront ses véhicules. Le gouverneur de la région du Sahel obtient un report de cette date butoir (*AIB/Dori*). Mais, le 19 mars 2012, dans la matinée, les jeunes bloquent les véhicules d'IAMGOLD. « Ils reprochent à cette entreprise de n'avoir pas tenu promesse vis-à-vis de sa politique locale en matière d'emploi et son manque de transparence dans l'exploitation des ressources locales. Ils citent en exemple la promesse non tenue de cette société de recruter et de former des jeunes en conduite d'engins miniers. Sur sept points de revendication, les jeunes en furie exigent la révision par cette société minière, du mode de recrutement avec une quote-part pour les jeunes de la localité, la mise en place d'un comité de suivi de l'exploitation du métal précieux du Séno impliquant les jeunes et les parties prenantes de la province, un bilan de l'étude d'impact environnemental de l'exploitation minière dans la zone avant tout autre projet d'extension. » (LP, 21/3/2012)

RFI (22/3/2012) annonce alors que les manifestants se sont attaqués aux édifices publics et qu'un couvre-feu a été décrété. Alain Edouard Traoré, porte-parole du gouvernement, affirme qu'« il n'en est rien du tout », et juge que le « manque de professionnalisme [de RFI] frise l'irresponsabilité » (*Obs*, 23-25/3/2012). Il reste que « le gouvernement a décidé d'envoyer une expédition punitive contre les révoltés de Dori » depuis Kaya<sup>1</sup>. Dans la nuit du 20 au 21 mars, « sept pickup chargés de plus de 70 CRS et gendarmes ont attaqué simultanément les jeunes pendant que ces derniers étaient soit couchés ou assis autour d'un thé au feu ». La répression a duré quatorze heures. Le 21 mars, « les forces de sécurité ont pris possession de toute la ville qui respirait les gaz lacrymogènes largués en abondance. Ces explosifs ont provoqué l'incendie de plusieurs hangars de foin qu'on trouve dans la plupart des concessions d'éleveurs comme à Dori. La fumée dans la ville et les arrestations (57 personnes ont été arrêtées) perpétrées par les forces de sécurité ont obligé les Doriens en général à se terrer dans leurs maisons. »

<sup>1</sup> – Les informations sur l'opération de répression sont issues de *Ev*, n°231, 10/4/2012.

## HUITIÈME TEMPS : « L'OPÉRATION DE BOBO »

Kaya – Dori – Tenkodogo – Dédougou – Koupéla

Avec le nouveau gouvernement et les changements majeurs dans l'état-major on peut croire au mois d'avril que la crise – du moins militaire – est terminée. Pourtant, malgré ces bouleversements, la caserne de Pô (14 mai) et la Garde nationale (23 mai) se font entendre elles aussi. On se croit alors en quelque sorte entré dans « une routine mutinière », la presse couvrant largement moins ces rébellions que les précédentes. La nuit du 29 au 30 mai ouvre encore un autre temps, cinq garnisons se soulèvent : Dédougou, Dori, Garango, Kaya et Tenkodogo. Pour la première fois des gendarmes y auraient aussi été impliqués (*Obs*, 31/5/2011 ; *Lefaso.net*, 31/5/2011).

Le porte-parole du gouvernement, Alain Edouard Traoré, explique ces événements par « des questions de prime » (AFP repris par *Cyberpresse*, 31/5/2011). Cette fois, le pouvoir parle de « surenchère inacceptable » : « Il y a un chantage de la part des gens qui ont des armes et qui croient que l'État n'a pas la capacité de maintenir l'ordre.

[...] Il est temps que l'État se ressaisisse et refuse de négocier ce qui n'est pas négociable. La question est très sensible : les forces armées constituent le bras armé de l'État donc du gouvernement. » (RFI, 30/5/2011) Ces rébellions sèment en outre des divisions entre militaires : « Selon [un] gradé, certains éléments estiment que ça suffit. Ils commencent à dénoncer l'absence de fermeté de leur propre hiérarchie en matière de respect de la discipline et affirment qu'ils sont prêts à en découdre s'il le faut. » (RFI, 1<sup>er</sup>/6/2011)

### L'exception bobolaise

Jusque-là les contestations (populaires et militaires) ont épargné Bobo-Dioulasso, deuxième ville et capitale économique du pays, ce qui est à maintes reprises souligné par la presse et les dirigeants. Les autorités coutumières et religieuses avaient même été remerciées par les représentants du gouvernement pour « avoir su contenir une crise, qui d'ailleurs, aurait pu dégénérer en guerre civile » (*Sidwaya*, 23/5/2011). Plus généralement, ils félicitent « les acteurs qui ont œuvré à maintenir ce calme » (*idem*). « Bobo-Dioulasso nous a donné une leçon, celle qui indique que tout le monde a la liberté de manifester, mais que nul n'a le droit de casser, de vandaliser ou de piller des biens publics ou privés », souligne le ministre des Enseignements secondaire et supérieur, Albert Ouédraogo (*EF*, 23/5/2011). « Cette leçon venue de Bobo » est mise au crédit des différentes composantes du corps social : « La classe politique dans son ensemble, les autorités administratives, coutumières et religieuses, la société civile ; les syndicats, les associations de jeunes, les femmes et surtout les étudiants et élèves ; l'armée, la gendarmerie, les gardes de sécurité pénitentiaire, les eaux et forêts, les douaniers et la police » (*idem*) qui ont compris que détruire était improductif. Mais elle serait aussi due au fait que les Bobolais ont tiré les leçons des manifestations contre la vie

chère de février 2008 (*idem*) et aux célébrations du cinquantenaire de l'Indépendance, qui a permis de doter la ville en infrastructures<sup>1</sup>.

Au niveau militaire, si la presque totalité des garnisons du pays était entrée en mutinerie, le camp bobolais Ouzzin Coulibaly, l'un des plus importants du pays (environ deux mille militaires), était resté en marge. Certaines autorités locales ont attribué ce silence à leurs propres capacités diplomatiques : elles auraient convaincu les militaires de ne pas s'inscrire dans la « logique antipatriotique » de leurs homologues (*LR*, n°69, 1<sup>er</sup>-15/5/2011). Mais « est-ce à dire que de ce côté-là tout baigne ? N'y a-t-il pas chez les militaires de Bobo les problèmes rencontrés chez les autres ? » (*LR*, n°69, 1<sup>er</sup>-15/5/2011, la date est ici importante) Selon certaines sources, le mutisme des militaires Bobolais aurait été contraint : lors de la mutinerie de Ouagadougou, certains éléments de Bobo-Dioulasso seraient sortis mais auraient réalisé que les armes étaient dépourvues de percuteurs (*idem*). Plus étonnant encore « la gendarmerie aurait même procédé à des arrestations parmi ces insurgés... sans armes » (*idem*).

Quoi qu'il en soit, le 31 mai 2011 marque la fin de « l'exception bobolaise ». La capitale économique connaît le même sort que la capitale et les autres villes : tirs, pillages, saccages de commerces dans le centre-ville, etc. Des vols sont commis au sein même du magasin de l'intendance de la garnison (*LP*, 3-5/6/2011). Surtout, on déplore six blessés civils dont trois graves (*idem*).

Le lendemain, 1<sup>er</sup> juin, des Bobolais furieux (parmi lesquels de nombreux jeunes commerçants), marchent vers le camp militaire, mais face aux bruits de tirs à l'intérieur, ils se contentent d'interpeller les mutins aux cris de « militaires voleurs » (*L'Opinion*,

1— Sur l'impact de ces infrastructures dans la vie des Bobolais « lambda », cf. C. Poze, *op. cit.*

9/6/2011). Dès la nuit tombée, les militaires sortent à nouveau « avec des tirs plus nourris que jamais avec à la clé des actes de vandalisme encore plus poussés » (*idem*). La plupart des bars et des maquis sont également pillés (*idem*). Plusieurs particuliers, notamment des opérateurs économiques, reçoivent la visite des mutins et sont contraints de leur donner de l'argent (*Bendré*, n°646 ; *L'Opinion*, 9/6/2011). D'autres ont fui la ville (*Bendré*, n°653).

Le lendemain, les commerçants laissent éclater leur colère : saccage de la mairie centrale, incendies de véhicules, dégâts à la douane. Alors que les manifestants projettent de s'en prendre au gouvernorat, à la chambre de commerce régionale et à la loterie nationale du Burkina de l'Ouest, ils sont repoussés par la police et la gendarmerie. Ils rentrent chez eux, presque aussitôt remplacés par les militaires faisant fi du couvre-feu instauré devant l'ampleur de la situation dans la ville de dix-huit heures à six heures du matin jusqu'à nouvel ordre<sup>1</sup>. Les mêmes scènes ont lieu : tirs, pillages, etc. Des mutins dévalisent la caisse du service de recouvrement de l'hôpital (*LP*, 6/6/2011), tandis que « le bloc opératoire de l'hôpital Sourou Sanou est en activité continue » (*L'Opinion*, 9/6/2011), à cause des blessés.

La RTB2, antenne régionale de la RTB, est envahie par des mutins qui veulent lire une déclaration, mais personne n'y est présent, aussi les locaux sont-ils saccagés. Des rumeurs persistantes assurent que cette déclaration avait pour objet d'appeler toutes les garnisons du pays à se soulever. Si les revendications sont difficiles à cerner, une chose est certaine : elles vont au-delà des primes. Ils auraient demandé au président Compaoré de venir discuter, ce à quoi ce dernier aurait répondu : « C'est hors de question » (*RFI*, 3/6/2011).

1 – Par la suite ramené de vingt et une heures à cinq heures du matin, puis il sera définitivement levé le 11 juin.

Des pénuries d'essence sont constatées, comme à Dédougou, en lien avec la mutinerie à Bobo-Dioulasso (*LP*, 6/6/2011). Les Bobolais vivent ces jours de mutinerie comme un état de siège, il est impossible de s'approvisionner en produits de première nécessité. Au camp militaire plus de 520 tonnes de riz (selon *Bendré* – n°646 – du riz pillé était vendu à la population), des armes et munitions, des tenues militaires, des galons ont été pillés entre le 31 mai et le 3 juin (*EF*, 15/6/2011). « Plus d'un milliard de francs CFA parti en fumée à l'intendance militaire. » (*Obs*, 7/6/2011) Plus généralement « ce sont des centaines et des centaines de millions de francs CFA que les mutins auraient extorqués à la population de Bobo soit sous la menace des armes, soit en cassant les coffres-forts ou autres » (*Bendré*, n°646, 8/6/2011). Les mutins sont allés jusqu'à voler de l'argent et des bons d'essence à la caserne des pompiers, tandis qu'ils avaient, semble-t-il, prévu de cambrioler la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest de Bobo-Dioulasso (*idem*).

Au fur et à mesure de l'avancement de la mutinerie, la ville avait été désertée par tous les responsables administratifs ou militaires, à l'instar de l'ancien gouverneur des Haut-Bassins qui se met à l'abri avec sa famille (*Ev*, n°212, 25/6/2011) ou du gouverneur de la région qui s'enfuit le 2 juin. Une fois en lieu sûr, ce dernier envoie des sms à ses collaborateurs des directions régionales pour leur conseiller de faire de même (*idem*), mais ceux-ci ne l'ont pas attendu pour fuir.

C'est alors que la population apprend l'opération de désarmement des mutins du 3 juin. Le lendemain, Jérôme Bougouma expliquera que la situation risquait de devenir incontrôlable, ainsi une réquisition complémentaire spéciale a été prise par le Premier ministre qui a

requis le Chef d'état-major général des armées « pour rétablir l'ordre, en empêchant par la force, incluant l'usage des armes le cas échéant, tout tir solitaire ou en groupe, tout acte de pillage ou de vandalisme de la part des éléments militaires mutins au sein des différentes garnisons du Burkina Faso » (conférence de presse, *LP*, 6/6/2011). Dès lors un groupement d'intervention composé d'éléments du Régiment parachutiste commando (RPC) de Dédougou, de la gendarmerie mobile et du Régiment de la sécurité présidentielle (RSP) est envoyé à Bobo-Dioulasso. Décrit comme « robuste » et « hautement qualifié » par le ministre, le groupement « a mis fin aux activités des mutins dans la mi-journée du 3 juin 2011 » (*idem*).

### **Bobo-Dioulasso : un tournant**

À neuf heures, le 3 juin, la sirène de la mairie se déclenche pour inviter la population à rester chez elle. Bobo-Dioulasso est une « ville fantôme » où seuls les mutins sont toujours visibles, les radios n'émettent plus – excepté RFI (*LP*, 6/6/2011). Des éléments du groupement d'intervention prennent position devant le camp militaire. Après des échanges de tirs, les mutins présents dans la ville sont désarmés. « C'est la débandade dans les rangs des mutins ; ils abandonnent armes et tenues et se fondent dans la nature. » (*SF*, n°615, 6-12/6/2011) Certains d'entre eux sont faits prisonniers et forcés d'indiquer les caches des biens pillés (*LP*, 6/6/2011). La traque s'étalera sur plusieurs jours avec des patrouilles du RSP et des ratissages pour rattraper les mutins fugitifs et éventuellement récupérer des biens volés.

Le bilan officiel est de six militaires tués et une jeune fille, Djeneba Sanou, tuée par « une balle perdue » ; vingt-cinq blessés parmi les civils et huit chez les militaires ; cinquante-sept mutins présumés arrêtés (*SF*, n°615, 6-12/6/2011). Des viols ont été commis (*EF*,

15/6/2011). L'hôpital a du mal à recevoir tous les blessés (LP, 6/6/2011).

## **Revanche du pouvoir**

Une fois la mutinerie « matée », chacun va communiquer à qui mieux mieux, et en premier lieu les hauts responsables du pays.

Dès le 4 juin, la hiérarchie militaire se rend à Bobo-Dioulasso. La présence aux côtés du Chef d'état-major général des armées, Nabéré Honoré Traoré, du Chef d'état-major particulier de la présidence du Faso, Gilbert Diendéré, qui a codirigé les opérations, étonne particulièrement. D'ordinaire très discret, il est en « cure de jouvence à Bobo » (*Obs*, 9/6/2011), devenu soudain « une “superstar”, accordant des interviews à tout bout de champ » (*LR*, n°72, 15-30/6/2011).

Avec le RSP et le président du Faso il fait partie des grands gagnants de cette opération : une revanche pour celui qui était la cible de ses propres hommes le 14 avril 2011 et dont le maintien à son poste avait suscité la surprise... Blaise Compaoré, quant à lui, réaffirme là son autorité si affaiblie depuis trois mois. Quant au RSP, « longtemps perçu par bien des Burkinabé comme un bastion de tortures et d'éliminations physiques depuis la Révolution du 4 Août, [il] s'est retrouvé dans une posture idéale pour redorer son blason » (*LR*, n°72, 15-30/6/2011). Il « se présente, désormais, en libérateur d'un peuple pris en otage par des mutins » (*idem*). Interrogé sur l'opportunité d'une telle intervention alors que les mêmes actes sont restés impunis ailleurs, le porte-parole du gouvernement estime que c'était « un mal nécessaire », d'autant que selon lui les militaires de Bobo-Dioulasso étaient sortis satisfaits de leur rencontre avec le président. « En somme [...] la mutinerie

de Bobo-Dioulasso n'avait pas de base objective.» (*Sidwaya*, 14/6/2011) C'est l'occasion de prévenir : toute situation semblable connaîtra la même réponse, la réquisition spéciale du Premier ministre n'étant pas exclusive à une garnison. Une des questions que pose cette «restauration de l'État» est celle de ses conséquences sur le mouvement social. Depuis le début des mutineries, très singulièrement, celui-ci n'était quasiment plus réprimé. Or, juste après l'opération militaire à Bobo-Dioulasso, les grévistes du ministère des Finances et les artisans du Village artisanal de Ouagadougou ont vu le pouvoir revenir à ses méthodes ordinaires. L'intervention militaire à Bobo-Dioulasso se donne à lire comme une véritable reprise en main par le pouvoir de la contestation pluridimensionnelle qui paralyse alors le pays.

«En un mot, [...] Bobo-Dioulasso a bien servi à quelque chose» (*Ind*, n°926, 14/6/2011) :

«La délégation ministérielle dont le local avait été lapidé la veille, a été religieusement reçue par les mêmes commerçants mais aussi par toutes les notabilités de la ville. Désormais le gouvernement règne sur deux pays : l'armée et les civils. Il peut à sa guise engager l'une contre les autres, faire aboyer les uns pour mieux tirer dans l'autre. En cela Bobo-Dioulasso montre que le pouvoir n'a pas rompu avec ce qui a de tout temps été son credo : le règne par la division. Et on comprend mieux la mise en scène qui n'a rien ajouté à l'efficacité de l'opération. Au contraire ! La même action exécutée de nuit, à l'heure du couvre-feu aurait au moins épargné la vie de la pauvre Sanou Djénéba outre qu'elle aurait permis que des mutins ne se fondent pas dans la population civile. Mais il fallait que ça se voie.

[...] La balle est dans le camp de la kyrielle des partis politiques, des syndicats, des associations de défense des droits de l'homme,

bref de toute la société civile. Si elle ne réagit pas vite et comme il se doit, le risque est grand qu'elle perde pour longtemps la possibilité de réagir ultérieurement. Le discours public s'est en effet soudain durci au point qu'il est permis de penser que l'opération de "libération" de Bobo-Dioulasso visait d'autres objectifs plus discrets. Etait-elle nécessaire ? Ce qui était absolument nécessaire, c'était de faire en sorte à éviter d'en arriver là. » (*idem*)

Selon un observateur indépendant, « sur le front social aussi, l'agitation [alors] est en voie d'extinction » (*J'A web*, 20/6/2011) <sup>1</sup>. « Les mutineries ont joué contre le mouvement social. [...] Les gens, apeurés, craignent que cela ne dégénère. » (*idem*) Tandis que selon Sagado Nacanabo, le secrétaire confédéral de la CGT-B, « ce sont les mesures annoncées par le gouvernement qui ont calmé les esprits. "[...] Ce que nous réclamions depuis des années, qui nous avait encore été refusé en février, nous a été promis en mai. [...]" Si rien n'est fait, le syndicaliste renvoie au mois d'octobre un éventuel mouvement. » <sup>2</sup> (*idem*)

Le Premier ministre dénonce le 30 juin le fait qu'« à la faveur de la crise, se développe un certain comportement qui déstabilise les entreprises et donne une mauvaise image du climat des affaires dans le pays. C'est pourquoi tout en privilégiant d'une part le

1— « Le Collectif contre la vie chère (CCVC) n'appelle plus à manifester. Les magistrats sont rentrés dans le rang. Les enseignants ont pour la plupart repris le travail. Les cotonculteurs, qui menaçaient de boycotter la récolte, sont retournés aux champs. Seul le secteur minier reste en ébullition : après des grèves dans les mines d'or de Taparko et d'Inata, c'est au tour des mineurs de Kalsaka de réclamer de meilleures conditions de travail. » (*Idem*) Comme nous l'avons vu précédemment, ce constat ne se vérifie pas totalement dans la réalité.

2— Finalement des négociations gouvernement/syndicats ont lieu à partir du 4 novembre 2011.

dialogue et la concertation, et d'autre part en réaffirmant son attachement à la liberté syndicale, le gouvernement, a-t-il prévenu, ne saurait non plus tolérer cette forme de revendication anarchique qui menace la pérennité des entreprises. » (LP, 1<sup>er</sup>-3/7/2011) Le CDP, discret depuis un certain temps, soutient l'opération « salulaire qui restaure l'autorité de l'État » (déclaration, 10/6/2011).

La perception de la population est nuancée : si des scènes de joie ont pu être constatées, pour certains Burkinabé l'aspect positif est très relatif.

### Perception par la population

Les premières victimes des mutineries ont bel et bien été les populations, pourtant une partie au moins des Burkinabé comprenait les mutins. Par ailleurs, liées au mouvement contestataire multidimensionnel, ces mutineries avaient permis quelques avancées au niveau socioéconomique et de mettre sur la table le problème de révision ou non de la Constitution. Mais à force, les civils n'ont plus compris... Au contraire la colère des militaires envers leur hiérarchie, le système, etc. a été dirigée contre les populations elles-mêmes opprimées : viols, morts, blessés, pillages, saccages... Ainsi, *Bendré* (n°645) relève « la joie avec laquelle les Bobolais dans leur grande majorité ont accueilli l'intervention militaire. [...] C'est ainsi qu'ils n'ont pas hésité, malgré le danger qu'ils pouvaient courir, de sortir le vendredi pendant l'opération, pour applaudir les vrais militaires. » Certains des « vrais militaires » s'étant pourtant eux-mêmes mutinés auparavant... D'autres qualifient l'opération d'« œuvre de salubrité publique » (*Obs*, 6/6/2011 ; *LP*, 14/6/2011). D'ailleurs des manifestations saluent l'action du gouvernement : le 9 juin, des Bobolais organisent un meeting. Leur objectif : « Dire merci au gouvernement pour l'opération qui a permis aux populations de retrouver la paix et lui demander l'accélération des procédures

de dédommagement des victimes de pillages » (*LP*, 14/6/2011). Des commerçants présentent des excuses au maire tout en promettant de ne plus jamais s'en prendre aux édifices publics (*idem*). Cette « reconnaissance » selon le mot du journal est troublante, le pouvoir étant sans doute le premier responsable de la situation. D'ailleurs, le lapsus de *L'Observateur Paalga* (14/6/2011) dans son titre est en l'espèce savoureux : « AU GOUVERNEMENT : LES COMMERÇANTS RECONNAISSANTS APRÈS LES CASSES ». Le 10 juin, dans la capitale, la fédération des marchés et yaars<sup>1</sup> organise, elle aussi, une manifestation de soutien au gouvernement avec des pancartes sur lesquelles on peut lire : « Le secteur informel soutient sans réserve le gouvernement dans son œuvre de réinstauration de l'autorité de l'État, de la paix, et de la protection des personnes et des biens ». Ou encore : « Soutien aux militaires républicains, non aux pillards et aux agresseurs » (*Obs*, 14/6/2011).

Divers procédés sont utilisés pour nourrir cette espèce d'« union sacrée » entre les victimes délivrées des mutins et la classe dirigeante hier encore honnie. Les populations sont mises à contribution à travers un communiqué du ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (3/6/2011) les invitant à la délation :

« À la faveur des violentes manifestations de ces derniers jours, des objets divers et en particulier des matériels militaires ont été emportés et font l'objet de transactions diverses. [...]

Eu égard au fait que détenir sciemment des objets enlevés ou obtenus à l'aide d'un crime ou d'un délit est passible de poursuites judiciaires pour recel, [le ministère] invite les populations à se démarquer de ces transactions. [...]

1 – Petit marché en mooré.

Il les informe que les unités compétentes sont prêtes à recevoir ces matériels sans esprit de poursuite, et à recueillir de façon ouverte ou anonyme, toute information pouvant aider à la récupération de ces biens appartenant à autrui ou à l'Armée.

À cet effet, et en plus des numéros habituels, les numéros verts que sont le 80 00 11 45 et le 1010 resteront accessibles.

La collaboration de tous est particulièrement souhaitée. »

Les populations sont prévenues. D'ailleurs très tôt « ils sont déjà nombreux les receleurs et autres qui croupissent à la gendarmerie pour cela » (*EF*, 7/6/2011). D'aucuns voient même la levée du couvre-feu comme une récompense aux « populations pour leur franche collaboration avec les forces de sécurité dans le processus de ratisage des biens pillés par les mutins » (*LP*, 13/6/2011).

La réconciliation a même pu prendre une forme ludique : un match de foot entre les commerçants victimes et les bérets rouges le 2 août à Bobo-Dioulasso, après les sanctions frappant 566 mutins présumés... (*Obs*, 4/8/2011)

Pourtant à partir d'un sondage (mené par INDEX/BF du 20 au 26/6/2011 auprès de deux mille Burkinabé) – quoi qu'on puisse penser des sondages par ailleurs –, *L'Évènement* (n°213, 10/7/2011<sup>1</sup>) relativise cette unanimité apparente : seuls 43,5 % des sondés pensent que l'opération militaire contre les mutins était « bien » ; 26,1 % pensent qu'elle était mauvaise et environ 30 % n'ont pas d'opinion. Sur l'origine de la crise, 38,9 % des sondés estiment qu'elle a ses racines dans la politique, 27,8 % dans le social et 16,7 % dans l'économie. « Le problème est avant tout politique et social (66 % des sondés). Il est même davantage politique que social. En termes clairs, c'est une crise de régime »...

1 – Les commentaires ici sont issus de ce numéro du journal.

## Rôle du RSP dans la reprise en main

L'opération de Bobo-Dioulasso a revêtu certaines caractéristiques gênantes. D'abord la participation à cette intervention d'éléments impliqués dans les mutineries précédentes, et ayant commis des actes semblables à ceux qu'ils venaient réprimer chez leurs homologues de Bobo-Dioulasso (*Obs*, 7/6/2011). Leur réhabilitation est-elle passée par la répression de leurs frères d'armes bobolais ? « Cela suffira-t-il pour faire oublier que le [RSP], en lui-même, fait partie intégrante du problème militaro-politique ? » (*LP*, n°72, 15-30/6/2011) Plus tard, on apprend que sur 566 militaires radiés, seuls deux font partie du RSP. Le rôle de l'unité d'élite dans l'opération pose de nombreuses questions. Acclamée lors de l'opération de désarmement, « hier encore personne ne souhaitait en rencontrer un élément » (*Ind*, n°926, 14/6/2011). Dévouée à la protection de la personne du président, nonobstant ici la pertinence de son existence même, sur quelle base juridique le corps qui a fait fuir le président de son palais le 14 avril est-il intervenu à Bobo-Dioulasso ? D'autant que c'est le général Diendiéré qui semblait conduire l'opération (*Ind*, n°827, 21/6/2011). « Même si certaines sources citent le nom de la gendarmerie nationale qui est la police militaire dans notre pays, dans la répression des mutins de Bobo nous n'avons vu à aucun moment dans l'opération contre les mutins de Bobo, un officier de gendarmerie parler à la télévision. » (*idem*) Est-ce à dire que le RSP peut être envoyé sur n'importe quel terrain désormais, à partir du moment où les populations sont en danger ? Et, « au cas où [...] il se trouverait des militaires au RSP pour poser des actes de même nature que ceux posés par les mutins de Bobo, qui serait chargé de les arrêter ? » (*LP*, 14/6/2011)

Plus généralement, « pourquoi a-t-il fallu recourir à des unités externes à la commune de Bobo-Dioulasso pour conduire cette opération de désarmement forcé et de ratissage contre les mutins ? » (*LR*, n°72, 15-30/6/2011)

## La mutinerie en elle-même

Mais, d'abord et avant tout, ce qui trouble est la possibilité même de la mutinerie. Juste avant, l'état-major avait rencontré dans une ambiance tendue les soldats de Bobo-Dioulasso qui avaient, semble-t-il, exigé sans succès de rencontrer le président (*Bendré*, n°646, 8/6/2011). Dès lors, comment expliquer qu'aucune disposition n'ait été prise pour éviter le soulèvement ? Plus généralement comment est-il possible que les services de renseignements n'aient rien vu venir, comme du reste lors des mutineries précédentes ? De la même manière, pourquoi les armes mises hors d'usage auparavant ont-elles été rendues à nouveau utilisables ? Comment expliquer que les mutins aient pu y avoir accès ? « Un des blessés [...] a confié à la presse qu'il a été prévenu que des soldats viendraient se servir en munitions sur le site dont il avait la responsabilité. La seule disposition prise alors a été de le prévenir de refuser l'accès aux intrus ! Faut-il réellement croire à une telle naïveté de la part de responsables d'un pays ? » (*Ind*, n°926, 14/6/2011) Surtout, « l'état-major a tenté de sécuriser les armes et les munitions. Mais il semble qu'il était déjà tard. » (*Bendré*, n°646, 8/6/2011) « Au regard du type de règlement réservé à la mutinerie de Bobo, eu égard aux informations faisant cas du nombre d'armes et de munitions volatilisées, est-ce qu'il n'y a pas à craindre pour la suite ? Si d'aventure, il devrait y avoir une autre mutinerie, va-t-on tirer en l'air ou sur la population ? Eu égard à cette question, est-ce que tous ceux qui se sont mutinés vont rester assis pour que le couperet leur tombe sur la tête ? » « Que veulent-ils en faire ? Les vendre ? Braquer les usagers de la route ? Faire un coup d'État avec ? » (*idem*)

D'ailleurs, « des militaires mécontents menacent de les venger » dans une déclaration dont *Le Reporter* (n°72, 15-30/6/2011) publie des passages qu'il commente :

« “Nous souhaitons livrer à l’opinion publique nos sentiments d’incompatibilité avec l’intervention militaire dans la ville de Bobo. Car, nous avons une seule armée au Burkina Faso, à moins que celle-ci soit divisée. Le président du Faso ferait bien de révoquer tous ses mauvais conseillers qui sont à l’origine de ces exactions, car c’est l’injustice qui a engendré tout ce que nous vivons aujourd’hui. [...] Nos chefs militaires n’ont pas de conseillers, le président du Faso non plus. Sinon, sur quelle base, des militaires d’une même nation vont se tirer dessus ? Face à cette situation, nous jurons et tenons mordicus que rien n’est encore fait pour la paix et que nous allons venger nos collègues de Bobo.”

Certains membres du gouvernement cités nommément sont mis en garde. Ces militaires leur demandent “de s’éloigner des affaires militaires, de se méfier. [...] Et d’ajouter : “Nous signifions également au Premier ministre qu’il ne connaît pas le fond de l’armée et qu’une telle décision est très périlleuse pour le peuple [...]”.

Des “gendarmes qui se disent enquêteurs et qui calomnient le peuple burkinabé” sont également dans le collimateur des auteurs de la déclaration. »

Pourtant, « dans l’entourage de Compaoré le ton est [alors très vite] affirmatif : “C’est fini maintenant. Les soldats ont peur. Les mutins arrêtés vont être jugés et certainement radiés de l’armée”, affirme un conseiller » (*JÀ web*, 20/6/2011). Avant même l’opération de désarmement dans la capitale économique, *Le Pays* (1<sup>er</sup>/6/2011) posait la question : « Et si tous ces mouvements d’humeur itératifs des hommes en treillis n’étaient pas pour de l’argent ? En d’autres termes, la soldatesque voudrait-elle quelque chose d’autre qu’elle ne veut pas dire ou nommer pour le moment ? » Question qui à ce jour n’a toujours pas de réponse. En effet, rien sinon la force n’a eu raison des rébellions dans l’armée. Par ailleurs, en se rendant à

la RTB2 les mutins voulaient revendiquer le départ du chef de l'État (Ev, n°211, 10/6/2011). « C'est leur réponse à ceux qui continuent d'ânonner qu'il ne s'agit que de revendications purement corporatistes qui ne visent pas le chef de l'État. Il est dangereux de continuer à ignorer la lame de fond de ces poussées de fièvre », prévient le journal (*idem*).

Des zones d'ombres demeurent même quant au bilan de l'opération. Ainsi, nonobstant l'affirmation du Chef d'état-major général des armées selon lequel « le bilan est de six morts. Point » – affirmation qui dès lors « ne doit pas faire objet de contestations et ni de commentaire » (*Bendré*, n°652) – de sérieux doutes sont émis. D'autant qu'il ne dit pas « combien il y a eu de déserteurs, si tant est qu'il y ait eu vraiment des déserteurs. Parce qu'entre un porté disparu et un déserteur, la nuance pourrait être vraiment grande. » (*idem*) Si l'armée n'est pas désignée comme « la Grande Muette » par hasard, des doutes sont émis par les populations elles-mêmes (Ev, n°212, 25/6/2011).

### Qui sont les mutins ? D'autres mutineries en préparation ?

Le profil des mutins de Bobo-Dioulasso soulève aussi des questions, étant donné les différentes versions. Pour *L'Évènement* (n°211, 10/6/2011), dans un premier temps, ce « sont presque tous des sans grade. [...] Ils seraient tous des classes 2005 et 2008. Il y a parmi eux un petit nombre de filles. » Dans son numéro suivant (n°212, 25/6/2011), le journal précise qu'il s'agirait « pour la plupart des stagiaires venus des différentes garnisons du pays. » Pour lui, « si ce n'est un complot, ça y ressemble [...]. Ce n'est pas un fait du hasard qu'ils aient entrepris de faire ce qu'ils ont fait. Ils ont agi ensemble et de concert. Il doit y avoir quelqu'un derrière tout ça ». Pour *Bendré* (n°646, 8/6/2011), des éléments de Kaya, Tenkodogo, Ouagadougou notamment « ont fait le déplacement

de Bobo pour apporter leur expertise et participer au déclenchement de la mutinerie. Ce sont d'ailleurs eux qui auraient été à la base de nombre d'exactions. » Et le jour de l'intervention armée, « beaucoup sont revenus à Ouagadougou à bord de cars de transport, habillés qu'ils étaient, en tenue de sport ou de ville » (*idem*). Pour *Jeune Afrique* (20/6/2011), « parmi les mutins, il y a encore et toujours ces jeunes recrues indisciplinées – essentiellement les promotions 2008 et 2009, mal recrutées et mal formées, qui sont à l'origine des premières mutineries du mois de mars. [...] Mais il y a aussi des anciens soldats aujourd'hui à la retraite, des hommes venus d'autres camps du pays, et même, assurent les informateurs du chef de l'État, des étrangers. »

La version officielle est que « ce n'était qu'une poignée de soldats indisciplinés », une centaine (*LR*, n°72, 15-30/6/2011). Or, la garnison compte deux mille hommes. Dès lors, est-il possible que mille neuf cents hommes soient maîtrisés par une centaine de personnes en même temps que ces dernières saccagent la ville ? (*Bendré*, n°646, 8/6/2011) « Où est passée la majorité des militaires de la 2<sup>e</sup> région ? Ont-ils été également pris en otage par les mutins ? Ou sont-ils suspectés de soutenir les mutins ? » (*LR*, n°72, 15-30/6/2011)

Dès lors que des militaires sont venus d'autres villes, « comment [expliquer que] des éléments ont pu quitter d'autres garnisons, rejoindre leurs camarades à Bobo sans que cela n'ait alerté ni leur hiérarchie d'origine, ni les forces de sécurité de Bobo ? Même en temps d'accalmie, le déplacement d'un militaire comme de tout fonctionnaire est soumis à autorisation. Alors en temps de crise, il est tout de même surprenant que les renseignements militaires ou le commandement ait pu manquer d'autant de vigilance à moins qu'on ait laissé faire ou quelque part on a souhaité que Bobo

devienne le “Bolibana” [fin de parcours] des mutins. » (*Bendré*, n°646, 8/6/2011)

Le 2 juin, la presse annonce l'opération militaire : des éléments armés sont partis de Ouagadougou pour Bobo-Dioulasso. Pourtant « habituellement, les opérations militaires ont horreur de la publicité. [...] Les mutins étaient donc avertis que certains de leurs camarades venaient à leur rencontre. Comment ont-ils pu dans ces conditions continuer leurs actions destructrices, se faire prendre voire surprendre ? » (*Ind*, n°926, 14/6/2011) Pire, sachant que l'intervention était imminente, « les mutins sont de nouveau ressortis et se sont adonnés à des pillages » (*Ev*, n°211, 10/6/2011).

### Les mutins sanctionnés

Lors de son déplacement à Bobo-Dioulasso le 4 juin, le Chef d'état-major général des armées promet contre les mutins des « sanctions extrêmes ». Le même jour le ministre de la Justice, Jérôme Traoré, informe que les autorités judiciaires sont déjà actives et que des ordres de poursuites seront bientôt lancés par le ministre de la Défense. À ce moment-là, on se demande quel sort sera réservé aux acteurs des mutineries précédentes, car il « y a eu Ouagadougou, Fada, Tenkodogo, Garango, Dori, Dédougou. Même les éléments du RSP et du RPC, qui jouent aux pacificateurs actuellement au camp Ouezzin-Coulibaly, s'en sont donné à cœur joie à des intensités diverses. » (*Obs*, n°7896, 7/6/2011) Et *Bendré* (n°645) de prévenir : « les armes appellent les armes. La justice partielle cultive le ressentiment et l'esprit de vengeance. »

Trois types de peines s'offrent à la hiérarchie militaire : la résiliation simple de contrat ; la résiliation de contrat avec poursuites judiciaires et les sanctions. Le 14 juillet, le Chef d'état-major général des armées, le général Honoré Traoré, aux côtés duquel toute la

hiérarchie militaire, chefs d'état-major et responsables des directions militaires, est présente, annonce qu'après enquête 566 militaires sont radiés de l'armée à compter du 7 juillet – la liste n'étant pas définitive étant donné qu'à ce moment-là les enquêtes se poursuivent toujours<sup>1</sup>. Elles sont menées par le commandement militaire et la gendarmerie, dans toutes les garnisons, en recourant à différents procédés (perquisition des logements des militaires ; fouilles des véhicules aux entrées et sorties des villes concernées notamment dans la région de Bobo-Dioulasso ; renseignement, etc.). Parmi les 566 figureraient 362 éléments de l'Armée de terre, 62 de l'Armée de l'air et 142 du Groupement central des armées (*Obs*, 15/7/2011). « Des sous-officiers y figureraient également, mais aucun officier » à ce moment-là (*idem*)<sup>2</sup>. Pourtant les accusations portées contre la hiérarchie militaire durant toutes les mutineries ont été très graves. « Si par cupidité et gourmandise, des hauts gradés ont transformé [l']armée en un réservoir d'aigris, de révoltés au point de se laisser aller à la délinquance, ces officiers-là sont tout aussi responsables de ces dramatiques mutineries que nous avons vécues. [...] De tels officiers, plus que les mutins, n'ont pas leur place dans une armée républicaine. » (*LR*, n°75, 1<sup>er</sup>-14/8/2011) Les autorités annoncent également la résiliation de contrats d'engagement pour faute de deuxième catégorie (contre l'honneur, la morale, la probité et les devoirs généraux du militaire

1– Le 13 octobre 2011, le Premier ministre informe que « 308 autres ont été reconnus comme meneurs, arrêtés et détenus en prison », et l'enquête se poursuit (*LP*, 14-16/10/2011). Puis le *Courrier Confidentiel* du 12/1/2012 titre sur les « 60 MILITAIRES RADIÉS DE L'ARMÉE BURKINABÉ ! »

2– Le 25 octobre 2011, *Bendré* (n°663) note toutefois que « depuis quelques jours des "inquisiteurs" fouillent et refouillent les documents sur les mutineries pour en extraire les parties qui peuvent faire plonger des officiers. Car selon certains, les mutins n'ont pas agi seuls, ils ont eu la caution de quelques officiers. »

avec incitation au désordre), ce qui suscite la surprise. En effet, le fait que les militaires sont sous contrat est ignoré par beaucoup jusqu'alors. Ils se voient expliquer que si certains sous-officiers, les officiers et les gendarmes sont des militaires de carrière, les militaires du rang et certains sous-officiers sont eux sous contrat renouvelable tous les quatre ans. Mais cette explication ne convainc pas : « Pourquoi y avait-il encore des désertions dans notre armée, alors qu'il suffisait de renoncer à la vie militaire à la fin de son contrat ? » (Ind, n°931, 19/7/2011)

Il reste qu'à l'exception des deux milliers d'enseignants licenciés pour fait de grève sous la Révolution, c'est la première fois dans le pays qu'on assiste à une telle sanction collective (Sidwaya, 18/7/2011 ; Obs, 14/7/2011).

Surtout l'on craint les conséquences de ces radiations massives en termes de réaction : *quid* des armes disparues ? Est-ce bien prudent de renvoyer à la vie civile des hommes armés sans plus de précaution ? Quelles en seront les conséquences socioéconomiques dans le contexte de vie chère et de chômage extrêmement important, attendu que plusieurs personnes vivent sur la solde d'un seul militaire ? Le Chef d'état-major général assure que des mesures d'accompagnement sont prévues et que les militaires bénéficieront de leurs droits légaux<sup>1</sup>.

Cette nouvelle étape dans la gestion des mutineries est assez confuse concernant le déroulement de l'enquête : de quelle manière a-t-elle été conduite ? « Quelles sont les preuves de la participation

1 – Les militaires radiés sont plus tard convoqués au ministère de la Défense pour faire valoir ces droits : selon leur ancienneté, certains ont droit à leur retraite, les autres au remboursement de certaines cotisations (Agence de Presse Labor, 27/8/2011).

des 566 radiés? N'a-t-on pas torturé des militaires pour donner des noms d'autres? » (*Ind*, n°931, 19/7/2011)

Un des militaires radiés – assurant être innocent et n'avoir pas participé aux mutineries – explique que son chef de corps lui a dit n'appliquer que la décision du Chef d'état-major général des armées qui pourtant ne peut savoir selon ce témoin qui a pris part ou pas aux mutineries (*LR*, n°75, 1<sup>er</sup>-14/8/2011<sup>1</sup>). Selon lui, « des listes noires ont été établies au niveau des différents corps de l'armée. Il peut, de ce fait, y avoir des règlements de compte. [Le Chef d'état-major général des armées] est allé trop vite et a pris une décision trop musclée et totalement inappropriée », il aurait fallu vérifier les informations données par certaines personnes. Il certifie que certains des militaires impliqués n'ont pas été inquiétés, à l'inverse de certains autres restés en marge des rébellions qui ont été radiés.

Ce témoignage est par la suite confirmé par certains organes de presse, notamment *Mutations* (n°6, février 2012). Soulignant la lenteur de l'instruction concernant les militaires incarcérés, le journal rapporte qu'à la lecture des PV d'audition de certains d'entre eux, « on se rend compte que certains militaires ont été expédiés en prison sur la simple dénonciation d'un individu. C'est généralement un supérieur hiérarchique avec lequel ils n'étaient pas en bons termes. Il existe aussi des cas où c'est un camarade qui affirme avoir été témoin de leur implication dans les mutineries. Ce camarade, lui, n'est pas inquiété. [...] Beaucoup de dossiers seraient sans consistance, pour ne pas dire vides. Les juges militaires sont réellement embarrassés. On leur prête l'intention de vouloir abandonner les charges contre certains détenus, mais la hiérarchie militaire freinerait cette action. À l'état-major, on ne veut surtout pas ouvrir la boîte de Pandore. Ce serait encore ternir l'image

1 – Toutes les citations de ce militaire radié sont issues de ce numéro du journal.

des chefs qui auraient agi avec légèreté en livrant des listes de complaisance pour sanction. »

La suspension des décorations, sauf les médailles des éléments ayant servi dans les bataillons à l'étranger, l'annulation de la célébration du 1<sup>er</sup> novembre et du 11 décembre, comme celle du bal des Anciens enfants de troupes le 31 décembre sont censées être la preuve que les forces armées nationales assument collectivement le comportement de certains de leurs éléments. Pour la hiérarchie militaire, il est impossible de laisser impunis de tels actes. D'autant que « la répétition du phénomène des mutineries de plus en plus rapprochées dans le temps : 1978, 1999, 2006 et 2011, avec un mode opératoire de plus en plus violent, constitue une source d'inquiétude et un problème majeur autant pour la démocratie que pour l'institution militaire elle-même » (Bendré, 20/7/2011). Pour le *Journal du Jeudi* (n°1035, 21-27/7/2011), il fallait entre autres que « le ministre de la Défense montre clairement qu'il y a un capitaine – au propre comme au figuré – dans le bateau. Mais de là à ne taper que sur des sous-fifres et des “lacrous” sans toucher au commandement de ces hommes qui sont supposés ne jamais agir de leur propre gré, il y a probablement un goût d'inachevé dans les sanctions du 7 juillet. » Lors de la conférence de presse, le Chef d'état-major général est catégorique : « Plus personne n'enverra son bandit dans l'armée », ce à quoi *L'Observateur Paalga* (18/7/2011) répond :

« Mais, mon Général, ce sont “vos” bandits ! », « si, comme la prison, l'armée semble devenue l'école du crime, c'est votre faute à vous justement. Dans ce Burkina où une bonne recommandation vaut tous les diplômes, toutes les vertus et toutes les aptitudes du monde, qui d'autre peut caser ces “bandits” dont les parents ne savent souvent que faire, si ce ne sont les généraux, colonels

et tous ces galonnés qui ont des barrettes jusqu'à la mâchoire ; sans oublier les politiciens qui ont pignon sur rue, ou les magnats de l'économie qui rendent petits et grands services aux gradés. »

Surtout, il est remarquable que parmi les militaires sanctionnés, seuls deux sont du RSP. Sur un ton satirique, *Bendré* (n°652) remarque : « S'ils ne sont que deux du RSP à faire parler la poudre, pendant deux jours, amenant leurs chefs à prendre la poudre d'escampette, sans avoir de la résistance en face, il convient de les décorer et de les réintégrer, car ces deux radiés peuvent nous suffire à remporter une guerre. À moins d'avoir un don d'ubiquité, on voudrait savoir comment ils ont pu être dans trois localités différentes toute une nuit, avec tout ce qu'on a entendu comme détonations semblables à une ville assiégée. [...] Devrons-nous savoir que le RSP est une armée dans une armée et que pour cela les critères de radiation ayant prévalu dans les autres garnisons, ne sauraient donc s'appliquer à ce corps ? Devrons-nous comprendre que parce qu'il y a toujours la fronde au sein des RSPistes dont certains s'opposeraient à des affectations-sanctions, et que pour ne pas jeter l'huile sur du feu au risque de troubler le sommeil à Kosyam, on n'a pu épingleur que deux éléments ? » (*idem*)

Parmi les 566 militaires radiés de l'armée, des poursuites judiciaires sont engagées contre 217 d'entre eux (177 viennent de Bobo-Dioulasso, 21 de Kaya, 18 de Ouagadougou – dont 7 femmes – et un de Tougan), déférés à la maison d'arrêt et de correction de l'armée (MACA) et à la maison d'arrêt de Ouagadougou. Le bilan n'est là aussi pas définitif. « Certains civils s'étant fait passer pour des militaires afin de commettre des actes de vandalisme auraient aussi été arrêtés et déférés » (*Obs*, 15/7/2011), tandis qu'« une petite dizaine de civils (des receleurs présumés) » est détenue à Ouagadougou (*Ev*, n°213, 10/7/2011).

Si les aspects de l'opération de Bobo-Dioulasso soulèvent de très nombreux doutes et de très nombreuses questions, la question fondamentale reste : pourquoi cette opération ? Question qui a soulevé plusieurs hypothèses. Seules les plus troublantes seront évoquées ici.

## **Pourquoi Bobo-Dioulasso ?**

L'opération de Bobo-Dioulasso a non seulement permis au régime de reprendre au moins en partie le contrôle, mais au-delà de se dissocier du bruit des militaires d'où les remerciements qui ont pu lui être adressés. De là à penser qu'en plus de s'en réjouir la classe dominante aurait pu susciter cette nouvelle mutinerie, il y a un pas... que l'on pourrait être tenté de franchir<sup>1</sup>.

La mutinerie de Bobo-Dioulasso, intervenue au lendemain du passage d'une mission militaire, est arrivée par surprise, au moment où le climat social semblait s'apaiser, le dialogue se renouer.

« La question que des éléments, déplorant fortement les actes de pillages et de vandalisme se poseraient, c'est celle qui consiste à se demander si la mutinerie de Bobo n'a pas été stratégiquement suscitée pour créer l'occasion de mater et donner le ton du sort désormais réservé aux manifestants dans notre pays – qu'ils soient militaires ou civils ? » (1) « Cette interrogation est d'autant plus pertinente que les grévistes du ministère des Finances, première manifestation d'envergure après l'opération de Bobo, ont inauguré le retour des répressions gazées de la CRS, qui depuis un certain temps se contentait d'une présence plus ou moins passive. » (1) D'autant qu'un haut-gradé aurait à peu près demandé aux soldats :

1 – Toutes les hypothèses évoquées ici sont émises, sauf mention contraire, par *L'Indépendant*, notamment le n°929, 5/7/2011 – désigné par (1) ; le n°930, 12/7/2011 – désigné par (2).

« Les militaires de Ouaga se sont manifestés et vous à Bobo ? » (1) Un encouragement à se faire entendre... (1) La stratégie, si c'en était une, aurait visé à reprendre le contrôle et écarter les questions de fond soulevées par les militaires ; tandis que le revers fâcheux est l'envoi d'une partie de l'armée pour en combattre une autre et les divisions que cela entraîne. La mutinerie se serait déroulée en deux phases, la seconde étant celle qui a fait la une de l'actualité. Il semble que la première « aurait été passive (sans bruits) mais suffisamment expressive » (2) : des gradés, officiers et sous-officiers, auraient été pourchassés par des caporaux. La deuxième phase, qui s'est déroulée dans les rues, aurait eu pour impulsion les propos du haut-gradé résumés plus haut (2). Ce haut-gradé s'est pourtant désolidarisé publiquement des mutins. Les sous-officiers pourchassés par les soldats lors de la première phase auraient été contraints de s'impliquer et de participer à la seconde sous peine d'être tués (2), mais au moment de la traque des mutins aucune différence n'a été faite... *L'Indépendant* (2) avance : « Une personne est vue comme le cerveau des événements de Bobo ; de la mutinerie jusqu'à l'expédition punitive. Elle aurait également bénéficié des conseils d'un ancien patron du dispositif sécuritaire au Burkina. L'opération de Bobo visait également à permettre à cette personne de reprendre la main dans la situation de crise. La mutinerie de Bobo aura été la seule à être matée parce que c'est ce qu'aurait prévu le plan mis en place. Du coup, on a envoyé des anciens mutins du RSP mater des nouveaux mutins à Bobo. Il semble qu'il y a eu pour cela des motivations financières. »

La classe dominante dans son ensemble reprend confiance à partir de l'opération de Bobo-Dioulasso, qui va bien au-delà de la simple question militaire. Pendant toute cette période de crise multidimensionnelle, des partis ont été créés, certains par d'anciens membres du CDP comme Ablassé Ouédraogo avec Le Faso

autrement ou Moussa Boly et ses camarades de la Convention nationale pour le progrès du Burkina Faso<sup>1</sup>. Surtout les personnalités et organisations très proches du CDP – entrées dans un profond silence pendant tout le temps des mutineries – sont revenues sur le devant de la scène, à l’instar de la FEDAP/BC<sup>2</sup> à travers notamment une rencontre de travail organisée par le Bureau exécutif national. Les membres mettent quasiment la crise au passé dès juillet. Ainsi le coordonnateur de la région du Centre, Serge Konsombona déclare-t-il : « Tout au long de cette douloureuse épreuve, notre engagement à soutenir son Excellence le Président Blaise Compaoré et le gouvernement dans toutes les initiatives et décisions prises pour une sortie heureuse de la crise n’a pas failli. Et ce ne sont pas des accusations et autres insinuations sans fondement qui nous divertiraient car nous savons où nous allons et ce que nous voulons. » (Sidwaya, 20/7/2011)

Dans le même temps, si les organisations de la société civile se sont largement exprimées sur le CCRP, elles ont été très peu loquaces sur la répression de la mutinerie de Bobo-Dioulasso (conditions de détention des mutins arrêtés, nombre réel de morts, déroulement des enquêtes, etc.).

Le 31 août, le ministre de la Défense réorganise l’armée : différents décrets sont pris pour supprimer ou créer des régiments. À ce

- 1 – Un autre parti d’opposition dirigé par un « militant de la première heure de l’ODP/MT et membre fondateur du [CDP] » est l’*Union pour le progrès et le changement* de Zephirin Diabré, créé le 1<sup>er</sup> mars 2010. Ce dernier affirme avoir divorcé du parti présidentiel en octobre 1998 (Sidwaya, 27/1/2012).
- 2 – La FEDAP/BC, très discrète, s’est félicitée du fait que Blaise Compaoré « a été acclamé par un peuple en liesse [pour] ses efforts déployés et ses miracles accomplis ». Elle parlait du « peuple ivoirien, lors de l’investiture d’Alassane Ouattara à Yamoussoukro » le 21 mai 2011 (*SlateAfrique*, 26/5/2011).

stade, le RSP reste en l'état sans aucune réforme, en dépit de sa mutinerie et des appels – antérieurs à 2011 – à son démantèlement. Aussi ces mesures ne rassurent-elles pas tout le monde.

### **Quid des sanctions contre les policiers mutins ?**

Le 31 janvier 2012, un conseil de discipline est installé pour décider de sanctions à l'encontre de 171 policiers soupçonnés d'avoir pris part aux casses, pillages et recels lors des mutineries policières intervenues courant avril-mai 2011 (*Fasozine*, 1<sup>er</sup>/2/2012). Un mois plus tard, deux d'entre eux reçoivent un avertissement, un est mis d'office à la retraite, trente-deux écopent d'un blâme et 136 sont révoqués.

Autre victime de ces sanctions, Paul Sondo, le directeur général de la police nationale, remplacé par le Conseil des ministres du 21 mars 2012. « Selon ceux qui sont dans le secret des dieux », la raison de ce limogeage serait qu'il aurait encouragé les mutineries des policiers (*Fasozine*, 22/3/2012) et leur aurait assuré qu'ils ne seraient « pas inquiétés dans leur vie professionnelle ». Il aurait selon la source de *Fasozine* (*idem*) tout fait « pour entraver le conseil de discipline [...]. C'est ainsi qu'une grogne a commencé à poindre lorsque 136 agents ont fait l'objet de révocation et que 32 autres ont été blâmés. Les agents ne comprenaient pas pourquoi le directeur général restait en place alors que leurs camarades ont été lourdement sanctionnés. »

## HORS TEMPS : TENTATIVE DE LECTURE DES MUTINERIES

Jusqu'aujourd'hui, la lecture des mutineries reste confuse. De la première (dans la nuit du 22 au 23 mars) à l'opération de désarmement des mutins à Bobo-Dioulasso (débutée le 3 juin), le pays en a connu environ huit vagues qui ont touché quasiment toutes les garnisons du pays.

Malgré la crise sociopolitique profonde qui avait cours au moment où elles se sont déroulées, il n'y a eu aucune tentative de jonction avec le mouvement populaire de la part des mutins, ce qui tend à confirmer leur caractère essentiellement corporatiste. Au contraire, les victimes ont été les populations, avec des blessés, des victimes de viols, des morts, des personnes ruinées et la terreur vécue pendant les événements<sup>1</sup>. Pourtant, des événements furtifs, à l'instar du poing levé des militaires qui passent devant le meeting du 30 avril,

1 – Plus bien entendu les pertes matérielles dans les différentes garnisons du pays. Par exemple, « selon la direction de l'intendance militaire, le montant pillé par les soldats dans leur garnison à Ouagadougou est estimé à 3 milliards 466 francs CFA. À Bobo-Dioulasso, cela représente 569 millions de francs CFA. En ce qui concerne les infrastructures détruites, l'intendance militaire s'est dite dans l'impossibilité d'estimer leur coût. » (Bendré, 20/7/2011)

d'autres beaucoup moins, comme le choix des cibles, pourraient faire penser l'inverse... Seules des hypothèses peuvent être émises à l'aide d'éléments épars repris de la presse, mais peut-être peuvent-elles au final créer un tout... Si les mutineries ont trouvé des raisons circonstancielles, elles visaient avant tout à mettre fin à des problèmes structurels profonds qui avaient déjà maintes fois été soulevés sans réponse.

« La fin du mythe » (*Ind*, n°918, 19/4/2011)

Le fait indiscutable est que les mutineries, notamment celle du RSP, ont fait tomber un mythe. Dès ses débuts sur la scène politique burkinabé au début des années 1980, Blaise Compaoré est apparu comme un militaire et cette perception reste la même trente ans après. Nonobstant son statut de chef de l'État, Blaise Compaoré reste « l'homme des commandos », « l'homme de Pô » et du « RSP » (*Bendré*, 27/4/2011). Pourtant, le RSP s'est lui aussi mutiné alors que « ces forces spéciales sont considérées comme “les fidèles parmi les plus fidèles” et formées par la prestigieuse Académie militaire Georges-Namoano de la mythique ville de Pô » (*JJ*, n°1022, 21-27/4/2011). Dès lors que son autorité est contestée par sa propre garde, « le roi est nu » (*Ind*, n°916, 5/4/2011).

Lors de la première rébellion, la crainte était « que le RSP soit déployé pour “corriger” les mutins et que cela conduise à une situation d'affrontement » (*Bendré*, 27/4/2011). Selon un proche conseiller de Blaise Compaoré, la hiérarchie militaire voulait envoyer les unités d'élite maîtriser les mutins. « En cinq minutes, l'affaire aurait été réglée. [...] Mais le président a dit non. Il ne voulait pas de morts. » (*JÀ web*, 21/4/2011) Selon *L'Indépendant* (n°917, 12/4/2011), un général français – qui du fait de sa position

est précisément renseigné sur les tares de l'armée et les rapports soldats/hierarchie – lui conseille alors de ne pas se contenter de la version des officiers et officiers supérieurs mais d'écouter la troupe.

L'armée totalise environ douze mille hommes – 5 % d'officiers, 40 % de sous-officiers et 55 % de militaires du rang (*Lefaso.net*, 20/4/2011). L'une des causes avancées pour expliquer ce malaise a été la qualité de la formation des militaires dont le recrutement se serait accéléré dans les dernières années afin de compenser les départs à la retraite et les missions à l'étranger (*JA web*, 21/4/2011). Selon un expert, « on était dans la logique du chiffre » (*idem*).

*L'Évènement* (n°211, 10/6/2011) croit savoir que les mutins sont « pour l'essentiel issus des recrutements effectués depuis 2000. Depuis cette date, les effectifs recrutés seraient allés crescendo, pour atteindre environ 1000 recrues par an entre 2005 et 2006. En 2007, il n'y aurait pas eu de recrutement, en raison sans doute du coup de sang des soldats en décembre 2006. En 2008, les recrutements ont repris. » D'autre part, les candidats à l'armée sont aujourd'hui beaucoup plus exigeants qu'ils ne pouvaient l'être par le passé, ils ont pour certains d'entre eux connu le contexte sociopolitique de l'affaire Norbert Zongo et ont aussi des aspirations en termes de droits politiques. Le Chef d'état-major général des armées, Honoré Traoré, l'admet lui-même : « Il y a 15, 20 ans, on recrutait beaucoup dans le monde rural. Il y avait beaucoup d'analphabètes. Aujourd'hui il y a plus de gens lettrés. [...] Il faut dire que sur le plan sociologique, justement, la composition de l'armée a beaucoup changé. Donc, c'est peut être cela qui nous a un peu échappé au niveau du commandement. » (RFI, 23/4/2011) En somme, les chefs militaires « n'ont pas su adapter leur comman-

dement aux réalités du moment, en traitant les soldats d'aujourd'hui comme ceux recrutés dans les années 70 [...], sans niveau, donc taillables et corvéables à merci » (*Bendré*, 20/7/2011).

## **Paupérisation des soldats et mise en cause de la hiérarchie**

La raison officielle des mutineries a d'abord été la volonté de libérer des militaires détenus (au mois de mars), puis des revendications corporatistes (à partir d'avril). Ces révoltes ont révélé la pauvreté de certains soldats. Un mutin, interrogé après la mutinerie du RSP, explique : « Ce n'est pas notre faute. Les militaires, maintenant, nous sommes devenus des insolvables. On partage le même quotidien, comme les civils. [...] Il fallait ça. » (RFI repris par *Bendré*, 8/6/2011) *L'indépendant* (n°917, 12/4/2011) demande d'ailleurs au président comment interpréter « le geste d'un militaire qui entre dans une boutique et y laisse sa kalachnikov ou ses munitions pour transporter un sac de riz ? Où comment interprète-t-il le fait que des soldats aient emprunté des tenues neuves pour venir à sa rencontre ? » Et le journal de rappeler que « la cérémonie de sortie des élèves-policiers et gardes de sécurité pénitentiaire (GSP) a été reportée l'année passée pour une affaire de tenue. Pendant que les élèves-policiers disposaient de tenues neuves, leurs camarades GSP n'avaient que leurs anciennes tenues délavées. Malgré le report de la cérémonie, la situation n'a pas été résolue. » À la sortie de la rencontre organisée avec le chef d'État et ministre de la Défense, le 29 avril 2011, un adjudant-chef se déclare satisfait et rapporte : « Le chef de l'État nous a assuré que nous aurons les tenues puisqu'elles sont notre matériel de travail » (*Fasozine*, 29/4/2011)... Un symbole... Les cibles des mutins en sont un autre : les résidences de leurs officiers. Les soldats « en caserne n'ont pas droit à des indemnités de logement. Seulement, voilà beaucoup de soldats sont en caserne malgré eux, alors que la famille s'agrandit. Par

contre, les officiers sont logés par l'État et l'armée leur verse des indemnités de logement en plus.» (*Bendré* 27/4/2011)

La hiérarchie militaire, ciblée par les mutins, est mise en cause sans équivoque : « L'armée à mal à son commandement » (*LR*, n°68, 15-30/4/2011). Son embourgeoisement pendant que les militaires subalternes se prolétarisent d'avantage est un des griefs les plus importants portés durant cette période. L'incendie du domicile du Chef d'état-major général des armées, Dominique Djindjéré, est bien entendu lourd de sens en lui-même. « Il serait l'incarnation d'un autoritarisme prononcé. » (*idem*) Enchaînant les promotions (général de brigade en 2008 puis général de division début 2011), il avait semble-t-il « la fâcheuse tendance à étaler son train de vie ostentatoire devant les hommes du rang » (*La Lettre du Continent*, 21/4/2011). Selon un soldat, la plupart des responsables de l'armée sont des « hommes d'affaires. [...] Regardez les villas cossues qu'ils ont à Ouaga 2000. Pensez-vous que leurs salaires d'officiers peuvent leur permettre de mener un tel train de vie ? » (*LR*, n°68, 15-30/4/2011)

Les avancements et les promotions semblent régis par des critères clientélistes et de népotisme (*LR*, n°68, 15-30/4/2011). Un colonel à la retraite explique que « la révolution et le système qui a suivi ont introduit dans les casernes, la politique. Et c'est l'une des principales raisons de ces mutineries. [...] Aujourd'hui nous avons une gestion politique de notre armée. [...] Vous voyez la flopée de colonels qu'on a et ces généraux nommés à la pelle. » (*Obs*, 6/5/2011)

Au-delà des dysfonctionnements dans la communication – argument avancé à l'envi pour trivialisier les problèmes exprimés – la Grande Muette tend à renfermer des abus et des détournements dont seraient victimes les hommes du rang. « Ainsi, envoyer un

soldat de première classe déposer ou chercher madame au salon de coiffure, ou encore accompagner les enfants au cours de tennis ou de natation, est devenu un réflexe banal pour certains officiers supérieurs. De la même manière, un chef militaire ne s'embarrasse plus d'envoyer des soldats sous son commandement pour garder son chantier à Ouaga 2000. » (LR, n°68, 15-30/4/2011) Un mutin témoigne : « On leur en veut beaucoup. Ils ne nous respectent pas, et quand on vient souligner une doléance, ils nous chassent. Ils nous insultent comme des enfants... » (RFI repris par *Bendré*, 8/6/2011)

À l'issue de la rencontre avec le chef de l'État, un soldat déclarait : « Nous souffrons et les chefs continuent de nous piller. Si on donne à César ce qui est à César, il n'y aura pas de problème. » (*Obs*, 19/4/2011) Les faits relatifs aux indemnités rapportés au président le 31 mars sont à la fois consternants et édifiants. Au niveau financier, les services de l'armée sont totalement autonomes dans les garnisons / sections / compagnies, il n'y a que très peu de transparence d'autant que certains éléments des revenus des soldats sont versés directement à la compagnie (indemnités de bouche, pré franc, sujétion) (*Ev*, n°208, 25/4/2011). C'est sur elles que peuvent se porter les malversations. « En 1999, les soldats s'étaient rendu compte que l'indemnité de logement rétablie, après la période de la Révolution où elle était retenue pour financer un projet de logement au profit des militaires, avait servi aux projets immobiliers des proches du président Compaoré. » (*idem*) L'appétit de la hiérarchie militaire peut même se révéler sans limite, « les indemnités des militaires morts continuaient d'être touchées par le commandement » ; tandis que les soldats dans les missions de maintien de la paix sont eux aussi lésés. « "Comment peut-on comprendre qu'un soldat burkinabé [comme au Darfour] touche le tiers, voire le quart de ce que touche son homologue malien de même grade et dans la même mission?" » (LR, n°68, 15-30/4/2011)

Le plus saisissant dans ces mutineries a sans doute été les cibles. Le colonel Omer Bationo, chef de corps du RSP depuis 2008, a été directement visé et si son domicile n'a pas été incendié, c'est seulement parce qu'il est situé à proximité de celui du colonel Boureima Kiéré, apprécié du RSP (*Ind*, n°918, 19/4/2011). L'incendie du domicile du Chef d'état-major particulier de la présidence du Faso, homme clé du dispositif et des opérations spéciales, Gilbert Diendéré, en pleine zone de sécurité du Conseil de l'Entente, est tout un symbole. Au côté de Blaise Compaoré depuis la rectification du 15 octobre 1987, considéré comme le véritable chef des armées au regard de l'influence qu'il exerce sur le chef de l'État (*Ev*, n°208, 25/4/2011), il semblait intouchable jusque-là. « D'aucuns diraient même qu'un pacte lie ces deux compagnons d'armes qui cheminent ensemble depuis un quart de siècle. » (*Obs*, 9/6/2011)

Et, au regard de la personnalité de ces cibles, « comment est-il possible que le chef d'état-major ne soit pas prévenu plus tôt par les services de renseignements, pourtant réputés, qu'une horde d'hommes armés approche de sa maison ? Comment expliquer que des jeunes soldats aient un accès à des armes lourdes ? » (*J'A web*, 21/4/2011) La réponse – totalement insatisfaisante – donnée par le colonel Amadou Thera, chargé des relations publiques des armées, est : « Depuis quelques jours, à cause de l'agitation sociale qui régnait, nous avons été appelés en renfort. Les armes étaient donc en circulation, alors que d'habitude elles sont bloquées dans les magasins »... (*idem*)

## **Les mutins sont des Burkinabé comme les autres... Les armes en plus**

Si aucune jonction n'a été faite formellement, pour beaucoup ces mutineries sont l'expression d'un sentiment d'injustice, aussi il serait hasardeux de couper totalement la révolte des militaires de celle de la masse. Les deux se sont étendues comme des taches d'huile, les deux ont pris pour cible le clan présidentiel, les deux ont surtout rassemblé des jeunes qui n'ont connu que le règne de Blaise Compaoré. « Les soldats sont avant tout des Burkinabé comme les autres. [...] Ils ont les mêmes problèmes ». Les armes en plus. » (*J'A web*, 21/4/2011)

Certaines des cibles justifient cette analyse : Alizéta Ouédraogo, la « belle-mère nationale » ; Simon Compaoré, maire de Ouagadougou et secrétaire général du CDP. Les soldats se sont également rendus chez le président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), Michel Moussa Tapsoba<sup>1</sup>, le désignant alors comme celui « qui sait organiser des présidentielles bidons » (*Ev*, n°208, 25/4/2011).

Bien entendu, dans le présent des mutineries, avec leur enchaînement, la crainte est l'imminence d'un coup d'État, encore accrue avec l'entrée en scène du RSP. Certaines rumeurs sur des tentatives de déstabilisation ont couru. Là encore certains ont cru voir la main de Laurent Gbagbo – avant le 11 avril 2011. Dans la capitale, il se dit alors que « Gbagbo a déclaré que s'il devait partir du pouvoir, il ne s'en irait pas seul » (*Ev*, n°207, 10/4/2011). « De façon générale,

1 – Michel Moussa Tapsoba est débarqué de son poste de président de la CENI le 5 juillet 2011 lors de la dernière plénière de la session extraordinaire de l'Assemblée nationale. Il décède dans la nuit du 13 au 14 juillet 2011.

la majorité des Burkinabé, les militaires y compris, détestent Gbagbo et lui en veulent pour ses propos xénophobes. Il est donc peu probable, que Gbagbo puisse instrumenter les militaires contre Blaise Compaoré. » (*Ev*, n°207, 10/4/2011) D'ailleurs la situation en Côte d'Ivoire avait quelque peu joué en faveur de Blaise Compaoré dans le mouvement contre l'impunité suite à l'affaire Norbert Zongo, la plupart des Burkinabé s'étant alors retrouvés derrière le chef de l'État, explique Augustin Loada, le directeur exécutif du Centre pour la gouvernance démocratique (*LP*, 29/4-1<sup>er</sup>/5/2011). De la même manière, en 2011, la crise postélectorale chez le voisin ivoirien « était quand même un alibi à un certain nombre de choses que nous avons constatées au Burkina. C'est le cas par exemple des délestages où l'on nous expliquait que c'est à cause de la crise en Côte d'Ivoire que nous étions sevrés d'électricité. » (*Bendré*, 18/5/2011)

*L'Évènement* (n°217, 10/9/2011) note que le coup d'État du 14 avril 2011 était presque réussi avant que la France ne rétablisse le président burkinabé dans son fauteuil. Pour autant, la France a, elle aussi, été accusée d'être derrière ces événements, du fait de la redistribution du leadership dans le pré carré français avec l'installation d'Alassane Ouattara à la tête de l'État ivoirien. « Ce plan, validé par les USA dit-on, serait en marche avec des mouvements coordonnés de forces militaires au Faso » rapporte *San Finna* (n°613, 24/4-1<sup>er</sup>/5/2011) qui dénonce ces rumeurs tout en notant « que des médias étrangers et notamment français rivalisent d'émissions, de reportages et d'articles pour jeter aux chiens le président du Faso qui était une mascotte pour beaucoup d'entre eux il n'y a pas longtemps ».

Là intervient le nouveau contexte sous-régional avec la mise en place d'Alassane Ouattara, grand ami de la France, dans le pays voisin. Le Burkina était depuis la mort d'Houphouët-Boigny en 1993 le pilier de la Françafrique dans la sous-région. Blaise

Compaoré, médiateur dans différents conflits africains, est allé jusqu'à laisser une base militaire française s'installer dans le pays en 2010 pour lutter contre Al-Qaïda au Maghreb islamique, évènement rompant totalement avec la tradition burkinabé : l'une des premières mesures prises sous la première République avait été de fermer la base militaire française à Bobo Dioulasso<sup>1</sup>.

*L'Indépendant* (n°918, 19/4/2011) voit même là une des explications aux mutineries : « Quel militaire ne se sentirait pas blessé dans son orgueil de soldat par la présence insolente des éléments français stationnés dans leur base de Ouagadougou ? Il est symptomatique que le malaise gagne les rangs du Régiment de la sécurité présidentielle quelques temps seulement après l'arrivée de la base française. Cela signifie que même cette unité qui se croyait la fine fleur militaire dans ce pays, se réveille à l'idée qu'on lui préfère désormais autrui. »

1 – Sur cette base militaire, cf. Pascale Kaboré, « Armée française : la base tant rêvée au Burkina », *Pambazuka*, n°162, 11/10/2010. Lors de son meeting à la bourse du travail le 19 mars 2011, la CCVC demandait d'ailleurs ce que faisaient les forces armées françaises et américaines dans le pays.

## NEUVIÈME TEMPS : LES LENDEMAINS DE LA PÉRIODE INSURRECTIONNELLE

Après les protestations du premier semestre 2011, le régime a multiplié les gestes conciliateurs à l'égard de la population.

C'est ainsi qu'en août 2011, à la veille de la rentrée scolaire, le procès des meurtriers présumés de Justin Zongo s'ouvre, pour refroidir les braises de l'incendie populaire. Ce procès marque un autre moment dans le déroulement de la crise, ouvrant une période d'expectative. Si cette crise sociopolitique encore aggravée par l'entrée en scène des militaires n'avait pas eu lieu, ce dossier aurait certainement rejoint les nombreux autres dans les tiroirs (*Obs*, 22/8/2011). Pire, la mort de Justin Zongo aurait pu être « passée sous silence certainement comme toutes ces disparitions mystérieuses de citoyens anonymes interpellés et torturés dans certains commissariats de police » (*LR*, n°77, 1<sup>er</sup>-14/9/2011). Elle ne serait pas « devenue un dossier politique où la raison d'État pèse plus que le devoir de rendre justice » (*idem*).

Au cours du procès, les trois policiers accusés ont plaidé non coupables, reconnaissant pour l'un seulement le fait de l'avoir poussé vers sa cellule au commissariat, pour le second de lui avoir asséné une gifle au collège devant ses collègues. Le troisième a déclaré n'avoir ni participé ni assisté à ces actes. Ce qui ne contribuait pas à l'établissement des causes de la mort de Justin Zongo. Le témoignage de la docteure n'a pas aidé non plus. Elle a expliqué qu'à l'époque les médecins ignoraient que des coups avaient été portés à la victime, élément qui aurait pu orienter le diagnostic (*Ev*, n°216, 25/8/2011). Avec ce procès, les causes précises de la mort restent inconnues, les experts concluant à une mort par « syndrome méningé fébrile dont l'étiologie reste à déterminer ».

Néanmoins les assistants de police Belibi Nébié et Bema Fayama sont condamnés à dix ans de prison ferme et l'officier de police Roger Narcisse Kaboré à huit ans de prison ferme pour respectivement coups mortels et complicité de coups mortels. Verdict qui n'a pas manqué d'être considéré comme politique.

Au début du procès, l'un des avocats de la défense, M<sup>e</sup> Kophio, affirmait que « la condamnation de ses clients [n'était] pas la solution au problème du Burkina. "Mes clients ne seront pas les moutons de Tabaski ou de Ramadan." »<sup>1</sup> (*LP*, 24/8/2011) À l'issue du verdict, il déclare : « Je suis extrêmement déçu et choqué. » Pour les proches de la défense, le verdict est amer. « Interrogé, le directeur général de la police nationale, Paul Sondo, ne prononcera pas un mot, tellement la décision est dure à encaisser. » (*Lefaso.net*, 24/8/2011)

Pour la partie civile, « le droit a été dit ». M<sup>e</sup> Ambroise Farama explique : « Nous apprécions l'ensemble du déroulement du procès.

1 – On est alors en plein ramadan et la fête de la Tabaski, au cours de laquelle des moutons sont égorgés, approche.

Le but éducatif a été atteint. Nous espérons que le verdict servira de leçon à tous ceux qui sont chargés d'une mission de service public pour qu'ils n'abusent plus de leur position. » (*Lefaso.net*, 24/8/2011) Francis Nikiéma, président de l'ANEB/Koudougou, considère qu'il s'agit certes d'une victoire, mais ajoute: « Nous restons lucides et vigilants parce qu'il reste des dossiers pendants où des élèves ou étudiants sont impliqués. [...] Nous avons demandé que dans cette affaire Justin Zongo soient arrêtés et punis ceux qui ont été à l'origine des fausses déclarations. Quoi qu'on dise, cela a contribué à envenimer la situation. [...] Ce verdict aujourd'hui nous le jugeons mitigé et nous craignons que ce procès ne soit un bouc émissaire pour eux en espérant calmer la grogne sociale. » (*idem*)

Sur les peines, *L'Observateur Paalga* (29/8/2011) fait remarquer que la peine maximale prévue par le code pénal est de vingt ans, et que l'on peut considérer ainsi que les accusés s'en tirent plutôt bien: « C'est peut-être vrai. Mais un tel sentiment eût été plus défendable si la responsabilité des trois flics dans la mort du pauvre Justin avait été formellement établie à l'issue des débats contradictoires, ce qui est loin d'avoir été le cas. » (*idem*) D'ailleurs, « de quoi Justin Zongo est-il mort réellement? [...] La thèse aussi selon laquelle Justin est décédé de méningite n'a ni été confirmée ni non plus réfutée dans sa totalité. » (*Bendré*, n°656) Pour souligner les contradictions du verdict, le journal rappelle que si « le décès est dû aux sévices corporels infligés par les agents de sécurité, [alors] les documents brandis à l'époque pour faire croire à une crise de méningite sont susceptibles de faire l'objet d'un procès pour faux et usage de faux. Il fallait donc aller jusqu'au bout de la logique. »

*L'Observateur Paalga* (29/8/2011) titre « AFFAIRE JUSTIN ZONGO: 3 POULETS SACRIFIÉS SUR L'AUTEL DE LA PAIX SOCIALE »; *Lefaso.net*

(29/8/2011) demande : « L'ÉTAT A-T-IL BRADÉ LES POLICIERS POUR SAUVER SA PEAU ? »

En admettant que « le droit a été dit » cette fois, on ne peut faire fi de tous les dossiers bâclés ou pendants<sup>1</sup> : bien sûr ceux des victimes de la répression dans la province du Boulkiemdé, mais également les affaires Dabo Boukary, Flavien Nébié, Oumarou Clément Ouédraogo, Norbert Zongo, les élèves de Garango et les dizaines de morts suspects que ce soit à la suite de violences policières ou avec des implications politiques sous le régime de Blaise Compaoré... Pourtant, « certains dossiers qui dorment dans les tiroirs de la Justice au Pays des hommes intègres, comportaient et comportent plus d'évidences que le dossier de Justin Zongo. [...] Mais la même énergie qui a été utilisée pour diligenter l'affaire Justin ne sera jamais applicable dans ces dossiers. Car l'officier Narcisse Roger, les assistants Belibi Nébié et Bema Fayama ne font pas partie d'un certain clan. Ils sont des citoyens qu'on peut livrer à la Justice. Par contre d'« autres » sont des intouchables. » (*Bendré*, n°656)

Dans ce procès, indépendance de la justice et condamnation ont été présentées comme allant de pair, au point que *Le Pays* (25/8/2011) parle d'« indépendance regagnée [...] quelque peu biaisée par une implication politique du gouvernement au regard de la spécificité du contexte de crise dans lequel s'est tenu ce procès »... Ce qui laisse songeur... Toute la question est de savoir si oui ou non la justice a rendu ce verdict – quand bien même il a pu satisfaire la majorité – sous la pression de l'exécutif<sup>2</sup>. À moins

1 – Au mois de juin 2012.

2 – Le 20 décembre 2011, la procureure générale près la Cour d'appel de Ouagadougou, Honorine Méda/Dabiré affirme : « Moi procureur général, je n'ai reçu aucune instruction pour les peines. En matière de coup mortel,

de considérer l'indépendance de la justice comme une exigence à géométrie variable...

Lors de son passage à Koudougou dans la période insurrectionnelle, le ministre des Enseignements supérieur et secondaire, Albert Ouédraogo, avait déclaré : « Ce dossier Justin Zongo n'est pas de ces dossiers qu'on met dans un réfrigérateur » (*Obs*, 6-8/5/2011). Beaucoup se demandent alors ce qu'il en est des autres. En effet, la rapidité de l'instruction dans l'affaire Justin Zongo tranche avec sa lenteur dans d'autres dossiers ; ceux qui attendent depuis des années, mais également ceux des autres victimes de la répression dans la province du Boulkiemdé en février 2011.

Pendant la procureure générale du Faso près de la Cour d'appel de Ouagadougou, Honorine Méda/Dabiret, a fait le point sur ces derniers le 15 février 2012<sup>1</sup> :

Concernant la mort à Poa de l'élève Mohamed Zoubga et du policier André Dabiré : « L'instruction de ce dossier a permis d'identifier quatre personnes contre lesquelles des indices graves et concordants de culpabilité ont pu être réunis. Deux d'entre eux sont détenus à la Maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou (MACO). [...] »

Pour ce qui est de la mort de l'élève Michel Bouda à Kindi, deux personnes ont été inculpées dont un est en détention à la MACO. [...]

Quant aux faits relatifs à la mort de Assad Aboubacar Ouédraogo, Wend-Kuuni Kissou et Issa Bado (tous de Koudougou), deux personnes ont été inculpées et sont détenues à la MACO. »

la jurisprudence est claire. Il y a eu une gifle, des brutalités au sein du commissariat, quand bien même le jeune Justin a aussi traîné une maladie. L'audience a été publique. On n'a pas rendu le jugement pour contenter l'opinion publique», cf. *Sidwaya*, 21/12/2011

1 – Les informations concernant les victimes de la province du Boulkiemdé en février 2011 sont issues de *lefaso.net*, 16/2/2012.

Le traitement des dossiers des militaires incarcérés souffre également d'une lenteur troublante, d'autant que « LA GRANDE MUETTE GROGNE (ENCORE) », titre *La Lettre du Continent* (n°630, 1/3/2012) en mars 2012. À la maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou (MACO) et à la maison d'arrêt et de correction de l'Armée (MACA), où deux cents militaires sont incarcérés « l'atmosphère est électrique. Des éléments de la Garde de sécurité pénitentiaire (GSP) ont déjà dû effectuer des tirs de sommation afin de calmer les détenus manifestant leur mécontentement. » (*idem*) En outre, des regroupements suspects auraient eu lieu en pleine nuit aux alentours de la MACO, révélait *Mutations* (2/2012). Certains jeunes militaires en activité ou radiés, qui viendraient de différents camps militaires du pays, auraient même tenté d'escalader le mur pour « aider leurs camarades à s'évader » (*idem*). Par ailleurs « de nombreux tracts anonymes [circulaient alors] dans les casernes. Le premier, apparemment écrit par des hommes en fonction, exige la libération de tous les militaires incarcérés et la réintégration de ceux ayant été radiés. Le second dénonce les radiations arbitraires, de nombreux intéressés n'ayant pas été préalablement entendus ou n'étant pas sur sol burkinabé au moment des faits. » (*La Lettre du Continent*, n°630, 1/3/2012) Toutes ces « alertes » expliqueraient qu'au début 2012, « le Régiment de la sécurité présidentielle (RSP) et la gendarmerie ont repris leurs patrouilles nocturnes. Dans les camps, les consignations sont devenues plus strictes. La surveillance a été renforcée. Des véhicules militaires encerclent nuitamment les deux prisons pour parer à toute attaque ou tentative d'évasion » (*Mutations*, n°6, 2/2012)...

En tout état de cause, les autorités se savent désormais surveillées. En l'espèce, le premier trimestre 2012 leur a certainement donné des sueurs froides.

Dans la nuit du 20 au 21 février 2012, à Ouagadougou, le gérant du maquis Freedom est blessé par les tirs d'un militaire venu importuner son ex-petite amie, serveuse dans l'établissement. « Le gouvernement monte au créneau pour donner la bonne version et soutient que toute la lumière sera faite sur cette affaire. Une enquête s'ouvre et tout est mis en œuvre pour contenir ce qui pourrait être des manifestations. » (EF, 5/3/2012)

Le 23 février 2012, le ministre de la Justice, Jérôme Traoré, est limogé après avoir fait bastonner et enfermer le 19 février un jeune mécanicien qui aurait tenu des propos désobligeants à son endroit, un an, à un jour près, après la mort de Justin Zongo... On pense alors à tort que le chef de l'État a profité du mini-remaniement subséquent pour abandonner la tête du ministère de la Défense (*Mutations*, n°7, .3/2012, *La lettre du Continent*, n°632, 29/3/2012)

À Bobo-Dioulasso, dans la nuit du 1<sup>er</sup> mars 2012, la gendarmerie tue un vigile de quarante-trois ans, Yves Ibrahim Kohoun, au cours d'une opération censée concerner sa supposée implication dans un trafic de drogue. D'une part, il y a eu erreur sur la personne (*Bendré*, 12/3/2012). D'autre part, la victime était menottée lorsqu'elle a été mortellement atteinte par des tirs. La colère explose, des manifestants organisent sur le champ une marche nocturne vers le gouvernorat où ils emmènent le corps de la victime pour faire constater au gouverneur le crime que viennent de commettre les gendarmes. « N'ayant pas tiré leçon de ce qui s'est passé au gouvernorat de Koudougou en février 2011, le gouverneur des Hauts Bassins, Siaka Prosper Traoré semble avoir choisi de se cacher au lieu d'aller à la rencontre des manifestants. Cette attitude du gouverneur a failli faire chavirer les événements dans une logique d'affrontement. » (*Bendré*, 12/3/2012) Résultat : quatre véhicules sont brûlés dans la cour, le poste de police et

d'autres véhicules sont aussi détruits. Le lendemain, le gouvernement dit regretter cette mort et annonce que les éléments incriminés sont aux arrêts et qu'une enquête est ouverte pour déterminer les circonstances exactes...

Le gouverneur Siaka Prosper Traoré est révoqué, après moins d'un semestre à ce poste. « Ça apprendra à certains gouverneurs à démissionner avant qu'on ne les démissionne. » (*JJ*, n°1069, 15-21/3/2012)

Cette stratégie du gouvernement pour normaliser la situation est aussi appliquée sur le front du travail salarié. Malgré la répression de certaines manifestations de travailleurs, le pouvoir joue l'apaisement lors des négociations gouvernement/syndicats en novembre 2011. À en croire le président du mois de l'intersyndicale<sup>1</sup> Augustin Blaise Hien : « Dès sa nomination, le Premier ministre a eu une oreille attentive aux préoccupations des travailleurs » (*Sidwaya*, 3/11/2011). Les attentes portent alors essentiellement sur la vie chère « qui, malgré les différentes mesures prises, demeure une réalité angoissante pour les Burkinabé, notamment ceux d'en bas » (*LP*, 8/11/2011), les libertés démocratiques et syndicales ainsi que la lutte contre l'impunité, l'éducation, la santé et la sécurité sociale. Le 29 novembre 2011, le gouvernement s'est engagé à satisfaire vingt-trois revendications sur les quarante-quatre dont l'augmentation de 5 % des salaires de tous les fonctionnaires et assimilés (ce qui représente une minorité), l'extension des indemnités de sujétion et de logement à tous les agents de la fonction publique, l'augmentation de 5 % des pensions des retraités, etc.

Tolé Sagnon, le secrétaire général de la CGT-B, salue « les efforts consentis » et « l'ambiance cordiale et sereine » (*LP*, 1<sup>er</sup>/12/2011), même s'il souligne les insatisfactions. D'autres notent que, concernant

1 – Cf. note page 164.

l'augmentation de salaire par exemple, « l'expérience a montré que lorsque les salaires augmentent de 10 %, les prix des produits augmentent du double, voire du triple. [...] Créant ainsi l'inflation dont les victimes ne sont pas les seuls fonctionnaires. [...] Mais l'ensemble des Burkinabé dont les paysans de Ouéléni et les éleveurs de Djibo. » (*EF*, 24/11/2011)

Et, en effet, les prix des denrées de première nécessité continuent à augmenter, les multinationales à traiter les travailleurs locaux comme leurs serfs, la majorité des jeunes à ne pas trouver de travail, les protestataires à manifester leur méfiance, y compris envers les coups d'éclat du pouvoir qui démet certains dignitaires présumés coupables de crimes économiques. L'un de ces coups d'éclat est particulièrement symbolique : l'arrestation d'Ousmane Guiro, le directeur général des Douanes... « Le 2 janvier, cinq ans après avoir échappé de peu à une première arrestation, et quelques jours après avoir été décoré au grade d'officier de l'Ordre national, le 11 décembre, [ce dernier] est relevé de ses fonctions par un décret présidentiel. » (*SlateAfrique*, 28/2/2012) La gendarmerie a en effet saisi près de deux milliards de francs CFA dans des cantines lui appartenant. Inculpé pour corruption, blanchiment de capitaux, enrichissement illicite et détention illégale d'armes à feu, il se trouve à la maison d'arrêt de Ouagadougou au moment de la rédaction de ces lignes. Il semble que « c'est la première fois que les enquêtes de gendarmerie, d'institutions et autres structures de contrôle de la gestion des affaires publiques débouchent sur une telle arrestation d'un grand commis de l'État » (*Obs*, 4/1/2012)...

En définitive, les protestations populaires spontanées qui ont toujours lieu en rapport avec des difficultés locales très concrètes, les importants conflits sociaux qui se déroulent encore que ce soit

## *Chronique d'un mouvement social*

dans les villes ou dans le monde rural, montrent qu'il s'agit d'une trêve sociale, non d'une démobilisation...

## CONCLUSION

2011 a été et restera une année importante en Afrique où de nombreuses mobilisations populaires ont eu lieu, du Nord au Sud, contre l'impunité, les injustices sociales, l'exploitation, les tentatives de s'éterniser au pouvoir, etc. Le mouvement populaire au Burkina Faso durant le premier semestre de l'année a été parmi les plus importants, avec une grande participation de secteurs qui sont d'ordinaire rétifs aux conflits sociaux (monde de la justice, pay-sannerie, commerçants, etc.) et la prise de risque des personnes qui ont dit stop aux violences policières et plus largement à la façon de gouverner. Si ces mobilisations n'ont pas fait tomber le régime en place, à la différence des mouvements populaires tunisien ou égyptien, elles ont fait vaciller le pouvoir de Blaise Compaoré et du CDP.

Même s'il a fini par mettre un terme au chapelet de manifestations de masse, ainsi qu'aux mutineries militaires qui ne relevaient pas que de questions pécuniaires ou du déficit de communication entre la hiérarchie et la troupe – à en croire des tracts demandant aux populations de s'organiser en comités populaires de soutien aux mutins<sup>1</sup> –, le régime a pris conscience de sa fragilité, du change-

1 – Conférence de Drissa Touré, membre fondateur du MBDHP et de la CGT-B et consultant de l'Union interafricaine des droits de l'Homme UIDH, *Les aspirations sociopolitiques des peuples africains, cas du Burkina Faso*, 19/11/2011, Paris.

ment dans les rapports de force. Jamais Blaise Compaoré et son régime n'avaient été autant malmenés au plan national mais aussi international.

En effet, lors du premier semestre 2011, la nécessité d'un changement au sommet de l'État semblait faire l'unanimité, l'incertitude résidant surtout dans ses modalités concrètes. Schématiquement, se sont dégagées les tendances suivantes<sup>1</sup> :

Celles s'exprimant publiquement :

– la tendance privilégiant la création de nouveaux partis pour concourir aux différentes compétitions politiques – en premier lieu les élections couplées (législatives et municipales) de 2012, qui se définirait comme la « tendance Faso Autrement » ;

– la tendance qui recherche aussi un changement par les urnes, mais qui n'est pas contre un changement plus précoce si Blaise Compaoré est amené à partir avant la fin de son mandat. Elle pourrait être nommée la « tendance 30 avril 2011 », en référence au meeting appelé par les organisations regroupées derrière le CFOP pour le départ de Blaise Compaoré ;

Celles s'exprimant par des moyens clandestins :

– la tendance putschiste : lors des mutineries, des tracts numérotés ont été diffusés pour demander aux populations de se préparer à un renversement militaire ; ce qui aurait été une dramatique régression ;

– La tendance révolutionnaire, appelant à une insurrection populaire, qui s'est elle aussi exprimée principalement par des tracts.

1 – *Idem.*

Le système Compaoré lui-même s'est positionné pour le changement dans la manière de gouverner, avec certains coups d'éclat en interne. Il a tellement mesuré l'inversion du rapport de force, que « lâcher rapidement les copains indélicats semble être la nouvelle règle au sommet de l'État » (*SlateAfrique*, 28/2/2012)...

Dans le contexte sous-régional (Afrique de l'Ouest, particulièrement la zone CFA) explosif, et malgré les changements, Blaise Compaoré a repris son rôle de médiateur (dans la crise malienne en 2012), qu'il s'est toujours efforcé de soigner et qui lui avait valu le soutien de certains de ses pairs au plus fort de la crise. Considéré jusque là comme le pays le plus sûr d'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso est la base arrière pour les opérations concernant la sous-région, ce qu'illustre la présence militaire française et américaine.

Au lendemain de la mutinerie de la garde présidentielle, les marques de soutien avaient afflué. Dès le 21 avril 2011, le président malien Amadou Toumani Touré chargeait son ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de transmettre au président Compaoré « un message d'amitié, de soutien et d'encouragement dans la résolution de la crise sociopolitique qui secoue le Burkina Faso »<sup>1</sup>. Le lendemain de la visite du président Alassane Ouattara le 16 mai 2011, venu remercier le facilitateur de la crise ivoirienne, c'est le nouveau président nigérien Mahamadou Issoufou qui rend sa première visite de chef d'État au Burkina Faso pour témoigner « sa solidarité et son soutien aux autorités burkinabé »<sup>2</sup>. « Ensuite ce fut le tour de Faure Gnassingbé du Togo, dont la rumeur ouagalaise dit qu'il n'est pas venu les bras vides » : des militaires

1 – *Maliweb.net*, 28/4/2011, « Burkina Faso : Le Mali soutient le président Blaise Compaoré ».

2 – *koaci.com*, 17/5/2011, « Compaoré : le soutien des voisins ».

togolais seraient restés à Ouagadougou pour assurer la sécurité du président après la mutinerie de sa garde<sup>1</sup>.

L'arrivée au pouvoir d'Alassane Ouattara en Côte d'Ivoire, avec l'aide décisive de l'armée française, ne semble pas avoir complètement ramené le flambeau régional de la Françafrique du palais présidentiel ouagalais en déclin, à celui ivoirien, qu'il avait quitté pour cause d'instabilité au lendemain de la mort de Félix Houphouët-Boigny. Pour le moment, il semble plutôt que le pilier français régional est constitué par le tandem Compaoré-Ouattara. D'abord parce que comme Blaise Compaoré en son temps, *mutatis mutandis*, Alassane Ouattara doit faire oublier les conditions de son installation sur le fauteuil présidentiel. Ensuite parce qu'il y a, à la lumière de la crise ivoirienne (2002-2011) et de son issue, une complicité évidente entre les deux hommes, facteur d'une complémentarité : à Alassane Ouattara, le technocrate des institutions financières internationales du néolibéralisme, la supervision de l'ordre économique dans la sous-région ouest-africaine du franc CFA ; à Blaise Compaoré, le militaire, la gestion des questions politiques et militaires de la sous-région « française ».

De nombreux indices laissent penser que Paris avait déjà opté pour le déclin de Compaoré dans le dispositif français, prémisses d'une alternance démocratique au Burkina Faso. Durant la crise au Burkina Faso, la diplomatie française l'a laissé entendre plusieurs fois. Alain Juppé insistait encore en mars 2012 : « Blaise Compaoré m'a assuré au téléphone que rempiler n'était pas dans ses intentions » (*JA web*, 5/3/2012). Le régime burkinabé pouvait craindre que malgré leur soutien affiché à Blaise Compaoré, les régimes du pré carré néocolonial français ne viennent à se ranger *in fine* derrière une métropole qui, tirant les leçons de la Tunisie, opérerait fermement pour l'alternance au pouvoir au Burkina Faso.

1 – *Idem*.

D'ailleurs, fin 2011, la presse expliquait que du fait de cette supposée nouvelle hostilité de l'ancienne puissance coloniale, les cercles du pouvoir burkinabé « en [venaient] à ne pas souhaiter le renouvellement du bail de Sarkozy. La détermination dont le président français a fait preuve dans les crises ivoirienne et libyenne le rend redoutable en cas de difficulté [...] murmure-t-on là-bas. Hollande à leurs yeux pourrait être plus accommodant. »<sup>1</sup> (*Ev*, n°223, 10/11/2011) D'autant que si Blaise Compaoré a longtemps été proche du RPR (Rassemblement pour la République), il a en même temps développé des liens avec le Parti socialiste, notamment Gérard Collomb et Michel Destot, respectivement maires PS de Lyon et de Grenoble, l'ancien Premier ministre Michel Rocard, ou l'avocat Jean-Pierre Mignard, ami de François Hollande (*La Lettre du Continent*, n°635, 17/5/2012). Leur souhait pourrait bien avoir été exaucé au-delà de leurs espérances. Hélène Le Gal, conseillère Afrique de François Hollande, « a fait ses classes africaines sur le terrain burkinabé » comme vice-consule à Ouagadougou (1988-1990), après le coup d'État du 15 octobre 1987 et pendant la « Rectification » (*La Dépêche Diplomatique*, 22/5/2012)<sup>2</sup>.

- 1— La diplomatie française avant l'élection présidentielle du 6 mai 2012 ménage tout de même ses relations avec le régime de Blaise Compaoré. Début janvier 2012, *La Lettre du Continent* (n°626, 5/1/2012) rapporte que « Le chef d'État-major particulier de Nicolas Sarkozy, le général Benoît Puga, est attendu au Burkina Faso début janvier. Selon nos sources, il sera porteur d'un message du chef de l'État français informant le président Blaise Compaoré de la volonté de Paris d'intensifier sa collaboration dans le domaine de la lutte contre le terrorisme dans la sous-région. » Quelques jours plus tard, le 14 janvier, l'ambassadeur de France Emmanuel Beth remet les insignes de « chevalier de l'Ordre de la Légion d'honneur de la République de France » au ministre des Affaires étrangères Bassolet pour ses efforts en faveur de la paix (*SF*, 25/1/2012).
- 2— Les informations sur Blaise Compaoré et le Parti socialiste français sont ajoutées après les élections présidentielles françaises.

Plus globalement, en 2011, l'international n'a pas été tendre avec le régime de Blaise Compaoré. En plus des « partenaires techniques et financiers » qui ont pu être désagréables (comme nous l'avons vu), les propos de Robert Bourgi et les câbles de Wikileaks sur d'éventuels problèmes de santé et sur des trafics d'armes n'ont rien fait pour renforcer le président burkinabé, au moment même où il était le plus fragilisé depuis vingt-quatre ans. La diplomatie américaine, élogieuse envers Blaise Compaoré, posait elle aussi la question de la modification de la Constitution. En effet, si les câbles dévoilés par Wikileaks montrent une très bonne entente entre Ouagadougou et Washington, l'ancienne ambassadrice américaine dans le pays, Jeanine Jackson, estimait néanmoins en 2009 que Blaise Compaoré pourrait vouloir se représenter en 2015 car « les accusations de violations présumées des droits humains dans les années 1980 et 1990 reviendront le hanter si son successeur n'est pas assez proche de lui et/ou de son parti. De plus, les fidèles qui ont profité du clientélisme et du népotisme sous la présidence de Compaoré vont probablement l'encourager à se représenter en 2015. »<sup>1</sup>

Le V<sup>e</sup> Congrès du CDP en mars 2012 a semble-t-il été l'occasion de s'adapter aux nouveaux rapports de force, en ne faisant rien d'autre qu'ajouter au flou concernant la prochaine échéance présidentielle. Mais *L'Évènement* (n°229, 10/3/2012) voit dans l'« entrisme » de la FEDAP/BC au CDP un possible scénario à la Poutine/Medvedev : « Si en 2015, Blaise Compaoré était acculé au respect de la Constitution, François [Compaoré] pourrait bien garder au chaud Kosyam [le palais présidentiel] pour cinq ans. En

1 – Câble Wikileaks 09OUAGADOUGOU145 daté du 6/3/2009 :  
« Ambassador's Reflections on Burkina Faso's Leadership ».

2020, Blaise n'aura toujours pas été frappé par la limite d'âge, 75 ans [...] et pourrait donc revenir encore pour deux mandats à la tête du pays. »

Pourtant, une telle stratégie serait hautement périlleuse. La situation demeure fragile comme le prouvent les protestations populaires spontanées qui ont toujours lieu (au premier trimestre 2012) en rapport avec des difficultés locales très concrètes, les importants conflits sociaux, les prix des denrées de première nécessité qui ne cessent d'augmenter, etc. Au niveau militaire, la grogne persiste dans certaines casernes, avec, de surcroît, de nombreuses armes de guerre en circulation, n'ayant pu être récupérées au lendemain des mutineries. Par ailleurs, le remplacement d'un Compaoré par un autre ne serait pas sans similarité avec les intentions népotiques présumées de l'Égyptien Hosni Moubarak ou du Sénégalais Abdoulaye Wade, une couleuvre qu'il serait surprenant que le peuple burkinabé puisse accepter d'avalier. Les scénarios congolais (RDC), togolais et gabonais de succession dynastique semblent désormais relever, en Afrique, d'une autre époque.

Quelle que soit la suite de la séquence historique que le Burkina Faso traverse, il est nécessaire de retenir l'intensité sociale pleine de potentialités politiques de l'année 2011. La vigilance envers le régime mais également envers les organisations politiques, syndicales et les associations – les tentatives de canalisation du mouvement populaire ont été un frein à la radicalité spontanée – montrent qu'il y a désormais un avant et un après premier semestre 2011. La dynamique politique qui avait pris un véritable essor lors de la lutte du Collectif en 1998 et qui s'est exprimée une nouvelle fois en 2011 pourrait déboucher sur un rendez-vous entre la radicalité populaire et les organisations syndicales et politiques avec pour horizon de changer l'ordre des choses et non de « l'améliorer »...

## *Chronique d'un mouvement social*

L'écriture à chaud sur ces événements est un exercice difficile. Vu leur ampleur et la diversité des secteurs en lutte, vouloir en faire, à ce stade, une vraie analyse, serait un exercice assez aventureux. Ainsi nous sommes-nous limitée à donner une description des mobilisations qui pourra peut-être servir de support à celles et ceux qui s'intéressent au mouvement social au Burkina Faso. Cette chronique veut aussi rendre hommage au mouvement social (populaire et syndical) burkinabé et à ceux d'ailleurs qui, en ces temps d'indignation assez universellement partagée, affrontent la brutalité des dominants.

Mai 2012



## INDEX DES PRINCIPAUX NOMS PROPRES

**Djibril Bassolet**, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération dans le gouvernement de Luc-Adolphe Tiao.

**Jérôme Bougouma**, ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité du gouvernement de Luc-Adolphe Tiao.

**François Compaoré**, frère du chef de l'État, parfois appelé « petit président ». Conseiller spécial du chef de l'État jusque-là, il est depuis le V<sup>e</sup> Congrès du CDP en mars 2012 secrétaire chargé du Mouvement associatif.

**Simon Compaoré**, maire de Ouagadougou depuis 1995, ex-secrétaire général adjoint du CDP, il est depuis le V<sup>e</sup> Congrès du parti conseiller politique national du CDP.

**Salif Diallo**, ancien vice-président du CDP, plusieurs fois ministre, jusqu'à 2008 où il est suspendu du parti et envoyé comme ambassadeur en Autriche. Poste qu'il occupe jusqu'en 2011.

**Dominique Djindjéré**, Chef d'état-major général des armées jusqu'au 14 avril 2011, jour de la mutinerie du RSP. Il est remplacé par Nabéré Honoré Traoré.

**Gilbert Diendéré**, Chef d'état-major particulier à la présidence du Faso.

**Roch Marc Christian Kaboré**, président de l'Assemblée nationale burkinabé et ancien Premier ministre (22 mars 1994-6 février 1996). Il était également, jusqu'au V<sup>e</sup> Congrès du CDP en mars 2012, président du parti.

**Oumarou Kanazoé**, opérateur économique milliardaire, président de la Chambre du commerce et de l'industrie du Burkina Faso jusqu'à son décès le 19 octobre 2011.

**Francis Nikiéma**, président de l'Association nationale des étudiants burkinabé/Koudougou et de la Coordination des élèves et étudiants burkinabé/Boulkiemdé.

**Alizéta Ouédraogo**, belle-mère de François Compaoré, surnommée la « belle-mère nationale », elle est une des opératrices économiques les plus importantes du pays et les plus polémiques aussi... Suite au décès de Oumarou Kanazoé, elle devient présidente de la Chambre du commerce et de l'industrie du Burkina Faso.

**Tolé Sagnon**, secrétaire général de la Confédération générale des travailleurs du Burkina, président de la Coalition nationale de lutte contre la vie chère, la corruption, la fraude, l'impunité et pour les libertés.

**Bénéwendé Stanislas Sankara**, président de l'Union pour la renaissance/Parti sankariste, chef de file de l'opposition politique.

**Michel Moussa Tapsoba**, ancien président de la Commission électorale nationale indépendante. Il est décédé dans la nuit du 13 au 14 juillet 2011.

**Luc-Adolphe Tiao**, ambassadeur du Burkina Faso en France jusqu'à sa nomination comme Premier ministre le 18 avril 2011.

**Alain Edouard Traoré**, ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement de Luc-Adolphe Tiao.

**Hermann Yaméogo**, président de l'Union pour la démocratie et le développement.

**Seydou Zagré**, directeur de cabinet du président de l'Assemblée nationale, maire CDP de Koudougou de 2006 jusqu'à sa révocation le 25 janvier 2012.

**Norbert Zongo**, journaliste, ancien directeur de publication de l'hebdomadaire *L'Indépendant*, assassiné le 13 décembre 1998.

**Tertius Zongo**, Premier ministre du 4 juin 2007 au 18 avril 2011.



## INDEX DES SIGLES

**ANEB** : Association nationale des étudiants burkinabé

**CCVC** : Coalition nationale de lutte contre la vie chère, la corruption, la fraude, l'impunité et pour les libertés (communément appelée Coalition contre la vie chère)

**CDP** : Congrès pour la démocratie et le progrès

**CGT-B** : Confédération générale du travail du Burkina

**CJVJ** : Collectif des jeunes pour la vérité et la justice

**CNR** : Conseil national de la Révolution

**FEDAP-BC** : Fédération associative pour la paix et le progrès avec Blaise Compaoré

**MBDHP** : Mouvement des droits de l'Homme et des peuples

**PCRV** : Parti communiste révolutionnaire voltaïque

**PTF** : Partenaires techniques et financiers

**RSP** : Régiment de la sécurité présidentielle

**RTB** : Radio télévision du Burkina

**SOFITEX**: Société burkinabé de fibres et textiles

**SONABEL** : Société nationale d'électricité

**UGEB** : Union générale des étudiants burkinabé

**UNDD** : Union nationale pour la démocratie et le développement

**UNIR/PS** : Union nationale pour la renaissance/Parti sankariste



## REMERCIEMENTS

*À mes parents*

*À Nordine*

Je salue tous les titres de la presse burkinabé cités dans cette chronique, sans lesquels ce livre n'aurait pas été possible.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont encouragée et/ou aidée à écrire ce livre, celles qui m'ont écoutée parler des heures et des heures de ce qui se passait au Burkina Faso en 2011.

Tout spécialement Jean, pour ses relectures attentives, ses critiques et réflexions. Je le remercie du fond du cœur pour sa si belle amitié et sa fidélité ; il a été, est et restera ma boussole quelle que soit la distance.

Merci à Souleymane Kologo qui me soutient dans mes recherches depuis le début et pour avoir relu cette chronique.

À Issa Sory pour son soutien, les échanges sur les événements avec les craintes, les questions mais aussi les rires.

Merci pour leur enthousiasme.

Merci à Pascal Bianchini pour m'avoir épaulée depuis notre rencontre, pour ses encouragements et tout ce que l'on partage.

À Leo Zeilig, pour son aide si précieuse.

Merci à tous les amis sur place au Burkina Faso qui m'ont accueillie lors de mes séjours dans ce pays, qui me l'ont expliqué et qui se sont montrés disponibles depuis pour répondre à mes questions.

Merci à Aline, Félix, Linda, Sofiane, pour leur affection.

Merci à Anne-Sophie, Céline, Louis, Madeleine, Maryse, Nathalie, Sabrina, Sharon... pour leur amitié et leur soutien.

Merci aux éditions tahin party pour avoir accepté de publier ce livre. Un immense merci à Ivan pour son temps, son travail rigoureux et ses propositions. Merci à celles et ceux qui ont relu ce livre avec lui.

Merci à toutes celles et ceux qui ne sont pas nommé-e-s ici mais qui ont participé de quelque manière que ce soit à la réalisation de ce livre.

On peut aussi lire d'autres livres édités  
par tahin party

GAIL PHETERSON

*Femmes en flagrant délit d'indépendance*

[ISBN 978-2-912631-20-6, 80 p., 4 €]

Cet ouvrage retrace et actualise certains sujets phares du féminisme contemporain allant de la violence à la grossesse, la prostitution et la migration. Gail Pheterson explore les processus du camouflage des rapports de pouvoir entre les sexes et la résurgence des explications individuelles du sexisme par les notions de déviance, de pathologie et de criminalité, ou bien d'identité, de différence et d'orientation sexuelle. Inspirée par les débats féministes et leurs retombées dans la compréhension dominante des rapports sociaux de sexe, l'auteure prend comme guide la résistance des femmes aux impératifs sociaux.

PAULINE ROSEN-CROS

*i Duro Compañer@s!*

*Oaxaca 2006 : Récit d'une insurrection mexicaine*

[ISBN 978-2-912631-19-0, 366 p., 7 €]

Mexique, 2006 : une ville entière se soulève contre un gouverneur détesté et contre tout un système économique et social autoritaire. Plusieurs attaques de la police sont repoussées par les habitants, qui barricadent leur ville et s'organisent au sein de l'Assemblée populaire des peuples d'Oaxaca (APPO). Pendant six mois, ils combattent l'État au quotidien et tentent d'instaurer un nouvel ordre social. Cette lutte multiforme rassemble des secteurs extrêmement variés de la population et s'étend dans tout l'État.

Pour raconter ce bouleversement, Pauline Rosen-Cros a choisi d'alterner un récit personnel, des entretiens, et une très riche compilation de documents mexicains jusqu'ici inaccessibles au public francophone.

PETER SINGER

*L'égalité animale expliquée aux humain-es*

[ISBN 978-2-912631-13-8, 80 p., 4 €]

Des milliards d'animaux sont tués chaque année en France, sous le simple prétexte de traditions culinaires.

Pourtant, puisque tous les animaux, humain-es ou non, peuvent souffrir et veulent l'éviter, ne serait-il pas juste de considérer également leurs intérêts à vivre et à vivre bien ? Cette égalité ne doit-elle pas concerner l'ensemble des être sensibles ?

COLLECTIF IVP

*Avorter.*

*Histoire des luttes et des conditions d'avortement  
des années 1960 à aujourd'hui.*

[ISBN 978-2-912631-17-3, 132 p., 6 €]

C'est un très vaste mouvement social qui a mené, en 1975, à l'adoption de la loi Veil autorisant l'avortement.

Ce livre parle de femmes et de luttes, d'avortement et de droit de choisir sa fécondité, de conquêtes passées et de quelques menaces à venir...

Il est résolument militant, et accessible tant par le prix que par l'écriture.

JEAN-PAUL GOUTEUX

*Un génocide sans importance.*

*La France et le Vatican au Rwanda*

[ISBN 978-2-912631-15-2, 192 p., 6 €]

Le génocide rwandais, n'a été ni spontané ni imprévisible : il a été orchestré par les États français et rwandais. Il a également bénéficié de la complicité active de l'Église catholique. La France et le Vatican voulaient garder le contrôle de ce petit pays au centre de l'Afrique. À tout prix.

Ce million de meurtres n'aurait pas eu lieu sans le soutien indéfectible des décideurs français, mais aussi de la hiérarchie ecclésiastique.

... et bien d'autres livres, que l'on peut aussi lire  
intégralement sur <http://tahin-party.org/>

**TAHIN PARTY** [طحين تارتي]

n. f. (de *tahin*, 100% sésame, et *party*, insouciance occidentale)

**1. Soc.** Édition éremiphile. **2. Pol.**

La nature n'existe pas. **3. Hist.**

Trahir ses pairs ; renoncer à ses

privilèges ? **4. Biol.** Moins de

souffrances. **5. Géopol.** Le reste

du monde s'invite à la fête.

Achévé d'imprimer à l'Imprimerie 34,  
à Toulouse,  
en juillet 2012

Dépôt légal septembre 2012